



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753063 4

195 (2)

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

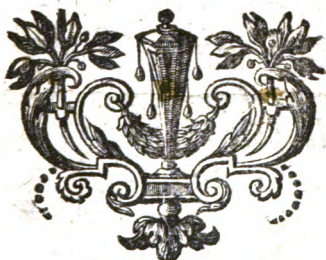
Handwritten scribble or signature.

Murphy

LE
NOUVEAU
MERCURE.

Le prix est de 30. f. s. relié en veau
& 25. fols broché.

Janvier 1717.

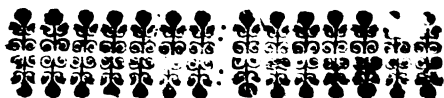


A PARIS,
Chez { **PIERRE RIBOU**, Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis.
ET
GREGOIRE DUPUIS, rue
S. Jacques, à la Fontaine d'or. }

M. D. CC. XVII
Avec Approbation & Privilège du Roy.

AVERTISSEMENT.

LES personnes qui souhaiteront faire insérer des Avis, ou Mémoires, adresseront leurs paquets à M. Ribou, à la descente du Pont-Neuf, à l'Image S. Louis : elles auront soin d'en affranchir le port, sinon ils resteront au rebut.



P R E F A C E.

LE nouveau Mercure François , ayant été établi pour amuser le Public du spectacle varié des révolutions politiques, & des nouvelles , tant civiles , que littéraires ; la principale attention de celui qui en est chargé , doit être, de se ménager des liaisons , & des correspondances, par le moyen desquelles, il soit en état de satisfaire au devoir qui lui est imposé ; c'est à quoi j'ai donné mes premiers soins ; mais il s'en faut beaucoup que je sois tranquille sur la foy de
Janvier 1717. à ij

P R E F A C E.

cès correspondances. Je sçai que pour rendre ce Livre digne de l'estime publique , il faudroit que l'Auteur fut soutenu d'une Société choisie de Gens de Lettres , qui voulussent persévéramment orner son Recueil de leurs différents travaux.

Un Ouvrage ainsi diversifié par les morceaux qui se succéderaient les uns aux autres , deviendrait sans doute un mélange très curieux , qui ne pourroit que plaire.

J'ai si bien reconnu la nécessité d'une liaison pareille , que pour un Ouvrage périodique , tel que celui-ci , dont les termes se touchent de si près ; j'ai crû devoir engager

PREFACE.

quelques amis éclairer à m'aider de leurs lumières.

Mais je croirai y avoir pourvu encore plus efficacement , si je puis associer le Public dans mon entreprise ; ses productions pour lors deviendroient les miénes, & par-là il s'y interresseroit , non seulement comme Lecteur , mais comme Auteur.

En attendant que je puisse mettre à profit ce que chacun aura la bonté de me communiquer , je lui offre ce premier essai : quelques personnes affés connuës dans la République des Lettres y ont contribué généreusement ; & si partie des Pièces qui y entrent , a de quoi

à iij

P R E F A C E.

ne pas déplaire , j'avouè sincèrement que je le tiens d'eux.

Oserois-je me promettre , que leur exemple aura des Imitateurs , le tems seul m'en instruirà : C'est un fond de reserve pour moi , que je n'échangerois pas contre tous les Porté-Feüilles des Savants.

J'envisage à présent l'avenir , comme un Livre immense , dont chaque jour sera comme une grande feüille , dans laquelle je trouverai presque toujours écrit , quelque morceau assés curieux , pour interresser mon Lecteur.

J'aurai surtout une attention particuliere , à ne choisir que ce qui m'en paroîtra de

P R E F A C E.

plus raisonnable & de plus amusant.

Que cependant l'on ne s'attende point, que j'aye assés de docilité pour servir les passions & les ressentimens de qui que ce soit.

Tout Satyrique personel , Pièces licentieuses , Portraits trop ressemblants , Ecrits injurieux, Applications offensantes, & généralement tout ce que l'on soupçonnera de trop piquant, seront, sans nul égard, rejettés de ce Livre.

On n'y insérera que ce qui pourra être communement lû & entendu.

Sans ces secours malins, ne peut-on interesser la curiosité par d'autres endroits.

à iiij

P R E F A C E.

Poëme, Critique , Dissertations , Fables , Contes & Historiettes ; Extrait d'Histoires , de Romans , de Voyages , Aventures , Relations , Lettres curieuses , Découvertes nouvelles , Expériences ; Pièces de Théâtres , Edits , Déclarations , Plaidoyers , Factums , Discours sacrés & profanes , Nouvelles publiques & particulières , Pièces originales , Dialogues , Généalogies , Morts , Mariages , Questions , Problèmes jusques à l'Enigme & la Chanson , sont du ressort du Mercure , & entrent naturellement & de droit dans son appanage.

De sorte que ce Livre , une fois bien *apprécié* , est comme

P R E F A C E.

un magasin public , où l'on doit trouver sous la main , toutes les nouveautez du tems.

Il faut que la vigilance de l'Auteur à rassembler ce qui s'est passé de plus remarquable pendant le mois , exempte chaque particulier du soin qu'il se donnoit de recueillir les Pièces fugitives , & qu'il s'en remette à sa diligence.

On cite encore aujourd'huy avec éloge l'ancien Mercure François, composé par J. Cayer ; on a raison ; on reconnoît que cet Ecrivain étoit exactement informé de tous les événemens les plus considérables , qu'il a presque tous fondés sur des Pièces originales.

P R E F A C E.

Je te donne , avertit - il , dans sa Préface , toutes les choses les plus remarquables , venues depuis l'an 1604 , lesquelles mon Messager , que j'appelle Mercure François , m'a apportées des quatre parties du monde , en diverses langues , & que j'ai faites Françaises à ma mode , le plus succinctement que j'ai pu.

L'Ouvrage entier contient 25 vol. in-8^o , commençant depuis l'année 1605 , jusques à la fin de 1644.

Ces Mémoires ainsi compilés à la fin de chaque année , devoient être d'autant plus recherchés , que l'on ne connoissoit point alors les Gazettes , dont on doit l'insti-

P R E F A C E.

tution au célèbre Monsieur Renaudot.

Tel est le Mercure de Victorio Siri, dont les huit premiers vol. in-4° intitulés , *Memorie recondite* , c'est-à dire Mémoires secrets , reprennent les affaires générales depuis 1601 jusques en 1640

Ces Mémoires furent suivis de quinze autres vol. in-4°, sous le titre de , *il Mercurio à vero historia de tempi Correnti* ; c'est-à-dire , l'Histoire de son temps depuis l'an 1635 , jusques en 1650 , mais ces deux Ouvrages doivent être plutôt considérés, comme des corps d'histoires universelles de leur siècle , que comme des Journaux sem-

PREFACE.

blables à ce nouveau *Mercur*.

Celui-ci est un Livre de tous les mois , qui doit avoir pour objet principale , d'égayer plutôt l'esprit par la légèreté des matières , que de l'accabler par des narrations historiques & trop circonstanciées.

C'est ce qui déterminâ M. de Visé à le qualifier du nom de *Mercur Galant*: comme le cours d'une année auroit paru trop long , pour répondre à l'impatience de la Nation , il s'imposa le pénible employ de le donner au commencement de chaque mois. Tout concouroit pour lors à lui rendre ce projet d'une facile execution ; les beaux esprits de son siècle, tels que le

P R E F A C E.

Duc de S. Aignan , les Pilissens , Pavillons , Benferade , la Fontaine , la Comtesse de la Suse , M^r. Deshouliers , & M^{le}. Scudery , &c. s'empressoient avec émulation à lui fournir leurs Productions ; & les Armes de la France prospérants de toutes parts , il ne falloit pas faire de grands efforts pour remplir son engagement au terme prescrit : aussi convient-on que les Recüeils des cinq ou six premières années qui ont le moins couté à cet Auteur , sont cependant à présent les plus recherchés.

Dans la suite , l'estime que l'on faisoit de ces Collections , ayant baissé insensiblement par

P R E - F A C E.

l'alliage du mauvais avec le bon , le bon s'en est séparé , & le mauvais est resté.

On crût pouvoir s'en passer , en y substituant des Amplifications de Gazettes , on poussoit les détails jusques aux minuties ; de sorte que le Lecteur instruit par avance de ce qu'il alloit lire , n'avoit pas souvent le courage d'en voir la fin.

Ainsi une fine & délicate Critique de quelque Livre nouveau , ou de quelque Pièce de Théâtre , paroissoit trop sortir du ton ordinaire , pour y être insérée , on trouvoit qu'il étoit plus à propos d'y placer des louanges rebatuës & usées , que de flater le goût des hon-

P R E F A C E.

nêtes gens , par des morceaux de recherche.

Cette maniere de procéder, rebuta bientôt les personnes à talents , d'hazarder leurs Pièces au Tribunal du Mercure.

Il n'y eut plus que des Ecrivains obscurs & inconnus , qui sollicitassent les Directeurs de cet Ouvrage , de leur permettre d'y enregistrer leurs fades compositions.

Il s'est maintenu jusques à ce jour dans cet état de décri , & je ne sçai si je dois assez présumer de moi-même , pour devoir espérer que je l'en retirerai.

Si pour le remettre en honneur , il ne faut qu'entretenir

P R E F A C E.

des correspondances , tant dans les Païs Etrangers , que dans les principales Villes du Royaume, inviter les gens de Lettres à me fournir des secours , & surtout m'appliquer à être régulièrement informé de ce qui se passe sur le grand Théâtre de Paris. Je puis presque répondre que j'en rendrai par la suite un fidel compte.

Selon ce plan , à mesure que ce nouveau Mercure ira en avant , il doit faire de nouvelles acquisitions au profit du Lecteur ; ce sera ma faute , je l'avoue , s'il décline , au lieu d'augmenter.

L E



LE
NOUVEAU
MERCURE.

DISSERTATION
SUR
LE POÈME ÉPIQUE.

PAR MONSIEUR L'ABBÉ DE PONS.

CONTRE LA DOCTRINE DE MADAME D'ACIER

MADAME D'ACIER vient
de donner au Public la
traduction Française de
l'Odyssée, soutenue de remarques,
Janvier 1717. B

2 LE NOUVEAU

utiles ; les unes historiques , les autres admiratives ; & le tout du ton de son Iliade. Je suis bien édifié de voir , que la révolte des modernes confédérés contre Homere , n'ait point ébranlé le courage de sa généreuse Interprète ; elle fait tête aux rebels dans une Préface , que son parti regarde , comme un chef-d'œuvre dans le genre Apologétique ; il ne faut pas s'imaginer qu'elle se fasse un devoir d'y combattre aucune des accusations , dont Mr l'Abbé Terrasson a chargé le Chantre d'Ilion ; ces accusations lui paroissent de nature à devoir tomber d'elles-mêmes ; elle n'a donc pas jugé à propos de les

MERCURE. 3

relever : elle fait mieux , elle les expie abondamment par les loüanges les plus hautes , que son zele religieux prodigue à l'offensé dans tout le cours de sa Préface.

Cette Préface est distribuée en quatre parties. Dans la première , après avoir tracé de son mieux , les règles du Poème Epique , suivant la Doctrine du grand Aristote , Madame Dacier applique ces principes à nos Romans & à nos Poëmes François ; de cette application il résulte , que nos Auteurs s'en sont écartez , d'où Madame Dacier conclut , que nos Poëtes & nos Romanciers ont méconnus les règles du Poème Epique ,

B ij

4 LE NOUVEAU

dictées par Aristote.

Il me semble que Madame Dacier fait ici une dépense assez inutile. Elle se fatigue à prouver que nos Poètes se sont écartés de la Doctrine d'Aristote. Personne ne lui conteste ce fait ; mais de ce fait même , elle en conclut , un peu témérairement. Ce me semble , que nos Poètes ont méconnus ces prétendues règles par eux violées. Madame Dacier ne conçoit pas comment un Poète , qui auroit connu la Poétique d'Aristote , auroit pu ne pas se laisser entraîner au charme de ses dogmes.

Mais examinons un peu ces dogmes si sacrés pour Madame Dacier. Comment nous défi-

MERCURE.

5

ni-t'on le Poëme Epique?

Le Poëme Epique, est un Discours entier en Vers, inventé pour former les mœurs par des instructions déguisées sous l'allégorie d'une action generale & des plus grands personnages.

Voilà une définition applicable à une espèce particulière de Poëme Epique; dans les vûes de Madame Dacier, voilà l'Iliade & l'Odissee: mais ce n'est point là la définition du genre, en sorte que tout Poëme, pour être appelé Epique, doit avoir la forme de l'Iliade ou de l'Odissee, comme Madame Dacier veut le penser.

Poëme, est un mot générique. Il se divise en deux espé-

6 LE NOUVEAU

ces : l'une est l'Épique , l'autre le Dramatique.

Le Poëme Dramatique est celui dans lequel le Poëte fait parler les personnages de son action , sans leur prêter son organe comme relat ur. Telles sont les Pièces de Théâtre , Comedies , Tragédies , Eglogues & autres Ouvrages en forme de Dialogue.

Le Poëme Épique , est celui dans lequel le Poëte est relateur de l'action ; tels sont l'Illiade , la Pharsale , les Métamorphoses , les Romans , les Eglogues & indistinctement tous Ouvrages dans lesquels le Poëte est relateur.

Rendons cela sensible à la fa-

MERCURE. 7

veur des exemples. Les Eglogues de Virgile sont des Poèmes, voilà le genre. Les unes sont Épiques, te les que la quatrième, où le Poète est lui-même narrateur des merveilles annoncées par la Sibille. Les autres sont Dramatiques, telles que la troisième où des Bergers fournissent l'action par un dialogue alternatif.

Cela étant bien entendu, continuons, & disons que, de même que le Poème Dramatique se subdivise en différentes espèces, qui conservent toujours la dénomination générique; il en est de même du Poème pique.

Lorsque l'action du Poème

§ LE NOUVEAU

Dramatique est grande , & se passe entre des hommes illustres , comme dans la Tragédie ; on l'appelle Héroïque. Quand l'action est simple & familière & se passe entre des Bergers , on l'appelle Pastoral. Mais l'Eglogue dialoguée , telle que la troisième de Virgile , n'est pas moins un Poëme Dramatique , que la Tragédie d'Andromaque.

Raisonnons de même du Poëme Epique, & disons , que la quatrième Eglogue de Virgile, où le Poëte parle seul , n'est pas moins un Poëme Epique , que l'Iliade d'Homere , & que ces deux Poëmes diffèrent seulement , en ce que le dernier est

MERCURE. 9

est dans l'espèce Héroïque ;
l'autre dans l'espèce Pastorale.

Que ferons-nous à présent
de la définition que M^c Dacier
nous offre du Poème Epique ?
Commençons par lui dire , que
cette définition n'est pas rece-
vable pour le Poème Epique en
general ; nous verrons dans la
suite , si nous la devons ado-
pter pour l'espèce de Poème
Epique que nous venons d'ap-
peller Héroïque.

Les Erudits sont comme les
Médecins , ils ont un idiome
incommunicable au vulgaire ,
ce qu'ils feroient aisément
comprendre en usant des ex-
pressions reçues , ils le rendent
in-intelligible par l'employ de
Janvier 1717. C

10 LE NOUVEAU .

termes ignorés , qui ont eux-mêmes besoin d'être définis.

Qui ne croiroit, en entendant la définition que M^{de}. Dacier nous donne du Poëme Epique , qu'il y a d'importans mysteres renfermez dans ces grands mots , *d'Instructions déguisées sous l'Allégorie d'une action générale , & des plus grands personnages* ; surtout ce mot , *d'Action générale* , est bien embarrassant pour qui n'en a pas la clef ; nous allons voir à quoi tout cela se réduit , dépouillé de son faste ténébreux

Parlons la langue que tout le monde entend : les matieres que nous traitons ici , ne méritent pas l'honneur du mystere.

MEECURE. M

Il s'agit de sçavoir ce que c'est qu'un Poëme Epique Héroïque ; un exemple va nous en développer tout le Dogme : Feignons donc un Poëme dans ce genre , en suivant le procédé de M. Racine.

Titus devenu maître d'épouser Beronice , après la mort de Vespasien , se sépare d'elle , & sacrifie le plus violent amour à l'honneur de son Trône , & au respect qu'il doit aux Romains.

Cette action de Titus me frappe en grand ; j'en fais le sujet de mon Poëme.

Ce sujet une fois choisi ; si l'on me demande dans quelle espèce sera mon Poëme Epi-

C ij

12 LE NOUVEAU

que ; je réponds qu'il sera dans l'espèce Héroïque ; parce que l'action par moi choisie , est grande , & qu'elle se passe entre des personnes illustres.

Je n'ai encore que le sujet . . . je veux donner à mon Poëme une certaine étendue. J'imagine un tissu ingénieux d'événemens , & de motifs qui conduisent nos Amans à la séparation douloureuse & magnanime , qui est mon objet : Ce tissu ingénieux est appelé *la Fable du Poëme* ; faisons notre Fable : La voici.

Dans les derniers temps du Regne de Vespasien , Titus son fils devint éperdument amoureux de Berenice Reine

de Palestine. Il n'osa se flater que son pere pût agréer qu'il épousa cette Reine ; tant un pareil Hymenée étoit au-dessous de l'héritier de l'Empire Romain ; il dissimula donc les conseils que lui donnoit sa passion ; mais Vespasien étant mort, Titus se vit maître d'associer son Amante à l'Empire.

Il employa les premiers jours de son Règne à méditer dans la retraite, sur les devoirs attachés au rang suprême ; il s'enflama de la passion d'être un jour les délices du genre humain. Que deviendra Berenice ? Vespasien n'est plus, mais Titus est Empereur : La haine vouée par les Romains au Sang

4 LE NOUVEAU

des Rois , l'orgueil du Trône des Césars. Voilà de plus grands obstacles.

Tandis qu'une foule idolâtre flate les vœux de Berenice ; tandis que de lâches Courtisans prévoyans sa grandeur prochaine , viennent briguer sa faveur ; Titus s'arme contr'elle , des conseils d'un ami généreux , qui lui représente combien son alliance avec Berenice seroit détestée de tout l'Empire ; il lui met sous les yeux cette Loi inviolable , qui deffend aux Romains toute alliance avec les Rois : Il lui fait sentir enfin , combien il lui seroit honteux d'enfreindre la plus sacrée des Loix Romaines , en montant

MERCURE. 15

au Trône d'où il doit les faire respecter.

Titus affermi par ces Confeils , se détermine à voir Berenice , pour rompre avec elle tous engagemens , & l'écarter de la Cour.

L'Amante infortunée , qui n'a rien soupçonné du coup qui la menace , voyant paroître Titus , le prévient par les empressemens les plus vifs ; les larmes de joye qu'elle répand à sa vûë, désarment son courage. Titus déconcerté soupire ; il attache ses yeux éperdus sur la Reine , & n'a pas la force de parler ; elle lui demande avec les démonstrations les plus tendres , qu'elle est la cause

C iij

16 *LE NOUVEAU*

de son trouble ; Titus percé de douleur , quitte Berenice & se retire dans son Appartement.

L'ami généreux de Titus lui pardonne un torrent de larmes , qu'il verse sur le sort de sa chere Berenice ; il doit cette indulgence à l'Amant ; mais il est comptable à l'Empereur d'un autre hommage ; bientôt il allume dans l'ame Héroïque de Titus , une passion plus délicieuse encore que celle qu'il se propose d'éteindre ; il l'occupe du spectacle ravissant du monde entier , bénissant le Ciel , de lui avoir donné un maître selon ses vœux.

Titus a repris tout son courage , mais il ne veut plus le

commettre au danger où il a succombé ; il charge son Ami d'annoncer la fatale nouvelle à Berenice.

Depuis que Titus l'a quittée, elle n'a pas cessé de gémir, quoiqu'elle ne soupçonna rien encore des desseins de l'Empereur ; enfin l'Ami de Titus lui révèle l'affreux mystère, & lui dicte l'ordre funeste de quitter la Cour.

La Reine demeure quelque temps immobile, & comme insensible à ce récit. La douleur qui la pénètre jusques au fonds de l'ame, tarde quelque temps à éclater au dehors : elle charge froidement l'Ami de Titus d'assurer l'ingrat, qu'elle sçaura

8 LE NOUVEAU

obéir à ses ordres.

Bien-tôt le Palais retentit des cris funébres de la Reine désespérée ; on est occupé à lui ôter les moyens de s'arracher la vie . . . Titus frappé à mort, & ne pouvant soutenir le désespoir de sa chère Berenice, vient la trouver, & après avoir effrayé les reproches les plus pénétrants, il lui déclare qu'elle ne doit plus penser à son Hyménée, parce qu'il est incompatible avec l'Empire : Il ajoute qu'il ne fera pas assés lâche pour quitter le rang suprême, & pour la suivre dans la Palestine ; qu'elle rougiroit elle-même de l'indignité de son Esclave, que tout ce qu'il peut faire pour

MERCURE. 19

elle , sans se deshonnorer ,
c'est de mourir ; qu'il est résolu
de verser son sang à ses yeux ,
si elle ne lui promet pas de
respecter ses propres jours , si
elle ne se sent pas le courage
de commander à ce désespoir ,
dont il ne peut soutenir l'image.
Berenice qui croyoit Titus in-
fidèle , s'apperçoit qu'elle en
est violemment aimée ; cela
suffit pour calmer ses douleurs ,
elle admire la haute vertu du
jeune Empereur. La gloire de
César lui devient chère ; elle
s'arme de tout son courage ;
fait taire son amour , & se re-
tire dans ses Etats.

Voilà la Fable de notre Poë-
me : On voit donc ce que j'ai

20 LE NOUVEAU

voulu dire ; lorsque je l'ai définie. *Le tissu ingénieux des événements , & des motifs qui conduisent à l'action ; que le Poète s'est proposé de célébrer.*

Cette Fable que nous venons de proposer pour exemple ; est des plus simples ; je l'ai choisie telle exprès ; parce que la proposant plus composée , elle nous auroit mené trop loin. Mais toute simple qu'est celle-ci , on pourroit la rendre impléxe , par le moyen des Episodes.

Un Episode est la partie d'une Fable impléxe , qui se lie heureusement à l'action principale du Poëme ; mais qui n'y est pas absolument nécessaire. Tel est

l'Episode d'Antiochus Roy de Comagene, que M Racine introduit dans sa Tragédie de Titus. Nous l'avons obmis dans notre Fable, qui marche à sa fin sans son secours.

Les Episodes sont d'une grande ressource dans les Poëmes, soit Epiques, soit Dramatiques; mais il faut prendre garde, qu'ils ne détournent point trop l'attention vouëe à l'action principale; car alors ils opèrent ce qu'on appelle duplicité d'action & d'interêt.

Parlons à présent des Caractères, des Sentiments, & des Mœurs du Poëme. Les Docteurs Litteraires, qui ont pris leur Licence chez Aristote, y

22 LE NOUVEAU

trouvent de grands mystères ; ils se tourmentent fort , souvent même en vain , pour les développer dans l'Idiome confus de leur maître ; il n'y a pourtant rien dans tout cela de si merveilleux. Continuons à parler notre Langue.

Caractères dans le Poëme.

Les actions que l'on fait faire à un personnage ; les motifs qu'on donne à ses actions ; les sentiments qu'on lui prête , en le faisant parler : tout cela réuni , constitue son caractère dans le Poëme. Par exemple , L'action de renvoyer Berenice dans ses Etats , la pouvant éle-

MERCURE. 23

ver à l'Empire , n'est pas précisément ce qui caractérise Titus dans notre Fable : il faut aller chercher les motifs de cette action, & les sentiments généreux qu'il oppose aux conseils du plus violent Amour. Si nous avions supposé la passion de Titus refroidie au moment qu'il renvoye Berenice , il n'y auroit eu rien d'extraordinaire dans son action , si d'autre part , en lui laissant la passion la plus violente , nous lui avions fait chasser Berenice par un motif bas ou déraisonnable , nous refuserions encore notre admiration à un acte de courage que la raison ne pourroit adopter. Nous avons donc donné à

24 LE NOUVEAU

cette action de Titus , le motif du devoir & de l'honneur ; nous avons supposé à Titus les Sentiments du plus violent Amour que son courage surmonte ; l'action de Titus est illustre , Titus est grand ; il entraîne notre admiration.

Il ne nous reste rien à dire sur ce qu'on appelle *les Sentiments dans le Poëme* ; ils sont, comme nous venons de voir les expressions du caractère des personnages. Passons aux mœurs.

Mœurs dans le Poëme.

Le devoir moral du Poëte ,
n'est autre que de peindre la
vertu

vertu avec les couleurs propres à la faire chérir, & de ne faire grace au vice d'aucun des traits qui peuvent le faire décrier... Qu'on fasse agir dans un même Poème des Héros vertueux & vicieux concurremment ; loin que ce genre de Poème soit moins favorable aux mœurs, que celui dont nous avons tracé l'exemple, il pourra donner une leçon morale beaucoup plus complète. Le Poète frappé de l'éclat des Héros vertueux qu'il fait agir, appelle à eux l'admiration & l'amour ; lorsque les personnages vicieux se montrent, on les voit porter les signes de sa haine, chacun s'inscrit au jugement du Poète,

Janvier 1717.

D

26 LE NOUVEAU

& cette horreur générale est un nouveau Triomphe pour la vertu.

Le bon Homere que le peuple érudit vante si fort , pour avoir surtout excellé dans la science morale, est de tous les Poëtes Epiques, celui qui a porté les plus faux jugemens des actions particulieres de ses Héros ; M. de la Motte a cru devoir remedier à ce scandale dans son Iliade François. Il est bon d'en citer un Exemple seulement.

Achile après avoir tué Hector , l'attache à son Char.

*quel excès alors , la vengeance l'égaré ;
n'est plus un Héros , c'est un Tigre barbare*

MERCURE. 27

*Il insulte au cadavre , il lui perce les pieds ,
Qui de sa main sanglante , à son Char sont liés.
Et tête indignement traînoit dans la poussière.
S'il est à tant d'horreur , prêtes-tu ta lumière :
Sap-ter en fremit , & ne voit qu'à regret ,
S'accomplir du destin , l'inflexible décrets ;
Ainsi le Char cruel , traverse la Campagne ,
La vengeance le guide , & l'horreur l'accom-
pagne.*

On voit ici que M. de la Motte ne met pas sur le compte de la vertu & du courage d'Achille , le traitement barbare que ce Héros fait au cadavre d'Hector.

C'est une action éclatante & mémorable pour le bon Homère ; mais aussi , dira quelque Scoliaſte , de quoi s'est avisé

Cij

24 LE NOUVEAU

cette action de Titus , le motif du devoir & de l'honneur ; nous avons supposé à Titus les Sentiments du plus violent Amour que son courage surmonte ; l'action de Titus est illustre , Titus est grand ; il entraîne notre admiration.

Il ne nous reste rien à dire sur ce qu'on appelle *les Sentiments dans le Poëme* ; ils sont, comme nous venons de voir les expressions du caractère des personnages. Passons aux mœurs.

Mœurs dans le Poëme.

Le devoir moral du Poëte , n'est autre que de peindre la
vertu

MERCURE. 25

vertu avec les couleurs propres à la faire chérir, & de ne faire grace au vice d'aucun des traits qui peuvent le faire détester... Qu'on fasse agir dans un même Poème des Héros vertueux & vicieux concurremment ; loin que ce genre de Poème soit moins favorable aux mœurs, que celui dont nous avons tracé l'exemple, il pourra donner une leçon morale beaucoup plus complète. Le Poète frappé de l'éclat des Héros vertueux qu'il fait agir, appelle à eux l'admiration & l'amour, lorsque les personnages vicieux se montrent, on les voit porter les signes de sa haine, chacun souferir au jugement du Poète,

Janvier 1717. D

26 LE NOUVEAU

& cette horreur générale est un nouveau Triomphe pour la vertu.

Le bon Homere que le peuple érudit vante si fort , pour avoir surtout excellé dans la science morale , est de tous les Poëtes Epiques, celui qui a porté les plus faux jugemens des actions particulieres de ses Héros ; M. de la Motte a cru devoir remedier à ce scandale dans son Iliade François. Il est bon d'en citer un Exemple seulement.

Achile après avoir tué Hector , l'attache à son Char.

*quel excès alors , la vengeance l'égaré ;
n'est plus un Héros , c'est un Tigre barbare*

MERCURE. 27

*Il insulte au cadavre , il lui perce les pieds ,
Qui de sa main sanglante , à son Char sont liés.
La tête indignement traînoit dans la poussière :
S'il eût à tant d'horreur , prêtés-tu ta lumière :
Le sol en frémit , & ne voit qu'à regret ,
S'accomplir du destin , l'inflexible décret ;
Ainsi le Char cruel , traverse la Campagne ,
La vengeance le guide , & l'horreur l'accom-
pagne.*

On voit ici que M. de la Motte ne met pas sur le compte de la vertu & du courage d'Achille , le traitement barbare que ce Héros fait au cadavre d'Hector.

C'est une action éclatante & mémorable pour le bon Homère ; mais aussi , dira quelque Scoliaſte , de quoi s'est avisé

Cij

M. de la Motte , de vouloir réformer la Morale des tems Héroïques.

On étend communement au delà de ces bornes , le devoir moral des Poëtes , soit Epiques, soit Dramatiques ; on veut qu'ils disposent leurs Fables , de maniere , que les personnages vicieux de leurs Poëmes succombent au gré de la haine générale ; j'aime les Fables de ce genre. Je me garderai pourtant bien de souscrire au sentiment de ceux qui réprouvent toute Fable , dans laquelle le Héros vertueux seroit opprimé. La Tragédie de Britannicus est de ce genre : la vertu y succombe : on verse des pleurs sur

un Prince digne d'un meilleur sort , mais le spectateur ne soupçonne pas que le vice triomphe.

L'état où M. Racine représente Neron après son crime , déchiré de remords , voulant attenter sur sa propre vie , investi de la haine public , détesté d'Agrippine , de Burrhus même ; tout cela satisfait l'horreur vengeresse du spectateur ; il ne voudroit point à ce prix du Thrône & de la vie que le Poëte a la sévérité de laisser à Neron.

Il y a donc moyen de faire périr le Héros vertueux dans le Poëme Epique , sans blesser la morale ; la Tragédie citée , en

est la preuve. Car je ne pense pas qu'il y ait d'homme assez déraisonnable , pour prétendre , que le Poeme Epique soit par sa nature resserré dans des limites plus étroites que le Dramatique.

La conduite que Dieu tient à l'égard des hommes , ne nous doit affecter d'aucun scandale ; sa justice étend ses droits sur nous au delà de cette vie : n'hésitez donc point à donner dans un Poeme , le spectacle attendrissant d'un homme vertueux , succombant sous les traits des méchants ; nous verserons des pleurs sur sa mort , ces pleurs même vous attesteront notre amour pour lui ; le vice triom-

phant sera l'objet de notre excécration. Les mœurs de votre Poëme sont bonnes ; le devoir moral y est parfaitement rempli.

Par le mot de *Mœurs* , on entend quelquefois parler des Usages , des Coûtumes , des Préjugés , qui varient chez les différents peuples. Ainsi l'on appelleroit fausses , les mœurs d'un Poëme , dans lequel un Auteur auroit transféré aux Romains , les Usages , les Coûtumes , le Culte religieux , & tous les préjugés des Grecs.

Le mot de *Mœurs* , appliqué singulièrement aux personnages du Poëme , n'est autre chose , que les penchans habituels ,

& les sentiments , qui constituent le caractère du personnage.

Voilà à quoi se réduit la doctrine du Poëme Epique. Que dis-je ? nous n'avons pas fait encore ? Il nous reste une question importante à traiter. Que penseroit de nous M. Dacier ? si nous n'avions osés commettre à son exemple notre jugement sur la fin générale du Poëme Epique ?

M^e Dacier fait honneur à ce genre d'Ouvrage , du seul dessein de former les mœurs : elle s'appuie de l'exemple des Poëmes d'Homere , où elle trouve une instruction continuë.

J'avoue humblement que je

ne

MERCURE. 33

ne vois rien de si édifiant dans les Poèmes d'Homere. Je ne crois pas , à beaucoup près , qu'on se trouvât bien de les ériger en Ouvrages Moraux.

Mais , quand même l'Iliade & l'Odissee ne pêcheroient pas contre le devoir moral , comme nous l'avons prétendu , on n'en devrait pas conclure , que le Poete ne se fut proposé , que la fin d'instruire.

Racine n'a point blessé la morale dans ses Tragédies ; je vois bien des gens qui les envisagent comme des Poèmes favorables aux mœurs ; mais ils ne font pas pour cela honneur à Racine , de ne s'être proposé aucune autre fin que l'instruc-

Janvier 1717.

E

34 LE NOUVEAU

tion. La fin générale que s'est proposée Racine dans ses Tragédies, c'est le plaisir de ses Auditeurs: il a donc voulu plaire, en excitant dans les âmes ces émotions vives, qui naissent de l'admiration, de la compassion, de la terreur.

Mais comme le dessein de plaire, prescrit au Poète le devoir de respecter l'instinct général, de ne point s'écarter des idées morales répandues chez les hommes, dont il veut emporter les suffrages; de là vient que l'attention aux mœurs entre dans l'ordre des moyens qu'il juge propres à le conduire à sa fin générale.

Je crois donc que dans tous

Poëmes , soit Epiques, soit Dramatiques , indistinctement , les Poëtes se proposent pour fin générale , le dessein de tirer l'homme de l'ennui qui le consume , lorsqu'il est inoccupé.

L'homme inoccupé , c'est-à-dire , l'homme livré à la seule considération de son être personnel , éprouve deux sentimens habituels , également tristes ; l'un est le sentiment de son infortune , il a le désir d'un bonheur vague qui le fuit ; l'autre est le sentiment de sa bassesse : Il voudroit être grand & important , il se trouve petit & méprisable. De ces deux sentimens qui l'obsèdent perséveramment , naissent la langueur

E ij

36 LE NOUVEAU

& le découragement de son esprit ; c'est ce que nous appelons ennui.

C'est donc pour échapper à cet ennui , que l'homme se fuit , pour ainsi dire , lui-même , & cherche à s'occuper d'objets étrangers ; mais ces objets étrangers ne l'occupent agréablement , qu'autant qu'il y trouve des rapports qui lui font illusion sur son malheur & sur sa petitesse ; que l'on me passe mes suppositions , je réponds à toutes difficultez.

Sil'on me demande pourquoi je suis si voluptueusement ému d'une action vraiment grande ; pourquoi les sentiments sublimes , les expressions hautes de

MERCURE. 37

courage & de vertu, dans les Poèmes & autres Ouvrages, transportent mon ame, & lui causent ces secousses vives qui lui sont si cheres ?

Je réponds, que j'éprouve alors le sentiment de ma propre excellence. Je sens en moi les ressorts de cette vertu, dont l'excès m'a étonné. J'admire le Héros que je viens de voir agir, mais je m'applaudis d'éprouver des sentiments conformes aux siens.

Delà vient l'interêt tendre qui m'attache à lui. Je lui dois la découverte de ma propre grandeur ; je lui suis comptable de ma reconnoissance.

Si l'on me demande ensuite

E iiij

34 LE NOUVEAU

tion. La fin générale que s'est proposée Racine dans ses Tragédies, c'est le plaisir de ses Auditeurs: il a donc voulu plaire, en excitant dans les âmes ces émotions vives, qui naissent de l'admiration, de la compassion, de la terreur.

Mais comme le dessein de plaire, prescrit au Poète le devoir de respecter l'instinct général, de ne point s'écarter des idées morales répandues chez les hommes, dont il veut emporter les suffrages; de là vient que l'attention aux mœurs entre dans l'ordre des moyens qu'il juge propres à le conduire à sa fin générale.

Je crois donc que dans tous

Poëmes , soit Epiques, soit Dramatiques , indistinctement , les Poëtes se proposent pour fin générale , le dessein de tirer l'homme de l'ennui qui le consume , lorsqu'il est inoccupé.

L'homme inoccupé , c'est-à-dire , l'homme livré à la seule considération de son être personnel , éprouve deux sentimens habituels , également tristes ; l'un est le sentiment de son infortune , il a le désir d'un bonheur vague qui le fuit ; l'autre est le sentiment de sa bassesse : Il voudroit être grand & important , il se trouve petit & méprisable. De ces deux sentimens qui l'obsèdent persévéremment , naissent la langueur

E ij

36 *LE NOUVEAU*

& le découragement de son esprit ; c'est ce que nous appelons ennui.

C'est donc pour échapper à cet ennui , que l'homme se fuit , pour ainsi dire , lui-même , & cherche à s'occuper d'objets étrangers ; mais ces objets étrangers ne l'occupent agréablement , qu'autant qu'il y trouve des rapports qui lui font illusion sur son malheur & sur sa petitesse ; que l'on me passe mes suppositions ; je réponds à toutes difficultez.

Sil'on me demande pourquoi je suis si voluptueusement ému d'une action vraiment grande ; pourquoi les sentiments sublimes , les expressions hautes de

MERCURE. 37

courage & de vertu, dans les Poëmes & autres Ouvrages, transportent mon ame, & lui causent ces secousses vives qui lui sont si cheres ?

Je réponds, que j'éprouve alors le sentiment de ma propre excellence. Je sens en moi les ressorts de cette vertu, dont l'excès m'a étonné. J'admire le Héros que je viens de voir agir, mais je m'applaudis d'éprouver des sentiments conformes aux siens.

Delà vient l'interêt tendre qui m'attache à lui. Je lui dois la découverte de ma propre grandeur ; je lui suis comptable de ma reconnoissance.

Si l'on me demande ensuite

E ij

38 *LE NOUVEAU*

pourquoi l'on me fait plaisir, en excitant en moi la terreur, & la compassion ; sentiments tristes , affections douloureuses : Par exemple , si le Héros vertueux sur qui j'ai épuisé mon admiration , se trouve en péril , je tremble pour ses jours ; s'il succombe au péril , je pleure sa disgrâce. Pourquoi éprouvai-je une secrète joye en versant ces pleurs ? signes ordinaires de la douleur. D'où vient cette consolation intime , qui me rend délicieux , le trouble que j'éprouve ?

Nous avons déjà vû par la réponse à la première Question , d'où viennent ces liens d'Amour & de respect , qui m'attachent à mon Héros. Nous ne

MERCURE. 39

faisons plus qu'un , lui & moi...
mon orgueil m'engage dans
tous ses perils. Je me suis trouvé
digne de courir avec lui la même
fortune. Ma terreur dans
nos communs dangers , est soutenue
de l'espoir du triomphe ,
& du sentiment de mon propre
courage. Mais si mon Héros
vient à périr , là je me sépare
de lui ; je verse quelques larmes
sur l'Amy que la mort m'enlève,
mais je m'apperçois en même
temps qu'elle m'a épargné : je
compare le sort du Héros avec
le mien. Cette comparaison
m'avertit , qu'il y a des hommes
moins heureux que moi.
Voilà la source de cette consolation
secrète , qui accompa-

E. iij

gne mes pleurs.

J'aurois quelque penchant à parcourir tous les différents ébranlements que notre ame reçoit à l'occasion des objets étrangers & de les rappeler tous à mon Hypotéle Métaphisique : je me flate que ces détails auroient quelque agrément, & je cède à la tentation de donner un jour à cela tout son développement dans une Dissertation particulière.

Revenons à M^e. Dacier ; vous prétendés, Madame, que la fin du Poëme Epique, n'est autre que, le dessein de former les mœurs : pour être en droit d'attester cette vérité générale, vous croyés, qu'il vous suffit

MERCURE. 41

de nous prouver , qu'Homère ne s'est proposé , que cette vûe dans l'Iliade & dans l'Odyssée. Mais comment nous prouvez-vous , qu'Homere ne s'est proposé dans ses Poèmes , que le dessein d'instruire ? Ecoutons.

Du tems d'Homere , les Grecs étoient divisez en plusieurs Etats, indépendents les uns des autres , & ces Etats étoient souvent obligez de se réunir contre un ennemi commun. Homère pour leur prouver la nécessité de demeurer unis , imagina la Fable générale que voici.

42 LE NOUVEAU.

Deux Chefs d'une même Armée, se querellent, l'ennemi commun profite de leur dissension, & remporte sur leur parti de grands avantages. Les deux Chefs se raccommodent, & étans réunis, ils chassent leur ennemi commun, & remportent enfin la victoire.

Cette Fable, continuë M^c. Dacier, est générale, c'est-à-dire, qu'elle convient à tout le monde, petits & grands; car les petits ne sont pas moins sujets que les grands, à voir ruiner leurs affaires, ou par

MERCURE. 43

la colere, ou par la dissention :
 Ils n'ont pas moins besoin de
 ces leçons d'Homere, & ils
 sont aussi capables d'en pro-
 fiter ; utilité qu'on ne sçauroit
 tirer des actions particulieres :
 En effet, qu'on fasse un Poe-
 me sur une action de Cesar,
 de Pompée, ou d'Alcibiade ;
 quel bien cela pourra-t'il faire à
 un particulier ? . . . Mais quoi-
 que la Fable soit générale, il
 faut la rendre particuliere par
 l'imposition des noms.

Par exemple, voici com-
 ment Homere rend sa Fable

44 LE NOUVEAU

particuliere... Il auroit pû la mettre sous le nom des sept Chefs , qui marcherent contre Thebes ... Il la met sous le nom des Heros , qui allèrent conquérir le Royaume de Priam.

Agamemnon & Achille sont les deux Chefs, qui se querellent, les Troyens profitent de leur dissention, & sont vainqueurs. Agamemnon & Achille se réconcilient , & étans réunis, les Troyens sont défaits.

Je voudrois bien sçavoir , qui a revelé à M^{de}. Dacier ce procédé si singulier d'Homère. Il s'est proposé , dit-elle , de

réunir les Princes de la Grèce
divisez entr'eux ; cela pourroit
être absolument ; je ne trouverois
pas étrange , qu'on soupçonna
Homere , d'avoir conçu tout
son Ouvrage pour cette fin po-
litique ; mais il me paroît que
M^{de}. Dacier n'est pas fondée à
nous l'affirmer avec tant de
confiance , puisque nous ne
trouvons dans l'Iliade aucune
trace distincte de ce dessein.

Nous n'y cherchons pas tant
de finesse , nous autres bonnes
gens ; nous pensons que l'Au-
teur a voulu seulement amuser
les Grecs par le récit des ex-
ploits guerriers de leurs Ayeux.
Il recueillit dans son Poëme ,
tout ce que la tradition alors

46 LE NOUVEAU

confuse , lui pût fournir sur la fameuse Guerre de Troye : il associa les faits Historiques à des fictions variées : il fit aux Héros , agissant dans son Poëme , l'honneur de leur donner les Dieux pour Alliés. Alliance impie , qui avilissoit ces mêmes Dieux , en les rendant bassement complices de la fureur , de l'injustice , de tous les excès de l'une & de l'autre Armée. De là , tant de miracles absurdes & puerils : de là , ce bas merveilleux , qui tout indigne qu'il est , d'un âge tel que le notre , étoit très propre à entraîner l'admiration , & à surprendre la crédulité d'un siècle aussi superstitieux , aussi ignorant , que l'é-

toit le sien. Nous ne sommes donc point étonnés , que des siècles grossiers , aient adoré les Poèmes d'Homere. Mais nous ne concevons pas bien , comment dans ces derniers temps , la premiere ébauche de l'Art naissant , est encore l'objet du culte d'un si grand peuple. Je dis du culte ; car Messieurs les Erudits ne veulent entrer en aucune composition avec leur. Siècle ; ils adorent tout indistinctement dans Homere les absurdités les plus grossieres ; les fictions les plus scandaleuses , font pour eux des Allégories saintes. Ils érigeroient volontiers l'Iliade en Catechisme moral.

48 LE NOUVEAU

Revenons donc à M^{de}. Dacier, vous prétendés, Madame, que l'on ne peut pas tirer des actions particulieres, le même fruit moral, que pourroient donner les actions générales ; Si cette proposition étoit vraie, que deviendrait votre chere Iliade ? Car envain avés - vous fait l'Apologie de la Fable generale de ce Poëme. Vous êtes convenuë, que cette Fable generale devenoit particuliere dans le Poëme appliqué à des personnages déterminez ? Que devient donc la morale de cette Fable generalement conçûë ? S'évanoûit - elle dans le Poëme par la fatale imposition des noms aux personnages ? Vous
à

n'avez pas apperçeu cette conséquence ; mais nous allons vous relever de cette inattention. Nous tirerons de péril la pauvre Iliade , en vous prouvant , par un exemple , que les actions particulieres, ne sont pas moins morales & instructives que les actions générales.

Si je voulois donner une leçon de clemence à un homme vindicatif , je lui citerois le grand exemple d'Auguste , qui pouvant faire périr justement le conspirateur Cinna , lui pardonne son attentat , & rachette son amour à force de bienfaits. L'homme à qui je citerois cette action particuliere d'Auguste , trouveroit t-il quelque obstacle

Janvier 1717.

F

à se l'appliquer ? Oüi , sans doute , me dira Madame Dacier ; si vous voulez que l'action l'instruise , proposez-là généralement sans l'appliquer à Auguste. Essayons donc.

Un homme pouvant justement faire périr son ennemi , lui pardonna & racheta son amour à force de bienfaits.

Je m'en rapporte ici à M^e. Dacier même. Je suis bien persuadé que pour peu qu'elle y fasse attention , elle sentira que ma leçon particulière vaut bien sa leçon générale.

Nous dirons donc des actions particulières, comme des actions générales ; qu'elles instruisent allegoriquement ; c'est à dire ,

MERCURE. 51

par l'application que chacun peut s'en faire à lui-même. Passons à autre chose.

Nous avons prétendu que l'action du Poème Epique, considéré dans l'espece heroïque, devoit être illustre & se passer entre de grands Personnages. M^r Dacier est d'accord avec nous sur la qualité des Personnages, mais elle n'accorde pas, que l'action du Poème doive être grande.... *Il n'est pas nécessaire que l'action du Poème Epique soit illustre & importante par elle-même, puisqu'au contraire elle peut être simple & commune, mais il faut*

F ij

52 LE NOUVEAU

qu'elle le soit par la qualité des Personnages. Aussi Horace a-t-il dit après Aristote : **Res gestæ Regumque, Ducumque.** Cela est si vrai, que l'action la plus éclatante d'un simple Bourgeois, ne pourra jamais faire le sujet d'un Poëme Epique ; & que l'action la plus simple d'un Roy, d'un General d'Armée le fera toujours avec succès.

Je veux bien convenir avec M^r Dacier que, l'action la plus simple d'un Roi, ou d'un General d'Armée, peut faire le sujet d'un Poëme Epique, mais je prends

MERCURE. 53

la liberté de douter que ce Poëme fût une grande fortune. Les grands noms n'intéressent guères , s'ils sont mariez à des actions communes. J'ose assûrer au contraire , que si vous faisiez agir dans un Poëme un nom ignoré, un Personnage sans titre , d'une manière vraiment grande ; bien-tôt ses actions illustres le grossiroient à votre imagination ; bien-tôt vous verriez en lui un Souverain digne du plus respectueux hommage.

Concluons donc , que les personnages du Poëme héroïque , doivent être illustres ; mais que si l'on veut que le Poëme plaise, les personnages y doivent agir héroïquement. Le trait ci-

54 LE NOUVEAU
té d'Horace , ne dit rien de
contraire à cette décision.

Voyons maintenant de combien nous sommes distants de la doctrine de M^c Dacier , sur le Poëme Epique : Elle le définit comme nous avons vu.

Un discours en Vers , inventé pour former les mœurs , par des instructions déguisées sous l'allégorie d'une action générale , & des plus grands personnages.

Nous avons fait voir d'abord , que M^c. Dacier applique au genre une définition , qui n'est recevable que pour une espèce particuliere. Nous avons fixé cette définition à l'espèce hé-

roïque. Nous avons prétendu que le dessein des Poëtes dans ce genre d'Ouvrage, étoit moins l'instruction des Lecteurs, que leur plaisir.

Nous avons expliqué comment la Fable Epique peut être utile aux mœurs, sans qu'on doive en tenir grand compte aux Poëtes, & leur faire honneur du seul dessein d'instruire. Nous avons dit en quel sens la Fable Epique instruit allégoriquement ; & de notre explication, il résulte que ces grands mots *d'Instructions déguisées sous l'Allegorie*, ne disent rien de si important, puisque tout récit est nécessairement allégorique dans le même sens

56 LE NOUVEAU
que l'Illiade & l'Odissee.

Nous avons prouvé par les principes mêmes de M^c Dacier, que l'action du Poëme Epique n'est point générale, mais particuliere : Enfin, nous avons osés prétendre, qu'il ne suffisoit pas pour faire un bon Poëme héroïque, qu'on y introduisit des personnages illustres, qu'il falloit encore les faire agir héroïquement. Que nous restet-il donc de la définition donnée par M^c Dacier, dont nous n'ayons point parlé ? Je n'y vois plus que ces mots. . . . C'est un discours en Vers.

M^c Dacier est ici un peu embarrassée ; car Aristote a prétendu que le Poëme Epique se sert

sert du discours en Vers ou en Prose. Cette autorité arrache à M^r Dacier l'aveu, que l'Illiade & l'Odissee ne cessent pas d'être des Poèmes Epiques dans ses traductions en Prose.

Mais l'expérience a prouvé, dit-elle, que les Vers lui conviennent davantage, parce qu'ils donnent plus de majesté & de grandeur, & qu'ils fournissent plus de ressources que la Prose.

Est-il bien vrai que les Vers donnent plus de grandeur & de majesté aux Poèmes? leurs fournissent-ils en effet plus de ressources que la Prose? Examinons un peu les avantages réels

Janvier 1717.

G

58 LE NOUVEAU

de l'un & de l'autre langage ,
& voyons si la Prose vaincue ,
doit céder aux Vers ses droits
sur quelque genre.

Les Vers sont distinguez de
la Prose , par la singularité des
nombres auxquels l'Art arbitrai-
re les a assujettis , & par la ter-
minaison uniforme qui consti-
tuë la Rime. Ces nombres &
cette Rime donnent à la diction
un air contraint & bizarre , qui
loin de plaire à qui n'y seroit
pas habitué , lui causeroit au
contraire un sentiment defa-
gréable , qu'il trouveroit moyen
de justifier. A quoi bon , s'écri-
roit-il ; à quoi bon cet art pé-
nible , qui fait perdre aux pen-
sées leur vérité & leur grace

• *MERCURE.* 59

naturelles? Depuis quand s'est-on avisé de faire plier la raison sous le joug d'un langage follement mesuré? ce qu'on peut me dire avec élégance dans l'idiome ordinaire, sans se donner beaucoup de peine; pourquoi me le présenter dans un langage effrayant, qui porte avec lui l'appareil du travail & de l'affectation? Le retour importun de la Rime, la répétition des mêmes nombres dans chacune de vos frases, me fatiguent & m'ennuyent; que pourrions-nous répondre à ces reproches?

Vous n'êtes pas accoutumé, Monsieur, à ce langage que vous nommez bizarre; lorsque vous vous ferez familiarisé avec lui

G ij

60 LE NOUVEAU

par la lecture des bons Poètes, ce qu'il a de contraint & d'affecté, disparaîtra pour vous. Un jour vous vous plairez à marquer cette folle mesure des Vers en les prononçant sur des tons plus soutenus que la Prose; vous tiendrez grand compte au Poète d'avoir surmonté les difficultez de cet Art même, pour lequel vous marquez tant d'aversion & de mépris.

Les Vers ne plaisent point par eux-mêmes, il nous a fallu un long commerce avec eux pour n'être guères choqué de leur démarche affectée, de leur air contraint. Quelque-variées que soient les choses qu'ils nous présentent, nous sommes tou-

jours un peu blessés de les voir paroître sous des signes si uniformes : la répétition obstinée des mêmes nombres & des mêmes terminaisons, est encore pour nous aujourd'hui une source d'ennui. Pourquoi néanmoins les aimons-nous, ces Vers, avec tant de défauts, que nous leur reconnoissons ? Préparons notre réponse par un exemple.

Un Danseur de corde ne danse pas, à beaucoup près, sur la corde, avec des mouvemens aussi variez qu'il pourroit le faire sur un vaste Théâtre. Il est renfermé dans les bornes étroites d'une ligne qu'il parcourt en avant & en arriere, sans pouvoir présenter le front à sa droite & à

Gij

62 LE NOUVEAU

sa gauche ; l'attention qu'il est forcé de donner au péril de son Art , lui dérobe les graces libres & enjouées des bras & du visage : il a l'air inquiet & souffrant ; cependant il plaît , il amuse le spectateur. Ce n'est pas précisément le Danseur qu'on admire ici ; on n'est occupé que de la difficulté qu'il surmonte , du danger qu'il brave ; en sorte que si la corde suspendue , cessoit de paroître dangereusement distante du plancher , le spectacle ne seroit plus si intéressant : notre homme pourroit encore étonner par son adresse , mais il perdrait le mérite du courage.

Appliquons ceci au Poëte. Il nous plaît , quoique souvent il

MERCURE. 63

nous parle avec moins d'élégance que le Profateur. Nous nous plaçons à le voir luter contre les difficultez d'un art industriel & pénible. Il n'y a point ici de péril comme dans l'exemple proposé. C'est un spectacle de pure industrie ; ce ressort suffit à nous émouvoir. Quand une pensée se trouve à quelque chose près , aussi bien exprimée en Vers , qu'elle pourroit l'être en Prose , on applaudit au succès du Poëte ; on lui vouë son indulgence ; on lui permet de grimacer de tems à autres ; les expressions impropres sont chez lui de légères fautes ; les constructions inusitées deviennent ses privilèges ; par Exemple.

G iij

64 LE NOUVEAU

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire,
Auteur.

Pense de l'art des Vers atteindre la hauteur

La hauteur d'un art, voilà une
expression impropre, que la ri-
me amène ici contre le gré de
M. Despreaux,

Ce fils que de sa flamme il me donna pour
gage,

Mélas ! je m'en souviens, le jour que son
courage.

C'est la Rime qui fait pré-
sent à l'élégant Racine de cette
— construction inusitée & violente,
il auroit fallu dire . . .

*Ce fils qu'il me donna pour
gage de sa flamme.*

MERCURE. 65

Il est bon de remarquer ,
qu'une expression n'est élégante
en Vers , qu'autant qu'elle pour-
roit être employée avec grace
dans la Prose ; le Profateur & le
Poète ont un Dictionnaire com-
mun.

Il ne faut pas juger de même
des constructions. On a accor-
dé aux Poètes le droit de les
varier un peu plus que ne fait
la Prose , comme dans les Vers
suivants.

Du sein de la terre entrouverte ,
Chers instruments de notre perte ,
L'argent & l'or sont arrachés ,
On les tire de ces abîmes ,
Où sage & prévoyant nos crimes ,
La nature les a cachés.

M. de la Motte n'a pas excédé ici les bornes du droit accordé aux Vers ; néanmoins la Prose ne se permettroit pas cette construction ; voici comme elle parleroit...

L'argent & l'or chers instrumens de notre perte , sont arrachez du sein de la terre , on les tire de ces abîmes où la nature sage & prévoyante les a cachez.

Que les Poètes ne tirent point vanité de ce droit interdit à la Prose : Ce droit-même atteste la misère de leur art ; misère , au besoin de laquelle nous avons

été forcés de faire plier la Règle Françoisè, qui veut qu'on soulage l'attention, par une construction aisée, qui présente à quelque chose près, les idées dans leur ordre naturel.

S'il étoit possible que les Vers n'usassent jamais de cette liberté, ils nen seroient que plus parfaits. Quand j'en trouve une suite nombreuse, dont les constructions pourroient être adoptées par la Prose, j'applaudis au prodige.

On croit communément que la Prose est subordonnée aux Vers; qu'il ne lui sied pas de prendre certain essor; quelle doit être humble & retenue, en traittant le même sujet sur

68 LE NOUVEAU

lequel les Vers parleroient intérieurement. On s'imagine , que les fictions ingénieuses , les Figures hardies , les Images brillantes , sont l'apanage des Vers , que la Prose n'a pas même droit à ces richesses , préjugé le plus déraisonnable , & peut être le plus universel qui ait jamais obsédé les Gens de Lettres. M^e. Dacier est dans cette illusion générale , lorsqu'elle nous dit , que *les Vers donnent plus de grandeur , & de majesté , qu'ils fourniroient plus de ressources au Poëme , que la Prose.*

Pour moi , j'ose penser , que la Prose & les Vers , n'ont par eux-mêmes aucun ton déterminé , & qu'ils le reçoivent des

MERCURE. 69

sujets différents , sur lesquels ils s'exercent. Si vous voulés traiter un sujet galant , demandés à votre génie les graces badines propres à ce genre , des images simples , des idées naïves. Voulés-vous chanter une action Heroïque , montés votre génie au ton que demande votre sujet ; vous nous parlerés avec majesté ; vos fictions seront nobles & hardies ; vos images somptueuses , vos figures éclatantes ; ce n'est point de l'Art des Vers , que vous empruntés le droit de me parler ici avec tant de faste ; c'est de la grandeur de l'action que vous célébrés.

Feu M. de Fencelon nous a

70 LE NOUVEAU

donné en Prose les *Avantures de Telemaque*. Ce Poëme devoit avoir fait soupçonner aux Gens de Lettres , que les Vers n'ont aucunes richesses , qui n'appartiennent à la Prose , & dont elle ne sçache user avec succès.

Lorsque j'ai cité au préjugé l'exemple du *Telemaque François* , il m'a répondu , que ce Poëme étoit écrit en Vers , à la mesure & à la Rime prés. Que me veut-on dire par - là ? sinon que la Prose est en droit de parler du même ton que les Vers , & qu'elle n'en est distinguée que par la mesure & par la rime.

On voit par tout ce que je

viens de dire, combien je suis éloigné de penser avec M^e Dacier, que la Prose doit faire aux Vers les honneurs du Poëme Epique. Je soutiens qu'elle a droit sur tous genres d'Ouvrages indistinctement; qu'elle a seule l'usage libre de toutes les richesses de l'esprit; que n'étant asservie à aucun joug, elle ne trouve jamais d'obstacles à exprimer ce que le génie lui présente; elle n'est jamais forcée de rejeter les expressions propres & les tours uniques que demandent les idées successives & les sentimens variez que ses sujets embrassent.

Il n'en est pas de même des Vers; leur asservissement à la

72 LE NOUVEAU

mesure & à la rime les force souvent à substituer aux expressions & aux tours propres, de faux équivalents : une pensée fine, un sentiment vif, qui n'échapperoit pas au Prosauteur maître de sa diction, échape souvent au Versificateur impuissant à les exprimer.

Je crois donc que l'Art des Vers est un Art frivole, que si les hommes étoient convenus de le proscrire, non seulement nous ne perdriens rien, mais que nous gagnerions beaucoup. Forcez de parler le langage dicté par la nature, nous traiterions tous les genres en Prose, avec d'autant plus de convenance & de vérité, que la variété de

de nos signes répondroit mieux à la variété de nos sentimens & de nos pensées ; avec d'autant plus d'élégance , que nous ne serions jamais impuissans à exprimer ce que le génie nous offriroit d'heureux ; avec d'autant plus de clarté , que maîtres de nos constructions , nous présenterions toujours les idées dans leur ordre naturel.

On pourroit soupçonner en m'entendant parler , comme je fais que , je n'ai pas grand commerce avec les Vers ; & que faute de cette habitude enchanteresse dont j'ai parlé , je ne suis point la dupe de leurs graces contraintes. J'avouë sincèrement ici que je suis depuis long-

Janvier 17 17. H.

74. LE NOUVEAU

temps dans l'illusion la plus favorable à l'Art que je condamne ; l'habitude a fait sur moi , ce qu'elle fait sur tous les autres hommes : je me plais à voir lutter nos excellens Poètes contre les difficultez que leur opposent la mesure & la rime. Je suis frappé d'étonnement toutes les fois que je vois la raison & les graces dociles plier sous le joug bizarre ; je serois dans le ravissement , si dans un long Ouvrage , le Poète ne me laissoit rien désirer de cette justesse, de cet ordre , de cette clarté , de cette élégance dont la Prose est toujours comtable. Je desire l'impossible , me dira-t-on ? à la bonne heure. Mais si les Vers

ne peuvent atteindre à la perfection réelle de la Prose, pourquoi ne me parle-t-on pas en Prose ?

Je ne me suis point proposé de faire un extrait complet de la Preface de M^e Dacier sur l'Odissee ; j'ai voulu seulement combattre les principes qu'elle nous y donne sur le Poëme Epique. Il est bon d'avertir que M^e. Dacier tient sa doctrine du grand Aristote, & que si elle étoit convaincuë dans ma Dissertation de quelques erreurs, il ne faudroit point les mettre sur le compte de son jugement, elle est dans l'habitude de recevoir sans aucun examen tous les Dogmes de ce Docteur.

H ij

6^e LE NOUVEAU

M. l'Abbé de Pons ayant bien voulu s'avouer Auteur de la Dissertation précédente , je crois que M. de la Motte ne trouvera pas mauvais que je révèle ici que la Cantate suivante est de sa façon.



EGHO CANTATE.

Par M. de la Motte.

EN vain la jeune Echo , soupire pour
Narcisse ;

N vain au fonds des Bois elle court le cher-
cher ;

L'ingrat souffre qu'elle languisse
Et les plus tendres soins ne sauraient
le toucher.

MERCURE. 77

Partout une tendresse extrême,
Attache la Nymphé à ses pas ;
Elle hait ce qu'il hait , elle aime ce qu'il
aime ;

Le goût de son Berger , prête à tout mille
appas.

S'il court dans les Forêts , où la chasse
l'attire

Elle imite le bruit du Cor ;
S'il touche le Hautbois , la Nymphé qui
l'admire

Sçait lui rendre acord pour acord ,
Quand du son de sa flûte il enchante Zephire
Elle en rend tous les sons, mais plus tendre,
encor,

Bravant l'amour & son empire
Et trop charmé de son repos ,
Un jour l'indifferent s'exprimoit en ces
mots.

En vain tu fais partout triompher ta puis-
sance,

78 LE NOUVEAU

Amour tu ne peux rien sur moi ,
Aimable paix des Cœurs , tranquille in-
différence ,

Je jure de n'aimer que toi.

Malgré le désespoir où ce serment la jette ,
Echo lui donne encore sa foi ;
Et de ses chants ingrats la Nymphé lui
repete.

Je jure de n'aimer que toi.
Echo devient plus tendre , & plait moins
chaque jour ,

Elle succombe à son destin funeste ,
Et du peu de voix qui lui reste.

Elle presse le Ciel de vanger son amour.

J'ai languï pour un insensible ;
Il a vu mes honreux desirs
Son indifférence inflexible
Est le seul prix de mes soupirs.

Je n'écoute plus que la haine ,

Puisque mon amour ne peut rien.

Dieux , justes Dieux , vanges ,
ma peine

Par un supplice égal au mien.

MERCURE. 79

Ses vœux sont exaucez : Au bord d'une
Fontaine ,

Narcisse en ce moment , goûtoit un doux
repos.

De lui-même une image vaine
Se présente à lui sous les flots.

Cette beauté l'enchaîne , avec trouble il
l'adore ;

Il sent naître en son cœur des transports
inconnus ,

Il languit , il brûle , il soupire ,
Tout plein de cette image , il ne se connoît
plus.

Veut-il embrasser ce qu'il aime ,
L'eau se trouble , & l'image fuit ;
Quand elle reparoit , son plaisir est ex-
trême ;

En s'approchant encor , son espoir se dé-
truit,

80 LE NOUVEAU

Toujours séparé de lui-même ,
Il s'échappe sans cesse , & toujours se
poursuit.

De moment en moment , dans ses veines
s'allume ,

Un feu qui lui coute le jour ,
De ses désirs trahis, la flamme le consume ;
Il meurt enfin de douleur & d'amour.

Echo même gémit d'un si cruel martyre :
J'expire, dit Narcisse , Echo répond ,
j'expire.

Vole Amour , étend ta puissance
Mais n'exerce point tes rigueurs ,
De cha-que trait que ta main lance
Blesse , & charme toujours deux cœurs.

Amants que l'Amour récompense ,
Vos désirs sont des biens charmants ,
Mais les désirs sans l'espérance ,
Sont le plus affreux des tourments.

Les

LES AMOURS PASTORALES.

de Daphnis & Chloé.

LES Amours Pastorales de Daphnis & Chloé dont on donne icil'extrait, sont devenuës trop à la mode, pour ne pas satisfaire à la curiosité des personnes qui ne les ont pas encore lûës.

On seroit même tenté par la suite, de préférer ces fortes d'extraits aux Historietes ordinaires du Mercure ; à moins qu'on ne les jugeât assez intéressantes par elle-mêmes. Le goût du Public en tout genre, me servira toujourns de regle sur le choix des morceaux ; j'attends qu'il en décide.

Je reviens à Longus, Auteur de cette Histoire ; il l'a écrite en
Janvier 1717. I

82 LE NOUVEAU

Grec , elle a été traduite en François par le célèbre Amiot , & réimprimée nouvellement : c'est de cette édition que j'ai tiré cet extrait.

On croit ce Roman postérieur à celui des Amours de Théagenes & Chariclée , composé par Heliodore, qui vivoit sous l'Empire de Théodose & d'Arcadius sur la fin du quatrième siècle.

Le Sçavant M. Huet ancien Evêque d'Avranche , dans son Traité de l'Origine des Romans, a jugé très-favorablement de ces Pastorales. Le style de Longus, selon son sentiment , est simple, aisé , naturel & concis, sans obscurité ; ses expressions sont

pleines de vivacité & de feu : il produit avec esprit , il peint avec agrément , il dispose ses images avec adresse : les caracteres sont gardez exactement, les Episodes naissent de l'argument, les passions & les sentimens sont traitez avec une delicateffe assez convenable à la simplicité des Bergers.

Il auroit été à souhaiter qu'il nous en eût donné une nouvelle traduction , comme il avoit eu dessein de le faire dans sa jeunesse à l'imitation de l'ancien Evêque d'Auxerre ; il faut croire qu'elle auroit été plus châtiée de toutes les manieres.

I ij

84 LE NOUVEAU

La Preface est une fiction que l'Auteur a imaginée , pour donner à son Roman quelque air de verité. Il y suppose , qu'étant dans un Temple de l'Isle de Metelin , il y remarqua un Tableau qui lui plut extrêmement ; & que n'en pouvant découvrir le sujet , il s'en informa des gens du Pais , qui lui racontèrent cette même Histoire , qu'il nous donne sous le titre *des Amours Pastorales de Daphnis & Chloé.*

LIVRE PREMIER.

UN Citoyen de Mitilene , nommé *Dionysophanes* , avoit auprès de la Ville une Terre assez considerable. *Lampon*

son Fermier s'étant apperçu qu'une de ses chevres abandonnoit son petit, & s'écartoit du troupeau ; la curiosité l'obligeant à la suivre, il la surprit donnant à tetter à un enfant richement emmailloté, enveloppé d'un manteau, dont l'agraffe étoit d'or, ayant auprès de lui une petite épée dorée ; à manche d'yvoire. Touché de compassion, il le releva & le remit à sa femme Myrtaïe, qui n'ayant point d'héritiers, l'éleva comme le sien propre, sous le nom de Daphnis.

A deux ans de là, même aventure arriva à *Dryas*, autre Berger du même canton, qui cherchant une Brebis égarée de son troupeau, la trouva allait-

I iij

tant une petite fille exposée dans la Caverne des Nymphes , ayant à ses côtez une coëffe tissüe d'or, des patins dorez & des brodequins brodez d'or : Il la prit entre ses bras avec ces marques de reconnoissance , & la portant à sa femme *Napé*, elle la reçût en vraie mere, & l'appella *Chloé*.

*Ces deux enfans devinrent grands en peu de tems ; & mon-
troient bien à leur gentillesse &
beauté , qu'ils n'étoient point issus
de gens de Village , nez de Pay-
sans.*

*Daphnis ayant atteint l'âge
de 15 ans, & Chloé celui de 13,
Lamon & Dryas eurent même*

MERCURE. 87

nuir , même songe. Il leur fut avis que les Nymphes dont les statues étoient dans la caverne où l'on avoit trouvé Chloé, livroient Daphnis & Chloé entre les mains d'un jeune Garçonnet fort gentil & beau à merveille , lequel avoit des ailes aux épaules , & portoit de petites flèches avec un petit arc , & que ce jeune Garçonnet les touchant tous deux d'une même flèche , commanda à l'un de paître delà en avant les chèvres , & à l'autre les brebis.

Les Pasteurs s'éveillèrent ,

I.iiiij

88 LE NOUVEAU

consternés de voir leur nour-
rissous destinés à garder les trou-
peaux ; mais estimans que le
parti le plus sage qu'ils pussent
prendre , étoit de se soumettre
à la volonté des Dieux. Ils les
envoyerent aux champs , après
avoir sacrifié au jeune Garçon-
net *aîlé* , dont ils ignoroient
le véritable nom.

Daphnis & Chloé devenus
Bergers , prenoient tous les di-
vertissemens convenables à leur
âge & à leur états.

*Ainsi comme ils étoient occu-
pez à tels jeux , Amour leur
dressa à bon escient une telle
embuche.*

Daphnis courant rapidement

après une de ses chèvres , tomba dans une fosse très profonde, qu'on avoit couverte de ramées & de mousse pour servir de piège aux Loups. Heureusement Chloé n'étoit pas loin , & croyant encore le danger plus grand , elle y courut , & fit tant par ses soins & par le secours d'un païsan du voisinage, qu'elle retira le pauvre Berger : alors transporté de reconnoissance , il ne pût se refuser à son premier mouvement, qui le porta à l'embrasser ; mais que ce transport leur couta cher à l'un & à l'autre. Depuis ce moment , ils ne cessèrent de soupirer , se sentant consumer d'une ardeur qu'ils n'avoient point connue.

90 LE NOUVEAU

jusques aloes. Souvent Daphnis alloit ainsi devisant & parlant pareillement en lui-même.

Comment ? les Hirondelles chantent , & ma flute ne dit mot. Comment ? les Chevaux sautent & je suis assis. Comment ? toutes fleurs sont en vigueur , & je n'en fais point de bouquets ni de chapelets ; la violette & le muguet fleurissent , Daphnis se fane , Dorcon à la fin deviendra plus beau que moi.

Ce Dorcon étoit aussi éperdument amoureux de Chloé , comme il étoit riche , il crût

pouvoir l'obtenir de Drias, s'il la lui demandoit en mariage ; mais malgré ses présens, elle lui fut refusée. Se voyant sans espérance de ce côté, il eût recours à une ruse bien digne de la grossièreté du personnage : Il se couvrit d'une peau de loup, & alla se tapir dans un buisson proche la fontaine, où Chloé menoit boire son troupeau. Elle y vint peu de tems après, mais les chiens ayant éventés le misérable Dorcon, se jetterent dessus, & l'auroient déchiré, s'il n'avoit imploré l'assistance de Daphnis & de Chloé, qui étant trop simples, pour pénétrer sa mauvaise intention, le secoururent, & ne lui scûrent pas même, mauvais

92 LE NOUVEAU

gré de cette Avanture.

Leur passion cependant augmentant de jour en jour , & leur simplicité demeurant même ; la solitude leur offroit mille occasions favorables pour développer leurs sentiments, sans blesser l'innocence de leurs mœurs.

Daphnis ayant un jour surpris Chloé endormie , s'arrêta à la considérer , & plein d'admiration , il se disoit , *O comment ses beaux yeux dorment soûvement ?*

Que son haleine sent bon ? Les pommiers ni les aubépines fleuries n'ont point la senteur si douce.

Ces réflexions furent interrompues par une Cygale , qui poursuivie d'une Hirondelle , se réfugia dans le sein de la Bergere.

MERCURE. 93

Chloé s'éveillant en sursaut, la Cygale se prit à chanter, comme si avec son chant elle lui eut voulu rendre grâces de son salut, à l'occasion de quoi Chloé, ne sachant ce que c'étoit, s'écria de rechef bienfort, & Daphnis se prit aussi de rechef à rire, lors à profitant de sa peur tira la gentille Cygale, qu'elle remit au même endroit d'où il l'avoit tirée.

Ils vivoient ainsi heureux, lorsque des Corsaires de la Ville de Tyr, firent une descente dans l'Isle de Metelin, pillants & enlevant tout ce qui se trouva à leur passage. Daphnis eut le malheur de tomber entre leurs mains, & malgré ses cris, il trouva des impitoyables, qui le traînerent dans leur Vaisseau.

94 *LE NOUVEAU.*

Il appelloit encore Chloé à son secours lorsqu'elle arriva, conduisant ses brebis, & lui apportant une flute nouvelle. Elle n'eut pas plutôt vû le danger où il étoit, qu'elle courut demander du secours à Dorcon, qui en avoit besoin lui-même; car ces Bergers ayant voulu faire résistance à ces brigands, qui emmenotent ses bœufs, ils l'avoient blessé dangereusement. Tout ce qu'il pût faire dans cet état, fut de lui remettre sa flute avec laquelle il avoit coutume de rappeler son troupeau du pâturage, lui conseillant de s'en servir pour le même dessein. En effet Chloé étant retournée promptement, il n'eut pas plû-

MERCURE. 95

tôt joué l'air ordinaire du rapel, que les bœufs qui étoient déjà embarquez , s'élancerent tous en même tems de la barque , & l'ayant renversée par leur poids , ils regagnerent le rivage. Il fut facile à Daphnis habillé à la légère , de se sauver.

Pour les Corsaires qui étoient armés pèsamment , ils furent tous noyez. Le premier soin de ces deux Amans après un tel bonheur , fut de se rendre dans la caverne des Nymphes, pour leur rendre graces de cette événement , & couronner leurs statues de fleurs.

LIVRE SECONDE.

Les Vendanges étant sur-
venuës , Daphnis & Chloé^e,
trop occupés pour mener paître
leurs Troupeaux , n'avoient
plus la même liberté de se voir.
Ils étoient trop observés pour
s'entretenir aussi familièrement,
qu'ils faisoient auparavant.
Les plus jolies Vendangeuses
jettoient toutes les yeux sur
Daphnis , & en le loüant ,
disoient , qu'il étoit aussi beau
que Bachus : Les Vendageurs
de leur côté , jettoient à Chloé
plusieurs paroles à la traverse ,
✂

MERCURE. 97

Et sautoient après elle , comme feroient les Satyres autour de Bachus ; disant qu'ils seroient contens de devenir Moutons , moyennant qu'une aussi aimable Bergere les menât aux Champs.

Les Vendanges finies , il leur fut permis de retourner à leurs amusemens ordinaires. Ainsi qu'ils folatroyent , comme deux jeunes Levrons , survint en leur compagnie un Viel-
lard , vêtu d'une Pelisse de peau de Chèvre , des sabots en ses pieds , Et un Bissac tout usé

Janvier 1717. K

98 LE NOUVEAU

pendu à son col ; lequel se s'éant
auprès d'eux , se prit à leur
dire : *Mes enfans , je suis le*
Vieillard Philetas qui ai chan-
tée maintes chansons à l'hon-
neur de ces Nymphes, je viens
ici pour vous déclarer ce que
j'ai vû , & annoncer ce que j'ai
oüi. J'ai un beau Verger , que
j'ai moi-même planté : environ
le midy , j'y ai apperçû un jeu-
ne garsonnet dessous mes Gre-
nadiers , qui tenoit en ses mains
des pommes de Grenades ; il
étoit blanc comme lait , rouge
comme feu , poli & net comme

MERCURE. 99

*s'il ne venoit que d'être lavé :
Il étoit nud, il étoit seul, & se
jouïoit à cueillir de mes fruits,
comme si le Verger eût été sien.
Si m'en suis couru vers lui,
craignant que (comme il étoit
fretillant & remuant) il ne
rompît quelques branches de
mes Grenadiers : mais il m'est
échappé des mains, tantôt se cou-
lant par entre les Rosiers, tan-
tôt se cachant sous les Pavots,
comme feroit un petit perdreau.
Enfin, las & recru, en m'ap-
puyant sur mon bâton, & pre-
nant garde qu'il ne s'enfouît,*

K ij

333096

100 LE NOUVEAU

je lui ai demandé à qui il étoit de nos voisins, & à quelle occasion il venoit ainsi cueillir les fruits du jardin d'autrui ? Il ne m'a rien répondu ; mais s'approchant de moi, s'est pris à rire fort délicatement, en me jettant des grains de Grenades, ce qui m'a (je ne sçai comment) amolli & attendri le coeur : de sorte que je n'ai plus sçû me courroucer à lui, si l'ai prié de s'en venir hardiment à moi sans rien craindre, jurant que je le laisserois aller quand il voudroit, avec des pommes & des

MERCURE. 107

grenades, moyennant qu'il me
donnât un baiser seulement. Et
adoncques se prenant à rire avec
une chere, gais, & bonne &
gentille grace, m'a jetté une
voix si aimable & si douce,
que ni l'Hirondelle, ni le Rossi-
gnol, ni le Cygne, fût-il aussi
vieil que moi, n'en sçauroit
jetter de pareille, disant, quant
à moi, Philetas, ce ne me se-
roit point de peine de te baiser;
mais garde que ce que tu me
demandes, ne soit un don mal
séant, & peu convenable à
ton âge, pource que ta vieillesse

K iij

102 LE NOUVEAU

n'empêchera point que tu ne brûles de désir de me suivre, après que tu m'auras baisé : Et il n'y a Aigle ni Faucon, tant ait-il l'aîle v te Et légère, qui pût me poursuivre. Je ne suis point enfant, combien que j'en aye l'apparence, ains suis plus ancien que le vieil Saturne, je te connois dès-lors qu'étant en la fleur de ton âge, tu gardois ici près un si beau troupeau de Boeufs, Et étois auprès de toi, quand tu joüois de ta flute sous ces Hêtres, lorsque tu étois amoureux de la belle Amarillis,

mais tu ne me voyois pas encore, quoi que je fusse continuellement auprès de ton amie. Pour le présent, je gouverne aussi Daphnis & Chloé, & après que je les ai mis ensemble, je m'en viens en ton Verger, là où je prens plaisir aux arbres & aux fleurs que tu y as plantez, & me lave en ces fontaines, qui est la cause que toutes les plantes & les fleurs de ton jardin sont si belles à voir, pour ce qu'elles sont nourries & arrosées de l'eau où je me suis lavé. Si-tôt qu'il eut achevé ces

104 LE NOUVEAU

paroles, il s'en est envolé dessus
un arbre, ne plus ne moins que
feroit un petit Rossignol; &
en sautellant de branche en
branche, par entre les feuilles,
est à la fin monté jusques à la
cime: j'ai vu ses petites ailes,
son petit arc & ses flèches en
écharpe sur ses épaules, après
quoi il a disparu. Mes enfans,
je vous assure que vous êtes
tous deux dévouez & dédiéz
à l'Amour, & qu'Amour à
soin de vous. Si lui demande-
rent qu'est-ce que ç'étoit que
l'Amour, si ç'étoit un enfant ou
bien

MERCURE. 105

lien un oiseau, & quelle puissance il avoit. Adonc Philetas
Scommença derechef à leur dire:
Amcur est un Dieu, mais un
enfant jeune & beau, & qui
a des ailes, & pour cette cause
prend-il plaisir à henter entre les
jeunes gens, il cherche les beau-
tez, & fait voler les coeurs
des hommes, ayant si grand
pouvoir, que le grand Jupiter
n'en a point tant. Il domine
sur les élémens, sur les étoiles
& sur ceux qui sont Dieux
comme lui. Toutes les fleurs
sont ouvrages d'Amour, 104-
Janvier 1717. L

tes les plantes & tous les arbres sont de sa facture. Moi-même ai autrefois été, jeune & ai aimé Amarillide ; mais lors, il ne me souvenoit de manger, ni de boire, ni ne prenois aucun repos. Il n'y a médecine, ni espèce aucune de charmes, qui puisse guérir le mal d'amour., lui seul est capable d'y apporter remède.

Philetas après leur avoir conté ces merveilles, se sépara d'eux. Alors ces deux jeunes Amans demeurants seuls, & n'ayans jamais auparavant

oüi parler d'Amour, se trou-
verent en plus grande d'étreffe
que paravant, pource que l'A-
mour commençoit à les toucher
au vif, retournés qu'ils furent
en leurs maisons, se mirent cha-
cun à rapporter ce qu'ils sen-
toient en leurs coeurs avec ce
qu'ils avoient oüi rapporter
au vieillard, si disoient ainsi
à part eux, les Amants sont
douloureux, aussi le sommes
nous, ils ne font compte
de boire ni de manger, aussi
peu en faisons nous : ils ne
peuvent dormir, nous som-

Lij

108 *LE NOUVEAU*

mes tous de même : il leur est avis qu'ils brûlent , & je crois que nous avons du feu dedans le corps , ils désirent s'entrevoir , & pour ce faire , nous souhaitons que la nuit ne dure gueres , & que le jour revienne bien-tôt.

Doncques est-ce làqu'on appelle l'Amour , & nous nous entr'aimons l'un & l'autre , & si ne le savions pas.

Cette matiere faisoit souvent le sujet de leur entretien , lorsqu'une nouvelle Avanture vint traverser leurs innocens plaisirs. De jeunes gens de la Ville de

Methymne érans venus sur les côtes de l'Ile de Metelin pour chasser , attachèrent leur bateau au rivage avec un cordon d'osier. Les Chévres de Daphnis ayant coupé cet osier , la barque s'éloigna bien-tôt du rivage ; les Chasseurs s'en étant aperçû , s'en prirent à Daphnis , & l'auroient tué , s'il n'avoit été secouru promptement par Chloé , qui à l'aide des voisins , le tira des mains de ces furieux. Ces jeunes gens retournent à Methimne , firent assembler le Conseil de la Ville , & se plainquirent du prétendu outrage qu'ils avoient reçûs des Mithyleniens. Sur leur rapport , on ordonna à un Capitaine d'armer

L iij

110 LE NOUVEAU

dix Galeres pour ravager la Côte de Mithilene ; il obéit , & le lendemain y ayant fait une descente , il enleva une grande quantité de butins ; le troupeau de Chloé ; & Chloé elle-même. Sitôt que Daphnis fut instruit de cet enlèvement , il courut fondant en pleurs à la caverne des Nymphes , se prosterner aux pieds de leurs Statuës , & de celle de Pan pour leur redemander sa chere Chloé : Il fut exaucé ; car dans le moment , la flotte des Methimniens fut assaillie par une infinité de prodiges ; Pan apparut au Chef nommé Briacxa ; le menaçant de le faire périr avec tout l'équipage , s'il ne rendoit Chloé ,

M E R C U R E. III

& tout ce qu'il avoit ravi aux Mithileniens. Ce Capitaine n'osant résister à l'ordre du Dieu , ramena lui-même sa proie , & dédommagea les Mithileniens des désordres qu'il avoit causé sur leurs Terres. Dans quel transports de joye ne se trouverent pas nos deux Amans , lorsqu'ils se virent réunis ?

Comme ils étoient fort religieux , ils s'empresserent d'aller sacrifier aux Nymphes & à Pan , pour remercier ces Divinités protectrices de toutes les graces qu'ils en avoient reçues , & se jurèrent dans leur Temple un amour éternel.

L iij

112 LE NOUVEAU

LIVRE TROISIÈME.

Quelque tems après la femme d'un Fermier nommé Licenium , jeune & belle , voyant passer Daphnis tous les matins devant sa maison , ne put défendre son cœur des charmes de ce Berger , elle le suivit sans en être apperçûe , & s'étant cachée derrière un buisson où Daphnis se rencontroit d'ordinaire avec Chloé , elle entendit tout ce qu'ils se dirent ; & comme l'Amour est ingénieux , elle parut tout à coup en présence de ces deux Amans , & contrefaisant parfaitement bien la desolée : **Hélas ! mon**

ami , dit-elle , je te prie, aide-moi. Je n'avois que vingt pauvres oisons , & voilà un Aigle qui vient de m'en ravir le plus beau : Daphnis ne se défiant point de l'embuché, se leva incontinent, prit sa houlette , & s'en alla après Lecenium qui le mena fort loin de Chloé , & fort avant dans le Bois , auprès d'une fontaine , où elle fit asséoir Daphnis.

Comme elle étoit aussi hardie , que Daphnis étoit simple , elle attaqua son cœur par tout ce qu'il y a de plus pressant : mais elle ne put lui faire oublier Chloé ; elle le renvoya encore

plus amoureux de sa Bergere qu'auparavant.

Comme il n'étoit fait mention que des charmes de Chloé dans tout le canton , sa beauté engagea plusieurs Bergers à la demander en mariage à Dryas : Ils en furent écoutés , & le bon homme résolut de lui en choisir un pour Epoux aux vendanges prochaines. Chloé allarmée de cette nouvelle , découvrit à Daphnis l'intention de Dryas. Après avoir pleuré l'un & l'autre, & s'être donné de nouvelles assurances de mourir plutôt que d'être infidels. Daphnis prit tout à coup le party de faire confidence de son amour à Myrtale femme de Lamon son

pere nourricier ; elle approuva sa recherche , & en parla à son mari. Lamon considerant que Daphnis pouvoit être d'une illustre naissance, appella sa femme, bête , de vouloir empêcher que son nourison fut marié avec la fille d'un Berger, vû que par les enseignes de connoissances qu'il avoit trouvez quant & lui, elle lui promettoit bien plus grand état.

Myrtale qui ne vouloit pas desesperer cet amoureux Berger, lui fit entendre que Lamon son pere étant fort pauvre en comparaison de Dryas pere de Chloé ; Elle croyoit qu'il étoit plus sage de ne point s'exposer à un refus ; mais que s'il arrivoit quelque événement qui lui

116 LE NOUVEAU

fut favorable, elle lui donnoit son consentement. Daphnis n'espérant rien par les voyes ordinaires, adressa ses vœux aux Nymphes dans cette extrémité. Elles lui apparurent la nuit suivante, & lui ordonnerent d'aller sur le bord de la mer, l'assûrant que l'endroit où il verroit un Dauphin mort, il trouveroit une bourse, qui le Mettroit en état d'être aussi riche que Dryas; *mais ci-après tu le seras bien davantage.* Daphnis s'éleva tout réjoui, & après avoir rejoint Chloé & invoqué les Nymphes, il n'eut pas grande peine à découvrir la bourse: Il courut avec cet argent chez Dryas, qui lui promit Chloé.

Mais Lamon ne fut point si facile ; il dit à Daphnis qu'étant esclave assibien que lui , il ne lui étoit pas permis de disposer de la moindre chose , sans en avoir auparavant obtenu le consentement de son maître ; que Dionisophanes devant se rendre bientôt à sa terre pour y faire vendanges , il feroit tous ses efforts auprès de lui pour en avoir l'agrément.

Nos deux amants vivoient dans cette douce attente , gardants toujours leurs troupeaux ensemble. Un jour qu'ils s'amusoient à chercher des fruits , Daphnis apperçut à la cime de la plus haute branche d'un pommier , une pomme unique ,

118 LE NOUVEAU

qui étoit belle & grosse à merveille , y étant monté alaigrement malgré Chloé , il la cueillit & la lui présentant, lui dit, Chloé ma mie , le beau tems a produit cette belle pomme , un bel arbre la nourric , le beau Soleil l'a meurie , & la bonne fortune la contregardée pour une belle Bergere.

Chloé la reçut avec une grace qui paya trop le Berger

LIVRE QUATRIÈME.

Cet Automne tant désiré par Daphnis & Chloé , arriva enfin. Ils attendoient avec impa-

tience l'arrivée du maître de La-
 mon, se fit précéder par son fils
 Astyle , accompagné d'un nom-
 mé Gnathon *mauvais plaisant &*
grand gourmand. Celui-ci ayant
 considéré Daphnis & l'ayant
 trouvé à son gré, conçût le des-
 sein de le demander à son jeune
 Maître dans l'esperance de le
 vendre & d'en tirer une grosse
 somme d'argent. Il en fit la pro-
 position à Astyle qui fatigué de ses
 importunités , lui promit d'em-
 ployer son crédit auprès de son
 pere pour qu'il lui en fit present.
 Dionisophanes suivit de près son
 fils à la campagne, & ayant trou-
 vé ses troupeaux & ses vergers
 en bon état, il loüa Lamon & sa
 famille du soin qu'ils prenoient

de sa Terre, Daphnis lui ayant été présenté , & le bon homme de Fermier ayant extrêmement vanté les bonnes qualitez de ce jeune Berger en presence d'Astyle & de Gnathon , Astyle en prit occasion de le demander à son pere pour l'emmener à Mytilene, sous prétexte que ce jeune homme lui seroit encore plus utile à la Ville qu'à la Campagne; mais Lainon ayant découvert à quoi on le reservoit, prit le parti de s'aller jeter aux pieds de son Maître & de lui déclarer que ce jeune Berger n'étoit point son fils comme on le croioit qu'il l'avoit trouvé abandonné & allaité par une de ses Chèvres avec des bijoux qu'on lui avoit laissez
le

pour reconnoître un jour , & qu'il les gardoit encore. Dionisophanes étonné de ces circonstances , ordonna sur le champ qu'on lui apportât ces signes de reconnoissances. A peine eût-il jeté les yeux sur le petit Mantelet d'écarlate & la petite épée à poignée d'ivoire , qu'il s'écria , ô Jupiter ! & appella avec empressement la femme qui l'accompagnoit , & qui voyant ces marquois , s'écria encore plus fort , ô fatales Déesse ! ne sont ce pas ici les bijoux que nous exposâmes avec notre enfant . * ce sont eux-mêmes , mon mary . Daphnis est votre fils , & garde les Chèvres de son pro-

* Il étoit permis aux parents dans les anciens temps de se faire de Rome , d'exposer leurs enfans lorsqu'ils en avoient trop

M

pre pere. Dans le moment ils coururent embrasser ce cher enfant, & pleurant de joie ils le tinrent long-tems serré entre leurs bras. Astyle ayant recouvré un frere dans un Berger, lui donna toutes les marques les plus vives de tendresse. Ce fut pour lors que Dionisophanes adressant la parole à Astyle, ne *sois pas mari*, lui dit ce bon pere, *de ce que tu n'auras que la moitié de ma succession, il n'y a heritage au monde qui vaille un bon frere*, Je souhaite donc que Daphnis ait en son partage cette Terre-ci & que Lamon & Myrtale qui l'ont si soigneusement élevé, soient à lui, afin qu'il puisse leur faire tout le bien qu'il merite. Daphnis cependant avoit pei-

ne à revenir de son étonnement, & quoiqu'il fut fort agité par les différens sentimens qui se passoient au dedans de lui, sa chère Chloé lui étoit continuellement présente, & ne trouvant point de bonheur égal à celui de la posséder, il étoit prêt de faire confidence à son pere de la passion qu'il ressentoit pour elle, lorsque Dryas instruit de l'heureux changement qui venoit d'arriver dans la fortune de Daphnis, se présenta tout à coup avec l'aimable Chloé au milieu de l'assemblée, dans l'esperance qu'elle pourroit peut-être aussi retrouver ses parents. Sa beauté & ses graces naïves attirèrent les yeux de la compagnie. Pour

Mij

lors Dryas prenant la parole ,
Plût aux Dieux , dit-il , que cet-
te jeune fille fut assez favorisée du
Destin pour retrouver aussi ses
parents , & montrant en même-
tems les enseignes de reconnois-
sances , il est aisé , ajouta-t-il , de
voir que ses parens sont des per-
sonnes distinguées & *qu'elle est*
sortable pour être la femme de
Daphnis. Dionisophanes prenant
garde dans le moment au visage
de son fils , apperçût qu'il chan-
geoit de couleur & se détour-
noit pour pleurer ; il lui fut aisé
d'en deviner la cause , & ce bon
pere souhaita pour lors que les
Dieux revelassent la naissance de
cette Bergere , afin de pouvoir
l'unir avec Daphnis : comme

toute la maison ne respiroit que joie , il donna le soir un grand repas , où il invita les meilleurs amis & les plus apparents de la Ville : à l'issuë du banquet , il se fit apporter dans un bassin d'argent ces enseignes ; un vieillard nommé Megacles les ayant considerez , ô Dieux que vois-je là ! ma pauvre fille qu'est-tu devenue ! est-tu encore en vie ? Je te prie Dionisophanes de me dire d'où tu les as recouvrées ; n'aye point d'envie que je retrouve ma fille comme tu as recouvré ton fils. Dionisophanes se levant de table alla chercher Chloé , & la remettant entre les mains de Megacles , lui dit : Voici l'enfant que tu as fait exposer , prends-la avec ces ensei-

126 LE NOUVEAU
gnes, & la prenant, baille-la en
mariage à Daphnis.

La Cérémonie des Nôces se
fit sur le champ au grand con-
tamment des parents, & encore
plus de nos deux Amans.

Il me semble qu'une nouvelle
Pièce de Vers, de nouvelle créa-
tion, mais de bonne main, ne
déplairait pas à mon Lecteur ;
j'ai ce qui lui convient. Le pere
du Cerceau dont le nom seul fait
l'éloge, voudra bien me per-
mettre que j'insere ici le joli
morceau de Poësie qu'on lui a
dérobé, & que j'en fasse part
au public.



LES

PINCETTES

DEDIEES

AUX TISONNEURS.

Hereux qui près du feu peut
avoir des pincettes !

On ne peut pas toujours dis-
courir, raisonner,

Et même en raisonnant, on aime
à tisonner,

Ne fût-ce que pour faire élever
des bluettes.

On peut se passer de manchètes,
Mais de pincettes, non ; je pré-
tends m'en donner ;

Et comme dans sa poche on porte

des lunettes ,
Aussi pour l'avenir je me fais une
loy ,

De porter partout avec moi
Des pincettes dans mes bon-
gettes.

Va chez mon Serrurier , Picard ;
va promptement ,
Commander de ma part des pin-
cettes de poches.

Tu ris de ce commandement ,
Il te surprend , mais viens , pau-
vre ignorant , approche ,

Et pese mon raisonnement.
J'aime à tisonner , je l'avoue ,

C'est un plaisir innocent &
permis ,

Qu'on me le passe , ainsi qu'aux
autres , je l'alloie

Mais je ne veux point être en charge
à mes

MERCURE. 129

à mes amis.

J'en ai grand nombre , tous gens
d'honneur , de mérite ;

Et qui tous , comme moi , tiennent
volontiers.

Or quand à tel d'entr'eux je vais
rendre visite ,

Tous deux auprès du feu les pin-
cettes entières ,

Il s'en saisit d'abord , & plus il
ne les quitte.

Irai-je à ton avis sur cela le plai-
der ?

Le prier de me les céder ,

La Requête seroit incivile , illicite ,
Jamais il n'y consentiroit ;

C'est sa passion favorite ,
Et je suis entre nous , sûr qu'il me
livreroit

Plûtôt jusques à sa marmite.

Janvier 1717.

N

130 LE NOUVEAU

*Il me faut donc, Picard, dévorer
le chagrin,*

*De lui voir tout le tems les pin-
cettes en main.*

*Il s'en prévaut, il s'en es-
crime,*

*Et par bravade quelquefois,
Les fait claquer entre ses doigts,
Je ne dis pas que ce soit un grand
crime.*

*Et même il en a droit, mais j'en-
rage pourtant,*

*De ne pouvoir en faire au-
tant.*

*Pour sauver mon honneur du
moins avec ma canne*

*Je remue un chenet, ou je pousse
un tison*

*Mais tout cela, pauvre chicane,
La pincette triomphe & toujours*

MERCURE. 13^e

a raison :

Une canne, en effet, même des
plus brillantes,

Entre-t-elle en comparaison

Avec des pincettes mordantes,

Qui de tout le foyer dominant l'ho-
rison.

Reducit a me chauffer, il faut que
je demeure

Les bras croisez, comme un
homme perclus ;

Si bien qu'après moins d'un
quart d'heure,

Je sors, n'en pouvant pres-
que plus.

O Toi-même, rend moi ju-
stice.

N'ai-je pas doublement à souffrir
en ce point,

Je le vois tisonner & ne tisonne

N ij

132 LE NOUVEAU

point.

Ah, Picard, le cruel supplice!

Lui, cependant pour m'amuser,

Me tient force discours, me
conte des sornettes;

Mais je n'écoute point, je le laisse
jaser,

Et je ne pense qu'aux pincettes;
Je ne disconviens pas que le feu
ne soit bon,

Mais je sens qu'il y manque encore
quelque façon,

Je trepigne, & sur pied je sèche
de colere

De voir à mes yeux un tison,
Qui peut-être fait bien, mais qui
pourroit mieux faire.

Tantost un des chenets paroist trop
écarté

MERCURE. 133

Où la bûche n'est pas mise du bon
côté ;

Le feu n'est pas dressé dans les bon-
nes méthodes.

Il chauffe ici la plaque & là les
Amipodes ;

Un peu trop ou trop peu de
jour

Egalement nuit tour à tour.

Ce sont là des délicatesses,

D'accord & l'on se peut chauffer
sans tant de soins ,

J'ai tort d'y rechercher tant d'art
& de finesse ,

Mais tel que je suis fait , on n'en
souffre pas moins.

Et de quoi s'agit-il, pour m'ôter
cette épine ?

D'avoir des pincettes à moi,

Oh, j'en aurai, je t'en donne

N iij

134 LE NOUVEAU

ma foi.

Mais j'ai bien autre chose encore
que j'imagine,

Et qui de tout le mal va couper la
racine,

De pincettes, Picard, dans mon
Appartement

Je n'ai, tu le sçais bien, jamais eu
qu'une paire,

Et quand on vient me voir, sans
autre compliment

Je m'en saisis pour l'ordinaire.
C'est mon droit, je ne puis même
faire autrement,

Les Pincettes sont mon aymant:
Cependant je sens bien que tel
tout bas en gronde,

Et dit entre ses dents : peste du
tisonneur !

Je dis aussi tout bas : peste du

MERCURE. 135

raisonneur !

*Mais il faut désormais contenter
tout le monde ,*

*Et pour cela voici mon plan,
Je veux qu'à mes amis, & ce soin
doit leur plaire ,*

*Comme on donne à chacun son siège
& son écran ,*

*De pincettes aussi l'on présente
une paire ;*

*Que chacun indifferemment,
Et sans que l'on s'en for-
malise ,*

*A droite, à gauche librement,
Puisse tisonner à sa guise.*

*Nous pouvons tenir si x autour de
mon foyer ,*

*Figure-toi nous voir tous avec des
pincettes,*

Comme aves autant de ra-

Niiiij

quettes

Sur les tisons nous égayer.
Souvent l'un défera tout ce qu'au-
ra fait l'autre,

Et je ne pense pas que l'on s'en
porte mieux ;

Vous poussez mon tison, moi je
pousse le vôtre,

Et que vous trouvez bien me blef-
se à moy les yeux.

Tien, Picard, ce seront des
charmes,

De nous voir escrimer tous six au-
tour du feu ;

Car nous serons là tous avec éga-
les armes,

Les tisons dānceront & tu verras
beau jeu.

Et comme ce système est excellent,
je gage

MERCURE. 137

Que par tout il sera bientôt mis
en usage,

Mais j'en aurai l'honneur ; avouez
moy nul mortel

N'a jamais , que je sçache, in-
venté rien de tel.

Je veux que dans les chemi-
nées ,

Six pincettes du moins bien con-
ditionnées,

Trois de chaque côté figurent en
regard,

Chacune en son croissant à part,
L'utile se rencontre ici joint au
commode ...

Mais je s'arrête trop, va vite de
ce pas,

Cours chez mon Serrurier , car je
ne voudrais pas

Que devant moi quelqu'autre en

amenât la mode.

*De pincettes dis lui qu'il faut,
Qu'il ait à me livrer six paires
au plutôt ;*

*Je dis six sans compter les pin-
cettes de Ville ,*

*Vois ce que c'est , Picard, que
d'être habile.*

J'ai crû qu'il ne seroit point hors de propos de présenter ici un Tableau general des événemens les plus importans arrivés dans l'année dernière 1716. Je l'ai tiré en partie du Supplément de la Gazette d'Amsterdam, persuadé qu'il étoit difficile de pouvoir en donner un plus fidel crayon.

*Récapitulation generale des é-
venemens les plus remarqua-
bles de l'année 1716.*

I.

DAns la situation où se trou-
voient les affaires au com-
mencement de l'année dernière,
il étoit bien difficile de prévoir
qu'elles en seroient les suites ,
& de porter un jugement certain
parmi tant de changements qui
arrivoient tous les jours. La Paix
dont plusieurs Etats commen-
çoient à jouir , ne paroissoit pas
encore bien affermie , & les lais-
soit dans l'embarras de remedier

140 LE NOUVEAU

à tant de maux, & de désordres causez par une si longue guerre. Celle du Nord, bien loin de finir, sembloit prendre de nouvelles forces, depuis le retour du Roy de Suede dans ses Etats, où ce Prince toujours le même, nonobstant toutes ses disgraces, se proposoit de recouvrer les Provinces qu'il avoit perduës. Les troubles augmentoient aussi en Pologne, à mesure que l'on travailloit à les pacifier; & même on en étoit venu à diverses hostilitéz.

Tout cela faisoit craindre de fâcheuses influences de la part de la Porte Ottomane, qui ne cherchoit qu'à profiter de ces divisions; & qui, fière de ses

conquêtes dans la *Merée*, ne se flattois pas moins que de porter la terreur en *Italie*, d'envahir en même-tems la *Hongrie*, & les autres Provinces voisines, afin de couper tout secours aux Venitiens. L'Empereur de son côté voyoit bien la grandeur du péril, & la nécessité indispensable de secourir promptement ses Alliez : Mais il sortoit d'une guerre qui l'avoit mis presque hors d'état d'en entreprendre une nouvelle ; & il y avoit peu d'apparence qu'il pût être secouru assez tost pour se charger d'un si pesant fardeau, dans un tems où toutes ses Provinces Hereditaires, & l'Empire même avoient besoin de soulagement.

142 LE NOUVEAU

& de repos : de sorte qu'en considérant toutes ces dispositions, on voyoit par tout beaucoup plus de sujet de craindre que d'espérer.

II.

On a donc été agréablement surpris , de voir les affaires changer sitôt de face, & prendre de tous côtés un train de redressement, qui donne de si favorables espérances pour l'avenir.

Pour commencer par la *Hongrie*, on a admiré que l'Empereur ait pû opposer à tems de forces capables de faire tête à celles des ennemis, composées de l'élite de leurs Troupes, qui étoient si fort supérieures en nombre aux

troupes Impériales. Il est vrai que celles-ci étoient commandées par le Prince Eugene de Savoie : Mais il faut avouer qu'on ne s'attendoit pas que ce General, quelque haute opinion qu'on eut de sa conduite, pourroit mander sitôt, (& de l'attente-même du Grand Vizir) l'entiere défaite de l'Armée Ottomane, près de *Peter-Varadin*, & d'une maniere si complète, qu'il n'a pas été possible au Turc de se rétablir du reste de la Campagne. Cette fameuse Victoire suivie de la conquête de l'importante Place de *Temisvar* & de plusieurs autres avantages, a non seulement délivré la Hongrie, la Transylvanie

144 LE NOUVEAU

& les autres Provinces voisines, mais elle a porté la terreur dans l'Empire Ottoman, & l'a réduit à son tour à souhaiter la paix. Elle a relevé l'honneur des Armes Chrétiennes, & contribué par cette diversion au soulagement de la *Dalmatie*, à la retraite précipitée de la flotte Ottomane, & à la levée du mémorable Siège de *Corfou*, où le Maréchal de *Schulembourg* a si bien mérité par sa belle défense, les honneurs qui lui ont été décernés par le Sénat de *Venise*. La République a commencé à reprendre divers autres postes; & elle se voit en état de pousser heureusement ses progrès la Campagne prochaine, par le secours

cours des forces auxiliaires d'*Espagne*, de *Portugal*, & des autres Puissances, qui se trouvent à la portée d'ouvrir la Campagne de bonheur.

L'*Italie* se voit en même tems délivrée de crainte, aussi bien que la *Pologne*, où l'esprit de pacification semble avoir repris entièrement le dessus: Et enfin il y a lieu d'espérer que les mesures que tant de grands Princes prennent de concert, pour rétablir la paix du Nord, produiront enfin leur effet pour le bien de tous les Etats qui y sont interressez, & pour le repos de tant de peuples, qui souffrent depuis si long tems.



L'Angleterre après avoir été agitée violemment par deux Partis opposés, jouit à présent d'un calme , qui par les précautions qu'elle a prises , doit être durable. La nouvelle confédération qu'elle vient de former avec la France sur les fondemens solides d'une mutuelle confiance , semble devoir en répondre. Par cette Alliance , les deux Royaumes ne se trouvant plus , pour ainsi dire , en *opposition* , comme ci-devant : mais plutôt en *conjonction* ; l'un & l'autre Peuple ne s'occupera à l'avenir qu'à travailler l'envy à leur commune *conservation*.

I V.

A l'égard de la France, quand on considère l'état où l'avoit réduit la dernière Guerre, les dettes immenses contractées, les Domaines de la Couronne aliénés, les revenus de l'Etat presque anéantis par une infinité de Charges; les Impositions ordinaires consommées par avance, & les peuples épuisés; on ne peut s'empêcher de reconnoître le bonheur du Royaume, d'avoir trouvé un Prince Régent pendant la Minorité du Nouveau Roy, capable de soutenir un poids si accablant, de dé-

Oij

148 LE NOUVEAU

broûiller ce *Cahos*, & de s'ouvrir une route sûre, pour procurer enfin le soulagement des Peuples, pour rétablir l'abondance dans le Royaume, pour pacifier les troubles de l'Eglise, & pour affermir la Paix au dedans & au dehors. S. A. Royale y a déjà travaillé avec tant de succès, & on est si persuadé que toutes ses maximes tendent à ce but, qu'on en peut espérer qu'une très heureuse issue.

V.

L'Arrivée du Czar dans les Provinces Unies, est un événement des plus remarquables de l'année dernière, & d'un bon

augure pour l'avancement de la Paix du Nord. La descente en *Scanie*, n'ayant pû avoir lieu au temps marqué, à cause de divers contre-temps survenus, & ayant été renvoyée au Printemps prochain, Sa Majesté Czarienne en suite de quelques conférences avec le Roy de Danemark, s'étoit rendue de *Copenhague*, à *Havelberg*, pour conférer avec le Roi de Prusse, après avoir fait marcher ses Troupes dans le *Mesklebourg*, & sa Cavalerie en *Pologne*, pour être à portée de passer au Printemps en Danemark. En attendant, S. M. est venue faire un tour en Hollande, ayant voulu revoir encore un Pais pour lequel elle a toujours

150 *LE V OUVREAU*
conservé beaucoup d'affection ,
depuis le voyage qu'elle y fit
en 1697. On espere que le séjour
que S. M. y fera , ne sera pas
infructueux pour la Paix du
Nord : & que l'entre-vûë qu'elle
se propose d'avoir avec le Roi
de la Grande Bretagne , con-
tribuera à faciliter l'exécution
d'un si bon dessein , pour lequel
leurs Majestez ont une forte in-
clination. Au reste , on ne peut
assez admirer l'attention de S. M.
Czarienne , à remarquer ce qu'il
y a de plus curieux dans les
Arts & les Sciences , & son ap-
plication à tout ce qui peut con-
tribuer à perfectionner les Sujets,
à son exemple , dans les connois-
sances utiles , outre toutes les

M E R C U R E. 131

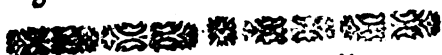
autres grandes choses qu'elle a faites , & qui la font regarder comme le Fondateur & le Legislatateur d'un nouvel Empire.

On ne peut passer sous silence le Traité d'Alliance qui fut signé le 4. de Janvier entre la *France* & leurs *Hautes-Puissances* , conjointement avec l'Angleterre , quoiqu'il anticipe sur l'année 1717. Ces Puissances voisines vont devenir en quelque manière le même Peuple : l'intérêt commun de se maintenir dans l'état tranquille dont elles jouissent par la Paix , fera un lien puissant, qui les tiendra unis inséparablement.

VI.

L'année dernière , ainsi que les précédentes , a fourni divers exemples , qui remettent devant les yeux la fragilité , & la vicissitude des choses humaines. Tel est celui de la naissance du Sérénissime Archiduc , qui après avoir été un si grand sujet de joie pour la Cour Imperiale , a été si tôt changé en un sujet de deuil , par la mort de ce jeune Prince ; sans néanmoins qu'il ait éteint les esperances que l'on avoit conçûes , puisqu'on a la consolation de

de les voir renaître par l'heureuse grossesse de l'Imperatrice.



L'Homme est naturellement né curieux ; il est avide de connoître ce qui se passe au-delà de sa sphere ordinaire : quand il ne peut se transporter lui-même dans les Régions les plus éloignées. Il est charmé d'être instruit de ce qui s'y passe par quelque voyageur , ou par quelque description qui puisse contenter son désir ; c'est ce qui m'engage de lui donner la Relation suivante : Elle contient des faits assez singuliers , pour être communiquée au Public ; je la garantis très fidèle & très exacte.

Janvier 1717.

P

154 LE NOUVEAU

A A R I C A.

Côte du Perou.

Le 5 Fevrier 1716.

M

Nous sommes enfin arrivés ici depuis deux jours ; ce n'a pas été sans avoir essuyé bien des travaux & des périls, auxquels on est exposé pendant une navigation de 8 mois. Je passerai sous silence une infinité de hazards, tous plus terribles les uns que les autres ; pour venir à celui-ci, dont nous n'écha-

MERCURE. 155

pâmes que par une espèce de miracles ; vous en jugerez par le récit suivant.

Après deux mois & demi de tempête sur le Cap Hoorn , le 4 Avril ayant fait plusieurs manœuvres durant une nuit des plus facheuses , tantôt à la Cap sous l'artimon , & quelquefois arrivans sous les Fanons de Misaine , ne pouvant plus soutenir à la mer , nous nous trouvâmes à la pointe du jour à deux lieues de la Terre de Feu. Le jour se faisant , nous vîmes l'impossibilité qu'il y avoit de doubler aucune pointe de la terre , par le travers de laquelle nous étions abîmans par la mer , & le vent qui nous chargeoit

P ij

156 LE NOUVEAU

à la côte. Nous jettâmes nos canons à la Mer , & le Conseil assemblé , on résolut dans cette extrémité de faire vent en arrière sur la terre à mats & à cordes sans voiles : après avoir entrevû une espèce d'enfoulement , remettant pour lors notre sort à la miséricorde de Dieu. Nous ne comptions déjà plus sur la vie , lorsque dans une éclaircie qui se fit , nous découvrîmes un endroit , où nous pourrions être à l'abri ; nous y courûmes avec la Misaine , nous y trouvâmes bon fond , & y mouillâmes comme dans un Port de salut. La joye alors parut autant sur nos visages , que l'abatement y étoit

peint, une heure auparavant. Nous y restâmes quinze jours par des tems affreux, dégradant quelquefois d'un endroit, après avoir perdu nos ancres pour aller chercher quelque autre abri par de nouveaux hazards. L'entrée de cette Baye n'a pas plus de deux lieues de large; de sorte qu'après les routes différentes que nous fîmes la nuit; si nous avions été une lieue plus de l'avant, ou plus de l'arrière, nous perdions cette ouverture que nous entrevîmes, & nous n'en revenions jamais.

Notre Navire a été le premier qui ait jamais mouillé sur cette côte.

Le Jeudi-Saint, le Capic

P iij

158 *LE NOUVEAU*
taine & moi descendîmes à terre
pour la considérer, & tâcher en
même tems de tuer quelque gi-
bier pour nous régaler, nous
apperçûmes de la fumée dans un
bois au bord de la mer; ce qui
nous déterminâ à tourner vers
cet endroit, soupçonnans que
pourrions-nous découvrir quel-
ques Sauvages. Nous en trouvâ-
mes en effet, qui nous reçurent
comme des gens épouventez,
avec des hurlemens & des cris
terribles. Ils disparurent dans
l'instant par une fuite précipitée;
mais quelques moments après,
ils revinrent en plus grand nom-
bre, & s'approchant de nous
peu à peu, ils cessèrent d'avoir
peur. Ils étoient nuds comme

la main, hommes, femmes & enfants, s'asseyaient comme des singes sur la neige ou sur la glace. Nous fîmes abatre du bois, & après avoir fait grand feu & bonne garde, nous fîmes bientôt connoissance avec eux. Les signes en cette occasion, nous servirent de truchement. Notre Capitaine avec quelques habiles tireurs allerent chasser; pour moi je restai avec une vingtaine de nos gens au milieu de ces Sauvages, que je ne pouvois trop admirer, comme de leur côté, ils ne pouvoient s'abstenir de manier mes habits & ma barbe. Ils sont petits, mal faits, sans barbe ni poil, de couleur rougeatre, avec des

P iij

160. LE NOUVEAU

cheveux longs & noirs.

Pour les femmes , elles sont encore plus épouvantables ; leurs pendants aux oreilles , au nez & à la lèvre inférieure , des pierres ou coquilles de différentes couleurs. Pour paroître plus aimables , elles ont grand soin de se peindre le corps d'un rouge très éclatant , & le visage d'un noir aussi luisant qu'un Maroquin du Levant. Ces Peuples se logent dans des tanieres moitié dans la terre , & moitié , dehors. Ils n'ont que le langage au-dessus des bêtes , faisant toutes leurs nécessitez en vous parlant , avec moins de scrupule que lorsque nous nous mouvons. Notre troupe étant reve-

nuë chargée de toutes sortes de gibiers ; nous nous en séparâmes après leur avoir laissé quelques haches & des couteaux : Ils nous donnerent en troc des flèches d'une structure nouvelle , avec des coliers de differents petits coquillages, que je vous destine à mon retour.

Le Vendredy-Saint ; nous partîmes de cet endroit que nous nomâmes la Baye Saint François du nom de notre Navire , après y avoir planté une grande Croix , sur laquelle nous y gravâmes le nom de notre Vaisseau & l'année.

Le lendemain nous découvriâmes quatre ou cinq Isles jusques lors inconnues, aux quelles nous

P iiii

donnâmes le nom de notre Capitaine : Enfin après avoir extrêmement souffert , nous arrivâmes à la Conception du Chily avec un peu de pain & d'eau , étant presque tous scorbutiques , l'air de la terre & la bonne nourriture nous eurent bientôt rétablis. C'est assurément un des plus beaux, Pais du monde , tout y abonde naturellement , sans qu'on ait besoin de culture.

Les femmes Espagnoles y sont plus que galantes , on y joue , on y chasse & l'on y fait bonne chère : Enfin après quelques mois de séjour ; il nous a fallu quitter ce canton pour nous rendre à Arica , d'où je vous écris ; c'est sans difficulté

l'endroit de la côte où il aborde le plus d'argent , par la proximité des mines du Potosi , qui sont dans les terres avant , d'environ soixante lieuës. On ne peut s'imaginer un Paysage plus effroyable ; il semble que ce n'est qu'à regret que la terre donne ce misérable métal, dont les pauvres mortels sont si fort altérez. Après qu'on l'a tiré des mines avec des peines incroyables. On le transporte à travers des montagnes arides & seiches , sans eau ni aucune verdure.

Nous sommes mouillez entre deux petites montagnes toutes blanches de fiente d'oiseaux : Il y en a une si grande

quantité ; que fort souvent ils nous dérobent la clarté du Soleil. Les Espagnols s'en servent comme d'un excellent fumier ; dont ils en chargent tous les mois quelques Vaisseaux pour le transporter à Lima.

Nous sommes assiegez d'une si prodigieuse quantité de Baleines, que l'air qu'elles exhalent, joint à l'odeur de cette fiente, cause une infection si dangereuse, qu'elle est mortelle à la plupart des Etrangers ; nos François y trouvent presque tous, leur cimetiere, & s'il en meurt dix ailleurs, il en perit ici deux cents. La terre y tremble continuellement, & quelquefois d'une maniere si ter-

rible que l'on ne sçait où se réfugier.

Si nous allons à la Chine, & delà en France par les Indes Orientales, nous aurons faits à peu près le tour du monde; je veux dire un cercle sur sa circonférence; ce qu'il y a d'extraordinaire, la route aura toujours pris de l'Oüest en allant comme en revenant.

Il y auroit bien des sujets de méditation pour un sçavant Astronome. Il y observeroit des Etoiles, des Météors & des Phénomènes qui changent de climat en climat: la Lune-même paroît sujette à des irrégularitez extraordinaires.

Nous avons vû pendant six

166LE NOUVEAU

mois deux petits nuages d'étoiles blanches ; qu'on appelle Magellaniques ; à présent ils ont disparus : En échange nous avons recouvré de nouveaux astres , qui nous étoient cachez auparavant.

Pour nos Marins , ils ne sont pas grands spéculateurs ; ils se moquent de moi , quand ils me surprennent la nuit , faisant la revûe de mes étoiles ; ils me disent qu'on vient ici pour voir des piastras , & non les astres.

Nous avons compté en arrivant ici , près de 40 Navires François ; il n'en reste pas 1, à présent : Les uns après avoir vendu à tous prix , sont allés à

M E R C U R E. 167

la Chine , &c. les autres s'en sont retournez en France. Je suis M. &c.



A Prés avoir promené le Lecteur dans l'Amérique Méridionale , Occidentale ; transportons le à present dans la Septentrionale, En y voyant un autre Ciel, il y verra d'autres Peuples , d'autres mœurs. Je lui donnerai le spectacle d'un Siège dans les formes , & comment il a été attaqué par les François & défendu par les Sauvages ; Il n'a qu'à me suivre.

Le 18 Octobre 1716.

M

Nous sortons d'une expédition contre les Sauvages d'en-haut , qui mérite bien que je vous en communique les particularitez.

Ces Peuples connus sous le nom des *Ouagamis* ; c'est-à-dire Renards , se confiant sur un nouveau Fort qu'ils avoient élevés & qu'ils croyoient imprenables , faisoient des courses continuelles sur les autres Nations
amies

amies des François, & interrompoient par là le cours du Commerce.

Pour reprimer ces désordres & les mettre à la raison, on forma un petit corps d'Armée, composé de 300 François, auxquels on joignit 600 Sauvages de nos Alieez. Mr de Louvigny Major de Quebec, & très brave Officier, fut chargé du commandement de cette Troupe, après plus de 400 lieus de marche nous arrivâmes enfin proche les habitations des Renards; cette Nation est à l'Ouest du Lac des Illinois, proche la Baye des Pontes ou Adams, & près la source d'Ovisconsin, petite Rivière qui se jette dans le Fleuve

Janvier 1717.

Q

du *Mississipi* ; nous les trouvâmes retranchés derrière trois rangs de hautes Palissades de gros bois de Chêne , chacune séparée par des fossés très profonds. Malgré la difficulté de l'entreprise, on fit toutes les dispositions nécessaires pour les attaquer : la Tranchée fut ouverte assez près de la Palissade : ils firent un feu continuél de mousqueterie sur nous pendant deux jours & demi : mais si mal - à - propos ; que tous leurs coups étoient perdus ; le notre fut bien différent ; comme nous avions fait transporter dans nos Canots deux mortiers à grenades & quatre petites pièces de Campagne ; cette artillerie fit feu en même tems , une

de nos grenades ayant crevée en l'air , leurs femmes en furent si effrayées qu'elles se mirent à crier , *voilà la mort qui vole , le maître de la vie est irrité contre nous.* La seconde grenade fit un effet beaucoup plus terrible : car étant tombée sur une de leur Cabane , elle en creva le toit , & une vaste chaudiere dont les éclats tuèrent ou blessèrent plusieurs de ces Sauvages.

Les Outagamis consternés de ces fracas , n'entendirent pas qu'on les forçât : ils députèrent un de leurs principaux chefs avec le Calumet ou la pipe de paix , pour traiter d'accommodement on leurs a imposé telle Loy qu'il a plu ; on les a obligés

Qij

Surtout , à nous dédomager de la dépense que la Colonie avoit faite pour les réduire , & à nous remettre six des plus considérables de leur Nation en otage.

Il y avoit environ trois mille personnes dans ce Fort , dont la moitié ; sçavoir, les Vieillards, femmes & enfans s'étoit enfouie sous terre comme des Renards dans de profondes cavernes que ces Peuples avoient pratiqués au milieu de ce rempart : cette attaque ne nous a coûté que deux de nos Alliez , & un François blessé.

Mr le Marquis de Vaudreuil , Gouverneur Général de la Colonie , arriva ici de France sur la fin de Septembre : il y étoit pas-

M E R C U R E. 1-3

se pour nous procurer de nouveaux avantages. Je suis M &c.



ON pourroit presque comparer un Mercure à un habit d'Arlequin ; c'est un composé de toutes sortes de pièces de différentes couleurs, & cette bizarrerie sans doute en est un des principaux agrémens ; il y faut coudre tout ce qui paroît bon : c'est la raison pour laquelle on trouvera ici la Lettre suivante ; je l'ai jugée trop bien écrite pour ne lui pas donner place dans ce recueil. D'ailleurs comme la personne qui m'a fait l'honneur de me l'adresser, m'est inconnue, je ne puis mieux lui marquer ma re-

174 *LE NOUVEAU*

connoissance qu'en la rendant
Publique. J'agirai toujours ainsi
toutes les fois que l'on s'offrira
à moi d'aussi bone grace.

*Souvent j'ai medité d'abandonner
la Lyre ;*

*Mais tel est le destin des enfans
d'Apollon ,*

*Toujours vers le sacré Vallon ,
Un penchant obstiné, malgré nous,
nous attire.*

Après ce début M. vous ne
devés pas douter , que je ne
vous fasse part de mes amuse-
mens ; je le ferai avec dautant
plus de plaisir , que sur le récit
qu'on ma fait de Je
me sens une forte inclination de

MERCURE. 173

lier avec vous un commerce d'amitié. J'espère beaucoup d'une union qui sera l'ouvrage des Muses. Je vous serois bien obligé, si vous vouliez m'apprendre la forme que vous donnerés à vos Recueils. Cela me procureroit la facilité d'y conformer ce que je pourrai produire ; il ne faut pourtant pas que vous conceviés une trop grande idée de moi. Voici mes talens.

*Exprimer tendrement un amoureux mystère ,
Chanter mes plaisirs , mon chagrin ;
De dépit quelque-fois abandonner
Cithère ,*

Et recourir au Dieu du vin.

Abbé. C'est à peu près ce que je
pourrai faire.

Comme il faut cependant varier
ses sujets

Je fais, d'un grain de sel at-
tique

Assaisonner une critique.

La Satyre à l'esprit fournit d'ad-
mables traits.

Quelquefois je pourrais d'un mot
faire un mystère,

Et par-là préparer au Lecteur ob-
stiné.

Qui de le rençonner fait son uni-
que affaire.

Le plaisir consolant de l'avoir de-
viné.

Mais voici le meilleur, & le moins,
ordinaire, chez

MERCURE. 177

Chez ce qu'on appelle un Au-
teur ;

Si mes Vers n'ont le don de
plaire ;

S'ils ne flattent l'esprit ou ne ga-
gnent le cœur

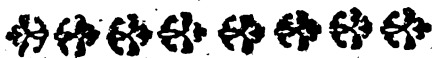
Cher Abbé je sçaurai me taire.

Je suis M.



DE deux Dissertations en
Lettres sur un Livre nou-
veau intitulé , *Voyage du Parnasse*,
qui m'ont été envoyées ; j'ai pré-
féré celle qui m'a paru la moins
partiale : Dans la première que
j'ai rejetée & qui étoit sans nom
l'Auteur y étoit traité sans misé-
ricorde : on ne faisoit grâce ni ,
sa Prose , ni à ses Vers : on pla-
Janvier 1717. R

soit l'un & l'autre beaucoup au dessous du modele sur lequel il s'est conformé , qui selon n^ôtre Censeur , n'est ni la *Satyre* de *Petrone* , ni les *Ragguagli di Parnasso* è la *Secretaria di Appollo* (car ces deux ouvrages sont excellents) mais plutôt une certaine *Histoire d'Anacréon* , qui parut il y a quatre ou cinq ans. Notre Critique continuë à peu près sur ce ton. Pour moi qui ne veut point violer la loi que je me suis imposée , & qui veux observer une exacte neutralité , je m'en suis tenu à la Lettre de M. Raimond , j'espere qu'on me sçaura gré de lui avoir donné la préférence.



LETTRE

A MONSIEUR ***

Sur le Voyage du Parnasse,

Par M. RAIMOND.

J Usques ici, Monsieur, on n'avoit employé d'autres armes contre les modernes, que des Préfaces & des calculs d'autorité. Ils avoient toujours répondu par des preuves & des démonstrations : & la timide Géométrie, qui n'ose croire,
Rij

sans être convaincuë , s'étoit associée à leur cause. Cet appui si considérable leur sembloit devoir décider la dispute : Mais toutes les ressources de leurs adversaires n'étoient pas épuisées,

Un d'entr'eux s'élève de nouveau contre une Scête si funeste à l'érudition, & dans une fiction ingénieuse , où il décrit avec exactitude l'ordre hyerarchique des Favoris des Muses. Il dresse une attaque d'autant plus difficile à repousser, qu'elle est soutenue par la satire la plus fine & la plus délicate.

Ce coup inopiné ne triompheroit-il pas, M. , de votre constance à demeurer dans l'erreur ? & la demande que vous

m'avez faite de l'extrait de cet Ouvrage , ne seroit-elle pas le commencement d'un heureux retour ? Je vais faire en sorte de concourir à cette métamorphose , en vous donnant un fidèle , mais vif précis de la critique. Que pourroit contre nous l'esprit adroit des novateurs , si nous avions de notre côté le subtil Mercure ?

On ne s'y peut méprendre ; le nouveau Géographe du Patnasse est fort exacte sur la Chronologie. Malheur à tout Poëte, qui se présente sous sa plume, sans être marqué au coin respectable des ans. Cet intégrè personnage ne sçauroit pardonner à une datte tant soit peu

R ij

moderne. Pourquoi, diront nos Ecrivains , d'ordinaire mauvais plaisans , ne sommes-nous pas nés du tems de Virgile ? nous aurions un approbateur de plus. Comme le but principal de la relation est de foudroyer les Partisans de ce siècle , on ne perd point ici de vûe cet objet. Par tout l'érudite antiquité triomphe. Par tout l'ignorance de nos jours trouve de quoi se desfiller les yeux. Il n'est pas jusques à nos beaux esprits , à qui on n'enlève le masque ; & ceux que nous avions crus toujours les plus universels dans l'éloquence & dans la Poësie ; maintenant dépouillés de ces talents , dont

ils ne possédoient que le Phantôme , rougissent d'avoir pour tout mérite une connoissance assez exacte de leur propre langue.

Quelques délicats à la vérité trouvent à redire dans la manière , dont les interlocuteurs soutiennent ici leurs diverses opinions. Il leur paroît que la cause de M. de la Motte y est condamnée, même avant d'être instruite , & qu'on ne lui donne des Avocats , que pour prononcer plus juridiquement son Arrêt : Mais cette objection est légère ; il faut avouer qu'on insulte vivement dans cette production aux ennemis du goût Chronologique , & qu'on y son-

R iiij

ge plutôt à les opprimer, qu'à les convaincre ; mais n'importe, en matière de dispute , une injure vaut bien plusieurs arguments.

Voilà ce me semble, M. , une esquisse assez fidèlement tracée ; commençons à vous donner une copie plus correcte. L'Ouvrage divisé en deux parties , dont chacune contient six Livres , s'annonce pour Poème au Lecteur par une courte Préface. Plût au Ciel que nous n'eussions jamais à essuyer d'avertissements moins utiles ?

Tout à coup le Réparateur des Torts entre en matière, occupé tout entier du désir de voir le séjour des Muses ; il dé-

bure par une invocation , & chaque parole qu'il prononce, opère un prodige.

*Déjà sa priere est ouïe ,
Calliope vient , il la voit.*

La Déesse lui amene le courrier ailé des Poètes. C'est à regret qu'elle ne le conduit pas elle-même au Parnasse. Il ne faut pas moins pour l'en empêcher , que la multitude des ordres exprés , dont Apollon l'a chargée pour la République des Lettres. La confiance qu'elle a dans la force & l'adresse du Cavalier, lui sert à peine de consolation. Cependant son Favori est déjà bien loin , & elle parle

encore ; Pegase vole, il parcourt des espaces immenses , il aperçoit la double cime , il bat des ailes , & plus léger qu'un trait, il porte le curieux voyageur sur le mont sacré. Que de miracles en un instant !

Un commencement si extraordinaire ne promet pas des suites moins étonnantes. L'étranger rencontre deux habitants de la Région Poétique, qui bientôt le devinent un de leurs confreres : Et ç'étoit-là ceux que le Dieu des Vers lui destinoit , pour lui donner une parfaite connoissance de ce Pais si fameux. L'un dont les lauriers cachent les cheveux blancs, est introduit sous le nom de Crantor , l'autre

nommé Cliton , est plus jeune, & d'un extérieur moins négligé. Tous deux , à ce qu'on nous apprend ici , font l'honneur des rives du Permesse , & par conséquent se sont prescrits pour loi , une religieuse admiration des anciens. Suivez , Monsieur , ces illustres guides , & vous allés faire plus d'une découverte importante : Avec leurs secours je vais vous montrer des enchanteurs , où la raison paresseuse à inventer , n'apperçoit que des moulins.

Les images se présentent en foule ; là sur les bords rians , que baigne Castalie de son liquide cristal , le Chantre immortel du fougueux Achille

boit à long trait le nectar. Chaque instant le voit briller d'une gloire nouvelle. Apollon sans cesse le pénètre des plus vivifiants de ses rayons ; sans cesse il se complaît à voir dans ce Divin Génie, renaître son image.

On voit aux côtés de l'auguste Grec la fidèle Prêtresse. Ici Pindare rendant Orphée jaloux de ses sons harmonieux , lui fait briser de dépit sa lire. Le Poète paroît plus grand que les Héros-mêmes, dont il chante les exploits. Cependant la trompette bruyante fait retentir les airs en voix plus qu'humaine.

*De Destin des Latins prononce
les Oracles.*

Peut-on méconnoître celui qui la guide. C'est le Souverain du Pinde , ou c'est le Pasteur de Mantoue.

J'allois poursuivre sur ce ton emphatique , si un utile incident ne m'eût averti , que vous attendiez de moi un simple extrait, Le plaisir dont le Voyageur fortuné goute les charmes , est bien digne , que nous le partagions.

Il est des demi-Sçavantes au Parnasse , aussi bien qu'à Paris. Ces femmes peu sensées emploient une partie de leurs oisifs jours , à converser avec leurs contemporains , à lire leurs meilleurs ouvrages , à oublier même tout autre écrit, qui pourroit faire faire diversion à leurs

applaudissemens. Elles seroient en état sur la foy de leur seule mémoire, de donner une édition des Corneilles, des Molières, des Despréaux, des Racines, même des la Mottes. Elles ont parcourû sur les traces du P. Malbranche le vaste Pais des abstraits. Elles ont pénétré dans les secrets les plus cachez de la Philosophie Cartesienne. Aucune production nouvelle ne leur est échappée; & souvent de tout Homere, elles ne conoissent que le nom: Ainsi, passant leur vie à chercher le Beau, elles meurent sans l'avoir trouvé. C'est, surtout ces précieuses, qu'en veut le Géographe du Pais des Muses. Il se fait introduire par ses Gé-

nerveux guides dans une de ces Compagnies, où la Dame Hauraine, & le Courtisan insipide font en phrases à la mode l'Apologie de notre Siècle. Aussitôt nos zelés Partisans des anciens, entrent en courroux. Leur mauvaise humeur éclate. Ils ne peuvent tenir contre l'énigmatique précision, & l'affectation ridicule de nos Auteurs. Le stile, que les autres honorent du nom de délicat, n'est à leur gré, qu'un amas de pointes frivoles, & de tours vicieux. Vainement leurs adversaires s'écrient, qu'on n'apprécie pas assez le mérite des vivans; qu'il est du devoir de ceux, chez qui la passion ne s'empare jamais des droits du

goût & de la raison ; de dire toujours à leurs perils, ce qu'ils pensent à l'avantage des autres : que souvent la jalousie nous fait tenir en garde contre le plaisir humiliant, que nous donnent les ouvrages de ceux , par qui nous nous sentons surpassés. Ces raisons ne font qu'irriter l'ardeur des athlètes. L'Auteur s'éguaille à les voir terrasser leurs Antagonistes..

On en vient bientôt aux citations : la chaleur de la dispute nuit à la mémoire. Plus d'un Ecrivain voit à regret sa pensée mutilée , ou privée de son jour : mais pour être cité fidelement, lui en feroit-on moins son procès ? Rien ne peut éviter la critique

tique judicieuse de l'atrabilaire Cliton. Un tel Poète, si l'on en consulte le Censeur inexorable, n'envisage son art qu'au travers des foibles lueurs de la Métaphisique : il est dénué de sentimens : il ne sçait point peindre : il ne sçait point quitter la terre; celui - cy ne cherche qu'à énerver ses expressions, à éguiser des Strophes en épigrammes, à remplir des vers durs, de moralités triviales, & hors d'œuvre. Cet autre méprisant dans son orgueilleuse Philosophie ce beau désordre, qui caractérise le Lirique; donne effrontement le nom d'Odes à de simples Dissertations, aussi froides, qu'uniformes ; tels, ces

Janvier 1717. S

Vaisseaux qui n'ont point encore vû la mer , portent quelques fois les noms de Victorieux & de Foudroyans.

A ces portraits si conformes à leurs Originaux, mais, où l'on évite avec tant de soin les termes injurieux , dira-t'on encore , qu'on traite sans ménagement les Deffenseurs des modernes ?

Pourra-t'on soupçonner , que le zele de Cliton parte d'un autre motif , que de l'intérêt de la Poësie ? N'en doutons point ; il se rencontrera de ces scrutateurs impertinens des cœurs , qui oseront deviner , que la qualité de mauvais Poëte n'est pas celle qui choque

ce critique dans les Ecrivains,
dont il veut faire la peinture.

Vous vous garderez bien
Monsieur, d'être du nombre
de ces médifants. J'en répon-
drois pour vous : Mais peut-
être allez-vous former un ju-
gement téméraire d'une autre
espèce ? Peut-être croirez-vous
que le redresseur de nos cer-
veaux se contente de donner
un amas de corrections stériles ?
Non, Monsieur, il ne se borne
pas aux préceptes ; il y joint
les exemples, Madrigaux, Epi-
grammes, compliments à Cli-
mene, Adieux à Philis, Satires,
Epitres, Odes ; choisissez dans
quel genre vous voulez écrire,
& vous trouverez dans cette

Sij

production, les modèles que vous devez imiter. On vous en donne pour garands les Despreaux, & les Crantors.

Excusez en cet endroit mon embarras. Quoique je vous aye promis, je suis contraint de renoncer à une exacte Analise. Aussi bien sous quelles couleurs pourrai-je vous tracer une image agréable du nouveau Parnasse ? De quel œil considéreriez vous les Habitans de ce Mont, sans y distinguer même parmi la foule, vos amis les plus estimables.

Le Peintre nous étale dans un Tableau pompeux la nombreuse Cour du Prince des Poëtes ; & combien est-il de noms obscurs, qui doivent le jour à

son Pinceau ? L'un coudoyé par Sophocle , est embarrassé de se voir en si bonne compagnie. L'autre ne va se placer , qu'en tremblant à côté d'Euripide.

Une terminaison trop moderne , fait rejeter ceux-ci. Ceux-là doivent à une finale latine le rang qu'ils occupent.

Au pied de la Montagne Sacrée, l'on voit proche l'Helicon, une Plaine entre-coupée de Marais. C'est là, que se rendent ceux qui sont bannis de la double Colline. Mais , qui l'eût crû ? Le célèbre Houdart en ces lieux. Tel devoit être le sort du successeur de S. Sorlin. Une méditation profonde est peinte sur

son visage. Il paroît comme étourdi d'un coup, dont il vient droit d'être frappé. L'injustice dont il accuse ses adversaires, est la cause de sa tristesse ; tout à coup la voix de Rousseau se fait entendre : Il approche ; il apperçoit l'Auteur de la nouvelle Iliade ; & fremit à son aspect. Envain , pour cacher son trouble, il emprunte le ton de la Satire ; son ennemi, même vaincu, lui paroît terrible.

Le Voyageur après s'être long-temps occupé de cette multitude de spectacles, suit Cliton dans une grotte, où le Dieu des Vers par un nouveau nectar, réprime les vapeurs de ses Faveurs ; quoique le sage Crantor

trouve la transition incivile. Il ne peut se résoudre à quitter des personnes qu'il aime. Il entre, & les premiers objets qui s'offrent à lui, sont Gliceron & Cotinet, deux des Antagonistes, qu'il avoit eû la veille à combattre dans la compagnie de nos demis-Sçavantes. Les Atheletes bientôt se mesurent des yeux. Ils se joignent. Ils font de nouveaux efforts pour obtenir la victoire.

*N'entendre que le subtil Cotinet,
On ne sçait pas, s'il impose,
Mais il parle sur la chose,
Comme s'il avoit raison.*

En effet, comme dans cette

dispute on attaque moins le Poëte , que le censeur d'Homere , les Avocats de M. de la Motte réunissent ici toutes leurs forces , pour justifier son procédé.

Il n'a selon eux, d'autres vûës , que d'entendre , & de faire entendre la raison. Le vrai lui est aussi bon de la main des autres , que de la sienne. Il étudie dans ce qu'on lui oppose , ce qu'il peut y avoir de raisonnable , aussi content quelquefois , en avouant qu'il s'est trompé , que le peuvent être ceux qui le réduisent à en convenir. S'il propose des règles pour le Poëme Epique , c'est toujours avec la juste défiance où l'on doit être
de

de soi-même. Toutes ses veilles ne sont consacrées, qu'au soin de sauver les jeunes gens du préjugé dangereux où les jette une admiration aveugle, & de purger leur éducation de la contradiction ordinaire qui y règne. On leur crie d'un côté, cela est divin, & de l'autre on les reprend, quand ils viennent à l'imiter. M. de la Motte ne songe donc qu'à leur donner des idées fixes & uniformes, sur lesquelles ils puissent régler également leur estime & leur travail. D'ailleurs, de quels égards n'use-t'il pas dans sa critique? Demande-t'il autre chose, que de pouvoir louer Homere? Ceux d'entre les modernes,
Janvier 1717. T

qui ont soutenu leur parti avec le plus de chaleur & de dignité ; n'ont-ils pas avoués généreusement , qu'Homere auroit peut-être atteint la perfection de son art , s'il fut né dans le siècle d'Auguste , ou dans le notre ; mais que né dans le tems , où l'art ne s'étoit point encore montré , n'étant guidé par aucunes règles , éclairé , par aucuns exemples , on lui doit tenir compte de son Poëme , tout monstrueux qu'il est. Enfin , qui jamais , ajoute t'on , s'est avisé d'accuser un homme de Géometrie , pour avoir donné à la Poétique ses axiomes , ses théorèmes , ses corollaires , ses démonstrations.

Je vous vois déjà, Monsieur, partager le triomphe apparent de votre Secte. Que peuvent répondre, dites-vous, les défenseurs de l'antiquité ? Nous avons les lumières de la Philosophie, & ils n'ont que trois mil ans d'admiration. A qui s'en tenir ? au préjugé, ou à la raison ?

Vos argumens, il faut l'avouer, sembleroient être autant de coups mortels pour notre parti, si nous n'avions de notre côté le génie sublime du Sçavant Crantor. Quel charme ! de le voir, tantôt commenter les autorités ; tantôt manier la délicate ironie ; quelquefois

Tij

emporté par le beau feu, qui l'anime, prendre le ton d'oracle, & annoncer aux Zoïles présumptueux, que tous les nuages, dont ils s'efforcent d'obscurcir Homere, serviront seulement à faire éclater davantage les rayons de ce Soleil ? Sur tout avec quelle adresse, avec quelle force se sert-il contre ses adversaires de leur propre critique ? Ne craignés point d'entendre ici ces justifications tant de fois repetées. On y allegue plus, pour sauver quelques passages obscurs ou choquans, l'harmonie grecque, la sçavante allegorie, la noble simplicité des temps heroïques. Un seul mot vous arrache la victoire. Vous

avez beau vous consumer en vains raisonnemens ; on vous avertit , que malgré vous, Homere sera toujours le plus grand des Poëtes. Le gros des hommes ne se trompe point & le beau est immuable.

La conversation alloit s'échauffer ; si un bruit subit ne se fût joint au murmure des combattans. C'étoient deux Poëtes, qui dispuetoient ensemble sur la prééminence de leurs ouvrages. Les raisons bientôt furent suivies des injures , & les coups succéderent. Nouveaux sillogismes, Monsieur , qui devroient vous engager à suivre nos étandars. Rarement les zelés adorateurs des anciens ont entr'eux ces su-

T

jets de dispute. Ils n'ont point le deffaut de composer.

Est-ce enfin assez de preuves ? Vous obstinerez-vous encore , à ne pas voir la verité , qui se dévoile à vos yeux ? Je vous entens. Le respect humain opere. Vous craignez le nom de deserteur. Achavons de vous guerir , en rompant cette derniere chaîne , qui vous asservit à la mauvaise cause. Vous appréhendez , dites-vous , qu'on ne vous accuse d'avoir trahi vôtre parti ? Mais depuis long-temps il n'existe plus. Vos troupes ont été pour jamais dispersées. Ceux mêmes pour qui vous combatiez , se sont déclarez contre vous. Qui peut donc vous retenir ? Est-ce attachement pour

vôtre chef ? Songez plutôt, Monsieur, à déplorer son infortune, qu'à imiter sa rebellion. Voici le trait, dont il devoit perir. Le voyageur assemble chez un Mecene bourgeois plusieurs juges d'un merite distingué ; on y lit un poëme monstrueux ; & l'on le fait passer sous le nom de Monsieur de la Motte. Peut il survivre à ce coup accablant ? Ce n'est pas tout son malheur, les Dieux s'interessent à sa ruine. Apollon à la requête des Muses nous accorde une audience. Une Tragicomédie, où nous exposons l'injustice des modernes dans tout son jour, nous sert de plaidoyer, & nous achevons de vaincre.

T i i i j.

408 LE NOUVEAU

*Je ne puis plus souffrir ce
jargon pitoyable ,
De la docte Dacier volume re-
doutable ,
Change tes traits puissans en car-
reaux dans mes mains ;
Pars , du stile confus delivrons
les humains.*

*Ainsi parle le Dieu ; & au mê-
me instant ,
Le Livre vengeur tombe , & sem-
blable à la foudre ,
Réduit Ode , Opera , Fable , Poète
en poudre.*

Je souhaite , Monsieur , avoir
satisfait à ce que vous exigiez de
moi. Il me resteroit cependant
à vous faire connoître quel est
l'Auteur du voyage du Parnasse :
mais vous m'en dispenserez , s'il

vous plaît. Le critique est si modeste, que plus il apprend ce que le public pense à son égard, plus il a soin de cacher son nom.

J'ai seulement découvert qu'il avoit projeté de dédier son Livre à Madame Dacier; & on a lieu d'être surpris, comment il n'a pas rendu cet hommage à une Sçavante, qui fait le principal éclat de notre cause. Par rapport aux divers jugemens qu'on porte de cette production, les Sçavans disent, que l'invention de la fable est due au *Boccacalini* Italien; & les modernes croyent que c'est un songe triste dont l'Auteur nous fait le recit, n'étant pas encore bien éveillé. Adieu, Monsieur, je suis,

V. S. RAYMOND.

J'aurois bien souhaité que la Lettre précédente eût été moins longue ; si elle a plu elle aura parû courte ; en ce cas là je suis content : mais j'espere qu'on ne le fera pas moins des deux petites pièces de Vers suivantes.





É P I T R E ,

DE M. MICHEL ,

A M * * * , à qui il
avoit promis le cocuage de
M. A R R O U E T .

B Eau Damoisel , ne dédai-
gnez ce titre ,
D'autres assez je pourrois
vous donner ;
Mais par trop long en seroit
le Chapitre ,

112 LE NOUVEAU

Sçavoir faudroit loüange assai-
soner ,

Et comme vous , façonner
une Epitre :

Beau Damoisel adonques ,
vous diray

Qu'à la parfin demain vous
livreray .

Demain sans plus , le gentil
Cocuage

Qu'avez promis à Dame coin-
te , & sage ;

En attendant certes bien avez
pû

Trés douccement sur ce point
vous étendre ,

MERCURE. 213

La mettre au fait s'entend, s'elle a voulu,

Pour en après la piece mieux comprendre :

Or est ainsi, qu'en cas de tel sçavoir,

Executer convient pour bien apprendre.

Leçon pratique a coûtume d'avoir

Je ne sçais quoi, que mieux se fait entendre;

Mais que sert-il alleguer tel propos

A vous, Seigneur, qui sçavez la Rubrique,

214 LE NOUVEAU

Et qui feriez sur les Rits de
Paphos ,

Glose subtile , autant que paté-
tique :

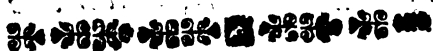
Doncques ne fault tant me
mettre en humeur ;

Ains devant vous m'affiert
humble silence

Plus que discours, & vaine
pétulance,

A tant me tais, & suis vrai-
ment de coeur ,

Vôtre petit , mais loyal Ser-
viteur.



FABLE

Par M. Dufreny.

UN jeune Rossignol , & sa
 Rossignolette
 S'entrejuroient par mainte chan-
 sonnette ,
 De s'aimer reciproquement ;
 Et s'aimoient effectivement
 Selon la Gauloise methode ;
 Les Oiseaux , comme nous , ne
 changent point de mode ,
 Toujours même plumage , & tou-
 jours même amour ;
 Ils chantoient jour & nuit , & les
 bois d'alentour

216 LE NOUVEAU

Retentissoient du son de leur vive
cadence.

Sur un buisson voisin faisoit sa re-
sidence

Un vieux Merle grand ra-
doteur,

Noir & bourru, comme un
Docteur :

Le chant des Rossignols lui donnoit
la migraine,

S'ils tiennent tant soit peu de l'in-
conscience humaine

Dit-il, (car il argumentoit,

Comme un fin Merle qu'il
étoit.)

Avec leur tendre amour finira
leur ramage,

L'amour ne peut durer que jus-
qu'au mariage :

Oh ! marions les donc, il en fit le
complot

MERCURE. 217

complot :

Pour régler & doüaire & dot;

Aussi-tôt furent averties

Deux Choüettes , & quatre
Pies ,

Qui jaserent , Dieu sçait , on ne
s'entendoit plus ,

Qu'aura-t'il ? Qu'aura-t-elle ?
articles donc conclus ,

Le soubigné Corbeau leur servit
de Notaire ,

Graves Coucous autorisants
l'affaire ;

Entre les Rossignols le grand hœud
se maria :

Dès la troisième nuit le mâle s'en-
roûa ,

La femelle forte en ramage
Se maintint un peu davan-
tage ;

V

*Mais voyant leurs petites
éclos*

*Ils eurent tous deux le bec
clos ;*

*C'est ainsi parmi nous que le cours
d'une année*

*Finit la tendresse , & les
chants*

*De nos plus folâtres Amants :
On voit même souvent naître dans
l'Hyménée*

*Les chagrins avant les en-
fants.*

*Si j'avois voulu croire certains
Sçavans bours , j'aurois retran-
ché la Chanson , & l'Enigme ,
comme pieces hors d'œuvre ; je
n'ai eu garde d'écouter d'aussi
mauvais conseils. Ce seroit un*

attentat impardonnable contre le droit public. Eh ! de quelle considération seroit un Mercure privé de ces deux lumières , qui en sont comme les yeux. Qui ne sçait, que par la Chanson on exerce la voix , & par l'Enigme on accoutume l'esprit à penser, réfléchir, & juger. Souvent un petit Air chanté de goût par une aimable *Iris* , peut-être l'occasion de la plus belle aventure du monde ; souvent sa voix achève , ce que ses charmes n'avoient qu'effleurés ; si après cela elle est encore assez heureuse de deviner l'Enigme , ne peut-elle pas devenir Marquise ! A qui en auroit-elle obligation ? si ce n'est à ma

V ij

Chanson ? Je conclus donc de ce fin raisonnement , qu'il est nécessaire pour l'établissement de celles qui sçavent la Musique , que je décore mon Livre de ce qui peut leur tenir lieu de dot. A ce dessein je leur ai fait choix des plus jolies paroles , du plus joly Air. . . Il suffit que M. de Rochebrune soit Auteur des Couplets , & M. de Beaupré de la Musique.

CHANSON.

PAr les yeux d'Anette
L'amour m'a blessé ,
Elle est trop jeunette ;
Mais je suis forcé
D'adorer la follette ;

Devroit-on charmer,
Avant l'âge d'aimer.



La Rose-nouvelle
Offre moins d'appas,
Anette est plus belle
Mais elle est, hélas !
Insensible comme elle :
Devroit-on , &c.



Lorsqu'autour d'Anette,
Volent mille Amours ,
Dans sa main adroite
Son fuseau toujours
File sa quenouïlette;
Devroit-on , &c.



Quand sur ma Musette,
Je forme des chants,
Mon ardeur secrète

222 LE NOUVEAU

Les rend plus touchans
Sans attendre Annette :
Devroit-on , &c.

M. 238

Il me faut attendre
Un Printems au moins ,
Avant de prétendre
Le prix de mes soins ;
Quel sort pour un cœur tendre !
Devroit-on , &c.

ENIGME.

*Figurément je parle ici ,
Du Magistrat j'ai quel-
ques vices ,
J'en ai quelques vertus aussi ;
J'ai, comme un Magistrat, mes hu-
meurs , mes caprices ,
Je foiblis , quand je suis beaucoup
solicité ;*

~~LE MERCURE~~
MERCURE. 223

Je suis laborieux ; j'ai de la vigilance ,

Du feu ; de la capacité ,

Mais je n'ai point d'intelligence.

La routine souvent fait mon habileté ,

J'ajuste à la loi positive

La justice distributive ,

Suivant la plus ancienne loi.

*Quelquefois de mon sac, quelques
pièces sorties*

*Me démontent, & malgré
moi ,*

*En rapportant fort mal, je fais
tort aux parties ,*

Et j'éprouve le triste sort

*Du malheureux mortel que je con-
damne à mort.*

AUTRE.

J'ay deux pieds opposés ,
Et point de tête ;
Les plus osés ,
Etant sur moi près de la bête
Qui porte crête ,
Tremblent un peu.
Le joli jeu ,
Que de faire sur moy l' Anguille !
Tel qui sur moi fit bon butin ,
Sur moi fait chanter en Latin ,
Garçon & Fille ,
De par le Roy
Devinez-moy.

Dans le tems que j'étois le
plus intrigué pour découvrir des
nouvelles, dont les Gazettes ne
se

se fussent pas encore emparées , j'ai été assez heureux que de recevoir un paquet d'une main étrangère, qui m'a tout-à-fait tiré de l'inquiétude où j'étois sur cet article. Après avoir parcouru tout ce qu'il contenoit , il m'a paru, que l'obligeant inconnu étoit au fait de tout ce qui se passoit de plus nouveau ; & que le choix qu'il en a fait , ne déplairoit pas. C'est ce qui m'a fixé à rendre public ce qu'il m'a adressé.

Vous me faites pitié , mon pauvre Mercure , & cette pitié fait que quelque inconnu que je vous sois, j'entre cependant dans l'embarras où je soupçonne que

Janvier 1717. X

vous vous trouvez par rapport au peu de tems qui vous reste pour la composition de votre Recüeil. Je suppose par avance que vous ne manquez pas de Pieces Litteraires, mais je crains fort qu'il n'en soit pas de même de ce que l'on appelle *Nouvelles*. Il faudroit pour cela s'être préparé de longuemain des correspondances & s'être destiné en quelque façon à un commerce mutuel de Relations dans toutes les Cours de l'Europe ; ç'aura été aparemment votre premiere attention, en attendant que ces sources coulent jusqu'à vous ; ne vous tiendriez vous pas obligé envers une personne qui vous délivreroit en partie de cette

recherche. Sans doute, me direz-vous. Eh bien, voilà votre Nouveliste tout trouvé ? puisque c'est moi-même qui veut vous épargner ce travail & vous dégager envers le Public de la nécessité où vous êtes de le satisfaire sur ce point.

J'avois d'abord eu dessein de rapporter les faits dans l'ordre qu'ils se présenteroient à ma mémoire, mais j'ai jugé à propos de séparer les événemens étrangers d'avec ceux de la Cour & de la Ville. J'ai même divisé chaque matière par autant d'articles, afin que l'on pût choisir celle qui agréeroit davantage. J'ai été tenté plusieurs fois d'appliquer des Reflexions à l'Histo-

rique ; cependant tout bien examiné , j'ai cru qu'il valloit mieux abandonner cette partie à son Lecteur ; que ce seroit gêner ses vûes sur les conséquences qu'il pourroit tirer lui même ; contentés vous de lui présenter nettement , tout ce que vous lui décrirés en détail ; il fera bien le reste sans vous.

Il me reste présentement une petite difficulté sur le triage que vous ferés des nouvelles. Car quelque bien informé que vous soyés , il vous sera presque impossible de ne point répéter les Gazettes en bien des endroits ; les faits ne varient point, cela est vrai , mais par où votre Livre doit primer sur elles ;

c'est que les Gazettes ne donnent les nouvelles que par parties interrompues ; il vous est permis de lier ces parties les unes aux autres , & d'en faire un tout , qui enchaîné par de nouvelles circonstances , ne sera pas indifférent ; semblable à ces Histoires du tems , qui quoique formées sur différents Mémoires que l'on a lû , ne laissent pas de faire un nouveau plaisir par le mérite de l'arrangement que l'Auteur y a mis.

Voilà Mr bien des libertés pour un inconnu ; j'espère que vous me les passerez en faveur de mes bonnes intentions ; d'ailleurs n'êtes-vous pas le maître d'y

Xij

apporter telle modification que vous le jugerés à propos , c'est votre affaire , & la mienne de tenir ma parole.

ARTICLES DE PARIS.

Puis-je mieux commencer que par le Roy ; ses jours sont trop chers à ses Peuples pour avoir manqué de faire des vœux très-ardents pour sa santé. Elle est dans un état qui doit rassurer tous ses Sujets , puisqu'elle nous donne l'esperance de la plus longue vie ; les forces du corps & de l'esprit augmentent de jour à autre ; il semble qu'à mesure que S. M. approche du temps où Elle doit passer sous le gou-

vernement des hommes , Elle se défasse de l'enfance. On en juge par ses études favorites , beaucoup plus serieuses que ne le comporte son âge ; la Géographie fait ses délices , le Roy la possède à un point qu'il est difficile même dans un âge plus avancé , d'en avoir des idées plus présentes ; il aime passionnément tout ce qui a raport à cette Science ; comme Spheres , Globes , Compas , Figures de Mathématiques , &c. Ne croïez pas , Monsieur , que j'exagere ; toutes les personnes qui ont l'honneur d'approcher de S. M. & de se trouver à ses exercices , sont autant de témoins de ce que j'avance.

Si ces circonstances ont de-
 quoi vous surprendre , vous ne
 le ferez pas moins de la réponse
 que S. M. fit à un de ses Officiers,
 qui lui dit , S I R , V. M. n'a-
 t'elle pas lieu d'être contente de
 la triple Alliance qui vient d'être
 signée entre la France , l'Angle-
 terre & la Hollande ; le Roy
 répliqua sans hésiter , ouï , *Je*
suis très-content, mais mes Alliés
ne le doivent pas être moins que
moi ; car je les deffendrai de tout
mon pouvoir , si on les attaque.
 Après un trait aussi remarquable
 je passe apreset aux Pensions
 & aux Charges conferées.

Le jour de l'An il y eût un si
 grand concours de Princes &
 Princesses, de Seigneurs & de

toutes fortes de personnes de distinction , pour souhaitter la bonne année au Roy , que la Cour n'a été depuis long-temps, ni si nombreuse , ni si brillante.

Toute cette Cour au sortir de chez le Roy , alla souhaitter la bonne année à Madame Duchesse de Berry. Les Chefs des Compagnies Superieures , avec tous les Officiers de la Ville , ainsi que les Ambassadeurs des Têtes couronnées furent admis à la Toilette de cette Princesse.

Cette magnifique Assemblée se transporta ensuite au Palais Royal où elle rendit les mêmes devoirs à Madame & à leurs Alteſſes Royales.

Dons du Roy.

Le même jour S. M. tint Chapitre General de l'Ordre du S. Esprit, où il fut arrêté qu'on enverroit l'ordre au Roy d'Espagne pour le conferer au Prince des Asturies.

Monseigneur le Duc Regent regla ensuite avec Madame de Vantadour les Pensions de ceux & celles qui avoient servi le Roy.

Mesdames de Villefort & de la Lande Sous-Gouvernantes de S. M. furent gratifiées de 6000. livres de pension annuelle, chacune, & de 500. écus pour leur logement.

MERCURE. 23

Les quatre premières femmes de Chambre furent réglées à 2000. livres de pension chacune, outre 800. livres pour logement.

Les seize femmes de Chambre à 1280. livres & 600. livres pour logement.

Les trois Valets de Chambre du Roy ont été conservez avec leur gage & nourriture, comme cy - devant, pour servir toute l'année, en qualité de surnuméraires avec les Valets de Chambre ordinaires.

Des trois Garçons de la Chambre, deux ont été conservez & feront le service avec les Garçons ordinaires de la Chambre; le troisième qui étoit âgé; s'est

236 *LE NOUVEAU*

retiré avec 300. livres de pension.

On a gardé les deux Portes-males du Roy.

ARTICLE DES CHARGES conferés.

Le Roy ayant accordé la survivance de Colonel du Regiment des Gardes Françoises à M. le Duc de Louvigny ; le 17. ce Seigneur en prit possession & en presta serment de fidelité entre les mains de M. le Maréchal d'Estrées. le Regiment défilant en présence de S. M.

La veille, la Lieutenance de Roy du Château Trompette, vacante par la mort de M. de la

MERCURE. 237

Fond, fut donnée à M. de Cadieux Maréchal de Camp.

La Lieutenance de Roy de Phalzburg avoit été quelque temps auparavant conférée à M. de Mauroy, un des plus anciens & des plus braves Officiers de S. M. y ayant peu d'action éclatante sous le Regne de Louis le XIV. où il ne se soit signalé.

M. Des vieux Capitaine au Regiment de Navarre a été gratifié de la Lieutenance de Roy de S. Jean Pied-de Por.

Audience donnée aux Députés de Bretagne.

Le 18. les Députés des Etats de Bretagne eurent audience du

238 *LE NOUVEAU*

Roy à midy. Ils furent presentez par M. le Comte de Toulouse, Gouverneur de la Province. La Députation étoit composée de l'Evêque de S. Brieux pour le Clergé; du Duc de la Tremoille pour la Noblesse, du Sieur de la Gacherie Sénéchal de Nantes pour le Tiers état.

Le 21 de ce mois, le Roy alla au Palais du Luxembourg, rendre visite à Madame Duchesse de Berry. S. M. étoit accompagnée de Mr le Duc du Maine, de Mr le Prince de Dombes, de Mr le Comte d'Eu, du Prince Charles, de M^{de} la Duchesse de Vantadour sa Gouvernante, & du reste de

sa Maison. Elle avoit été précédée d'un détachement de les Gardes du Corps & de les Cent-Suisses. A son arrivée , S. M. trouva Mr le Marquis de la Rochefoucault Capitaine des Gardes , qui la reçût à l'entrée de la Salle des Gardes ; M^{de} la Marquise de Pons Dame d'Atour à l'entrée de l'Anti-Chambre , & M^{le} Duchesse de Berry à l'entrée de sa Chambre. La visite se passa de bout , & S. M. fut reconduite de même qu'Elle avoit été reçue. le même jour à six heures du soir , les Etats de Bretagne se rendirent aussi au Palais du Luxembourg , ayant à leur tête Mr l'Evêque de S. Brieu , qui

harangua cette Princesse avec beaucoup d'éloquence. Son discours fut très applaudi : Mr le Duc de la Tremoille étoit aussi à la tête des Etats qui furent présentez par Mr le Marquis de Dreux Grand Maître des Cérémonies , & par Mr Desgranges Maître des Cérémonies.

Le 27 , on fut tout à coup surprit de voir une *Belande* , qui remontoit la riviere de Seine à pleines voiles , ayant toutes ses banderoles au vent. Elle jeta l'ancre sur les onze heures du matin , vis-à-vis le gros Pavillon des Thuilleries. En arrivant , elle fit trois décharges consécutives de son Artillerie. C'est

M E R C U R E. 241

C'est le sieur Pierre Rhosnay, Marchand négociant à Rouën, qui l'a conduite à Paris. Elle porte deux petites pièces de canon, & quatre pierriers, avec cinq hommes d'Equipage. Elle est chargée de huit milliers de moruë & de quelques fromages. Elle est partie de Honfleur le dix-sept de Janvier, a passé à Rouën le vingt-un, & est arrivée à Paris le vingt-sept. Elle n'a qu'un mas & une vergue, portant Pavillon de différentes Nations, pour la décoration seulement.

Belande ou Belandre est un petit Batiment de Mer, qui est fort plat de varangue, qui a son appareil de mats & de voiles.

Janvier 1717.

Y

242. *LE NOUVEAU*

les, semblable à celui d'un Heu-
& dont la couverte ou le Til-
lac s'élève de prouë à poupe
d'un demi pied plus que le plat
bord. Les plus grandes qui
sont de 80 tonneaux, se peu-
vent conduire par trois ou qua-
tre hommes. On s'en sert prin-
cipalement dans la basse Flan-
dre, pour aller sur les canaux
& sur les rivières.



MARIAGES.

LE 23. le Roy signa le
Contrat de mariage du
fis du Duc de Popoly avec M^{lle}

de Boufflers , en présence de l'Ambassadeur d'Espagne.

Le 25 S. M. signa pareillement celui de Mr Paviot , Procureur General de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aydes de Rouen , qui épouse Mlle le Pileur , Nièce de Mr l'Evêque de Saintes , & petite Nièce de Mr du Buïsson , cy-devant Intendant des Finances.

Le 26 le Roy fit le même honneur à Mr le Pelletier , Président à Mortier , qui épouse Mlle d'Egvilly.

Mr le Marquis de Cormeliere , fils du President à Mortier du Parlement de Bretagne, a épousé Mlle de la Tronchet , riche héritiere.

Y ij

*ARTICLE DES SPECTACLES*

IL y a déjà du tems que *Semramnis*, Tragédie de Monsieur Crebillon a été annoncée : comme il est Auteur de réputation , & qu'on parle avantageusement de sa Pièce , on souhaite avec impatience que les obstacles qui en ont jusques à présent retardé la représentation , cessent bientôt. Il faut croire qu'elle aura un succès plu heureux que la *Sophonisbe* de Monsieur de la Grange , pour laquelle le Public témoigna si peu de curio-

sité , qu'elle ne passa pas la troisième représentation. Je dois dire cependant à la louange de l'Auteur , que la Pièce étoit très bien conduite , que les Vers en étoient beaux , les caractères bien soutenus , & les sentiments nobles.

Le seul défaut considérable qu'on pouvoit reprocher à cette Pièce , c'est d'avoir été traitée d'après le grand Corneille , personne ne pouvant s'imaginer qu'on pût aller plus loin que lui. D'ailleurs, les discours peu avantageux , que l'Auteur prétend que quelques C. avoient répandus de cette Tragédie , joint à quelques changements qu'ils exigeroient de lui ,

ne contribuèrent pas peu à la faire tomber. Il ne tint pas à Mademoiselle Desmars qu'elle ne la soutint, puisqu'elle n'y joua pas moins bien que dans *Iro*, Pièce du même Auteur, où elle se fit reconnoître pour une des premières Actrices du monde.

Il sembleroit que la raison principale, qui a fait disparoître si promptement Sophonisbe de notre Théâtre, devroit servir d'avertissement à tout Auteur, qui veut remanier les sujets employez par P. Corneille. Cependant Monsieur Arouët assez connu par quantité de petits morceaux de Poësies enjouées, ne desespère pas de

nous amuser plus sérieusement , en donnant de nouvelles couleurs à Oedipe. Il a orné ce sujet de manière , que dans les Assemblées où il en a fait lecture, les Partisans des anciens disent qu'elle ne le cède pas à l'original même de Sophocles & quelques modernes , qu'elle est beaucoup au dessus de celle de Corneille.

Mr de la Fond , Auteur des Vers de l'Opera d'Hypérmenestre , a suspendu sa Pièce , après un certain nombre de représentations , pour nous la redonner toute nouvelle : En attendant , tout Paris court à l'ancien Opera de Roland.

Mr Thevenard & Mademoiselle Journet s'y attirent

des applaudissements qui ne finissent pas. Il seroit nécessaire qu'ils se ménageassent un peu davantage , pour être plus en état de soutenir les grands rôles qu'on leur prepare dans *Ariane* & dans *Camille*. Les paroles du premier Poëme sont de deux mains.

Les premires actes ont été composés par M. Roy, & les derniers par M. de la Grange. Comme ces deux Poëtes se sont prêté mutuellement leurs lumieres, jointes à celles du conseil de l'Opera , on espere qu'elles seront excellentes. On apperçoit de moins les soins qu'on prend pour tacher de plaire au public.

La

La musique est de la composition de M. Mouret , qui a charmé si long temps Paris par les Fêtes de Thalie.

Pour Camille , les paroles appartiennent à M. Danchet seul , & la Musique à M. Campra ; ces grands noms nous promettent par avance un grand succès.

Je voudrois bien vous entretenir des aventures des bals de l'Opera & de la Commedie , mais excepté quelques mouchoirs , rabatieres , ou montres perduës dans la foule , il ne s'y est passé aucun incident assez réjouissant pour avoir place dans ce Receüil.

Ce seroit ici le lieu de parler du Bourgeois - Gentil - homme représenté avec tous ses agrés.

Janvier 1717. Z

250 *LE NOUVEAU*

mens sur le Théâtre du Palais Roial, par les Acteurs & les Actrices de l'Opera & de la Comedie.

Je m'abstiendrai cependant d'entrer dans aucun détail, il me suffira de vous dire que jamais spectacle n'a été plus brillant, mieux executé & plus suivi ; il est certain que les secours que lui a fourni l'Opera , ont ornés infiniment cette piece ; c'est un essai, selon toutes les apparences de quelque autre divertissement où les Théâtres fourniront leurs agrémens.

Pour les Comédiens Italiens, ils continuent de jouer tous les Samedis sur le Théâtre de l'Opera ; si leur langue étoit un plus communement entendue , ils ne

manqueroient pas d'auditeurs ; car pour leur rendre justice , on ne peut rien desirer en eux du côté de l'action , du naturel , de la présence d'esprit ; ils sont au *qui va là* toujours à propos ; il ont l'art d'animer , de passionner tellement ce qu'ils jouent ; qu'ils se rendent maîtres des sentimens, & saisissent l'attention malgré le voile des paroles & renvoyent les auditeurs presque aussi contents que s'ils sortoient d'une Comedie Françoisé où l'on a tout compris.

ARTICLE DES MORTS.

Mre Paul - Alexandre Petau , Conseiller au Parlement , & Doyen des Requêtes du Palais , mourut le 4 Novembre 1716.

LE NOUVEAU 252

Dame Anne-Catherine de Noailles,
Epouse de **Me Louis-François Armand
DuPlessis**, Duc de Richelieu & de Fron-
jacq, Pair de France, mourut sans pos-
terité le 7 du même mois, âgée de 20
ans.

Dame Madelaine Bernard, épouse de
Me Jacques Hardeuin Manfard, Cheva-
lier, Comte de Sagone, mourut le 5
du même mois.

Me Claude - Alexis de Hécere, Chevalier
de l'Ordre de S. Louis, Brigadier des Ar-
mées du Roy, Commandant pour SA
MAJESTE' au Gouvernement de Phals-
bourg & Saltzburg, mourut le 7 du
même mois.

Dle Voisin, fille de **M. le Chancelier**,
mourut sans alliance le 12 de ce mois.

Me François - Louis de Rouffelet, Mar-
quis de Chateaufreynaud, Comte de Cro-
son, Vicomte d'Artois, Chevalier des
Ordres du Roy, Grand Croix de l'Or-
dre Militaire de S. Louis, Capitaine gé-
néral des Armées navales de S. M. C.
dans les mers Occidentales, Commandant
en chef pour le Roy dans les Pays &
Duché de Bretagne, Vice-Amiral, &
Maréchal de France, mourut le 15 du
même mois, âgé de 80 ans.

Jean-Louis de Rabutin, Comte de Bussi

Conseiller d'Etat de l'Empereur , Maréchal de Camp , General & Colonel d'un Régiment de Dragons , mourut à Vienne le 16 de ce mois , âgé de 74 ans,

Me Henri Daguchau , Conseiller d'Etat ordinaire , & au Conseil de Régence , mourut le 17 du même mois , âgé de 80 ans.

Dame Anne de Narvil , veuve de Me François de Bethune, Duc d'Orval , Chevalier des Ordres du Roy , mourut le 18.

Anne-Marie Girard , fille de M. Girard Proc. General en la Chambre des Comptes Paris , Seigneur de Villétaneux , & de Marie Royer est morte le 20 Décembre 1716. Elle avoit épousé Jean-Baptiste Briconnet , Seigneur de Magnanville , Conseiller au Parlement , mort le 25 Décembre 1698 , sans enfans. Il étoit fils de Guillaume Briconnet , Seigneur de Leveville , Auteuil , Quinquempois , recû Conseiller au Parlement le 19 May 1635 maistre des Requestes en Decembre 1641 & Président au Grand Conseil , mort le trois Fevrier 1674 , & de Marguerite Amelot , morte le 23 Fevrier 1683 , Elle étoit fille de Jacques Amelot , Président aux Requestes du Palais , & de Catherine de Creil.

154 *LE NOUVEAU*

Me Charles Marquis d'Estampes, Maî-
ny, &c. Chevalier des Ordres du Roy,
Capitaine des Gardes du Corps de S.
A. R. Mr le Duc d'Orleans, mourut le
31 Décembre 1716.

De Catherine - François d'Arpajon,
Epouse de M. François de Roye de
la Rochefoucault, Comte de Roucy,
Lieutenant General des Armées du Roy,
mourut le 8.

De Marie Magdelaine de Castil, veuve
de Me Nicolas Fouquet, Vicomte de
Vaux, Sur-Intendant des Finances, mou-
rut le 12.

De Magdelaine Gaudon, Veuve de
Me Georges de Clermont d'Amboise,
Marquis de S. Aignan, mourut le pre-
mier Janvier 1717.

De Diane de Monthault Navailles sœur
du feu Maréchal de ce nom, veuve de
Me René de Corredoüan, marquis de
Langey, mourut aussi le premier de ce
mois.

De Marie-Louise Melanie Lefevre de
Caumartin, Epouse de Me Jérôme-
Joseph Goujon, Marquis de Thuisi, Maî-
tre des Requêtes, est morte le premier.

De Anne, Cherré, Epouse de Maître

MERCURE. 255

Michel de Sabin's, Chevalier, Seigneur de la Quêze, Conseiller au Grand Conseil, mourut le 4

Me Charles - Alexandre d'Estein de Saillan, Abbé de S. Vincent de Senlis, mourut le 14.

Dame Jeanne Gargam, veuve de **Me Charles Bret**, Chevalier, Seigneur de Clermont, Chef du Conseil d'Artois, dont elle étoit demeurée veuve à l'âge de 21 ans, mourut le 14, âgée de 88 ans.

Me Claude Romanet, Président au Grand Conseil, mourut sans alliance le 16, âgée de 33 ans.

Dame Michelle - Lucrece Chappel, veuve de **Messire Jean-Jacques de Renouard**, Chevalier, Seigneur de Villeyer & autres lieux, Conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Bretagne, décède rue S. André des Arts, le 24 Janvier 1717 : **Mr Marconnet**, Gouverneur de la Rochelle, mourut il y a quelques jours dans un âge fort avancé.

Mr le Maréchal de Gacé, Gouverneur du Pais d'Aunis, vient d'être gratifié du Gouvernement de **Monsieur Marconnet**. Ces deux Gouvernemens se trouvent par-là réunis en une même personne.

LETTRE

*Qui renferme plusieurs faits singuliers de M.
Anel Docteur en Chirurgie, Chirurgien de
Madame Royale de Saxe, & Occuliste de
France par Brevet du Roy.*

*A son ancien Ami M. George Policella Doc-
teur en Medecine de l'Université de Rome,
Comte Palatin chevalier de l'Epron d'or,
& premier Medecin du Sultan Achmet V.
Empereur des Turcs.*

M

Nous sommes partis de Rome en même
tems ; vous êtes à Constantinople, & je
suis à Paris. Il vous suffit de plaire à un
seul homme & aux Dames du Sérail, pour
être au gré de tous les autres ; mon diffé-
rent n'est pas si borné. J'ai affaire avec la Cour,
la Ville, les Provinces & les Peuples Etrangers,
avec des personnes de toute sorte d'état &
de condition. Quelques nouvelles découvr-

tes que je me suis avisé de mettre au jour, m'ont mis dans cet engagement. Vous sçavez qu'à Rome de votre tems, je me donnois bien de l'occupation sans y penser, pour avoir fait avec succès l'Operation de la Neurisme à un Ecclesiastique de l'Ordre de S. François. Je m'en suis donné bien plus encore, pour avoir inventé du tems que j'habitois encore à Gennes, une nouvelle Méthode de guerir les Fistules Lacrimales sans le fer, le feu, le caustique, ni aucune operation violente. Dès que M^{de}. Royale de Savoye en fut informée, Elle me fit appeller pour lui en guerir une; ce qui me réussit le mieux du monde, & i'en fûs generousement recompensé; cet heureux succès accompagné de plusieurs autres m'engagea à donner différents Ouvrages au Public touchant ma nouvelle découverte, laquelle fit bientôt du bruit à Paris aussi bien qu'ailleurs; ce qui détermina une grande Dame qui croyoit en être attaquée à me faire appeller en cette Ville, où il a fallu rendre bon compte à chacun du succès de mes nouvelles découvertes; le Public en a été bientôt convaincu par expérience; ce qui a déterminé le Roy, & Monseigneur le Duc d'Orleans, Régent du

258 LE NOUVEAU

Royaume à m'accorder un Privilège pour la guérison des maladies des Yeux dans toute la France. J'ai fait il y a une année la nouvelle découverte d'une maladie que je nomme *Hydropisie du conduit lacrimale*, avec la maniere de donner à boire par l'Oeil. Je vient depuis peu de trouver une Méthode, pour découvrir ce qui se passe de plus caché dans dans le fonds du globe de l'Oeil, au moyen de plusieurs Veres ; ce qui me procure une connoissance très étendue des maladies de cet organe : J'ai aussi inventé à même tems une autre nouvelle Méthode, pour introduire différens Remedes dans les Yeux, directement sur l'endroit malade, sans irriter les parties saines au moyen des petits pinceaux dont la matiere, n'est ni plume, ni poil, ni soye, ni filasse, ni laine, ni coton. Ces pinceaux sont pourtant plus doux que le velours, plus blancs & plus lustrés que le satin blanc. L'idée de ces pinceaux m'est venuë en voyant faire le portrait d'une personne que j'estime, & que j'aime beaucoup ; délicatesse avec laquelle le Peintre manioit le pinceau pour imiter la vivacité de ses yeux, me donna l'envie de manier aussi le pinceau à mon tour pour en faire un usage bien

différent du sien ; mais d'autant plus utile ;
 que les avantages que je tire de ces Pinçaux,
 sont des plus considérables par leur moyen
 j'épargne des grandes douleurs aux mala-
 des, plusieurs Operations violentes, & tous
 les fâcheux accidents qui pourroit les ac-
 compagner. Je suis le plus souvent envi-
 ronné des gens qui ne parviennent à me
 voir que par les miracles de l'Art, tou-
 jours occupé du soin de travailler à faire
 des bons & beaux yeux de ceux là qui sont
 les plus mauvais & les plus contrefaits.
 Ne vous imaginez pas pour cela, Monsieur,
 que je sois encore arrivé au point de rendre
 désert l'Hôpital des Quinze-Vingts ; j'en
 ai proposé un projet imprimé, je ne sçai
 pas si l'on y fera attention ; mais il me
 paroît que l'Art de guerir les maladies
 des Yeux, est encore fort éloigné de sa
 dernière perfection. Vous n'avez pas tant
 affaire dans votre Cour ; les malades du
 grand Serail vous occupent sans doute beau-
 coup moins dans cette infirmerie il n'y a
 que de beaux Yeux ; vous n'avez à crain-
 dre que le mal qu'ils pourroient vous faire ;
 mais vous êtes trop bon chrétien, & trop
 bon Philosophe pour ne pas vous en ga-
 rentir ; vous étiez le bon exemple de Rome,

260 *LE NOUVEAU*

vous en avés évité tous les écueils ; personne ne s'y est mieux distingué que vous ; & vous y avez fait un très bon employ de votre tems. Voici la distribution du mien. Je me couche à minuit , je me lève à cinq heures du matin pour travailler dans mon Cabinet jusqu'à sept ; depuis huit jusqu'à une heure Je visite mes malades de la Ville , & j'employe l'après-midy jusqu'à cinq heures à donner audience à ceux qui viennent chez moi. Les pauvres & les riches y sont également bien reçus. Je resors ensuite pour recommencer ma tournée du soir , & je rentre au logis, quand il plaît à Dieu. Les heures de mes repas sont toujours incertaines. Voilà la vie qu'il faut mener à Paris dans notre profession, lorsque l'on se livre une fois au Public. La reputation & le peu de bien que nous gagnons , nous coûtent bien cher, puisqu'il faut l'acheter à un si haut prix.

Tous ceux qui sont employés à Paris, n'en ont pas meilleur marché ; au reste la Medecine & la Chirurgie devenant ici tous les jours les plus célèbres ; nos Ecoles & nos Académies, triomphent de plus en plus ; il y meurt pourtant bien du monde ; mais certainement ce n'est pas

la faute des Medecins ni des Chirurgiens ; ce sont les maladies qui deviennent tous les jours plus opiniâtres & plus rebelles, leur malignité faisant d'aussi grands progrès de son côté, que la Medecine en peut faire du sien ; si cela n'étoit pas ainsi, après les nouvelles connoissances que l'on a acquises, & que l'on acquiert tous les jours ; il ne mourroit plus personnes que de vieillesse ; cette pensée n'est point de moi, je la tiens de Mr *Marquet* de Padouë, Docteur de Medecine & de Chirurgie dans cette célèbre Université ; il est dans ce système à l'égard des maladies Veneriennes ; & je crois qu'il faut penser de même à l'égard de toutes les autres

Il s'est fait ici une opération qui a fait grand bruit ; l'on a amputé un bras dans l'articulation de l'épaule suivant la methode que Mr de Remonjeau a inventée. il y a long tems, le malade en est parfaitement guéri. Quelques mois après il a été attaqué d'une autre maladie, dont il est mort en Province.

L'on illustre tous les jours la Médecine & la Chirurgie ; les modes se multiplient à notre ordinaire, & les Arts s'enrichis-

sont bien plus , que les Artisans. Je ne crois pas que je sois le seul qui fasse de nouvelles découvertes en ce Pays. L'on en a fait dans l'Artillerie ; l'on en a fait encore pour la commodité de ceux qui écrivent , même pour les preneurs de tabac. Il a été présenté au Roy une coupe plume , ou canif d'une nouvelle invention. L'on a aussi trouvé une machine , pour faire rouler les voitures tant de la ville que de la campagne servant à soulager les Chevaux : L'on a inventé de plus , la maniere de faire aller les chariots à la voile. Un autre a imaginé le secret de faire venir les enfans au monde dans les accouchemens laborieux , sans couteaux sans crochets & sans tire-teste , par le moyen d'une fronde. Cette derniere découverte appartient à un maistre Chirurgien accoucheur. Toutes ces nouveautés ne sont pas les plus singulieres que j'ay à vous mander. La nature le dispute avec l'art, elle entreprend de faire des enfans sans femelle ; & l'on prétend qu'elle y réussit à merveille. Un Boucher de la rue des Boucheries , Fauxbourg S. Germain , a trouvé dans un mouton qu'il avoit égorgé en le vidant , un fœtus contenu

MERCURE. 263

dans une poche membraneuse , ressemblante à la vessie Monsieur Tartanson , celebre maistre Chirurgien de Paris , y fut appelé , & s'empara d'abord de cette surprenante production. Il conserve avec grand soin ce fœtus monstrueux dans un vaisseau de verre plein d'eau - de - vie. Les curieux de Paris le vont voir tous les jours ce fœtus n'a que six pouces de hauteur , sa grosseur est proportionnée à sa grandeur ; les quatre extremités ressemblent à celles d'un singe , excepté que ses pattes sont assez semblables à celles d'un animal vorace , étant armé de grifes : ses yeux sont bien formés sa langue ressemble à celle d'un enfant humain . & toute la figure du premier coup d'œil en a l'air. Il a de plus une petite queue approchante de celle d'un lapin.

Ce fait demande un examen rigoureux & une confirmation très bien circonstanciée , en attendant que je sois mieux informé ; je suspends mon jugement & mon raisonnement , me bornant à rapporter ce que je sçais de certain , après avoir vû & examiné par deux divers fois cet enfant chez M. Tartanson où on le peut voir tel que je le dépeins. Ceci est aussi singulier que celui

264 LE NOUVEAU

de cet enfant , que l'on dit avoir été trouvé
il y a déjà long temps dans la cuisse d'un
Ecclesiastique en lui ouvrant un abcès.

S'il s'est jamais passé quelque chose
d'aussi singulier dans l'Empire Ottoman ; je
vous prie de me le communiquer avec vos
nouvelles découvertes , quoique le plus
souvent celles que l'on fait dans ce pays-là
ne roulent que sur la vertu des remèdes , je
ne les en estimerai pas moins utiles , ni
moins importantes. Je suis avec une très-
parfaite considération.

MONSIEUR,

Votre , &c. Anel.

A Paris ce 1. Janvier 1717.

*Mon adresse rue du Four - S. Eustache vis à-
vis l'Hôtel de Soissons,*

Je fermerai ce Mercure par
un Avis important , qui est que
Son Altesse Royale , qui veille
conti-

MERCURE. 265

continuellement au bien Public , a fait placer depuis un an des Pompes dans les principaux quartiers de cette Ville ; & lever une Compagnie d'ouvriers gagez en habits uniformes: ils sont instruits au maniment desdites Pompes contre les accidents du feu , par le sieur du Perrier qui les commande.

A V I S.

On est averti , que l'on imprimera le Mercure du mois prochain avec des caractères neufs , & d'un plus gros œil.

De l'Imprimerie de J. FRANÇOIS GROU,
rue de la Huchette , au Soleil d'or

A a

TABLE

Des Matières contenues dans
ce volume.

P	<i>Reface de l'Auteur.</i>	
	<i>Dissertation sur le Poëme</i>	
	<i>Epique , par M. l'Abbé</i>	
	<i>de Pons , contre la Doëtrine de</i>	
	<i>Madame Dacier ,</i>	<i>page 1</i>
	<i>Echo Cantate , par Mr de la</i>	
	<i>Motte ,</i>	<i>76</i>
	<i>Les Amours Pastorales de Daph-</i>	
	<i>nis & Cloé ,</i>	<i>81</i>
	<i>Les Pincettes dédiées aux Tiso-</i>	
	<i>neurs , par le P. du Cerceau</i>	
		<i>117</i>
	<i>Recapitulation générale des</i>	

<i>Événemens les plus remarquables de l'année 1716.</i>	139
<i>Relation aussi curieuse que fidèle, d'un voyage fait à Arica, côte du Perou, en 1716.</i>	154
<i>Expeditions contre les Outagamis, ou Renards, par la Colonie de Quebec,</i>	170
<i>Lettre en Prose & en Vers, adressée à l'Auteur,</i>	176
<i>Autre à M. . . . sur le voyage du Parnasse, par M.</i>	
<i>Raimond,</i>	179
<i>Épître de M. Michel à M. . . . à qui il avoit promis le coûlage de</i>	
<i>M. Arrouet,</i>	211
<i>Fable par M. Dufreny,</i>	215
<i>Chanson,</i>	220
<i>Chapitre des Enigmes</i>	222
<i>Lettre Anonyme, écrite à l'Auteur,</i>	225

<i>Articles de Paris ,</i>	230
<i>Dons du Roy ,</i>	235
<i>Art. des Charges conferées ,</i>	236
<i>Audiance donnée aux députez de Bretagne</i>	238
<i>Mariages</i>	243
<i>Article des spectacles ,</i>	245
<i>Article des Morts.</i>	221
<i>Lettre ,</i>	256

ERRATA.

Transportés le mot, *que*, qui commence la 17 ligne de la 2. page de la Preface à la 19 ligne, devant j'ai cru.

Page 20, *l. d'elles*

Les Piliſſens, *l. les Peliffons.*

Pag. 5. *l. seulement*, discours en Vers. Pag. 36. *l. ou sur sa*, &c. Pag. 39. *l. sur l'amy fidèle* que. Page 48. *l. appliquée*. Pag. 66. *l. prévoyant*, &c. Pag. 86. *l. né*. Pag. 91. *l. grossiereté*. Pag. 92. *l. la même*. Pag. 93. *l. alors*. Pag. *l. ce Berger*. Pag. 115. *étés* empêcher. Pag. 116. *l. à l'endroit*. Pag. 119. *après* l'amon, mettes qui. Pag. 121. *l. pour le reconnoître* Pag. 125. *l. que la joye*. 146. *l. à l'envie*. Pag. 148. *l. qu'on n'en peut*. Pag. 155. *l. chargeoit*. Pag. 177. *l. n'y à sa Prose*. Pag. 181. *l. exact*. Pag. 188. *l. d'une voix*. Pag. 190. *l. à ces précieuses*. Pag. 202. *l. éclairée* Pag. 204. *l. on n'y allégue*. Pag. 206. *l. vous*.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Nouveau Mercure* de Janvier 1717. Le Public y verra sans doute avec plaisir le premier effet que l'Auteur se propose de prendre pour remettre cette espèce d'Ouvrage dans son ancienne reputation.
A Paris ce 28. Janvier 1717.

TERRASSON.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu , Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Nôtre bien Amé le Sr FRANÇOIS BUCHET, nous ayant fait remontrér qu'il souhaiteroit faire imprimer, & donner au Public

un Ouvrage qui a pour titre *Mercur* François & Galant, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privileges sur ce necessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter ledit Sieur Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & debiter par tout nôtre Royaume pendant le temps de six années consecutives, à compter de la date desdites Presentes; à condition neanmoins que chaque Volume portera son Approbation expresse de l'Examineur qui aura été commis à cet effet. Faisons defenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité, & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nôtre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter, ni contrefaire ledit *Mercur* François & Galant, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement. Sans la per-

mission expresse , & par écrit dudit Sieu^r
Exposant ou de ceux qui auroient droit de
lui , à peine de confiscation des Exemplai-
res contraincts , de trois mille livres d'a-
mende contre chacun des Contrevenans
dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-
Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Expo-
sant , & de tous dépens , dommages & in-
terests, à la charge que ces Présentes seront
enregistrées tout au long sur le Registre de
la Communauté des Libraires & Impri-
meurs de Paris , & ce dans trois mois de la
date d'iceilles ; que l'impression dudit Li-
vre sera faite dans notre Royaume , & non
ailleurs , en bon papier , & en beaux carac-
teres , conformément aux Reglemens de la
Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en
vente , il en sera mis deux Exemplaires
dans notre Bibliothèque publique , un dans
celle de notre Château du Louvre , & un
dans celle de Notre tres cher , & feal
Chevalier Chancelier de France le sieur
Voisin Commandeur de nos Ordres ; le tout
à peine de nullité des présentes . du con-
tenu desquels vous mandons & enjoignons
de faire jouir led. sieur Exposant ou ses
ayants causes , pleinement & paisiblement
sans souffrir qu'il lui soit fait aucuns trou-

bles ou empêchemens. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenue pout dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amés & fcaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant clameur de Haro Chartre Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le dix-neuvième jour de Janvier, l'an de grace mil sept cent dix-sept, & de notre Règne, le deuxième. Par le Roy en son Conseil.

FOUQUET.

Il est ordonné par Edit de Sa Majesté, de 1686, & Arrêts de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par chacun des Privileges, ne seront vendus que par un Libraire ou Imprimeur.

Registré sur le Registre 4. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris pag. 3. n 134. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13 Aoust 1703. Paris ce 1 Février 1717.
Signé DELAULNE, Syndic.

LE
NOUVEAU
MERCURE

Le prix est de 15. sols.

Février 1717.



A PARIS,

Chez { **PIERRE RIBOU,** Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis
ET
GREGOIRE DUPUIS, rue S.
Jacques, à la Fontaine d'or. }

M. D. C. C. XVII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

335097

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
1903



AVANT - PROPOS.

LE Lecteur doit être un peu surpris de trouver des caractères si différents de ceux, dont on s'étoit servi jusqu'à présent, pour imprimer le *Mercur*. J'espère, cependant de son indulgence, qu'il entrera avec bonté, dans les raisons qui m'ont déterminé à ce changement. Je dois donc dire pour ma justification envers le Public, que c'est le cri public même qui m'y a engagé. Aussitôt que mon premier Recueil parut, je reçû des Avis de toutes parts, tant de Paris, que des Provinces; que l'on s'étoit attendu que je diminuerois le prix de ce Livre, en le réduisant à la moitié; que pour cela, je ne devois pas être plus délicat que les Auteurs des Journaux de Trevoux, de Hollande, &c. qui, pour donner un cours plus aisé à leur Ouvrage, avoient choisis la forme des caractères, dont

A ii

AVANT-PROPOS.

j'use aujourd'hui. Que personne ne s'en plaignoit ; Que d'ailleurs s'étoit trop présumer du mérite de mon travail , que d'exiger le double du prix d'un Livre qui ne contenoit pas plus de matieres que ces sortes d'Ouvrages. J'avouë que ces raisons m'ont paru si sensées , qu'elles m'ont absolument emporté ; puisque nécessairement il doit en résulter plusieurs avantages. Le premier , la médiocrité du prix , qui étant à quinze sols , sera un puissant attrait pour l'acheter. Le second est , que les débitant brochés , on pourra à la fin de chaque année , les faire relier en quatre volumes , qui seront très portatifs. Le troisième , qu'il passera plus aisément dans les Provinces , & dans les Païs Etrangers , à cause que le port en sera moins considerable , &c. Que l'on ne croye pas cependant , qu'ils contiendront moins de matieres que les precedens ; au contraire , ils seront beaucoup plus remplis , & par là , il échapera fort peu de Pièces volantes qui n'y trouvent leur place. Enfin , je tacherai de former un Recueil qui

AVANT-PROPOS.

puisse tenir lieu de quantité d'autres Ouvrages périodiques, dont le Public est surchargé depuis quelque temps; c'est là l'institution du *Mercur*; les autres ouvrages de cette espèce n'ayant pas le droit d'embrasser la variété des matières qui singularisent celui-ci. Je déclare néanmoins que je m'abstiendrai d'entrer dans le Secret du Cabinet des Princes.

Je renvoie les curieux de *Reflexions Politiques* au *Journal Historique de Verdun*; il en a trouvé la clef, ainsi cette partie lui est réservée, je la lui abandonne sans rancune.

Après un Avant-propos jugé aussi nécessaire, j'ose me promettre que l'on me sçaura gré d'entrer en matière par la Pièce suivante: elle est d'un Auteur trop connu parmi les favoris d'Apollon, pour ne pas faire un des principaux ornements de mon Recueil. De plus elle servira à me justifier dans l'esprit des personnes neutres, qui auroient pu me soupçonner de partialité, si je n'avois point opposé un morceau à la Dissertation de *M. l'Abbé de Pons*.

A iij

AVANT-PROPOS.

qui est à la tête du Mercure de Janvier, dont elle attaque une partie incidentelle ; sçavoir , *si la Prose doit le céder aux Vers.*



LE
NOUVEAU
MERCURE

DEFFENSE
DE LA
POESIE FRANCOISE.



E laisse à Madame Dacier
le soin de soutenir , com-
me elle ne manquera pas
sans doute de le faire très
sçavamment, les principes qu'elle
a avancés sur le Poëme Epique ,
& que M. l'Abbé de Pons a com-
battus dans le Mercure de Janvier
Aiiij

8 LE NOUVEAU

de cette année ; mais en qualité de Citoyen du Parnasse & de Rimeur , quoyqu'indigne ; je ne puis me dispenser d'entrer en cause sur ce qui regarde les interets & la gloire d'un Art que je cultive depuis longtems.

Tout homme doit être Soldat , quand il s'agit de défendre sa patrie. Notre Patrie à nous autres Poëtes , s'il m'est permis de me mettre du nombre , c'est le Parnasse. On ne peut supprimer les Vers , qu'il ne soit ruiné de fond en comble ; car pour Messieurs les *Prosateurs* , comme il leur plaît de se nommer ; ils y tiennent un si petit rang , si même ils y en tiennent aucun , qu'à peine les y compte-t-on pour quelque chose. Les Poëtes au contraire y sont les Seigneurs dominants ; Apollon ne s'y communique qu'à eux ; les Muses ne favorisent qu'eux seuls de leurs inspirations , & même pour le faire avec plus de régularité & moins de confusion ; elles ont partagé entre elles les différentes sortes de Poësies auxquelles les

M E R C U R E. ,

Poëtes se consacrent ; & Pegase enfin, tout cheval qu'il est, ne s'y laisse monter que par les Poëtes.

Le Parnasse nous appartient donc en propre ; c'est notre patrimoine, & a titre d'autant plus légitime, qu'il y en a plusieurs parmi nous, qui n'en ont jamais eu d'autre. En faut-il davantage pour allumer mon zele, & exciter dans moi cette vive ardeur avec laquelle on combattoit autrefois, pour ses foyers & pour les Autels ?

Je sens bien que pour faire les choses dans les formes, ce seroit en Vers que je devrois défendre la cause des Vers. Mais dans la juste défiance que m'inspire la médiocrité de mon talent en ce genre, je ne veux pas donner lieu à mon adversaire de s'en prévaloir, & d'attribuer à l'imperfection de l'Art, ce qui ne devrait tomber que sur l'incapacité du Poëte. Peut-être trahirois-je moi-même ma cause, en voulant la défendre, & je me ferois dire personnellement, ce que M. l'Abbé de Pons ne dit qu'en

10 LE NOUVEAU

general , à tous mes confreres :
*Pourquoi ne me parle-t-on pas en
 Prose ? **

C'est donc en ce langage que je
 vais m'expliquer , & si dans une
 défense aussi légitime que celle-ci ,
 il m'échape quelques termes qui
 ne soient pas assez mesurez , je prie
 notre adversaire de se souvenir que
 c'est le Parnasse , notre domicile ,
 que j'ai à défendre , & que je suis
 en droit de faire autant de bruit
 pour la défense de notre maison ,
 que Cicéron en fit autrefois pour
 le retablissement de la sienne. *

* Si c'est une illusion dans Madame
 Dacier de croire , que les Vers
 sont plus susceptibles de grandeur &
 de Majesté que la Prose , & que le
 Poëme y trouve plus de ressource ,
 j'avouë que je suis de moitié avec
 elle sur cette illusion , & je m'en

* Page 75.

*. *Oratio pro domo sua.*

*. Page 68.

M E R C U R E. 11

fais honneur. Il ne seroit même pas impossible que l'illusion ne fût moins de notre côté, que du côté de ceux qui nous l'imputent. Nous avons déjà pour nous, de l'aveu de notre adversaire, le préjugé public. * Tout déraisonnable qu'on dépeint ce préjugé, on convient qu'il est *universel* ; & si nous nous trompons, du moins avons-nous la consolation de voir, que grand nombre d'honnêtes gens se trompent avec nous. Il ne s'agit plus que de sçavoir de quel côté est l'illusion.

Je ne prétends point icy suivre notre adversaire pied à pied, ni faire une dissertation dans les formes ; mais sans m'asservir à cette methode gênante, en répondant à un Auteur qui ne blâme rien tant dans notre art, que la gêne, j'espère satisfaire pleinement à toutes ses difficultez.

Je conviens d'abord de bonne foy de cette espece de gêne & de con-

* Page 68.

* Ibid.

trainte qui se trouve dans les vers , & qui leur est si essentielle , que c'est principalement ce qui les distingue de la prose. J'avoué en second lieu qu'il est beaucoup plus aisé de parler & d'écrire en prose , que de parler & d'écrire en vers , tout comme il est beaucoup plus aisé de marcher que de danser. Il y avoit plus de quarante ans que M. Jourdain disoit de la prose , non seulement sans avoir appris à en dire , mais même sans sçavoir qu'il en disoit. Il eût besoin de sçavoir faire une reverence pour saluer une Marquise , & pour cette simple reverence , il luy fallut un Maître. Que conclure de tout cela ? le voicy : c'est que si on veut se borner à ce qui est de plus facile & de plus comode , il faut s'en tenir à la prose , & supprimer les vers , se contenter de marcher & bannir la danse.

Le parallele que je fais icy des vers avec la danse, est bien plus juste à ce qu'il me semble , que celui que fait M. l'Abbé de Pons, du Poëte avec un danseur de corde. Qu'est-ce que la danse ? ce sont des pas mesurez. Qu'est-ce

M E R C U R E. 13

Qu'est-ce que les vers ? ce sont des mots cadencez & disposés en certain ordre. C'est la variété de cette mesure qui constitue les différentes sortes de vers ; comme les pas différents ou différemment liés , constituent les différentes sortes de dances. Le Poëte , ni le Danseur , ne courent point risque de se casser le cou dans l'exercice de leur Art. Tout est assés égal de part & d'autre ; & si les vers font plus de plaisir quë la simple Prose , c'est par là même raison , que la danse a quelque chose de plus piquant & de plus intéressant , que la démarche simple & ordinaire d'un homme qui va naturellement son pas.

Il est vrai qu'Horace dans sa belle Epître, adressée à Auguste , semble faire une espèce de parallele entre les Poëtes & les Danseurs de corde ; mais le parallele ne tombe que sur une chose qui regarde plus le génie du Poëte que la versification *. Car que veut-il faire entendre , quand

*. Hor. Art Poet.

Février 1717.

B

14 LE NOUVEAU

il dit qu'il n'est pas moins frappé de l'adresse & de l'habileté d'un Poëte qui, à la faveur d'un sujet fabuleux & d'un peril imaginaire, fait jouer tous les ressorts des passions dans un cœur, l'attendrit, le transporte, le calme successivement, l'effraye & l'épouvante même par le prestige & l'enchantement de son art, que s'il le voyoit danser sur la corde ? Il ne veut dire par là rien autre chose, sinon, que pour produire des effets si merveilleux dans les cœurs, il faut autant de souplesse & d'agilité, si j'ose m'exprimer ainsi, dans l'esprit du Poëte, qu'il en faut dans le corps du danseur pour voltiger sur une corde tendue en l'air. Or si la prose, comme le soutient M. l'Abbé de Pons, * peut faire tout ce que font les vers ; si, comme il le dit, *les fictions ingénieuses, les figures hardies, les images brillantes* * ne sont pas plus l'appanage des vers que de la

* Page 69.

* Page 68.

M E R C U R E. 15

Prose ; voilà Messieurs les *Profateurs* devenus danseurs de corde, aussi-bien que nous. Ils croient estre en effet aussi grands maistres dans l'art d'exciter les passions , que le peuvent être les Poetes , & par consequent on ne peut nous mettre au niveau des danseurs de corde , qu'on ne fasse entrer dans le même branle tous les Orateurs , Harangueurs , Avocats , & les Prédicateurs même.

Mais si l'on veut s'en tenir au plus commode , & se borner à ce qui est de plus naturel & de moins gesnant , pourquoy se jeter à plaisir dans la recherche fatigante de *ces fictions ingenieuses* & de *ces figures* hardies , propres à émouvoir les passions ? Pourquoy se tourmenter l'imagination à inventer des tours qui frappent , qui étonnent ? Pourquoy faire illusion à l'esprit par des enchantemens de figures maniées avec art , & par tous ces autres artifices de l'éloquence , que l'Arcopage avoit bannis des causes qui se plaidoient à son Tribunal ? N'en coûte-t-il rien pour tout cela à l'Orateur ; & ne seroit-il pas

B ij

16 LE NOUVEAU

moins gênant , moins fatigant pour lui, de se contenter d'exposer simplement ses raisons l'une après l'autre dans l'ordre le plus naturel ? Il est vrai , & rien même ne seroit plus raisonnable , si l'esprit de l'homme étoit d'une autre trempe qu'il n'est ; c'est-à-dire , s'il étoit assez Philosophe pour se contenter du vrai tout pur : mais il a ses caprices & ses foiblesses, qui demandent des ménagemens & des égards. Il y a des veritez qui ne font impression sur lui , qu'autant qu'on a le talent de les lui faire goûter , & il faut souvent lui arracher par surprise ; & comme à force de prestige , ce que la raison nuë & dégagée de ces espèces de fantômes ou séduisans , ou effrayans , dont l'art l'environne , n'en obtiendront jamais ,

De la maniere que l'esprit de l'homme est fait , on ne peut parvenir à lui plaire , que par des endroits qui le flattent ; il faut quelque chose qui le réveille , qui le pique , & qui excite dans lui de la surprise ; & il n'est jamais touché plus agréablement , que quand cette surprise va jusqu'à l'ad-

miration. Ce sera un foible , si l'on veut , dans luy , que de ne se pas contenter de la verité pure & denuée d'agrémens ; mais c'est à ce foible que nous devons l'invention des Arts & des Sçiences , & le soin qu'on a pris dans tous les temps de les perfectionner. Or tout cela s'est-il fait , ou se fait-il encore sans gêne & sans contrainte ; on la passe à tous les autres arts , cette contrainte & cette gêne , pourquoi l'art des vers est-il seul à qui on la reproche ?

On me répond à cela, que ce qu'on blâme dans les vers, ce n'est pas précisément la gêne & la contrainte , mais une gêne , & une contrainte qui va à la ruine des pensées , qui leur fait *perdre leur verité & leur grace naturelle* * qui fait plier la raison sous le joug d'un langage follement mesuré , bisarre , effrayant ; qui porte avec luy l'appareil du travail & de l'affectation. A ces incommoditez qu'on prétend qu'apporte avec elle, l'uniformité de la rime & de la cadence ; on ajoute de plus ,

* Page 58 & 59. &c.

B iij

18. L E N O U V E A U

*quelle fatigue, qu'elle ennuye ; de sorte qu'il n'y a eû qu'un long commerce qui ait pu nous accoutûmer à la démarche affectée des vers , & à leur air contraint , & qu'on ne les souffre que par habitude ** Enfin, comme l'a dit feu M. l'Archevêque de Cambray ** C'est une torture d'esprit en pure perte ;* car je ne dissimuleray point que ce grand homme a esté sur le sujet des vers, dans la même prévention que M. l'Abbé de Pons. Je suis bien fâché de trouver en mon chemin un nouvel adverfaire , de cette réputation & de ce poids ; mais dans la noble confiance que m'inspire, & la bonté de ma cause, & le caractère du Poëte, qui tient un peu du Gascon , je ne crois pas que je recule pour un ennemi de plus , quelque formidable qu'il puisse être.

Cependant comme c'est l'art que j'entreprends de défendre , & non , le mauvais usage qu'on en peut faire ,

* Page 58.

* *Reflexions sur la Rhetor.*

M E R C U R R E 19

je demande, avant toute chose, qu'on ne mette point sur le compte de la Poësie, les imperfections & les défauts qui ne viennent que de l'ignorance, de l'incapacité ou de la negligence du Poëte. Je passe sans peine condamnation sur les mauvais Poëtes, & même sur ce que les bons ont de defectueux. On nous cite deux vers de Racine, & deux autres de Despreaux, où l'on trouve quelque chose à reprendre. Ce sont l'un & l'autre, deux de nos plus grands Maîtres; je conviens cependant qu'au lieu de deux vers de chacun, on en pourroit citer bien d'autres du second, & un plus grand nombre encore du premier Poëte; plus aisé que Despreaux dans la versification; mais bien moins châtié & bien moins correct. De-là on va conclure avec M. de Cambray que *la perfection de la versification Française est presque impossible*, puisque ceux même qui s'y sont le plus distingués, & qui ont été le plus loin dans cet art, ne sont pas exempts de défauts.

Je ne puis mieux faire sentir l'illu-

D iij

sion de cette consequence que par une supposition que je suis en droit de faire. Ronsard jouissoit en son temps d'une reputation encore plus éclatante & plus universelle, que ne l'a été celle de Racine & de Despreaux dans le nôtre. Si sur quelques-uns de ses vers reconnus pour foibles & pour mauvais, dans le temps même de sa plus grande vogue, quelqu'un avoit conclu, qu'il étoit comme impossible d'atteindre à la perfection de la Poësie, puisque Ronsard même n'étoit pas exempt de défaut, ce raisonnement nous paroistroit-il aujourd'huy bien convainquant? & qui nous a dit qu'il ne viendra pas après nous des genies heureux, qui aidez des lumieres, des leçons & des exemples que leur ont laissé nos meilleurs Poëtes, porteront l'art de la versification encore plus haut, que ceux-ci ne l'ont porté, & toucheront de plus près à ce point de perfection où tend l'art?

Si des fautes où sont tombez les plus habiles & les plus distingués dans chaque art; on doit conclure au préjudice de l'art même, il n'y

en a point de la perfection duquel il ne faille désespérer. Les plus grands Poëtes sont sujets à des négligences , & leurs plus beaux Ouvrages ont des taches. J'en conviens ; mais qu'on me montre un Orateur sans défaut. On voudroit que *dans un long Ouvrage , le Poëte ne laissât rien à désirer pour la justesse , la clarté & l'élégance.* Je le voudrois bien aussi ; mais qu'on me montre un long ouvrage de Prose en notre langue , où il n'y ait rien à redire sur l'élégance , la clarté , ou la justesse , & qui soit exempt des moindres négligences.

Je ne sçais pas comment en jugent les autres ; mais je ne ferois point de difficulté de dire que je trouve à proportion beaucoup plus de choses à reprendre dans les ouvrages de Prose , que dans ceux de Vers , & je suis persuadé que quiconque voudra examiner de près ce que nous avons de meilleur dans ces deux genres d'écrire , en fera le même jugement. Je dirai bien plus , c'est qu'il n'est gueres possible que

22 LE NOUVEAU

les Ouvrages de Vers ne soient plus achevez que ceux de Prose. Pourquoi cela ? C'est que les bons Vers sont toujours travaillez avec plus de soin que la bonne Prose, & que cependant la bonne Prose ne demande gueres moins de travail & de méditation que les bons Vers. Il y a une sorte d'harmonie dans la Prose plus difficile à attraper que celle de la Poésie ; celle-ci à son chemin tout tracé ; chaque pied, chaque syllable a son arrangement fixe & réglé ; au lieu que l'autre qui n'a point de regle palpable & déterminée, dépend presque toute du goût & de l'oreille.

Je ne puis dissimuler que je trouve une injustice criante dans la manière dont on juge des Poetes. On convient qu'ils sont plus gênés que ceux qui écrivent en Prose ; & au lieu de leur passer quelque chose en faveur de cette gêne, on exige dans eux plus de regularité, plus de justesse & plus de perfection que dans les autres Ecrivains. Quand un *profateur* a exprimé rondement

sa pensée en termes intelligibles & recûs , on n'en demande pas davantage , & l'on ne va pas rechercher , s'il n'y avoit point de termes plus propres , plus énergiques , ou des tours plus vifs & plus heureux qu'il pût employer. On entend ce qu'on a lû ; on a hâte d'aller à ce qui suit , & par là on est disposé à se contenter aisément de ce que l'on trouve. Il s'en faut bien qu'on ait la même indulgence pour le Poëte. Ce n'est pas allés qu'on entende ce qu'il dit ; on lui fait encore un procès sur ce qu'il ne dit pas & qu'il n'a ni , dû , ni voulu dire , mais qu'on devine , que la gêne du vers lui a fait supprimer malgré lui. On pese jusqu'aux moindres syllabes de ses vers ; on ne veut point que rien y soit forcé ou déplacé , que rien y grimace ; & tout prévenu qu'on est sur la servitude perpétuelle de la rime , on ne lui en veut pas passer une de foible. On répond à cela ; Ce sont des loix qu'il s'est faites ; on est en droit d'exiger qu'il les observe. Pourquoi

s'est-il assujéti à cette *folle mesure*, souvent aux dépens de la raison qu'il est obligé de faire plier sous le *joug* de ce langage bisarre, qui fait perdre aux *pensées leur vérité & leur grace naturelle*. C'est un joug, il est vrai, c'est une gêne & une contrainte ; mais une contrainte, où les Poètes trouvent de la douceur, & de très grands avantages, & qui sans les jeter dans tous ces inconvénients qu'on impute à leur art, leur procure des secours aussi grands qu'ils sont réels.

Pour rendre ceci sensible, & faire toucher au doigt les avantages considérables que retirent les Poètes de cette contrainte à laquelle la mesure du vers les assujétit, je suppose qu'on donne à deux personnes d'un esprit à peu près égal, la même pensée à exprimer, à l'un en prose, & à l'autre en vers. Le premier, s'en tiendra, comme il arrive d'ordinaire à la première expression juste & claire qui se présentera d'abord à son esprit. Le second au contraire, gêne, par la cadance, & par la rime qu'il

qu'il ne rencontre pas dans les premiers termes que son esprit lui fournit, tournera sa pensée en cent façons, l'envisagera dans tous les sens dont elle paroîtra susceptible, s'échauffera l'imagination pour en tirer des termes, & pour créer, s'il le-faut, des tours, qui puissent faire quadrer sa pensée, à la mesure de son vers. Or quoy de plus propre à cultiver l'esprit, à l'élever, à le perfectionner, à enrichir l'imagination, & à lui donner cette fécondité qui multiplie en quelque sorte, le même objet dans son idée, par les différents regards ! Oüi ! mais, dit-on, voici l'inconvénient & l'écueil : De tous ces tours, de toutes ces images, de toutes ces expressions, on choisira, non la meilleure & la plus convenable, mais celle qui renferme la rime dont on a besoin & après laquelle on court. Ainsi voilà le Poëte gouverné par la rime ; elle séduit ; elle le gourmande, elle fait *plier la raison sous le joug du vers*, & par là, elle fait *perdre aux pensées leur vérité & leur grace naturelle.* C

s'est-il assujéti à cette *folle mesure*, souvent aux dépens de la raison qu'il est obligé de faire plier sous le *joug* de ce langage bisarre, qui fait perdre aux *pensées leur vérité & leur grace naturelle*. C'est un joug, il est vrai, c'est une gêne & une contrainte ; mais une contrainte, où les Poètes trouvent de la douceur, & de très grands avantages, & qui sans les jeter dans tous ces inconvénients qu'on impute à leur art, leur procure des secours aussi grands qu'ils sont réels.

Pour rendre ceci sensible, & faire toucher au doigt les avantages considérables que retirent les Poètes de cette contrainte à laquelle la mesure du vers les assujettit, je suppose qu'on donne à deux personnes d'un esprit à peu près égal, la même pensée à exprimer, à l'un en prose, & à l'autre en vers. Le premier, s'en tiendra, comme il arrive d'ordinaire à la première expression juste & claire qui se présentera d'abord à son esprit. Le second au contraire, gêné, par la cadance, & par la rime qu'il

qu'il ne rencontre pas dans les premiers termes que son esprit lui fournit , tournera sa pensée en cent façons , l'envisagera dans tous les sens dont elle paroîtra susceptible , s'échauffera l'imagination pour en tirer des termes , & pour créer , s'il le-faut , des tours , qui puissent faire quadrer la pensée , à la mesure de son vers. Or quoy de plus propre à cultiver l'esprit , à l'élever , à le perfectionner , à enrichir l'imagination , & à lui donner cette fécondité qui multiplie en quelque sorte , le même objet dans son idée , par les différents regards ! Oüi ! mais , dit-on , voici l'inconvénient & l'écueil : De tous ces tours , de toutes ces images , de toutes ces expressions , on choisira , non la meilleure & la plus convenable , mais celle qui renferme la rime dont on a besoin & après laquelle on court. Ainsi voilà le Poëte gouverné par la rime ; elle séduit ; elle le gourmande , elle fait *plier la raison sous le joug du vers* , & par là , elle fait *perdre aux pensées leur vérité & leur grace naturelle.* C

Tout cela est vrai dans la pratique des mauvais Poètes , & dans l'idée de ceux qui, faute d'être dans l'exercice de la versification, ne savent pas , comment les bons Poètes se gouvernent à cet égard. Il y a dans tous les arts , certains mystères où la Théorie ne pénètre point , & qui ne se révèlent qu'à la pratique & à l'usage. Les bons Poètes , comme les mauvais , sont obligés de faire passer une même pensée par vingt expressions différentes , & de se la représenter sous vingt différents jours ; jusques là tout est égal entre eux. Voici le point où ils se separent, & ce qui les distingue des uns des autres. De tous ces tours & de toutes ces expressions différentes qu'ils ont imaginées ; le mauvais Poete s'en tient à celle qui lui livre sa rime , & c'est en cela qu'il est mauvais Poete. Le bon Poete au contraire , choisit avant toute chose, l'expression la plus noble & la plus énergique ; le tour le plus vif , le plus brillant, & qui donne le plus de force & le plus de grace à sa pensée , & cela sans égard pour

la rime à laquelle il ne donne que la seconde réflexion. Quelque que soit cette rime , il y assujettit tout le reste ; c'est ainsi qu'il fait plier la rime sous le joug de la raison , tandis que le mauvais Poëte fait plier la raison sous le joug de la rime. La gêne de la rime fait souvent dire au mauvais Poëte , ou plus , ou moins , ou toute autre chose qu'il ne voudroit dire ; au lieu qu'elle fait souvent trouver au bon, des idées naïves & des saillies heureuses , qu'il n'auroit jamais imaginées sans cet aiguillon. Il y a toujours dans chaque période , dans chaque pensée un peu étendue, quelque endroit qui domine , à peu près , comme dans un tableau , il y a toujours un objet principal auquel on rapporte & on unit tous les autres. Chez les Auteurs qui ont du goût , c'est cet endroit qui gouverne le reste qu'on tâche d'y lier , d'y assortir & d'y unir le plus naturellement qu'on peut. Or c'est là , dit-on , la difficulté que cette union ! il faut trouver une terminaison qui rime à cette expression dominante, que vous aurez choisi.

Cij

18 LE NOUVEAU

si par préférence, il faudra forcer tout le reste pour l'amour d'elle. Et qu'importe de quel côté soit la gêne & la tyrannie, & laquelle des deux rimes qui se répondent, souffre & grimace ? Le Lecteur n'en sera pas moins frappé du désagrément qui résulte de cette gêne.

Fausse idée de ceux qui ne sont point dans l'habitude de la versification, & qui se font un monstre de la rime ; mais idée en même temps dont il est d'autant plus difficile de les faire revenir, qu'il n'y a, que l'exercice & l'habitude de la versification, qui pût les désabuser. Je les prieray seulement de faire une remarque qu'ils n'ont peut-être jamais faite, & dont il n'y a personne qui ne soit capable. C'est que dans le discours ordinaire, on ne dit gueres une douzaine de mots de suite, qu'on n'en trouve au moins deux qui riment ensemble ; de sorte que tout le travail se réduit à tourner sa phrase de manière, que ces deux terminaisons qui riment, tombent naturellement au bout des deux vers. Ce qui est plus

facile que je ne le puis dire ; & si on consulte ceux qui sont dans l'usage de faire des vers françois , ils conviendront sans peine que la rime pour l'ordinaire , est ce qui les gêne & les embarrasse le moins ; de sorte que M. Despreaux a eu grande raison de dire dans son art Poétique au sujet de la rime.

*Lorsqu'à la bien chercher d'abord on
s'évertue ,
L'esprit à la trouver aisément s'habitue ;
Au joug de la raison sans peine elle
fléchit ,
Et loin de la gêner la sert & l'enrichit.*

S'il me falloit vérifier , papiers sur table , ce que j'ay dit du peu de préjudice que la contrainte de la cadence & de la rime , apporte à la vérité , à la beauté & à la grace des pensées ; je n'en irois point chercher d'autre preuve , que cet ouvrage même de M. Despreaux que je viens de citer , & que je regarde comme le Poëme le plus achevé que nous ayons en nostre lan-

gue. Je trouve dans ce seul Poëme de quoi prouver qu'il n'y a peut-être rien qu'on ne puisse exprimer aussi heureusement en vers qu'en prose. C'est un ouvrage didactique, & par là même, d'un caractère froid, & moins susceptible des agréments de la Poësie, que toute autre espèce de Poëme. C'est peu de dire qu'il n'y a presque rien de forcé, ni de foible dans cet ouvrage; tout m'y paroît si aisé, si naturel, que je ne sçay pas comment le Poëte auroit pu s'y prendre, pour trouver des termes plus propres & plus nobles que ceux qu'il a mis en œuvre. Je fais plus : Je Propose au plus habile *Profateur* de prendre le fonds de cet ouvrage & d'en mettre les préceptes & les instructions en pure prose, & je le défis de le faire plus intelligiblement, plus nettement & plus naturellement que Despreaux ne l'a fait en vers.

S'appërçoit-on dans cet ouvrage & dans la plupart de ceux du même Auteur & de nos autres bons Poëtes, de cet *air contraint* & de cet *appareil de travail & d'affectation*, qu'on

reproche tant ? Pour moy , si j'ose dire ce que je pense , je m'en apperçois bien davantage dans des ouvrages de prose , pleins d'esprit d'ailleurs , mais dont le stile me paroît bien plus gêné & plus affecté que celui de la Poësie. Tel est celui de S. Evremond en plusieurs de ses ouvrages. Les mots y sont presque toujours dans une attitude contrainte & forcée ; il faut souvent aider à la lettre , pour les entendre , & je suis persuadé que s'ils avoient la liberté de se plaindre , ils avoueroient qu'ils se trouvent bien plus en presse & plus mal à leur aise dans sa prose & dans d'autres ouvrages pareils , qu'ils ne le sont dans les bons vers.

Il est sûr que la cadence & la rime assujettit à une certaine mesure réglée , qu'on appellera contrainte , si l'on veut , en ce que toute regle emporte avec soy une sorte de contrainte ; mais c'est en quoi paroît la supériorité du bon Poëte , de sçavoir manier si dextrement son art ; qu'il en fasse oublier la contrainte à son Lecteur ; qu'il observe la regle , sans

32 LE NOUVEAU

paroître s'estre fait une affaire de l'observer ; que les termes se trouvent si bien liez & si naturellement assortis ensemble , que cette union semble plutôt l'effet d'une rencontre heureuse , que le fruit d'une recherche étudiée ; & qu'enfin la rime tombe si juste & si à propos , qu'on soit tenté de croire qu'elle ne s'y trouve que par hasard , & parcequ'on n'a pû l'éviter.

C'est ce qui fait une sorte d'illusion qu'on peut regarder comme la source de cette multitude de mauvais Poëtes dont le Public est obsédé. Cet air d'aïssance que les bons Poëtes sçavent répandre dans leurs vers, a quelque chose de séduisant. Tout y paroît si naturel que le Lecteur, s'il n'est sur ses gardes , est porté à presumer qu'il ne tiendrait qu'à luy ; d'en faire autant. *Ut sibi quisvis speret idem* * flaté de cette agréable idée , il prend la plume en main , & croit que les vers vont couler comme la prose ; il n'y a que l'expérience qu'il fait du con-

* Horat. Art. Poet,

MERCURE.

81

traire, qui puisse le détromper : *Indet multum, frustra que labores Ausus idem.* * Le malheur est que la plupart ne veulent pas être desabusez. Toujours leurrez par le charme flatteur des vers qu'ils admirent, ils en trouvent toutes les beautés si fort à leur portée, qu'ils croient y toucher déjà, & qu'il leur en coûtera peu d'efforts pour y atteindre.

Or ce charme & cet enchantement dont la multitude des mauvais Poètes nous fait trop voir, combien il est difficile de se défendre, peut-il être l'effet d'un langage bizarre & effrayant, comme on veut bien l'appeller? La bizarrerie a-t-elle quelque chose de si attrayant? ce qui effraye, est-il propre à séduire, & à inspirer une envie secrète de l'imiter?

M. de Cambray apporte pour preuve de cette bizarrerie prétendue, le soin qu'on a d'éviter dans la Prose, la cadence des vers, tant elle est peu propre, dit-il, à flater l'oreille.

C'est à peu près comme si pour

* Ibid.

34 L E N O U V E A U

prouver, que la danse est bizarre, on alleguoit le soin qu'on prend d'en éviter les mouvemens & les attitudes en marchant. Le meilleur danseur du monde paroistroit ridicule, s'il observoit dans sa démarche ordinaire, la mesure & les inflexions qu'on auroit admirées dans sa danse. La prose & les vers ont chacun une sorte d'harmonie qui leur est propre. Si l'on évite dans la prose celle qui convient aux vers, ce n'est pas qu'elle ne flatte l'oreille, mais c'est qu'elle ne la flatte pas, de la maniere qu'elle la doit flatter; & qu'il est aussi mal de parler vers en prose, que de parler prose en vers. La cadence du vers loin d'avoir rien de bizarre ou de choquant, a au contraire quelque chose de sinarurel, que quand on compose dans un stile un peu élevé, c'est la premiere qui se présente d'abord à l'esprit; & que de très habiles gens, faute d'être dans le train de la Poésie, en ont esté la dupe, & ont laissés échapper bien des hemistiches, & souvent des vers entiers dans leur prose; C'est là ce qu'on peut dire, qu'elle lasse, qu'elle *fatigue*,

qu'elle *ennuye*, parce qu'elle est hors de sa place, & non pas dans les vers où elle doit se trouver.

J'ai dans la cause que je défens, un avantage qui en justifie la bonté; c'est que nos adversaires en sont réduits à se contredire dans les reproches qu'ils nous font. M. l'Abbé de Pons, par exemple, nous déclare qu'il y a quelque chose dans les vers qui le *fatigue* & qui l'*ennuye*. Mais trois ou quatre pages après, il convient que le *poète nous plait*, *quoique souvent il nous parle avec moins d'élégance que le prosateur*. Comment ennuye-t-il, s'il plaît, & comment plaît-il, s'il ennuye? Voilà un ennuy bien amusant & bien agréable! Mais enfin à quoy impute-t-on cet ennuy? au retour importun de la rime, à la répétition des mêmes nombres dans chaque phrase. Enfin à l'uniformité perpétuelle qui régné dans les vers.

J'aurois peut-être esté embarrassé à répondre à cette difficulté, & à justifier la versification d'un ennuy qu'on prétend qu'elle devoit causer, quoyqu'on convienne qu'elle

ne le caule pas ; si M. de Cambray ne m'avoit fait appercevoir dans l'Analise qu'il fait de la construction de la Phrase Françoisé, que la Prose en nôtre langue pêche encore plus du côté de cette uniformité, que les vers. En effet que peut-on imaginer de plus simple & de plus uniforme que cette construction : ** On voit toujours, dit-il, venir d'abord un nominatif substantif qui mène son adjectif comme par la main. Son verbe ne manque pas de marcher derriere, suivi d'un adverbe qui ne souffre rien entre deux, & le Regime appelle aussitôt un accusatif qu'on ne peut déplacer ; c'est ce qui exclut toute suspension d'esprit, toute attente, toute surprise, toute variété, & souvent toute magnifique cadence.* Voilà la preuve que me fournit l'un de nos adversaires, sur l'uniformité constante & invariable de la construction Françoisé en Prose. Mais ne se trouve-t-elle pas la même dans les vers ? Non, & c'est surquoi j'ai pour garant notre autre adversaire M. l'Abbé

de

** Reflex. sur la Rhet.*

de Pons. A l'égard des constructions; dit-il, on accorde aux Poëtes le droit de les varier un peu plus, que ne fait la Prose.

Nous voilà donc, de son aveu même, un peu plus au large de ce costé là, que les *Prosateurs*, Nous, qu'on dépeint comme des gens si contraints & si gênés dans leur marche. On s'est bien douté que les Poëtes ne manqueraient pas de s'en prévaloir, comme de raison; & c'est pour cela qu'on prend la précaution de les avertir charitablement, de n'en point tirer de vanité * car, ajoute M. l'Abbé de Pons, ce droit même atteste la misère de leur art; Et nous, nous soutenons qu'il en montre la richesse & la beauté. En quoy fait-on consister cette misère prétendue de nôtre art? En ce que pour subvenir à son besoin, on a esté forcé de faire plier la regle françoise qui veut, qu'on soulage l'attention par une construction aisée, qui présente à quelque

* Page 66.

* Page 67.

D

chose près, les idées dans leur ordre naturel. Et nous, nous prétendons, non pas qu'on a accordé aux Poëtes, car nous sommes glorieux, & nous ne voulons avoir obligation à personne; mais qu'ils se sont mis eux-mêmes & de leur propre autorité, en possession d'un droit qui les fauvoir de cette uniformité languissante, qui est excusable dans la Prose, mais qui nous a paru incompatible avec la grandeur & la majesté des vers; & c'est par cette heureuse hardiesse, digne de l'élevation de leur génie, qu'ils se sont mis en état de produire *cette suspension d'esprit, cette attente, cette surprise, cette variété & ces magnifiques cadences*, où selon M. de Cambray, la Prose ne peut atteindre.

S'il estoit ~~v~~ray que ce droit ne fût accordé qu'à la misere de notre art, à titre de besoin, & sous le nom de licence, nous éviterions autant qu'il nous seroit possible, de nous en servir, & soigneux de cacher nostre misere; nous ne nous en servirions jamais qu'à la dernière extrémité. Loin de cela, nous évitons au con-

traire la construction naturelle de la Prose, comme un écueil, & nous regardons toute Poësie où cette construction est régulièrement observée, plutôt, comme la prose rimée, que comme des vers.

Et pour ne point sortir de l'exemple des vers de M. de la Motte, citez par M. l'Abbé de Pons, où parlant des tresors, il dit :

*Du sein de la Terre entrouverte ,
Chers instruments de notre perte ,
L'argent & l'or sont arrachez ;
On les tire de ces abismes ,
Où sage & prévoyant nos crimes
La nature les a cachez.*

Il ne faut pas croire que ce soit la nécessité de la mesure qui ait forcé M. de la Motte, à renvoyer ces mots : *L'argent & l'or*, au troisième vers, & celui-ci, *la nature* au dernier, c'est à dire, tous deux à la fin de la phrase, où ils se trouvent. Il luy estoit aisé, s'il l'eust voulu, de les arranger, comme ils le sont dans la version qu'en a faite en prose, M. l'Abbé de Pons ; mais

D ij

alors ce n'eust esté que de la prose rimée ; au lieu qu'ici ce sont des vers. Ces deux nominatifs qui sont les objets dominants des deux phrases , & comme les principaux personnages du tableau , étant renvoyez vers la fin, produisent *cette suspension* qui soutient avec agrément l'attention de l'esprit , & qui par là le preserve de cet ennuy qu'on nous reproche à tort , & dont nos vers ne se défendent qu'en évitant avec soin l'allure de la prose.

Nous sommes donc bien éloignez de croire, comme M. l'Abbé de Pons, que si nous suivions cette allure ,
** Nos vers n'en seroient que plus parfaits ; nous sommes persuadez au contraire, qu'ils en seroient moins vers , c'est à dire , moins ce qu'ils doivent estre , il ajoute que quand il en ^{*trouve} une suite nombreuse, dont les constructions pourroient estre adoptées par la prose , il applaudit au prodige. Je luy crie mercy sur cela , & je luy declare*

Pag. 67.

Ibid.

qu'en mon particulier, j'ay toujours tâché de faire des vers qui fussent naturels ; mais que quelqu'estime que je fasse d'ailleurs de son jugement , & quelque passion que j'eusse de mériter en toute autre chose les applaudissemens , je serois très fâché de les mériter sur cet article de versification, adoptable par la prose.

Quelque agrément que la rime donne aux vers , nous ne nous tiendrions pas assez distinguez des *Prosauteurs* , si nous n'en différions que par cet endroit , qu'on nous reproche encore comme une source d'ennui, par l'uniformité de sa terminaison. S'il n'y avoit qu'une rime au monde, ou que le nombre en fut fort borné , le reproche seroit bien fondé ; mais il y en a des milliers dans notre langue , & quand on sçait les varier , comme le font les bons Poëtes , en les choisissant de sons differents , loin que ces terminaisons mises comme en regard , fatiguent & ennuyent , elles soulagent au contraire & délassent agréablement le Lecteur. M. de Cambray estoit d'avis qu'on nous

mit un peu plus au large sur cet article , mais à Dieu ne plaise , le parnasse a plus besoin d'estre reformé en cela , que d'estre mitigé ; le Public y perdrait aussi bien que nous , & une pareille indulgence ne serviroit qu'à multiplier les mauvais Poëtes , & à faire degenerer les bons.

De tout ce que j'ai dit ; il s'ensuit , que de quelque côté qu'on envisage la construction des vers , il ne s'y trouve rien qui ne doive plaire , & qui ne plaise en effet. Aussi nos Adversaires en conviennent-ils de bonne foy, & M. l'Abbé de Pons avouë lui-même qu'il *est dans l'illusion la plus favorable à l'art qu'il condamne & qu'il est sensible aux graces des vers*. Mais il déclare en même temps , que c'est une *illusion* , qu'en cela même il est *dupe* , & qu'il a tort de s'y plaire. Quel triomphe pour la Poësie qu'un pareil aveu quelle arrache de la plume de son ennemi , à qui elle plaist même malgré lui ! Il appelle toute sa raison au secours , pour se defendre de ce charme qu'il nomme *illusion* , il en recherche la source , & au

lieu de l'attribuer à l'élevation, à la magnificence, à la variété, à la hardielle, au brillant, au merveilleux des tours, des figures, des expressions; il aime mieux imaginer que ce charme ne vient que de l'habitude. Ce que je vois de constant dans tout ceci, c'est que les vers plaisent. Pourquoi plaisent-ils? c'est surquoi on devine plutôt qu'on ne raisonne. Tenons-nous en donc à ce qui est de certain, & recevons la satisfaction que nous donnent les vers, sans les aller chicaner mal-à-propos, sur le plus ou le moins de droit qu'ils ont de nous en donner. Les gens d'esprit sont toujours ingénieux à se tourmenter eux-mêmes. Ce n'est pas assez pour eux d'avoir du plaisir, ils veulent encore en avoir scientifiquement & dans les règles; il faut qu'ils creusent jusqu'à ce qu'ils aient pu démêler, pourquoi ils en ont. Hé, Messieurs, vous qui êtes si ennemis de la gêne & de la servitude des vers, pourquoi vous en procurez-vous une inutile, même dans ce qui vous plaît. Jouissez, sans tant subtiliser,

44. LE NOUVEAU

d'un plaisir aussi innocent, que celui que vous offre l'harmonie des vers ; & songez, que les plaisirs de cette trempe sont si rares & si précieux, queloin de chercher à en diminuer le nombre & à les effaroucher par des réflexions importunes, on doit encore travailler à les multiplier.

LE nouveau système proposé par M. l'Abbé de Pons sur le Poème Epique, n'excitera-t'il pas le zele & l'émulation des disciples d'Aristote ? Il y va de leur honneur de ne pas laisser le temps à une si dangereuse nouveauté, de s'établir. Le morceau que l'on vient de lire, ne traite qu'une question incidente de la nouvelle dissertation ; un ami des Muses justement allarmé, vient de parler pour la deffense de ses foyers. Mais il ne doit pas encore demeurer tranquille sur la foy de son manifeste ; l'Adversaire reviendra le mois prochain à la charge, & se promet de mettre la question controversée, dans un jour si évident, que personne ne sera plus tenté de l'interroger sur cela à l'avenir.



LE T T R E

DE M * * *

A M * * *

**J' V O I S résisté , Monsieur ,
jusques ici à toutes vos Coqué-
teries ; mais il faut avouer sa foi-
blesse ; je n'ai jamais pû tenir con-
tre le paté de Perdrix , dont vous
m'annoncez l'agréable arrivée par
votre Lettre. J'ai senti avec plai-
sir que mon appétit , & mon esto-
mach étoient en moi plus forts , que
l'amour propre ; transporté d'une
reconnoissance gloutonne , qui m'a
tenu lieu d'enthousiasme ; je me
suis écrié :**

*Vous dont le teint fleury respecté des
années ,
Fit toujours les souhaits des beautés
surannées ,*

46 LE NOUVEAU

Convive aimable Abbé..... ,
 Qui veut, quelque cher qu'il l'en conte ,
 Ne toujours répandre du vin ,
 Et toujours te donner la goutte ,
 Qui jamais ainsi n'aura fin :
 Quand arriva l'Épître votre ,
 J'étois gisant sur le grabat ,
 Et le Rhume qui tout abat ,
 Yenoit Palapras dans un autre ,
 Gisant , comme moi , tout à plat.
 Avoiez que sans imprudence ,
 Rimeurs en état si piteux ,
 Ne doivent rompre le silence ;
 Car d'un corps foible , & languissant
 L'esprit ressent la désadence ,
 Et le chagrin de la souffrance ,
 Eteint le brillant de ces feux
 Qu'allument la santé , les plaisirs ,
 & les jeux ,
 Dans le sein de l'Intemperance :
 Et puis Messieurs les beaux esprits ,
 Qui veut vous faire une réponse ,
 Pus d'une fois sur ses Ecrits ;
 Doit passer la pierre de Ponce ,
 Ainsi point ne serai surpris ,
 Que ces contretemps , ces obstacles
 Ayent fait cesser les Oracles ,
 Que Bacchus rendoit au pourprix

*Du Temple où se faisoient miracles ,
Autant qu'à Temple de Paris.*

N'allez pas croire au moins ,
Messieurs , que j'aye voulu vous
faire une réponse en forme , ni mé-
ditée , pour achever de me guérir
d'une fluxion horrible que j'ai eu
depuis un mois. Car , comme a tres
bien dit Mr Arrojet , Maudit est
de Dieu , & bien malade , qui tou-
jours versifie ; si faut-il bien pour-
tant , que je réponde deux mots à
ce favory d'Apollon.

*Qui sous l'ombre d'une fleurette ,
Nous a tiré tout doucement ,
En badinant , une aiguillette ,
Mais le tout avec agrément.
Pour vous , successeur de Villon ,
Dont la Muse toujours aimable ,
Fait de Sully , ce beau Vallon
Que nous a tant vanté la Fable
Sçachez que si dans nos repas ,
Par quelque gentil Vaudeville ,
Nous avons reprimé les fats
Qui sans nous inondoient la Ville
Jamais notre malignité*

48 LE NOUVEAU

*Ne sentit l'aigreur de la bile ;
 Et jamais toute la gayeté
 De notre Troupe encline à rire ,
 Ne passa jusqu'à l'apreté ,
 De la plus legere satire ;
 Suivez ces utiles leçons ,
 Et toujours occupé de plaire ,
 Cueillez au Jardin de Cythere ,
 Des fleurs pour orner vos chansons :
 C'est là qu'Amour avec sa mere ,
 Tiens Ecole de sentiment !
 Et répand certain enjouement
 Sur nos vers , & cette molesse :
 Ou ni les brillants , ni les traits
 Ni toute la délicatesse
 De l'esprit , n'atteindra jamais ;
 Et dont votre Muse badine ,
 De jours en jours plus libertine ,
 Nous fait sentir tous les attraits.*

*En voilà trop pour un malade , &
 même assez pour un convalescent.*

*Quand à nostre Pere Prieur ,
 Qui sans avertir souvent pince
 Jusqu'à son humble serviteur ,*

II

MERCURE. 49

*Il ne veut plus être Rimeur ;
Et s'est mis à faire le Prince
De sa table, qui n'est pas mince,
A de joyeux compotateurs.
Il fait lui-même les honneurs
Mieux , qu'aucun Seigneur de
Province.*

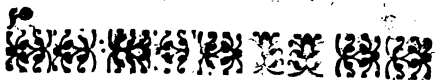
Il ne me reste qu'à prendre congé
de vous, Messieurs, & à vous don-
ner salut & benediction.

*Dans vôtre séjour enchanté
Buvez frais , faites chere lie ,
Dieu vous donne prospérité ,
Son Paradis en l'autre vie ,
Dans celle-cy , joie , & santé ,
Goutez-bien votre oisiveté ,
Et bornez aux plaisirs , votre
Philosophie.*



Février 1717.

E



C O N T E

Par M. Roy.

M *Aistre Alain fut un hom-
me inimitable ,
Un passé maistre en Prose &
Vers galans.*

*Pour un Auteur , autre point plus
notable ,*

*Homme de Cour , & des plus im-
portans ,*

*Fêté , Dieu sçait , car ç'étoit le
bon tems.*

*Au Louvre un soir s'endormit le
bon homme ,*

*La Reine arrive , au milieu de
son somme ,*

*D'un baiser , mais d'un baiser
savoureux ,*

*Elle honora le dormeur trop heu-
reux :*

MERCURE. 51

*Messieurs , au moins ici ce qui
me touche ,*

*Dit la Princesse , au gros des
Courtisans*

*Ce n'est pas l'homme , il est laid ,
c'est la bouche ,*

*D'où sont sortis tant de propos
plaisans.*

Adresse aux Dames.

*Si par hazard , (l'idée est un
peu vaine ,)*

*Ce Maître Alain m'avoit trans-
mis sa veine*

*Son bel esprit , en fériés - vous
autant ?*

*Alain sur ce s'endort & vous
attend.*

Ou bien de cette façon.

Qui de vous sera la belle ;

Qui voudra sur ce modèle

Prendre d'aussi doux transports ?

Quelle vienne , je m'endors.

E ij

De Moscou le 1. Janvier 1717

JE n'ai pas esté peu surpris, en arrivant ici, de trouver des Peuples, des Moëurs & un Gouvernement plus exactement policé que je ne me l'étois imaginé. Ces *Russes* que les Auteurs traitent de Barbares ; sont aujourd'hui des hommes comme les autres. Il est vrai que ce changement n'est dû qu'au soin & à l'application que le *Czar Pierre Alexiévitch*, qui regne à présent, avec tant de gloire, a pris de les civiliser.

On ne peut plus douter que ce Prince continuant à faire fleurir les Sciences & les Arts ; permettant à ses sujets de voyager, & aux Etrangers de négocier librement dans ses Etats, les Moscovites dans peu, ne le disputent à tous les autres Peuples de l'Europe, dans quelque genre de discipline que ce puisse estre, soit littéraire, soit militaire.

De la Ville de Moscou.

Cette grande Ville est la Capitale de Russie, elle tire son nom de la Riviere de Moskow; son circuit est d'environ trois lieues d'Allemagne. On y compte à présent 60 mille maisons; la plupart à la vérité n'ayant qu'un étage. Comme on a vu les inconveniens qui arrivent à cause des incendies frequents, causées par la construction des maisons qui n'étoient que de bois; par ordre de S. M. on n'en bâtit aujourd'hui que de briques, pour remédier à ces accidens.

Les rues sont belles & fort larges; mais si sales, quand la pluye a detrem-pé tant soit peu la terre, qu'il seroit impossible de s'en tirer sans des rondins joints ensemble, qui forment une espece de Pont, à peu près de la façon de celui du *Rhin* près de *Straßbourg*.

La Ville est divisée en quatre quartiers ou enceintes; elle a quelque rapport à cet égard avec *Amsterdam*.

LE NOUVEAU

Le premier est nommé *Kitaigorod*, la Ville du Milieu. Le Palais de l'Empereur qui est dans cette partie, autrement *Cremel*, en occupe presque la moitié ; il est fortifié de trois fortes murailles & d'un bon fossé, garni d'artilleries. L'on voit au milieu de la Cour du Chateau, plusieurs Clochers, il y en a un entre-autres, remarquable par sa cloche, que l'Empereur *Boris Gudenou* fit fondre du poids de 336 quintaux ; elle ne peut estre ébranlée, à peine 24 hommes suffisent pour la sonner avec le batan. On a bâti dans ce circuit un fort beau Palais de pierre à l'Italienne. La Place qui est devant le Chateau, est le premier marché de la Ville ; il est rempli de boutiques, comme toutes les rues qui y aboutissent ; mais chaque métier a la sienne & son quartier ; il y a encore une autre Place que l'on appelle le marché aux Pouilleux ; parce que les Habitans s'y faisant faire le poil, elle en est tellement couverte, qu'il semble qu'on marche sur des matelats.

Le second quartier a la muraille

M E R C U R E.

55

particuliere ; il est remarquable par son Arsenal & le lieu, où l'on fond le canon & les cloches.

Le troisieme est celui du marché au bois ; on y vend des maisons que l'on trouve toutes montées & dressées ; on les transporte & on les place où l'on veut avec peu de peine & de dépense.

Le quatrieme quartier est celui que l'Empereur *Basili. Ivanovitch* fit bâtir, il le destina pour le logement des soldats étrangers.

Des mœurs des Moscovites.

IL n'y avoit rien de plus grossier & de plus incivil, que l'étoient ces Peuples, avant l'avene-ment du Czar, qui les a tirez de l'obscurité où ils estoient. Le peu de relation qu'ils avoient avec les autres Etats de l'Europe ; jointe a leur ignorance, les entretenoit dans des mœurs tout-à-fait sauvages ; à présent ils se conforment en tout aux manieres européennes, excepté le bas Peuple, comme par tout ailleurs, on y trouve la politesse.

56 LE N O U V E A U

Les Moscovites en general ne manquent pas d'esprit , ils sont rusez , contre-disants , réglants la raison sur leur pouvoir : leur industrie & la subtilité de leur esprit paroissent principalement dans leur trafic , ne le cedant à aucune Nation , quand il s'agit de leur intérêt. Leur vice favori , est l'ivrognerie ; elle est si commune que toutes sortes de personnes , sans exception , tombent dans ce défaut , les Ecclesiastiques comme les autres.

Les gens de basse condition surtout , ne se contentent pas de dépenser au cabaret jusqu'au dernier copée de leur bourse , ils y engagent ordinairement leur habit. J'en ai vu un , entr'autres qui en sortit sans chemise ; lui ayant demandé ce qu'il en avoit fait , & s'il avoit esté volé.

Va te promener , me dit-il , c'est le Cabaretier & son vin qui m'ont mis dans cet estat ; mais à propos , puisque la chemise y est demeurée , j'y veux aussi laisser mon calçon , il le fit comme il le dit.

A l'égard des femmes , elles sont

M E R C U R E.

communément belles ; leur taille n'est ni trop grande, ni trop petite ; mais fort bien proportionnée , ayant avec cela un embonpoint charmant ; il n'y a pas long-tems que le fard les defiguroit par la maniere grossiere dont elles l'appliquoient ; mais elles s'en servent à present avec autant d'art, que nos femmes de Théâtre ; elles se donnent par là, un vermillon qui manque à leur trop grande blancheur.

Autréfois on se marioit sans se voir, mais cette coûtume s'abolit peu à peu ; car il arrivoit souvent que celui qui croyoit avoir épousé une aimable moitié , en trouvoit une laide & contrefaite.

On meurt ici, comme autre part, les enterremens s'y font avec beaucoup de ceremonie ; je m'abstiendrai cependant de vous en donner aucun détail ; je me contenterai de vous envoyer la copie du billet qui doit servir de passeport pour le voyage de l'autre monde ; il est conçu en ces termes.

LE NOUVEAU

NOUS soussignez, Patriarche
 Non Metropolitain & Prestre
 de cette Ville de N... reconnois-
 sons & certifions par ces Presentes,
 que N... Porteur de nos Lettres,
 a toujours vècu parmi nous en bon
 Chrétien, faisant profession de la
 Religion Grecque, & bien qu'il
 ait quelque fois peché, il s'en est
 confessé, il a reçu ensuite l'absolu-
 tion & la Communion en remis-
 sion de ses pechez, il a reveré
 Dieu, les Saints, il a fait ses
 prieres, & jeuné aux heures &
 jours ordonnez par l'Eglise, &
 s'est gouverné si bien avec moy qui
 suis son Confesseur, que je n'ay
 point sujet de me plaindre de luy,
 ni de luy refuser l'absolution de
 ses pechez; en témoignage de quoy
 nous luy avons fait certifier le pre-
 sent certificat, afin que S. Pierre

*le voyant, luy ouvre la porte à la
joye immortelle.*

Dés qu'on luy a donné ce Passe-
port, on ferme la biere, on le met
dans la fosse, le visage tourné vers
l'Orient.

Les principaux Seigneurs de Mos-
covie ont un grand nombre d'Escla-
ves; ils en dispoient avant le grand
Duc qui regne a present, comme
de leur meuble; un pere même pou-
voit vendre son fils & l'aliener a son
profit; mais ce Pouvoir Despotique
a esté aboli.

On y distingue trois sortes de No-
blesse, (le Titre de Comte n'y estant
que nouvellement introduit,) la pre-
miere appartient aux Princes & aux
Gentilshommes; les Princes sont les
plus riches Seigneurs du Pays, que
le Czar employe dans les plus hautes
Charges, aux premiers Gouverne-
mens de cet Empire: Ils sont aussi or-
dinairement *Boyars*, où Conseillers
d'Etat. Le second degré de No-
blesse est celui des Seigneurs, le troi-
sième des Gentilshommes, qui posse-

60 LE NOUVEAU

dent des Fiefs par la grace & la libéralité du Czar , pour recompense de leurs services . Ces Terres tombent aussi avec le Titre sur leurs fils ; ils estoient obligez autre fois, d'envoyer à la Guerre un certain nombre de Valets ; mais à present sa Majesté Czarienne ayant discipliné ses Armées à la maniere de l'Europe , il choisit parmi cétte Noblesse , des Officiers, pour ses Troupes . Le Czar les honore encore de divers Emplois, comme de Gouvernemens de Provinces , il les fait Chambellans , Gardes du Corps ; outre ceux-ci , il y a encore les Banquiers & Marchands renommez ; qui tiennent rang de Nobles ; il y en a toujours de ces derniers, deux ou trois dans le Conseil d'Etat , on les appelle *Gosten*.

Le Grand Duc a une autorité si étendue , qu'il n'est point. sujet aux Loix ; tous les Sujets luy obeissent avec une soumission si grande & si profonde , que bien loin de s'opposer à sa volonté , ils la regardent au contraire comme sacrée & inviolable ; il crée les Magistrats, les dépose, les chasse

chasse & les punit avec un pouvoir absolu ; il a seul , le droit de déclarer la Guerre à ses Voisins & de faire la paix avec eux ; & quoiqu'il entreprenne , il est cependant Souverain Arbitre de ses volontez : il a erigé depuis quelques années une Cour que l'on appelle le Senat de l'Empire , qui juge toutes les affaires d'Etat en dernier ressort , pendant son absence

Dans les differens Conseils , la Justice s'y exerce à peu près comme dans les autres Etats de l'Europe.

Avant *Michael Fædorovvitz* , les Peuples ne reconnoissoient presque point d'autres Loix , que celles qui regardoient les attentats contre les Czars ; mais en 1647. cet Empereur , de l'avis d'une Assemblée des principaux Seigneurs de Moscovie , fit rédiger par écrit des Loix que l'on fit imprimer en un vol. in folio , appelé le Droit Universel , qui sert aujourd'hui de regle & de modele aux *Boyars* ; S. M. Czarienne regnante a dessein d'y en introduire de nouvelles , elle avoit nommé feu M. de *Leibnitz* si connu dans tous les gen

62 LE NOUVEAU
res de littérature pour son Législa-
teur.

A l'égard du revenu que ce Prince retire de ses Etats; il est certainement très considérable, quelques-uns le font monter à vingt millions; la seule Ville d'*Archangel* fournit ou rapporte plus de 600000 écus.

Le commerce qu'il fait faire par ses Facteurs, en divers Etats de l'Europe; le profit qu'il tire des fourures; les droits sur les héritages & sur les maisons, outre la taxe du dixième denier sur tous ses sujets, en tems de guerre, montent très-haut, aussi peut-il lever dans une nécessité, des Armées de 2 ou 300 mille hommes, fournies de tout ce qui est nécessaire. On fait estat que Sa Majesté Czarienne a actuellement 100 mille hommes d'Infanterie, & 50 mille de Cavalerie, qu'il peut augmenter & diminuer selon les besoins de l'Etat.

La Religion Grecque est la dominante dans toute la Moscovie; on peut dire qu'il n'y en a presque point d'autres; on y a toléré cependant les Reformez & les Lutheriens; le Pa-

tiarche de Moscovy est à la teste de tout le Clergé ; indépendant aujourd'hui du Patriarche de Constantinople, qui avoit accoutumé de le confirmer ; les Czars se sont attribuez ce droit ; voilà M. tout ce que j'ai pu remarquer de plus memorable, depuis environ six mois que je suis résident ici. Je dois incessamment me rendre à Peterbourg, je vous promets une relation fidele des établissemens nouveaux que le Grand Duc a fondé, & fonde tous les jours dans cette Ville.



IL manquoit M. à vostre relation de l'expédition des François contre les Outagamis, la harangue que M. de Breslay Missionnaire des Sauvages Algonkins, Ambassadeur de leur part en France, fit dernièrement à S. M. au Palais des Thuilleries ; la voila telle qu'il l'a prononcée.

Il est bon à ce que je croi, de vous faire remarquer auparavant que

64 LE NOUVEAU

les Sauvages tuteyent en parlant, qu'ils appellent non-seulement le Roy de France leur Pere, mais encore tous les François. Qu'ils appellent la Mer le grand Lac. Que les Missionnaires séculiers sont appelez Robesnoires. Que le pays des morts, c'est l'autre monde. Que les coliers de porcelaine, tels qu'ils sont d'usage chez eux, sont d'ordinaire les symboles d'une alliance entre les personnes, avec lesquelles ils traitent. La victoire remportée par les François, ce sont les Outagamis, dit Renards, que l'on a battu l'année passée, vers l'Oüest de l'Amerique Septentrionale. Voici, M. la Harangue faite au Roi Louis XV. en 1717.

NOSTRE PERE,

Nous avons appris avec bien de la douleur, la mort du Grand Chef des François, nostre Grand Pere & son Bisayeul. Nous aurions fort souhaité de passer le Grand Lac pour l'aller pleurer;

M E R C U R E. 65.

mais notre Pere la Robe Noire ne l'a pas jugé à propos. Nous l'avons chargé d'une robe de castor, pour couvrir son corps, & d'un oreiller pour mettre sous sa teste, afin qu'il repose tranquillement dans le pays des morts; & aussi d'un colier de porcelaine, pour nous réjouir avec toi de ce que nous le voyons renaître en ta personne, pour te féliciter de la première victoire que tu viens de remporter contre les Outagamis, appelez Renards. Nous avons donné de nouvelles preuves de fidélité & d'attachement à ta personne & aux François, tes sujets, nos freres; & pour enfin te demander, à toi qui es présentement notre Grand Chef, la continuation des mêmes bontez que notre Grand Pere avoit pour nous.

Fij

M. de *Marivaux* pleind'un burlesque audace, vient de nous donner envers, l'*Homere trauesti*. Qui auroit crû qu'après M. *Scaron*, il dut s'élever de nos jours un autre Poëte assez boufon, pour tenter de faire de nouvelles découvertes dans ce Pays comique? Ce jeune Auteur se declare cependant aujourd'hui son rival dans ce genre d'écrire; & sans trop s'embarasser du préjugé favorable, où l'on est pour le Chantre du *Typhon*; il a crû qu'il ne luy estoit pas défendu d'essayer de faire rire encore une fois, on peut assurer qu'il y a parfaitement réussi.

Il a choisi dans ce dessein la fameuse *Iliade*, pour l'opposer à l'*Enéide* de M. *Scaron*; mais avant que d'en extraire quelques morceaux, ne seroit-il pas convenable que je fisse ici un petit avant-propos sur ce que l'on doit entendre par les termes de *Burlesque* & de *Macaronique*, que l'on confond souvent l'un avec l'autre.

Burlesque est un mot assez moderne, puisque *Sarasin* se vante d'en avoir usé le premier; il presente l'i-

dée de plaissant , gaillard , tirant sur le ridicule ; il nous est venu d'Italie, Pays assez abondant en Farceurs & en Poëtes burlesques. *Bernica* a esté le premier qui a écrit dans ce stile , ensuite *Lalli*, *Caporali* &c. Vers le milieu de l'autre Siecle cette Poësie batarde estoit si fort à la mode qu'en 1649 , il parut un livre avec ce titre, *La Passion de Nostre Seigneur* en vers burlesques ; mais la trop grande licence des Poëtes ayant indisposé les esprits , on la bannit bien-tost de la Cour & de la Ville ; elle fut obligé de se refugier dans les Provinces ; & bien-tost après de se taire entièrement ; elle trouva enfin son tombeau dans le *Virgile travesti* , qui fera peut-estre le seul monument qui nous restera dans ce genre ; à moins que nostre nouvel Auteur ne mérite les mêmes honneurs en la resuscitant.

M. Despreaux a lancé de terribles traits contre cette sorte de Poësie , témoins ces vers si bien frappez.

En dépit du bon sens le burlesque esfronté,

Trompa les yeux d'abord: Plût par sa

Fiiiij

68. LE NOUVEAU

nouveauté;
 Mais de ce stile enfin la Cour desabu-
 see,
 Dedaigna de ces vers l'extravagance
 aisée;
 Distingua le naïf, du plat & du
 boufon;
 Et laissa la Province admirer le Ty-
 phon,
 Que ce stile jamais ne souille vötre
 ouvrage,
 Imitons de Marot l'elegant badinago-
 Et laissons le burlesque aux Plaisants
 du pont-Neuf.

Il y a encore une autre espece de
 Poësie burlesque Macaronique, faite
 de mots forgez du Latin & de la lan-
 gue maternelle. Par exemple ces vers
 si connus, citez par Rabelais dans le
 Chapitre 13 du L. 4.

*Hic est de patria natus de gente belistra,
 Qui solet antiquo bribas portare bisacco*

Ou bien ces deux autres tirez d'un
 Poëme Macaronique de bello Hugo-
 notico, où parlant des cruantez que

MERCURE 69

les Huguenots exerçoient sur les Moines , on ajoute :

*De que illis faciunt ancissos at-
que bodinos ,
Nunquam visa fuit canailla bri-
gandior ista .*

Ce fut *Theophile Folengi* , Moine Benedictin de Mantoue , qui mit les vers Macaroniques en crédit par son Histoire de Merlin. Cocaye au commencement du seizième siècle , il mourut en 1544. On sçait que *Macarone* , chez les Italiens , signifioit un homme grossier & rustique ; ce qui vient des Macarons d'Italie , qui sont de petits Gateaux faits de farine non blutée , d'œufs & de fromage , mets exquis pour les Païsans ; ce que signifie proprement le mot de *Macoroni* prononcé avec tant d'appétit , par l'Harlequin du Theatre Italien. Ceci bien entendu.

Il est très présentement de reprendre l'Iliade Travestie.

70 LE NOUVEAU

L'Auteur débute par une Epître à Monseigneur le Duc de Noailles : Elle est sur le ton qui convient à un Auteur aussi enjôlé ; en voilà la la preuve.

- » **GRAND DUC**, à vos pareils ,
quand on offre un ouvrage ,
- » *La coutume est de les louer ;*
- » *Celui que j'ose vous vouer*
» M'obligeroit à ce langage ,
- » *Et cependant , Grand Duc , je ne*
vous louerai pas.
- » *Mettre les vertus en un tas ,*
- » *Vous jeter le tas à la tête ,*
- » *Vous célébrer comme une Fête*
- » *Rien ne me seroit plus aisé ;*
- » *Mais tout bien vu , tout bien*
pesé ,
- » *plus je vois qu'il est ordinaire*
- » *De louer en pareille affaire ;*
- » *plus l'usage en a fait une nécessité ,*
- » *Moins icy vous ferés Fêté.*

On trouve plusieurs traits de cette espèce dans le reste de l'Epître Dédicatoire. Après quoi suit une Préface dans laquelle l'Auteur prétend

démontrer que son *Iliade Travestie* n'est point masquée dans le goût du Virgile travesti de M. Scaron ; il convient bien qu'il a travaillé dans le même genre ; mais avec cette différence , qu'il a choisi une autre espèce de comique , pour le prouver il donne une comparaison digne d'un Auteur Burlesque en s'exprimant ainsi.

Je vous dirois sans façon qu'un Espagneu & qu'un Bichon sont tous deux du genre des chiens , & cependant d'une différente espèce ; mais sans le secours de ces deux chiens ; vous comprendrez sans doute ce que je veux dire.

Non content de cet exemple sensible , il montre ensuite par la raison , en quoy son comique est différent de celui de son Predecesseur ; selon lui le Burlesque ou le Psaisant de M. Scaron est plus dépendant de la bouffonnerie des termes , que de la pensée ; c'est la façon dont il exprime sa pensée , qui divertit plus que sa pensée même ; les termes sont vraiment burlesques ; mais ses recits depouillez de cette expression

polissone qu'il possédoit au souverain degré, lui donnent lieu de douter qu'ils parussent divertissans par eux-mêmes.

Voyons à présent la methode differente que notre Auteur a suivie; *j'ai tâché, dit-il, de divertir par une combinaison de pensées, qui fut comique & facétieuse, & qui sans le secours des termes, eût un fond plaisant, & fit une image réjouissante.*

Cette sorte de comique, quand on l'attrape, est bien plus sensible à l'esprit, qu'un mot boufon, l'esprit étant plus occupé par ce burlesque, que par celui qui est dans les termes.

C'est au Lecteur à décider, s'il l'a emporté à cet égard sur M. Scaron. Quoi qu'il en soit, on ne peut lui refuser la louange d'avoir mis ses personages en action, il est vrai qu'il la doit, cette action, en partie à Homere, chez qui les Heros parlent presque toujours & non le Poëte; au lieu que dans Virgile, c'est le Poëte ordinairement, & non les personages

personages ; c'est ce qui a engagé M. Scaron , en suivant de trop près son original , de tomber nécessairement dans le recit.

On croit découvrir de plus , dans M. de Marivaux , certains traits de morale , tirez heureusement de la plaisanterie , c'est ce que M. Scaron n'a pas sçu employer.

Il seroit à souhaiter qu'ils fussent plus frequens dans notre Auteur , son ouvrage en seroit encore plus estimé.

J'en rapporterai ici quelques fragmens , sur lesquels le Lecteur pourra porter jugement. Junon allarmée dans le deuxième livre , de la resolution où elle voit l'armée Grecque , de se rembarquer.

*A Pallas elle court viste ,
Et cette pucelle hypocrite ,
A qui tout mâle deplait tant ,
Alors se decrassoit pourtant ;
Et admirant sa toilette ,
Baissoit , haussait sa gorgerette
D'une maniere que l'on pût ,*
Février 1717. G

*Sans penser qu'elle le voulut,
De sa gorge entrevoir les char-
mes,
Et puis que l'on rendit les armes;
C'est ainsi que la vanité
Fait obstacle à la chasteté;
Et que la fille la plus sage
Cherche pourtant un rendre
hommage,
Et dit après, quand on luy rend.
Mais voyez donc l'importi-
nent !*

Peut-on rien de plus plaisant &
en même tems une réflexion mieux
prise de son sujet que le commence-
ment du quatrième Livre.

*Dans la Salle du Firmament
Les Dieux estoient en ce moment,
Et là le ventre à table ronde
Parloient des affaires du monde.
H bê, la bouteille à la main,
Disoit ; qui veut un doigt de vin ?
Le vin, quand on boit chopine,
Ragaillardit l'humeur divine*

On vint a parler d'Ilion;
 L'un en s'essuyant le menton,
 Dit, avant de vider son verre,
 Que je plains cette pauvre Terre!
 Moy je voudrois que la cité,
 Disoit l'autre, fut vigne ou Pré.

De ces discours la difference
 Fait voir, que malgré leur puissance,
 Ils ont pour tout droit plus que nous,
 D'estre de plus durables fous.

Dans le premier livre, Achille s'emportant violemment contre Agamemnon, en vient aux expressions les plus dures.

Et là dessus quelques murmures,
 Firent naistre encore des injures,
 sans façon; alors les Heros
 Se lâchoient de fort vilains mots.

Nos grands Seigneurs ont un langage

G ij

76 LE NOUVEAU

*Nettoyé de tout brusque ou-
trage,*

*Mais si leur langage est plus
pur,*

*Leur cœur est plus fourbe, &
moins sûr,*

Et tout bien compté je prefere

*Les Rustiques Heros d'Ho-
mere.*

L'endroit de la ceinture de Venns
est trop remarquable, pour estre mis
dans cet Extrait.

*Lecteur, vous demandez peut-
être,*

Ce que ce tissu pouvoit être

Mais la Motte, Auteur delicat,

Nous en fait un fort joli plat,

Il le definit un symbole :

Moi, je l'eusse appellé la cobe,

Qui fait que le cœur d'un amant,

M E R C U R E. 77
A l'amour s'attache aisément

*C'est pour ce tissu si fripon
Que l'on sçait pleurer sans oi-
gnon,*

*C'est par lui qu'une femme a-
droite,*

*Disant, oster-vous, vous arreste,
De lui, nous viennent ces
mots-là . . .*

*Fy, donc; Monsieur, laissez
cela . . .*

*Je finirai cet extrait par l'évocation
de l'ombre d'Homere qui m'a paru fort
comique.*

Il feint qu'elle se presente à lui . .

*A son apparition, notre Auteur lui
parle ainsi,*

Illustre Trepass.

Je desire savoir de vous;

*Si mon stile boufon vous a mis en cou-
roux,*

Gij

78 L E N O U V E A U

*Certaine troupe icy . . . Bon bon ! re-
pris Homere ,*

*C'est une gente visionnaire
Qui m'a pris en affection,*

*Ne sçais-tu pas qu'un chacun a sa fo-
lie ?*

*Celle de ces Messieurs, est l'admiration ;
Ecrire un pot pourri d'imagination ,
Fut autrefois ma frenesie ;*

*La tienne est de nous railler tous ;
V'a ton train , les rieurs sont les moins
fous.*

L'Homere travesti se vend chez
Pierre Prault , à l'entrée du Quay
de Gesvres , au Paradis.



ON croit interesser la curiosité
du Public , en lui faisant voir
d'un coup d'œil , toutes les rentes
qui ont esté éteintes & amorties par
Arrests du Conseil d'Estat du Roy ,
depuis l'imposition des taxes sur les
gens d'affaires , tant sur l'Hostel de

Ville, que sur les Tailles, sur les postes, sur les Contrôls des Actes des Notaires, sur le Contrôle des Exploits, sur les Greffes des Domaines, & autres effets de différente nature, qui seront employez à acquiter l'Etat.

Je me suis servi pour ce calcul, de pièces autentiques, sçavoir, de six Arrests du Conseil d'Etat du Roy, portans extinction & amortissement de plusieurs Rentes constituées sur l'Hostel de Valle & sur differens revenus du Roy.

Ces six Arrests ne comprennent que les premiers rôles ; à mesure qu'il en paroistra d'autres, j'aurai soin de suivre le même plan dans les Mercures prochains.





<i>Listes.</i>	<i>Taxe.</i>	<i>Mois.</i>	<i>Sommes.</i>
1.	50.	8 Nov.	15866000l.
2.	60.	14 Nov.	16274000
3.	73.	21 Nov.	26359000
4.	70.	28 Nov.	27794000
5.	104.	5 Déc.	10750000
6.	71.	13 Déc.	12588000
7.	96.	19 Déc.	20060000
8.	201.	2 Janv.	33137000
725 Taxez.			Total. 162828000l

PRINCIPAL DES RENTES
sur l'Hotel de Ville,
ETEINT.

Par Arrêt du 15. 5,228,832. livres.
 Novembre.

Par Arrêt du 22. 5,208,448.
 Novembre.

Par Arrêt du 29. 4,284,472
 Novembre.

Par Arrêt du 13. 4,720,729.
 Decembre.

Par Arrêt du 20. 2,546,217.
 Decembre.

Par Arrêt du 3. 6,083,381.
 Janvier.

Total 28,072,079, livres.

PRINCIPAL DES RENTES
sur les Tailles
ETEINT.

Par Arrêt du 15. Novembre.	241, 517 livres.
Par Arrêt du 22. Novembre.	301, 300
Par Arrêt du 29. Novembre.	1, 312, 665
Par Arrêt du 13. Decembre.	419, 391
Par Arrêt du 20. Decembre.	362, 208
Par Arrêt du 3. Janvier.	420, 246
Total	<u>2, 957, 327 livres</u>

PRINCIPAL DES RENDES
sur les Postes,
ETIANT.

Par Arrêt du 15 Novembre.	71, 000. livres.
Par Arrêt du 22 Novembre.	17, 000.
Par Arrêt du 29 Novembre.	
Par Arrêt du 13 Decembre.	
Par Arrêt du 20 Decembre.	
Par Arrêt du 3 Janvier.	
Total	88, 000 livres.

24 LE NOUVEAU

PRINCIPAL DES RENTES *sur le contrôle des Actes des Notaires,* E T E I N T.

Par Arrêt du 15	1,446,088. livres.
Novembre.	
Par Arrêt du 22	320,991.
Novembre.	
Par Arrêt du 29	330,547.
Novembre.	
Par Arrêt du 13	390,041.
Décembre.	
Par Arrêt du 20	1,020,820.
Décembre.	
Par Arrêt du 3	1,435,519.
Janvier.	1

Total 4,944,006. livres.

Principal

PRINCIPAL DES RENTES
sur le contrôle des Exploits,
ET BINT.

Par Arrêt du 15 Novembre.	359, 214. livres
Par Arrêt du 22 Novembre.	47, 509
Par Arrêt du 29 Novembre.	112, 872.
Par Arrêt du 13 Decembre.	153, 020.
Par Arrêt du 20 Decembre.	70, 860.
Par Arrêt du 3 Janvier.	57, 662.

Total 801, 137 livres

PRINCIPAL DES RENTES
sur les Greffes & Domaines,
ETEINT.

Par Arrest du 15 Novembre.	91, 526, livres.
Par Arrest du 22 Novembre.	 :
Par Arrest du 29 Novembre.	35, 235
Par Arrest du 13 Decembre.	179, 503.
Par Arrest du 20 Decembre.	70, 666
Par Arrest du 3. Janvier.	409, 103.

Total 786, 033. livres.

PRINCIPAL DES RENTES
sur les Recettes generales des Pays,
d'Election,
ETIEN.

Par Arrest du 15	335, 675. livres.
Novembre.	
Par Arrest du 22	94, 351
Novembre.	
Par Arrest du 29	
Novembre.	
Par Arrest du 13	23, 485.
Decembre.	
Par Arrest du 20	121 800:
Decembre.	
Par Arrest du 3	
Janvier.	
Total	575, 311 livres.

H ij

PRINCIPAL DES
AUGMENTATIONS
de Gages, éteint.

Par Arrest du 15	53, 850, livres
Novembre.	
Par Arrest du 22	185, 788
Novembre	
Par Arrest du 29	337, 550
Novembre	
Par Arrest du 13	179, 243
Decembre.	
Par Arrest du 20	137, 357
Decembre.	
Par Arrest du 13	586, 268
Janvier.	

Total 1, 480, 067 livres.

Principal des Promesses des Gabelles, Assignations, Billets de l'Etat, de Loterie, des Receveurs généraux de le Gendre & autres, éteint.

Par Arrest du 15 Novembre.	
Par Arrest du 22 Novembre.	19,333,105. liv.
Par Arrest du 29 Novembre.	10,183,970
Par Arrest du 13 Decembre.	8,875,330
Par Arrest du 20 Decembre.	6,243,460
Par Arrest du 3 Janvier.	10,028,325
Total	54,664,190 livres.

PRINCIPALDES
REMBOURSEMENTS
d'Offices, &c.
 ETÉINT.

Par Arrest du 15 Novembre.	11, 253, 998 liv.
Par Arrest du 22 Novembre	5, 432, 806,
Par Arrest du 29 Novembre.	4, 899, 845.
Par Arrest du 13 Decembre	4, 834, 488
Par Arrest du 3 Janvier.	7, 887, 901.

Total 37, 309, 038 livres

PRINCIPAL DES EFFETS
de différentes natures , qui serviront
à payer les dettes du Roy ,
ETEINT.

Par Arrest du 5 Novembre.	
Par Arrest du 22 Novembre.	11, 730 067 li.
Par Arrest du 29 Novembre.	5, 416, 342.
Par Arrest du 13 Decembre	3, 720, 204
Par Arrest du 20 Decembre.	2, 707, 020
Par Arrest du 3 Janvier.	4, 920, 454

Total 28, 494, 084. liv.

En tout cent cinquante-sept millions , cent soixante-dix mille , deux cent soixante-neuf livres.

Ce qui fait six millions , deux cent quatre-vingt mille livres de rente.



HISTORIETTE

DEDIÉE A MADAME

LA COMTESSE

D. E * * *

J'AY suivi vos conseils, Madame, J'ay été au bal de la Comedie, mais je ne serai point flatteur au point de vous avouer, que j'y ay senti tout le plaisir que vous m'aviez fait esperer. Je n'examine point si la faute en est a la nature du spectacle ou à mon caractère; qu'importe quand on s'ennuye, je prévois que cet aveu ne m'attirera pas beaucoup d'éloges de la part des petits Maîtres, & des coquette; à les en croire, rien de plus charmant que le bal. C'est là qu'à l'ayde d'un masque, on se dérobe aux

yeux des jaloux , sans le bal , que d'amans favorisés gémiroient encor dans leurs chaines , que de soupirs poussés qui n'eussent jamais osés naître à visage découvert ; enfin on peut définir le bal, le veritable Temple de l'Amour : il y lance ses traits de toutes parts , & sa puissance y paroist d'autant plus grande , qu'il n'y a pas besoin, comme dans le reste du monde, du secours des appas pour faire de nouveaux sujets , les maximes ordinaires y sont peu d'usage , on s'y aime sans se connoître , & sans s'être vûs , on diroit que tout l'air de ce lieu n'est formé que de soupirs, ce portrait peut être fidele , mais pour peu que je voulusse entrer en dispute , que je trouveroie de choses capables de balancer ces avantages ! combien de Maris à l'ayde du masque ont appris ce qu'ils enragent de sçavoir , combien de conspirations amoureuses découvertes ! combien d'indiscretions ! combien d'infidelités ! enfin combien de femmes ont eû le dépit mortel de perdre le jour, ces conquêtes qu'elles

94 LE NOUVEAU

ne devoient qu'à leur déguisement.

Frappé de ces contradictions, Madame, croiriez-vous, que je n'ai été touché que des malheureux, sans prendre la moindre part à la joye des autres ; il ne vous est pas difficile de juger qu'avec ces sentimens, je me suis fort ennuyé ; cependant j'ai tenu bon, j'ai resté jusqu'à cinq heures, & comme vous m'aviez ordonné d'être toujours, alerte pour apprendre quelque histoire ; l'envie de vous satisfaire m'a déterminé de me mettre dans une loge à côté de deux Cavaliers, qui ne faisoient que d'y entrer ; ils avoient beaucoup dansé à l'envi l'un de l'autre, avec une Dame fort bien faite qui venoit de leur faire entendre qu'il étoit de la bienveillance qu'elle rejoignit sa compagnie, & qu'ils ne la suivissent pas d'avantage. Je crû d'abord que la jalousie assembloit nos rivaux, & que leur conversation seroit des plus vives. Je m'approchay sans affecter de curiosité, je feignis d'être fatigué, & de m'endormir. Voici Madame, ce que j'entendis ; le recit de

leur conversation va commencer mon histoire ; afin que vous ne soyiez point surprise, que je nomme d'abord mes deux heros ; vous sçavez que j'en reconnus un à sa voix qu'il déguisoit mal , & qu'après avoir appris ce que je voulois sçavoir , je me fis connoître à eux , & eux à moy ; & c'est du Chevalier mon amy, que j'ay appris toute l'intrigue.

Nous sommes amis depuis longtemps , disoit le Marquis de Polygni au Chevalier de Lesclache ; ou je me trompe , ou nous sommes rivaux , parlez-moy de bonne foy , est-ce avec sincerité que vous avez exprimé vos desirs à l'aimable inconnue : je vous confesse , reprit le Chevalier , que je n'ay jamais été séduit si agréablement , & cependant vous sçavez que nous n'avons fait qu'entrevoir son visage ; ce que j'en ay vû, ne suffit que trop, je serois bien fâché que vous fussiez aussi enchanté que je le suis, j'aurois un Concurrent trop dangereux , & ce ne seroit que par mes sentimens que je pourrois disputer le prix, d'un

cœur d'où dépend ma félicité, & qui n'est peut-être pas réservé au plus sincère; Poligni ne manqua pas à son tour de tendres expressions, il parut aussi amoureux que son ami, le Chevalier l'en auroit cru à moins; la jalousie qui accompagne l'amour par tout, le lui avoit déjà persuadé; dans ce moment, il regarda le Marquis avec des yeux de Rival, il eût peine à se défendre d'un mouvement de dépit, ce qu'il pût faire, fut de garder un extérieur tranquille tandis qu'il étoit si troublé au dedans. La situation de Poligni étoit à peu-près la même, il craignoit que cette égalité de sentimens ne refroidit leur union, il en parla au Chevalier, ils se donnerent de mutuelles assurances de s'aimer toujours, & de sacrifier plutôt leurs plus tendres desirs, que de souffrir dans leur cœur, la moindre alteration l'un pour l'autre.

Ces nouvelles protestations finies, ils quitterent la loge, ce fut alors que je me fis reconnoître, mais comme je suis icy un personnage peu nécessaire

nécessaire à la scène; je reprends mon récit, ils parcoururent de nouveau la saie du bal, se oignirent leur aimable inconnue qu'ils n'avoient point perdu des yeux, la suivirent quand elle sortit, & apprirent par un de ses domestiques qu'ils gratifierent, qui elle étoit & où elle demeurait. C'étoit la belle Cléonice, que l'absence d'un mary jaloux rendoit d'un abord facile; la nouvelle pouvoit-elle être plus favorable à nos amans, ils s'embrassèrent en se séparant, Poligni gagna la place des victoires, & Lesclache, le faux-bourg saint Germain.

Je ne vous diray point, Madame, si nos deux amis dorment tranquillement, d'un côté ils étoient amoureux; de l'autre ils étoient fatigués par plusieurs veilles, ce qui rend leur repos contradictoire: ce que je sçais positivement, c'est que Polgny s'étant levé à quatre heures du soir, il fut beaucoup moins à la toilette qu'à l'ordinaire, tant il avoit d'impatience d'aller voir l'objet de son nouvel

98 L E N O U V E A U
mour , il y fut donc à cinq heures ,
& voici comme il debuta ; N'y a-t'il
point d'indiscretion , Madame , à ve-
nir voir de si près des appas qui ont
produit cette nuit , de si tendres effets ,
malgré le soin que vous aviez pris
de les cacher , on lui répondit avec
beaucoup d'esprit & de politesse. J'es-
pere , Madame , que vous me sçauvez
bon gré de ne pas charger mon his-
toire de toute leur conversation ,
Mademoiselle Scudery ne vous en
tiendrait pas quitte à si bon marché ,
pour moy j'aime mieux laisser à mon
Lecteur , le soin de deviner tout ce qui
peut se dire en pareille occasion , je
m'en fie mieux à ses sentimens qu'à
mes expressions ; mais voici une cir-
constance que je ne puis taire ; dans
le temps que Poligny tâchoit d'expri-
mer tout ce qu'il ressentoit autant
que la modestie de Cleonice le pou-
voit permettre , on apporta une Let-
tre qu'un Laquais venoit de lais-
ser , sans dire de quelle part , & qui
soudain avoit disparu ; la fem-
me de chambre fut un peu gron-

MERCURE. 96

dée , & on luy défendit selon la coutume, de se charger jamais des Lettres d'un inconnu ; Cleopice la lut cependant d'abord tout bas , & ensuite à Poligny; voici ce qu'elle contenoit.

*Mon cœur né pour aimer se voyoit
en partage,
Tant de délicatesse, & de sincérité,
Qu' craignant d'éprouver quelq' infidélité,
Il cherchoit son pareil pour fixer son
hommage :
Dans un nombre infini j'ay trouvé
quelques belles,
Que je croyois d'abord avoir seduit
ses vœux,
Mais sur leur peu de foy, bien-tost
ouvrant les yeux,
Je connoissois assez qu'il n'estoit pas
pour elles.
Je soupireis toujours apres une avan-
ture
Qui m'offrit cet objet que je m'estois
Formé ;
Cet objet si charmant qu'il seroit ren-
fermé*

Iij

335097

*Le cœur le plus parfait qu'eût pro-
duit la nature ;*

*Quand vos premiers regards sont ve-
nus me surprendre,*

*Sous leurs aimables coups interdit ,
enchanté ,*

*J'ai vu que mon malheur , ou ma
félicité*

*Dépendoit de la part que vous y
voudrez prendre.*

Le Chevalier qui s'attendoit de voir Cléonice le lendemain, n'avoit point signé ; mais Poligny reconnut dans le moment, son stile, & son écriture, il le nomma pour l'Auteur de ces vers, & tournant la conversation sur les Poëtes, il faut avouer, dit-il, que ces Messieurs là sont bien heureux, ils font de leur imagination ce qu'ils veulent, ils ressentent des peines ou des plaisirs à leur gré, ils font aujourd'hui une elegie, demain un Madrigal, suivant le caprice qui les gouverne, je veux croire que mon ami le Chevalier n'est point du nombre de ces Poëtes ; & lors qu'il nous

écrit si tendrement , il faut qu'il res-
sente quelque chose , Cleonice com-
prit facilement la fin de ce discours ,
& sans vouloir s'instruire des senti-
mens du Chevalier , elle repartit
simplement , qu'il seroit à souhaiter
que chacun fut Poëte ; puisqu'il n'y
auroit plus de maux réels , & qu'elle
étoit bien persuadée que tous les A-
mans étoient Poëtes en ce sens. Po-
ligni voulut répliquer , mais quel-
ques personnes qu'on vint annoncer ,
l'obligerent à garder sa réponse , &
même à prendre congé de la compa-
gnie , ce qu'il fit dans le moment.

Un redoublement de tendresse fut
l'effet de son entre-vûë , la declara-
tion du Chevalier ne laissoit pas de
l'inquieter , son procédé , disoit-il , est
plus respectueux que le mien , il n'a
pas même mis son nom , l'amour ai-
me tous ces petits mysteres , & moy
j'ay osé me présenter tout d'un coup ;
il est vray que mon bonheur dépend
du caractère de la personne que j'ai-
me , presque tout son sexe appelle vi-
vacité , ardeur , empressement , ce qui

me paroît une temerité ; un air si retenu n'est pas toujours de saison. Après ces reflexions que j'assure que fit le Marquis , ou qu'il dût faire , il alla trouver le Chevalier qui sçavoit déjà sa visite ; ne me demandez point Madame , qui l'avoit si bien instruit, si on vouloit expliquer tous les par où, & tous les comment des amoureux , on n'auroit jamais fait ; il suffit de sçavoir une fois, que le Dieu qui les inspire, est le plus subtil, & le plus ingenieux de tous; il endort les Cerberes , adoucit les Megeres , c'est à dire, en style commun, qu'il gagne les Suisses les plus intraitables , & les femmes de chambre les plus revêches.

Bon jour, mon cher Chevalier, dit le Marquis, en l'embrassant, si j'avois esté aussi paresseux que toy, tes affaires ne seroient pas en si bon train, & on ne sçauroit pas que Lescelache est un des amans le plus poli qui soit au monde , & qui s'exprime avec le plus de délicatesse ; tu ne te serois jamais attendu de m'avoir cette obliga.

tion ; mais quelque amoureux que je sois, mon amitié l'emporte. Que je m'estimerai heureux si le Chevalier en agit ainsi avec moy, Lesclache l'en assura avec les termes les plus persuasifs, il s'informa plus exactement de l'obligation prétendue, que Poligni vouloit qu'il luy eut, il ne fit nul mystere de sa declaration en vers, il s'habilla & sortit avec luy, il n'y eut rien de particulier le reste du jour.

Le lendemain ils se trouverent tous deux chez Cleonice, Poligni qui entra le dernier, ne pût cacher un peu de rougeur, tant il est vray que les premiers mouvemens de l'amour sont de nous porter à la vengeance, indistinctement contre tout rival, il se remit pourtant, & après avoir badiné agréablement sur leur tête à tête, sur l'Auteur des vers, il examina en luy même, si quelques regards favorables ou quelques réponses de la part de Cleonice, ne marque- roit point dès ce jour une préférence, car selon luy, l'amour estoit prompt

à s'expliquer ; mais qu'il est difficile de trouver la vérité par un semblable examen ; la jalousie qui est toujours de la partie nous tourne l'esprit de façon, que nous croyons souvent le contraire de ce qui est : ce que je puis vous assurer, Madame, c'est que pendant les cinq ou six premières visites que firent nos amis rivaux, il eut esté difficile à un tiers non intéressé, de deviner lequel des deux estoit le mieux traité.

Les choses en estoient là ; lorsque Poligni songeant à rendre ses petits soins utiles, chercha quelque moyen pour cela, il ne doutoit point que l'esprit & le mérite du Chevalier ne fussent capable de faire diversion dans le cœur de Cleonice ; mais il ne vouloit pas se brouiller ouvertement, & voici ce qu'il inventa. Ce trait va vous donner, Madame, une idée bien désavantageuse de nos amans, & je suis sûr que dès ce moment, ils vont perdre vostre estime ; voici donc ce que le Marquis proposa au Chevalier, & comme il s'expliqua,

Nous nous sommes promis que notre amitié triompheroit de notre amour ; ce n'est pas assez , mon cher , pour des amis comme nous , il faut encore que ce qui sert à braver les autres , serve à fortifier notre union. Je vois bien qu'il n'étoit pas possible de vivre sans voir Cleonice , j'ai tout fait pour te faire un sacrifice de mes desirs , sans y pouvoir réussir. Jamais nous n'avancerons , tant que nous nous trouverons ensemble chez elle , nous nous détruirons l'un l'autre , je te donne le choix.

Le Chevalier sentit la vérité de ces raisons , & s'y rendit.

Ce n'est pas le tout , mon Cher , reprit Poligni , les femmes sont artificieuses , & l'on peut , sans crime , user d'artifices avec elles , il faut que nous nous disions réciproquement les progrès que nous ferons ; devenons , s'il est possible , heureux tous les deux ; & crainte que notre intelligence ne parut suspecte ; rompons-là en apparence ; trouvons-nous encore une fois ensemble chez Cleonice ;

nous nous y dirons des choses vives, & nous finirons, s'il le faut, par un combat simulé; quand ces feintes ne serviroient qu'à lui prouver la puissance de ses attraits; c'est toujours beaucoup, & je t'assure que les Dames aiment mieux voir regner une petite guerre entre leurs amans, qu'une si parfaite tranquillité; le Chevalier eut quelque peine à se rendre à ces dernières propositions, la délicatesse de son amour s'y opposoit, & son amitié étoit si sincère, que l'ombre même de la perfidie, lui faisoit horreur; cependant il les adopta à la fin. Telle est, Madame, la raison de l'homme, elle ne manque presque jamais de lui montrer le vrai; mais rarement elle a assez de force pour l'engager à le prendre, & sa résistance ne sert, pour l'ordinaire, qu'à rendre plus éclatant, le triomphe de nos passions.

Après une convention si étonnante entre deux personnes, qu'on pouvoit soupçonner d'abord de véritable amour, ils songerent à agir en con-

sequence, ils se trouverent chez la dame, se querellerent, se battirent, & la feinte fut si bien conduite, que Cleonice les crût irreconciliables, sur tout quand elle eust éprouvé, que l'interposition de ses charmes & de ses discours n'avoit pû calmer leur fureur, ils ne se trouverent plus chez elle, ils affecterent même d'y venir un quart d'heure, l'un après l'autre, afin que celui qui viendrait le dernier, eut occasion de prouver la continuation de son ressentiment, en ne voulant pas entrer.

La sincerité ne fut pas si égale dans les rapports qu'ils se firent de leurs progres, le Chevalier disoit bonnement les choses comme elles se passaient, mais Poligni luy faisoit des aveux tels qu'il luy plaisoit; car ils n'étoient pas d'après le vrai, le Chevalier qui croyoit le Marquis de bonne foy, s'imaginait qu'il estoit plus favorisé que lui, ces jugemens les enhardissoient, il en devenoit plus entreprenant, Cleonice s'en appercevoit & reprimoit son audace; cela

108 LE NOUVEAU

le desespéroit, dans l'idée qu'il avoit, que le Marquis estoit mieux traité, il n'osoit en faire les plaintes, craindre d'indiscretion; en un mot, il étoit la dupe de sa franchise: car Poligni en profitoit, & pour faire la cour a ses dépens, il rapportoit à Cleonice, tout ce qui se passoit entre elle & le Chevalier, disant, qu'il le faisoit par vanité. Cela ne pouvoit manquer de rendre Lesclache odieux; il s'en app. rçût avec douleur, & sans pénétrer les véritables raisons de la haine de sa maîtresse, il s'en prit à son étoile, & comme il est sage jusqu'à dans le desespoir, voici ce qu'il écrivit.

BILLET.

Je suis plus persuadé que jamais, Madame, qu'il y a une Déesse aveugle qui décide ici bas de notre bonheur, puisqu'avec les plus tendres sentimens du monde, je n'ai pu mériter le moindre

dre retour de vous ; il y a dans ma destinée , je ne sçais quelle malignité , que je ne conçois pas , il faut la suivre , Madame , & ne vous point ennuyer d'avantage ; c'est le parti que j'ai pris.

Voilà peut-estre, Madame, le premier Amant qui ait tenu parole en pareille occasion , il cessa de la voir en effet ; Poligny triomphoit de son succès , mais comme la perfidie ne peut estre long-tems victorieuse. Le Chevalier fut bien-tôt vengé.

La satisfaction est ordinairement en amour , la source de l'inconstance ; Poligny fut beaucoup moins assidu ; la Dame qui étoit déjà prévenue contre le Chevalier , soupçonna d'abord qu'il avoit quelque part dans ce refroidissement , son soupçon se confirma , parce qu'il lui fut rapporté, qu'ils se voyoient dans ces idées ; le dépit luy fit faire ce que l'amour n'avoit pû exiger , elle luy écrivit en ces termes.

K

Billet de Cleonice.

*Je sçavois bien , Monsieur ,
que vous estiez un indiscret , mais
je ne sçavois pas que vous eussiez
rassemblé en vous , toutes les mau-
vaises qualitez ; je me souvien-
drai long-tems du bal , & je me
garderai des nouvelles connoissan-
ces.*

Jamais homme ne fut si surpris que
le Chevalier , à la lecture de ce
Billet , il fit pour sa probité , ce qu'il
avoit resolu de ne plus faire pour
son amour ; il ne pût souffrir qu'on
l'outrageat si injustement , il fut chez
Cleonice , & après une conversation
de trois heures , il se justifia si bien ,
qu'enfin Cleonice lui avoua tout ce
que Poligny avoit dit contre lui , cet
aveu le troubla si fort qu'il fut un
demi-quart d'heure sans parler ; en-

M E R C U R E. III

fin ayant rappelé ses sens , il decouvrit à son tour toute l'intrigue ; il ne crût plus rien devoir à un ami si indigne , il devint celui de Cleonice, & l'est encore aux conditions de part & d'autre , de ne plus jamais revoir Poligny ; voici mon histoire , Madame, vous n'y avez point vû de ces faits surprenants qui étonnent l'esprit , ni de ces circonstances variées qui le flattent ; c'est un recit des plus simples, tiré d'après nature ; mais aussi vous y voyez la sincérité reconnue , triompher à la fin de la perfidie. C'est votre vertu favorite que j'ai voulu couronner , pouvois-je mieux m'acquiescer de l'emploi que vous m'aviez donné : Je suis , Madame,

Votre très-humble &
très-obéissant serviteur,
DE BONNEVAL.

K,ij



A Paris ce 23 Février 1717.

JE satisfais volontiers, M. à la demande que vous avez bien voulu me faire, que je vous informasse de ce que j'ai vû, & de ce que je pourrois apprendre de l'incendie arrivée au quartier où je demeure : Je ne vous l'envoye cependant que sur la promesse, que vous m'avez faite d'ajouterez, ou de retrancher ce que vous jugerez à propos.

Le 16 de ce mois, le feu prit entre deux & trois heures du matin, dans une maison qui faisoit le coin au midy des ruës saint Martin & de saint Merry, chez le sieur Ferand Epicier.

Comme le principal commerce de ce Marchand estoit la cire ; sa maison estoit par consequent remplie de poix-raïfines, mèches, & autres matieres combustibles.

Ce feu, qui par la negligence de ses garçons, prit à une des chambres du second étage, où ils s'endormirent en travaillant, ne fut pas long tems, sans se communiquer dans toutes les parties du bâtiment, dont le corps n'étoit que de bois; il devint des plus violents & des plus dangereux, qu'on eut vû depuis long-tems à Paris; puisque pendant plus de 4 heures, il poussa en l'air des charbons & flammèches, dont le vent qui estoit au Sud-Ouest, en porta sur des maisons à plus de cinq cent pas de là; il enflamma vis-à-vis, à travers la rue neuve saint Mery, plusieurs chassis & croisées de la maison où demeure un Notaire; enfin ce quartier se trouva dans un peril évident pendant plus de six heures, on en fut delivré par les secours qu'on y apporta; ce qui fut executé sous les ordres, & en la presence de Messieurs les Prevost des Marchands & Echevins, de Messieurs les Lieutenant Civil, & Procureur du Roy du Châtelet.

K.ijj

Les premiers secours & les plus efficaces que l'on pût donner dans ces premiers moments , furent de sauver les marchandises qui étoient dans la boutique , & quelques effets du premier étage , ce que l'on ne pût exécuter sans beaucoup de difficulté, tant à cause de la cire fonduë qui tomboit à travers les planchers du second, que parce que le feu gagna l'unique escalier qui estoit dans cette maison ; ce qui réduisit ceux qui se trouverent pour lors au premier étage , dans la nécessité de descendre par les fenêtres , à la faveur des échelles qu'on y posa. Comme cette maison se trouvoit alors trop embrazée, pour l'empêcher de brûler; que le feu commençoit à gagner les maisons voisines , le principal objet devoit estre d'en arrêter le cours; c'est à quoi les uns s'occupèrent , en y portant de l'eau avec les premiers seaux de la Ville qui se trouverent à la main , pendant que les autres firent des bastards-d'eau, pour que les pompes dont on esperoit le plus , n'attendissent point après

l'eau, quand elles seroient placées; c'est à quoy servirent utilement plusieurs saignées que l'on fit à des tuyaux qui passent sous le pavé de ce quartier.

Aussi-tost que les pompes furent arrivées, le Sieur du Perier, & ses gens ne furent pas long-tems à les distribuer & à les mettre en état dans les endroits nécessaires; Elles commencerent à joüer à six heures, & cotinuerent avec tant de succès, qu'en moins de quatre heures, elles firent cesser le danger qui menaçoit tout ce quartier, elles furent servies par les trente-deux hommes qui sont destinez à cet usage: Elles estoient au nombre de huit, il n'en falloit pas moins, à cause que de tems en tems il s'en trouvoit d'interrompuës, pour n'être point assez menagées, & pendant qu'on les réabliissoit, elles estoient remplacées par d'autres. Je ne pourrois, sans faire tort au Sieur du Perier, taire ici les mouve-

mens qu'il le donna dans cette occasion ; ils furent , tels que les gens , & les autres ouvriers qui travailloient à ce feu , n'en pouvant faire cesser le danger , sans se mettre en péril de leur vie ; il y exposa plusieurs fois la sienne pour les exciter par son exemple.

Sur les dix heures du matin , le plus important travail étant achevé , qui avoit consisté à couper , & éteindre le feu qui gagnoit à droite & à gauche les maisons voisines ; Il s'agissoit pour lors d'en étouffer un autre , qui menaçoit les caves de cette maison remplies d'un grand nombre de tonneaux de cires , & de quelques autres marchandises. Ces caves avoient quelques issues qu'on n'avoit pû boucher , principalement un petit escalier dérobé , qui estoit au fond de la boutique ; il estoit tombé sur un endroit de la voute , deux poutres debout , qui auroient pû la crever ; cette voute estoit de plus chargée des débris de l'incendie ; comme le tout composoit en-

core un feu épouventable , il fut attaqué avec toutes les pompes, principalement par les endroits de cette cave que l'on crût ouverts , & par un nombre infini de seaux d'eau, dans les endroits où on les pouvoit jeter. Ce qui fut continué jusqu'à ce qu'on eut noyé & étouffé ce feu ; on conçût pour lors l'esperance de sauver pour plus de 30 mille livres de marchandises , que l'on retrouva deux jours après que l'on eut achevé de dégager l'entrée desdites caves, dans lesquelles il ne fut pas aisé d'entrer pour les en tirer , à cause de la fumée de & l'eau dont elle estoient remplies.

Le dommage de ce feu consiste en la maison de l'Epicier , qui est brûlée jusqu'au rez de chaussée de la Rue, ses marchandises qui estoient dans les chambres , la plupart de ses meubles, quelques papiers & argent comtant ; à l'égard des petites maisons attenantes , lesquelles sont au nombre de trois ; dont deux dans la rue saint Martin , & une, rue neuve S.

118 LE NOUVEAU

Mery; on aura de la peine à se dispenser de rebâtir celle qui est la plus proche de la maison brûlée, du côté de la rue S. Martin, dans laquelle demeueroit un Boulanger, dont le comble est abbatu, & le mur est un peu panché.

La curiosité amenoit à cet affreux spectacle, des gens oisifs, qui venoient jouir, pour ainsi dire, de la terreur & du péril des Citoyens secourables, les Archers faisoient de tems à autre ces badauds faineants, & on les forçoit incivilement à jouer un rôle utile dans cette tragedie.

PRECIS DES ARRESTS &c.

Depuis le premier Janvier.

ARrêt notable de la Cour de Parlement de Paris en faveur des Beneficiers, contre les Banquiers Expéditionnaires en Cour de Rome.

Edit du Roy, portant suppression des Offices de Contrôleurs des Greffiers-Gardes-Minutes de Chancelleries, près les Cours, Conseils-Supérieurs, & Provinciaux, & les Juges Présidiaux du Royaume, créés par Edit du mois de Janvier 1706,

M E R C U R E. 119

donné à Paris au mois de Janvier 1717, enregistré en Parlement.

Edit du Roy, portant suppression des Offices de Commissaires Verificateurs Particuliers des Rôlles, pour la distribution du Sel; donné à Paris au mois de Janvier 1717, enregistré en Parlement.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne, que toutes personnes qui ont, ou prétendent avoir dans la Ville, & fauxbourgs de Paris, des Droits de Justice ou de Police, des Privileges ou Affranchissemens de Maîtrises, Franchises, &c. seront tenues de remettre sans délai leurs Titres de concession, & de confirmation, entre les mains du Sieur Simon Cailleau Greffier des Commissions extraordinaires du Conseil du 2. Janvier 1717.

Arrest de la Cour de Parlement de Paris, qui fait défenses de recevoir, publier, ou executer, imprimer, vendre, ou distribuer aucunes Bulles ou Brefs de Cour de Rome, sans Lettres Patentes du Roy,

120 LE NOUVEAU

registrées en ladite Cour.

Arrest de la Cour de Parlement de Normandie, qui fait les mêmes deffenses du 22 Decembre 1716.

Arrest de la Cour de Parlement de Dijon, faisant les mêmes deffenses du 28 Decembre 1716.

Arrest de la Cour de Parlement de Toulouse, faisant les mêmes deffenses du 30 Decembre 1716.

Arrest de la Cour de Parlement de Besançon, qui fait les mêmes deffenses du 2 Janvier 1717.

Arrest de la Cour du Parlement de Bordeaux, qui fait les mêmes deffenses du 7 Janvier 1717.

Arrest de la Cour du Parlement d'Aix, faisant les mêmes deffenses, du 7 Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne, que pendant le courant de l'année 1717, il ne sera payé que moitié des droits de Marc d'or, Enregistrement des Gardes de Rôlles ; Sceau des Provisions, frais de Reception & Installation dans les Cours, & autres Jurisdictions ; des
Offices

M E R C U R E. ni

Offices qui seront levez vacans aux Revenus Casuels pendant ledit tems, desquels ceux qui les auront levez, jouiront à titre de survivance, du 5 Janvier 1717.

Arrest de la Chambre de Justice, contre ceux qui recellent les effets des Accusés, qui ont esté condamnés, par lequel, il est enjoint à toutes personnes de quelque qualité, & condition qu'elles soient, de faire dans quinzaine, du jour de la publication du présent Arrest, leur déclaration au Procureur General du Roi desdits effets, dont ils sont dépositaires, ou prêtés leurs-noms, du 7 Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui nomme des Commissaires, pour proceder à la liquidation de la Finance des Offices des Greniers à Sel, & autres supprimez, par Edit du mois de Decembre 1716, du 9 Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne, que tous les Officiers de Guerre, & de Justice, & les

L

Gentilshommes pourront payer en Billets de l'Etat, tout ce qu'ils doivent d'arrerages de Capitation, & de Dixième jusqu'au premier Janvier 1716.

Et que les Officiers de Justice qui n'ont pas encore fait le rachapt de leur annuel, seront reçu à le payer aussi en Billets de l'Etat, pendant le cours de la présente année seulement, du 9 Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui déclare communs & executoires au profit, tant de Me. Paul Manis, que des autres Fermiers ou Adjudicataires des Fermes generales qui lui succederont, les Arrests du Conseil des 31 Aoust 1688, 13 May 1698, 22 Mars 1707 & 7 Octobre 1710, & en conséquence, fait tres expresse, inhibitions & deffenses à tous Huissiers, & Sergens, de faire aucunes contraintes contre lesdits Fermiers, & leurs cautions, pour raison desdites Fermes, qu'après avoir remis les Arrests, Sentences, Jugemens, & autres pièces dont ils seront por-

teurs , és mains du sieur Barlet de Bonneval , Receveur general desdites Fermes à Paris , ou ses successeurs , du 9 Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat , qui juge que quatre Particuliers d'une Communauté , ne sont pas recevables à former des oppositions , & demandes sur affaires qui ont esté jugées avec la Communauté en Corps desdits Particuliers , du 9 Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi , qui commet M. Rouillé du Coudray Conseiller d'Etat ordinaire , Directeur general des Finances , & M. Gilbert de Voisin Conseiller au Conseil de Finances , pour liquider la Finance des Offices d'Inspecteurs des Fermes , supprimez par Edit du mois d'Octobre 1716 , du 9 Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat du Roi , du 16 Janvier 1717 , qui commet Jean de Luret Bourgeois de Paris , pour faire la Régie , & Recette à commencer du premier Janvier 1717. de tous les droits manuels qui se

lèvent sur chacun minot de Sel dans les Gabelles de France , Lyonnais , Dauphiné ; Provence , Languedoc , & Roussillon , en execution des Edits des mois de May 1691, Octobre 1694. Octobre 1701. Février , Novembre & Decembre 1704 , Octobre 1705. Novembre 1707 & Janvier 1715. & des Declarations des 6 May 1710. 15 Decembre 1711 , & Arrests rendus en conséquence , dont les aliénations ont esté revoquées par Edit du mois de Decembre 1716.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy du 16 Janvier 1717, qui ordonne que le recouvrement des droits de Francs-Fiefs sur les Roturiers possédants Fiefs , & autres biens nobles , qui par les Annoblissemens & Privileges dont ils étoient revêtus , étoient exempts du payement desdits droits, sera fait non-seulement sur les particuliers compris dans les suppressions portées par les Edits de Juin & Aoust 1715. Mais encore sur ceux dont les exemptions ont été supprimées par les Edits de May & Aoust

1716. & autres qui ont esté, ou pour-
ront être ci-après supprimées, & fixe
le contrôle de chacun des exploits qui
seront faits pour raison dudit recou-
vrement, à 4 sols 6 deniers.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy,
qui nomme des Commissaires, pour
proceder à la liquidation de la Finan-
ce des Offices de Contrôleurs Visi-
teurs des poids & mesures, supprimez
par Edit du mois d'Octobre dernier,
& qui commet le sieur Simon Gail-
leau pour Greffier de la Commission
du 16 Janvier 1717.

Ordonnance du Roy, qui oblige
les François, de se deffaire de la part
qu'ils ont avec les Etrangers dans les
bâtimens construits, ou acheptez
dans les Ports du Royaume, & dans
les pays Etrangers, ou d'en acquerir
la totalité. Donnée à Paris le 18
Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy,
portant extinction, & amortissement
de plusieurs rentes constituées sur
l'Hostel de Ville de Paris; & sur dif-
ferens revenus du Roy, & compri-

L iij.

126 LE NOUVEAU

les dans les rôles de taxes faites sur les justiciables de la Chambre de Justice, arrêtez au Conseil les 9 & 16 du présent mois. Du 17 Janvier 1717.

Arrêt de la Chambre de Justice, par contumace, contre le nommé Chartier, Receveur des Traittes Foraines de Vichy, condamné à faire amende honorable, & d'estre pendu pour avoir detourné & appliqué à son profit, des deniers Royaux, & commis nombre de concussions & exactions.

Et contre les nommez Marcon, & la Bellonie, ses Commis préposez, condamnez d'assister à l'amende honorable, & à l'exécution de mort dudit Chartier, & iceux bannis pour 9 ans. Du 19 Janvier 1717.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, qui ordonne que les louis d'or de 20 livres seront decriez de tout cours dans le commerce, & n'y pourront plus être exposez; sçavoir, dans la Ville & Election de Paris, passé le 15 Février prochain; & après le dernier dudit mois, dans tout le reste du

Royaume. Du 30 Janvier 1717.

Declaration du Roy , portant Reglement pour les droits d'Aydes. Donnée à Paris le 30 Janvier 1717. Registrée en la Cour des Aydes.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roy , qui deboute les Orfévres de la Ville de Rennes en Bretagne , de l'opposition par eux formée à l'Arrêt du Conseil du 19 May 1716. concernant les droits de marque & contrôle sur les ouvrages d'or & d'argent , & ordonne que ledit Arrest sera exécuté selon sa forme & teneur. Du 23 Janvier 1717.

Evaluation & Tarif des especes , vaiselles & matieres d'or & d'argent. Le 25 Janvier 1717.

Ordonnance du Roy, portant amnistie generale , en faveur des Soldats des Compagnies Franches de la Marine , qui ont deserté desdites Compagnies , jusqu'au premier du present mois , qui regle entr'autres choses , ce qui sera observé dorénavant pour les enrôlemens ; la forme des congez absolus , ou pour un tems

128 LE NOUVEAU

limité ; & qui impose la peine de mort aux Deserteurs. Donnée à Paris le 2 Janvier 1717.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy , qui nomme des Commissaires pour la cassation des Contrats de rente au dernier vingt-cinq, sur le revenu des Bois de S. M. au profit des Communautés Laiques & Ecclesiastiques, dont les Bois ont été vendus par extraordinaire, pour la provision de Paris. Du 12 Janvier 1717.

Arrest de la Chambre de Justice, contre *Jean-François Lievain*, ci-devant Notaire, & Receveur General de plusieurs Lotteries; par lequel il est condamné au Pilory, par trois jours, & au bannissement pour cinq ans, du Ressort du Parlement ; & jusques au parfait paiement des sommes qu'il a reçues, appartenantes aux Paroisses & Convents, tiendra prison ; & son ban ne courra que du jour qu'il sortira de prison, après les paiements faits. Du 12 Février 1717.

Declaration du Roy, portant ex-

inction & suppression des 4 sols pour livre, sur tous les Droits des Fermes Generales, & particulieres, établis par les Declarations des trois Mars 1705. & 7 May 1715. Donnée à Paris le 13. Février 1717.

Arrest de Reglement pour les Tailles, rendu à l'encontre de Claude & Jean Guyard Huissier Royaux à Montargis, & Jacques Firmin leur record.

Arrest de la Cour de Parlement, concernant le remboursement des rentes solidaires; Qui juge dans quel cas les rentes solidaires nommées *Fresches* en Touraine, & autres Provinces voisines, peuvent être; aux termes de l'article CXII. de la Coutume de Tours, rachetées & amorties par chacun des Cofrescheurs & Codebiteurs pour leur part & portion.

Arrest de la Cour de Parlement, rendu au rapport de M. Bouter de Guignonville. Qui juge que le Propriétaire d'un Domaine, qui donne des bestiaux à titre de Cheptel, pour

LE NOUVEAU

l'exploitation d'icelui, est en droit de reprendre à la fin du Bail, à moitié fruits, le même nombre, & de mêmes espèces, de bestiaux mentionnez dans son cheptel, en payant au Metayer sa part du profit en argent.

C'est la première fois que cette question s'est présentée.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui deffend à tous Commis & Receveurs de la Generalité d'Orleans, de percevoir aucun droit, de quelque nature qu'il soit, sans en donner quittance en papier timbré, & enjoint aux redevables, d'en prendre & de rembourser les frais du timbre; le tout à peine de concussion contre les commis, & de faïste, & confiscation contre les redevables. Du 8. Decembre 1716.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui réduit les droits d'Entrées sur l'acier non-ouvré, à 28 sols pour cent pesant.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui commet le sieur Passelaigue Greffier des commissions extraordinaires

du Conseil, pour recevoir les titres des Propriétaires, & pourvus des Offices de Maîtres & Aydes des Ponts & Pertuis, supprimez par Edit du mois d'Aoust 1716. Du deux Janvier 1717

Arrest de la Chambre de Justice, contre le nommé *Jacques Marrel*, Receveur Particulier des Tailles de la communauté d'Eure, pour concussions & malversations, condamné au blâme, déclaré incapable d'aucune fonction publique, & en cent vingt livres d'amende vers le Roy; & contre Pierre Marrel son frere, complice. Du 23 Janvier 1717.

Arrêt du Grand Conseil du Roy, qui maintient l'ordre de Citeaux, dans l'exemption de la Jurisdiction des Ordinaires, sur les chapelles qui dépendent de ses Fermes & Domaines.

Arrest de la Chambre de Justice contre Michel Groualle du Bocage, *Directeur, & chargé du Recouvrement des Droits de Franc-Fiefs*, & qui s'étoit suppose, charge, de la vente

132 LE NOUVEAU

des quatre Lettres de Maîtrises accordées à chaque communauté d'Arts & Métiers , en faveur de l'avènement du Roy à la Couronne , condamné au blâme , en 3000 livres d'amende vers le Roy , & déclaré incapable d'aucune fonction publique.

Arrest du Conseil d'Etat du Roy , qui ordonne que le Recouvrement des Droits de Franc - Fiefs sur les Roturiers possédans Fiefs & autres biens notables , qui par les Anoblissemens & Privilèges dont ils étoient revêtus , étoient exempts du paiement dedits Droits , sera fait non seulement sur les Particuliers compris dans les suppressions portées par les Edits de Juin & Aoust 1715 Mais encore sur ceux dont les exemptions ont esté supprimées par les Edits de May & Aoust 1716 , & autres , qui ont été ou pourront être supprimées ; a fixé le contrôle de chacun des Exploits qui seront faits pour raison dudit Recouvrement à 4. l. 6 d. du 16 Janvier 1717 :

Declaration

M E R C U R E 33
DECLARATION
DU ROY,

Donnée à Paris le 13 Février

LE Roy supprime par cette Declaration les quatre sols pour livres, établis par les Declarations des 3 Mars 1705, & 7 May 1715, sur le Sel, les Droits d'Entrée & de Sortie qui se levent sur les Marchandises & Denrées, tant dans l'étendue des cinq Grandes Fermes, qu'autres; comme aussi des Droits de la Doüane, tiers sur Taux, & quarantième de Lyon, de la Doüane de Valence, des Droits d'Abord, & de consommation du poisson, Marque & Controlle du papier, Droits de sortie de Flandres & de Haynault, Denier de S. André, Foraine Domaniale de Provence, Foraine Domaniale ou Patente de Languedoc, Droits de Sortie & Entrée, & Bouille de Roussillon, Foraine d'Arzac, Coutume de Bayonne.

M

ne, Convois, Comptable & Courtage de Bourdeaux, Traite de Charente, Prevôté de Nantes, Droits sur l'Etain; ensemble sur les Droits du Papier Timbré, du Controlle des Exploits, & Greffes qui sont unis à la Ferme des Domaines, & sur les Droits de la Table de Mer en Provence, des deux pour cent d'Arles, du liard de Barost & des Ports & Havres de Bretagne.

Ces Impositions avoient esté faites pour acquiter les rentes de la Caisse des Emprunts; nonobstant leur suppression, on a pourvû d'ailleurs à l'acquitement desdites dettes.





NOUVELLES

ÉTRANGÈRES

De Londres le 12 Février

IL est arrivé une affaire importante qui fait beaucoup de bruit. Mardi au soir assez tard , le Colonel Blackney Capitaine aux Gardes , alla avec un détachement de soixante hommes , alla se poster au tour de la Maison du Comte de Gyllembourg Envoyé de Suède ; une heure après le Major G. Wade alla fraper à la porte de ce Ministre ; estant entré dans sa maison avec le Colonel , il le trouva écrivant des Dépeches , & luy ayant expliqué le sujet de sa visite , il se faisoit des papiers qu'il trouva sur sa table , & mit le Scellé sur les cassettes où il y avoit d'autres papiers qu'il fit transporter ; ensuite de quoy

Mij

ayant pris congé de ce Ministre , il laissa dans sa maison la Garde qu'on y avoit mise , qui fut relevée le lendemain Mercredy par vingt Grenadiers ; ce jour là on arrêta le Chevalier Jacob Bank Suedois de Nation & autre fois membre du Parlement , de même que M. Cesar ci-devant Trésorier de la Marine. comme il n'y a que le Roy & son Conteil qui sçachent le secret de cette affaire , on n'en parle jusqu'ici dans le Public, que par des conjectures ; mais comme l'on apprend que quelques Ministres étrangers ont présentés un Memoire pour estre informez des motifs de l'arête cet Envoyé, & que l'on dit que la Cour leur en doit aujourd'hui faire sçavoir les raisons ; on ne tardera pas d'en estre éclairci. Cependant il y a diverses circonstances qui font juger que cette affaire est des plus graves & des plus importantes , plusieurs Messagers d'Etat & autres Officiers sont en campagne pour arrêter diverses personnes ; on a envoyé des Ordres pour faire fermer les Ports. On presse l'équipement de

l'Escadre pour la Mer Baltique , & pour trouver plus promptement des Matelots. On a mis un *Embargo* sur tous les Vaisseaux ; on dit aussi que M. Jakson Resident de S. M. à la Cour de Suede, a esté rappellé quelque tems avant que cette affaire ait éclaté.

Les papiers qu'on a saisi chez le Ministre de Suede , ont esté portez au Bureau du premier Secetaire d'E-tat, où l'on travaille actuellement à les examiner. Le bruit est generalement répandu , qu'on a fait des découvertes de la derniere consequence, qui n'interessent pas moins la Nation que le Gouvernement , & on en dit tant de choses & de si surprenantes, que tout le Public est dans l'impatience de voir ce qui sera publié de la part de S. M. & communiqué à Messieurs les Ministres touchant cette affaire.

On vient d'apprendre que le Comte de Gyllembourg a esté examiné aujourd'hui , & que la Cour a fait sçavoir aux Ministres étrangers,

Mij

les raisons de son arrest & de la saisie de ses papiers. S. M. a aussi envoyé Ordre à ses Ministres dans les Cours étrangères d'en faire une pareille notification.

On écrit de Peterbourg que le 21 & le 22 Novembre dernier, il s'éleva un orage si furieux à Revel en Livonie, que non seulement la plus grande partie de la Flote Moscovite en avoit esté fort endommagée, mais que le Port même avoit esté presque entierement détruit ; on ne l'avoit mis à sa perfection que l'an passé, avec des dépenses excessives.

Les Vaisseaux, Antoine & la Fortune, du premier rang ont coulez à fond, sept autres du premier & du second rang, sçavoir la Catherine, le Pu'tova, le Rafaël, le Gabriel, le Michel, le Saladiel & la Perle ont esté fracassés ; cet accident mettoit la Flotte du Czar hors d'état de sortir en Mer de long-tems, on fait monter cette perte à plusieurs millions.

M. l'Abbé Dubois est de retour de Hollande à Paris L. H. P. luy avoient remis avant son départ de la Haye une Lettre de récreance pour le Roy très Chrétien, par laquelle on remoigne l'extreme satisfaction que L. H. P. ont eus de la conduite de ce Ministre dans tout le cours de sa negociation.

A Rome le 2 Fevrier.

Le Comte Lamberg qui paroissoit n'estre venu à Rome, que pour donner part au nom de l'Empereur, de la conqueste de Themessvar, avoit de plus, commission de demander au S. Pere de l'argent pour la Guerre contre les Infideles; il en voudroit exiger 400 mille écus Romains, outre trois mille pistoles pour son voyage; on a peine à croire, qu'on puisse trouver une somme aussi considerable, attendu les malheurs & la pauvreté du patrimoine de saint Pierre.

L'Empereur a taxé aussi les Princes d'Italie comme le Grand Duc, les

Ducs de Parme, de Modene, la République de Genes, & autres Souverains de la Bote, à fournir incessamment leur contingent.

Le Roy de Portugal ayant trouvé, sur la relation fidelle qu'on lui a envoyée de la chapelle du Pape, qu'il manquoit encore quelque chose à la sienne, pour la parfaite ressemblance; & croyant qu'il estoit essentiel d'avoir des Musiciens, *ad instar*, de ceux du Pape, a fait choisir douze jeunes gens de ses sujets pour les faire passer en Italie, afin d'y apprendre la Musique, & s'y perfectionner dans le goût du chant Romain, avant que de les conduire à Rome; on les a débarqué à Venise où on leur a fait l'operation; elle s'est faite si heureusement, qu'aucun des douze n'en est mort, puisqu'ils sont arrivez icy en bonne santé; on a joint à cette jeunesse 15 ou 20 autres Portugais, pour apprendre les ceremonies.





O D E.

Anacreontique.

Par Monsieur Remond de S. Mare ,
Auteur des Dialogues des Dieux.

JE voulois oublier Climene,
Je croyoi du moins le vouloir,
Raison, disois je, rompt ma chaîne,
J'implore ton fatal pouvoir.



Quand Amour t'a bleffé, dit-elle,
Apprend que c'est par mon avis,
Oui ; quand tu brûlas pour la belle,
C'est nos conseils que tu suivis.



Amour, Raison, soit, je soupire,
Vous me l'ordonnez tous les deux ;
Mais, quoy, pour faire un malheureux
L'un de vous auroit pû suffire.

ENIGME.

Par un Arrêt du sort , ainsi que Berenice ,

*Ainsi que Guillemette ; ainsi que Jean-
neton ,*

Que Lucretse ou que Margoton ,

*Ou jeûne , ou vieille , il faut que je
perisse ;*

*Si vieille , l'on m'assomme , il y faut
peu d'appret ;*

*Si jeune , par un glaive en public cet
Arrest ,*

Sur moi pauvrete s'exécute :

Quelques minutes après

Aux servantes , aux laquais ,

Aux yvrognes je suis en bute :

*On n'exécute point cet Arrêt sans noir-
ceur ,*

*Du coup fatal , frappée , aussi tost on me
noye ,*

Et ce coup qui me porte au cœur ,

*De femelle , me rend mâle fait pour la
joye.*

AUTRE,

DU Solitaire, malgré lui, de
l'Isle S. Louis.

*Deux choses, quoique différentes,
n'ont cependant qu'un même nom,
Lecteur, dans les rimes suivantes,
Cherchez en l'explication.*



*L'une dépend du seul hazard,
Et dans la saison la plus dure,
Est produite par la nature;
L'autre est un pur effet de l'art.*



*Celle-là ne plaist qu'en Esté,
Au lieu que dans l'hiver elle est in-
supportable ;
Mais celle-ci est plus agréable,
Plait en toute saison par son utilité.*



*Je vais développer ce tenebreux my-
stere,*

144 L E N O U V E A U

*Le sexe fuit l'une avec soin ,
Et de l'autre a souvent besoin ,
Pour trouver les moyens de plaire.*

Le mot de la premiere Enigme du
Mercure du mois de Janvier , estoit,
l'Estomach.

Le mot de la seconde , une *E-
chelle.*



S A R A B A N D E

Par M. Dufreny

T Rompeur Amour , ta voix sans
cesse appelle
Hymen , Hymen , pour combler nos
souhaits ;
Hymen vient-il , tu fuis à tire-d'aile,
Ah ! ah ! c'est par l'Hymen que tu
nous fais
Lancer tes derniers traits.

Os



Ou tes liens, Hymen, sont trop du-
rables,
Ou tes plaisirs devroient être moins
courts,
Combien nous donnes-tu de jours
aimables ?
Un, deux, trois, tout au plus,
fixent le cours
Des plus tendres Amours.



Credule Hymen, ta voix en vain
rappelle
Amour, Amour, pour combler nos
souhaits ;
Mais Amour est chien de Jean de
Nivelle,
Tais, tais, l'Hymen a beau courir
après,
Il fuit & rompt ses traits.



N

NOUVELLES

de Paris.

LE 30 du mois dernier, le Roy qui jouit d'une parfaite santé, fit Chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Louis, plusieurs Seigneurs & Officiers, en consideration de leurs services.

Lé premier de ce mois, le sieur de Montempuys, Recteur de l'Université, accompagné des Chefs, des Facultez & des Nations, presenta au Roy, un Cierge, selon l'ancienne coutume.

Le Chapitre de saint-Germain l'Auxerrois, à la tête duquel estoit M. l'Abbé Bignon, Conseiller d'Estat, & Doyen de cette Eglise, eût le même honneur.

Le même jour les Chevaliers & Commandeurs de l'Ordre du S. Esprit, tinrent Chapitre General dans le Grand Cabinet du Roy, qui y assista,

comme futur Grand-Maître ; Monseigneur le Duc d'Orleans y estoit present. Louïs Prince des Asturies fut admis dans l'Ordre d'une commune voix, ayant esté proposé le premier Janvier. Il a esté réglé que le Cordon de l'Ordre seroit porté incessamment par quelque Seigneur au Roy d'Espagne, pour le donner au Prince des Asturies.

M. le Comte des Marets Grand Fauconnier de France a eü l'agrément du Roy pour la survivance de sa charge, en faveur de son Fils, âgé de six à sept ans. Madame la Comtesse des Marets ayant esté remercier Monseigneur le Duc Regent, en reçut cette réponse gracieuse; Qu'il y avoit trop long-tems que cette Charge estoit dans sa famille pour en sortir.

M. le Chancelier Voisin mourut subitement la nuit du premier au deux, il avoit assisté ce jour-là même au Conseil de Regence, où il dicta un Arrest, qui concernoit le dedans du Royaume, il en sortit avec

N ij

un vilage content , & ne ressentit aucune incommodité pendant le jour. Sur les 11 heures du soir, soupant avec sa famille , il fut frappé d'apoplexie qui l'emporta deux heures après.

Cette mort causa de grands mouvemens à la Cour , M. le Duc d'Orleans , sur le premier avis qu'il en reçût , envoya chercher M. Daguesseau , pour lors Procureur General, à qui il remit les Sceaux, & le nomma Chancelier.

M. Joly de Fleury , Avocat General , s'étant rendu au Palais Royal, M. le Duc Regent , lui conféra la Charge de Procureur General, & lui accorda un Brevet de retenue de 300 mille livres , afin qu'il fut en estat de payer pareille somme à M. le Chancelier Daguesseau : Il est entré dans le Conseil de Conscience à la place de M. le Chancelier, qui est monté au Conseil de Regence.

Le deux, Feste de la Purification, le Roy entendit la Messe, & assista à la benediction des cierges. M. le Cardinal de Rohan lui en presenta un ; le soir, S.

M. entendit le sermon du R. P. Terrasson Prêtre de l'Oratoire ; ce célèbre Predicateur adressa le compliment suivant au Roy ; il le plaça dans l'exorde , après la division d'un Sermon , qui avoit pour sujet , *la nécessité de se rendre fidelle aux pratiques exterieures de la Religion , & d'accompagner ces pratiques , des dispositions interieures , dont elles empruntent tout leur mérite.*

C'est ici un point de morale , qu'il est d'autant plus important de prêcher aux Rois , que l'exemple de leur fidelité à le pratiquer , est à l'égard de leurs sujets , plus efficace que la loy même ; mais qu'heureux est le Ministre de l'Evangile , qui ayant l'honneur de parler à celui qui fait aujourd'hui nos plus douces espérances , le trouve actuellement appliqué aux devoirs auxquels il l'invite. Docile aux sages conseils , il embrasse avec grace toutes les pratiques de pieté qui lui sont proposées : mais ce qui peut-être , ne feroit aujourd'hui que l'éloge du digne Prince , chargé

N. ii.

de son éducation dans un âge plus avancé , fera le sien propre. Le seul amour de son devoir , aura tout le mérite de sa persévérance & le suivra ; chaque jour nous développera quelque une de ces vertus Royales , qu'ont transmis en lui ses Augustes Ayeux ; & qui , déjà , se laissent entrevoir , sous le voile de son aimable enfance. Puissé son regne heureux , être le durable fruit , de la plus sage & de la plus douce Regence que la France ait admirée ? puissent nos vœux & notre piété , mériter la conservation de ce tendre héritier de la couronne , & de la gloire de nos Rois ? c'est la grace , SIR E^x, que nous ne cessons de demander pour votre Majesté.

Le 3. M. le Chancelier Daguesseau eut l'honneur de saluer le Roy. Il prêta Serment entre les mains de Sa Majesté , en présence de M. le Duc d'Orléans , Regent du Royaume. Il donna 8400 livres pour estre distribuées à la Chambre , sçavoir un tiers pour les premières femmes de Cham-

bre , un autre tiers pour les premiers Valets de Chambre du Roy , & l'autre tiers pour les Officiers de la Chambre & de l'Anti-Chambre.

Le 4. le nouveau Chancelier eut l'honneur de saluer Madame , qui lui dit que le choix que venoit de faire son Fils , en le nommant Chancelier , ne pouvoit que faire honneur à son discernement.

Le 5. sur les representations de Messieurs les Premiers Gentilshommes de la Chambre touchant leurs droits ; Monseigneur le Duc Regent s'expliqua , qu'il ne changeroit rien pendant la minorité du Roy , de ce qui s'estoit pratiqué sous le feu Roy. Qu'ils jouïroient de tous les Privileges & de tous les honneurs de la Chambre ; qu'à l'égard des Premiers Valets de Chambre , ils continueroient de coucher dans la Chambre du Roy.

S. M. accorda ce jour là même au Prince de Rohan la survivance de la Charge de Capitaine Lieutenant des Gendarmes de la Garde, pour M. le

152 L E N O U V E A U

Prince de Soubise son Fils ; avec un Brevet de retenue de quatre cent mille livres sur les Gouvernemens de Champagne & de Brie.

Le 6. on eut une Declaration du Roy ; concernant les Pensions données à Paris le 30 Janvier 1717.

Par cette Declaration, les Pensions de 600 livres & au dessous restent sans diminution.

Pensions attribuées à l'Ordre de S. Louis sans diminution.

Pensions accordées au Corps des Troupes, celles dont jouissent les Officiers des Troupes de la Maison du Roy, par forme d'appointement ou de supplément de solde, & qui sont attachées non pas à leur personne, mais à leurs Emplois, & pareillement celles qui font partie des appointemens & attributions des Charges de plusieurs Officiers des Cours sans diminution.

Voici la réduction des suivantes.

Les Pensions de 10 mille livres &

M E R C U R E.

153

au dessus, réduite aux trois cinquièmes ; celles de 6 mille liv. jusques à 10 mille livres, aux deux tiers ; celles de trois mille livres jusques à 6 mille livres, aux trois quarts ; celle de mille livres, jusques à trois mille, aux quatre cinquièmes ; & celles au dessus de 600 livres, jusques à mille livres, aux cinq sixièmes ; en sorte néanmoins, que lorsque par la réduction cy-dessus marquée, les parties excéderont les dixaines de livres, le dit excédant sera retranché.

Il ne sera accordé aucune nouvelle pension ou gratification ordinaire à qui que ce puisse estre, jusqu'à ce que toutes celles qui subsistent actuellement, se trouvent réduites à la somme de deux millions par le décès des Pensionnaires, ou par leur nomination à d'autres Emplois. Monseigneur le Duc Regent se reserve un fond de 500 mil livres pour des gratifications.

Le même jour M. le Chancelier alla rendre ses devoirs à Madame, Duchesse de Berry.

Le 7. M. le Chancelier présenta

154 LE NOUVEAU
au Roy, Monsieur Joly de Fleury
Procureur General, qui fit un com-
pliment fort court à S. M.

Le 8. M. Roland, Gentil-Homme
Ordinaire, alla au Palais Royal, de
la part du Roy, pour annoncer à
Monseigneur le Duc d'Orleans, que
S. M. iroit lui rendre visite ; en effet,
sur les trois heures, le Roy accom-
pagné de M. le Duc du Maine, de
M. le Marechal de Villeroy, & de
Madame la Duchesse de Vantadour,
alla voir Monseigneur le Duc Re-
gent.

Sur les 11 heures du matin, Mada-
me la Chanceliere Daguesseau, eût
l'honneur de saluer le Roy, elle en
fut reçûe très-favorablement.

Le jeune Comte des marets, vint re-
mercier le Roy, de la survivance que
S. M. avoit eu la bonté de lui ac-
corder de la Charge de Grand Fau-
connier de France.

Le 10, S. M. entendit la Messe
dans la Chapelle des Tuilleries, &
reçût les Cendres par les mains de
M. le Cardinal de Rohan, Grand

Aumonier de France.

M. l'Abbé de Castries premier Aumonier de Madame Duchesse de Berry, nommé à l'Archevêché de Tours, a été admis au Conseil de Conscience.

Le 13. le Roy fit Chevaliers de l'ordre Militaire de S. Louis Mr le Prince de Conty & quelques Officiers.

Le même jour on ôta les Lizieres au Roy. M. le Maréchal de Villeroy prit la place de Madame de Vantadour à dîner ; cette Duchesse s'étant éloignée pour éprouver, si le Roy s'accoutumeroit avec les hommes. S. M. ne parut pas d'abord fort surprise.

Le 13. M. le Chancelier alla prendre Séance dans le Conseil de Regence.

Le 14. le Roy étant habillé, les Officiers de Garde-Robe demandèrent, s'il souhaitoit qu'on lui remit ses Lizieres, le Roy répondit non, non. Madame la Duchesse de Vantadour repliqua, le Roy se tient

trop droit & marche si sûrement, que je n'ai pas dessein qu'on les lui remette.

M. le Maréchal de Montesquiou a acheté cinquante - cinq mille livres le Regiment d'Islembourg pour M. son fils, âgé de sept à huit ans.

Le 14. au soir M. de S. Maurice fut choisi par Monseigneur le Duc Régent, pour Commandant à la Rochelle; il étoit Lieutenant Colonel du Regiment Royal infanterie, & Brigadier d'Armée. Il est Officier de mérite & de distinction; on lui donna six mille livres sur les appointemens du Gouverneur, qui étoient de douze. La Ville y joint encore quatre mille francs par an, outre le logement, les fourages, & quelques autres ustancils.

Le 15. est une époque trop mémorable par le nouveau changement de Scène arrivé à la Cour, pour n'en pas donner un détail aussi fidel qu'il dépendra de moi.

Ce jour là même auquel le Roy
en-

MERCURE. 157

entroît dans sa huitième année, Monseigneur le Duc Régent se rendit au Palais des Thuilleries sur les 9 heures & demie du matin.

Madame la Duchesse de Vantadour ayant, selon l'usage, fait examiner le Roy quelques jours auparavant par les Médecins & Chirurgiens, qui le trouverent très-bien constitué, le remit entre les mains de Monseigneur le Duc Régent, & lui dit, Monseigneur, voilà le Dépôt que le feu Roy m'a confié, & que vous m'avez continué; j'en ai pris tous les soins possibles, & je le rend en parfaite santé. Monseigneur le Duc Régent lui témoigna, que le Roy & tout l'Etat lui avoient une obligation infinie de l'attention qu'elle avoit apporté à préserver des jours si précieux de tout accident; il ajouta, qu'il inviteroit lui-même le Roy à conserver la mémoire de ses services si importans; qu'à son égard, il n'oublieroit rien pour lui donner des marques sensibles de sa reconnaissance. Dans ce moment, S. A. R.

Q

258 LE NOUVEAU

présenta au Roy M. le Maréchal de Villeroy pour son Gouverneur, & M. Fleury ancien Evêque de Frejus pour son Précepteur ; adressant ensuite la parole à M. le Duc du Maine, & à M. le Maréchal de Villeroy ; il leur dit, Messieurs , Ce sacré Dépôt vous regarde particulièrement. Nous espérons que vous répondrés parfaitement à l'attente que toute la France a conçue de vous , pour l'éducation du Roi ; c'est à vous à présent d'en avoir tout le soin que nous nous promettons de votre zele & de votre inclination pour S. M. & pour l'Etat ; alors Madame la Duchesse de Vantadour dit à S. A. R. Monseigneur, voilà mon ministere fini , vous me permetrés de baiser la main du Roy, & de me retirer ; dans l'instant elle prit la main du Roy & la baisa ; mais ce fut avec tant de tendresse , qu'il ne lui fut pas possible de retenir ses larmes. Le Roy attendri , l'embrassa étroitement , & mit son chapeau devant ses yeux , pour cacher ses pleurs. Madame la

M E R C U R E. 159

Duchesse de Vantadour s'étant retirée , le Roy en parut si touché , qu'il ne cessa de pleurer ; on lui fit entendre la Messe dans son Oratoire ; mais tournant la tête , & ne voyant plus Madame de Vantadour , les larmes recommencèrent ; après la Messe on tâcha de le consoler dans la petite chambre du Billard , pendant qu'on démeubloit son Appartement , dont les meubles appartenoint pour lors de droit à Madame de Vantadour. Le Roy demeura inconsolable jusques à trois heures & demie ; on lui donne de tems en tems à boire pour le rafraichir ; il renvoya chercher Madame de Vantadour , qui de son côté n'avoit cessé de pleurer ; elle revint néanmoins , avec un visage serain , pour faire reproche au Roy , de ce qu'à l'âge de huit ans , il manquoit de résolution ; Qu'il devoit au contraire être très content de se trouver sous la conduite des hommes ; il repartit sur le champ à Madame de Vantadour , c'est parce que j'ai de la raison , Ma

Oij

chere Mere, que j'ai regret de me voir séparé de vous : Elle lui dit, mais, SIRE, vous n'avez pas mangé ; il lui repliqua, non, à présent que vous êtes auprès de moi, que l'on m'en apporte ? il dina assés bien. Pendant qu'elle étoit auprès de S. M. M le Marquis de la Vrilliere apporta un présent de Diamans de cent cinquante-quatre mille livres, qu'il mit sur la table du Roy pièce à pièce, c'étoient des bracelets, avec les Portraits de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine ; pere & mere du Roy ; un collier de perle, avec une croix de diamant magnifique ; la bague du feu dernier Montaigneur le Dauphin, & quantité d'autres pierreries, entre lesquelles il y a une pierre entable de grand prix. Le Roy demanda, est-ce tout, on lui repondit oui, SIRE ; c'est bien peu, Ma Bonne en merite davantage, par les soins qu'elle a pris de moi. Madame la Duchesse de Ventadour y resta jusques à neuf heures, le Roy se

coucha assez tranquillement , lui ayant fait promettre qu'elle reviendrait le lendemain.

M. le Duc de la Tremoille Premier Gentilhomme de la Chambre, vint ce jour là remercier S. M. de la survivance de la Charge qu'il avoit obtenue pour le Prince de Tarente son fils âgé de six à sept ans , on y a attaché un Brevet de retenue de 500 mille livres au cas que son fils vint à mourir , c'est une grace que meritoient son assiduité au service, son merite & sa naissance, ayant l'honneur d'estre Cousin issu de Germain de Madame Douairiere d'Orleans , Madame la Grand-Mere estant Palatine.

Le 16. le Roy à son reveil , fut averti par M. le Marechal de Villeroy, d'appeller M. le Duc de Mortemart Premier Gentil-Homme de la chambre d'année ; le Roy l'appella trois fois : on le fit entrer , & s'étant présenté au lit du Roy , S. M. lui dit : je veux me lever , Ce Seigneur lui presenta la robe de chambre & les mul-

les, & lui dit, V. M. ne souhaite-elle pas passer dans son cabinet pour s'habiller. Aussi tost on fit entrer les Seigneurs qui ont des Brevets d'entrée, comme sous le feu Roy. S. M. parut fort étonnée de voir tant d'hommes autour de lui, M. le Duc de Mortemart fit appeller la Chambre & la Garde robe; alors un grand nombre d'Officiers se présenta pour faire leur devoir, le Roy fut encore plus surpris d'en voir le nombre augmenter. Il demanda cependant sa chere Mere Madame la Duchesse de Vantadour, qui vint quelque tems après en habit de voyageuse, elle y resta une heure; Mon Prince, lui dit-elle, je suis obligée de vous quitter & d'aller à saint Cyr voir Madame de Maintenon, le Roy en fut allarmé, & s'estant jetté à son col tendrement, il donna de nouveau, en cette occasion, des preuves sensibles de son bon cœur. M. le Maréchal de Villeroy ravi de contribuer à l'éducation d'un Prince si reconnoissant, ne pût qu'admirer un si excellent

naturel Le Roy soupa sur les dix heures, & reposa tranquillement jusqu'à 10 heures du matin qu'il se leva avec toutes les ceremonies ordinaires du service des hommes.

Le 17. on porta chez madame la Duchesse de Vantadour la Vaiselle de vermeille de feu Monseigneur le Dauphin & de madame la Dauphine, elle pese 400 marcs.

Messieurs de Sommery & de Ruffe, Sous-Gouverneurs du Roy, sont convenus entre-eux, pour le service par semaine, & Messieurs les quatre Gentils-Hommes de la Chambre, qui sont, M. le Chevalier de Pezé. M. d'Ozy, M. d'Arcy, & M. de la Haye, serviront par moitié chaque semaine.

Le 18. le Roy entendit la Messe dans son Oratoire; c'étoit le jour de l'anniversaire de feu Monseigneur le Dauphin son pere.

Le 19. M. le Marechal de Ville-roy a fait donner une pension de 720 livres au petit Furet, jeune enfant, qui joue souvent devant le Roy.

& l'amuse , on lui a promis de plus des habits de S. M.

Le 20. le Roy après ses exercices, a dîné à son grand couvert. M. le Comte de Livry Survivancier dans la charge de Premier Maître d'Hôtel , a porté le bâton , M. le Marechal étoit auprès du Roy pour le faire manger. M. le Duc de Noailles comme Capitaine des Gardes, occupoit le derrière du fauteuil , avec M. le Duc de Mortemart comme Premier Gentil-Homme de la Chambre. La *Nef* étoit posée sur la table auprès de M. l'Abbé de Maulevrier Aumônier , qui la decouvrit , pour presenter des serviettes quand le Roy souhaitoit d'en changer. Aux deux côtes de la table, estoient les deux Gardes de la Manche avec leurs Pertuisannes ; le long de la Salle six Gardes du Roy estoient rangez de chaque côté la carabine sur l'épaule & le chapeau sous le bras. les Brigadiers des Gardes tenoient la porte , un Huissier de Salle alloit & venoit pour le service , & les Gentilshommes servants faisoient leur fonction

ordinaire ; le Roy parut fort attentif à ce nouveau cérémonial, & témoigna qu'il lui faisoit plaisir.

Le 23 les Ministres étrangers furent reçus par le Roy dans le Grand Cabinet de la Regence.

Ce jour là M. le mareschal de Villeroy fut si content des études du Roy, qu'il luy demanda qu'elle récompense il souhaitoit pour son application à ses exercices, il pria qu'on luy fit venir sa chere Maman, on la luy promit à condition cependant qu'il la laisseroit retourner quand elle le jugeroit à propos, il s'y engagea ; lorsqu'il fut prest d'aller a la Priere, Madame la Duchesse de Vantadour prenant congé du Roy, dit en le quittant, Adieu mon Maître, le Roy répondit, Adieu Ma chere Mere.

M. de Vitteman a esté nommé Sous-Précepteur en Charge, avec M. l'Abbé Perrault ci-devant son Instituteur, par commission. C'est une recompense qu'on a crû luy estre dûe, en faveur des soins infinis qu'il a eû de l'éducation du Roy pendant

166 LE NOUVEAU

sa premiere enfance , luy ayant appris les principes de la Religion , l'Histoire de France , la Geographie : il est vray que le Roy ayant une disposition admirable pour les sciences , rien ne peut estre plus agreable que de travailler à la perfection d'un genie dont les lumieres & l'elevation doivent faire la felicité de ses peuples.

M. Lambert a esté fait Secretaire des études du Roy.

Les trois Valers de Chambre ordinaires du Roy , & en même tems de quartier , sont Messieurs Dominiques , Mayas & Bigot.

Le 16 M. le Chancelier a tenu le Sceau pour la premiere fois. Le 18 ses Lettres ont esté enregistrées au Parlement.

M. l'Abbé Daguesseau son Frere s'est chargé de l'inspection de la Librairie.

M. Vigneron a esté continué Secretaire de la Chancellerie , il est chargé du Sceau , & M. Fretteau Avocat au Parlément, des Affaires du Conseil.

ARTICLE DES MORTS.

Dame Anne - Magdelene Faulcon de Ris, veuve de Messire Estienne Maignart, Seigneur de Bernieres, Conseiller au Parlement de Paris; mourut le 22 Decembre 1716. laissant pour fils unique Mre. Charles Estienne Maignart, Seigneur de Bernieres, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, successivement Intendant de Justice à Maubeuges, Dunkerque, puis en Flandre. Elle étoit sœur de Mre Charles Faulcon, Seigneur de Ris, Marquis de Charleval, Premier President du Parlement de Roüen, mort en 1691, pere de Mrs de Ris d'apresent, & fille de Mre Jean Louis Faulcon Seigneur de Ris, aussi Premier President du Parlement de Roüen, nommé l'an 1644 au lieu de Mre Charles Faulcon son pere Seigneur de Ris, lequel avoit succédé en cette Charge à Mre Ale-

168 LE NOUVEAU

xandre Falcon son frere ainé, Seigneur de Ris, mort l'an 1628, & étoit fils de Mre Claude Falcon Seigneur de Ris, Premier Président du Parlement de Bretagne, l'an 1587. La Famille de Falcon de Ris, se prétend sortie de celle de Falcon de Florence ; & depuis qu'elle est établie en France, elle a toujours été regardée, comme une des plus illustres de la Robe ; Celle de Maignart de Benieres ne l'est pas moins, elle est originaire de Normandie, & distinguée par son ancienneté & par ses alliances.

Dame Françoise Joly, veuve de Mre Louis de l'Epine Seigneur de Grainville, mourut le 27 Janvier 1717. Elle étoit sœur de Mre Guillaume François Joly de Fleury, à présent Procureur Général du Parlement de Paris, dont nous parlerons dans la suite de ce Journal.

Mre Claude-François le Fèvre d'Ormesson, Prêtre Docteur de Sorbonne, ancien Doyen de l'Eglise de Beauvais, mourut le 1 Février 1717.

II

il étoit oncle de Dame Anne le Fèvre d'Ormesson, femme de Messire Henry François Daguesseau , à présent Chancelier , Garde des Sceaux de France , il sortoit d'une des premières familles de la Robe ; puisqu'il étoit fils de Mre Olivier le Fèvre Seigneur d'Ormesson , & d'Amboise, Maître des Requêtes , petit fils de Mre André le Fèvre Seigneur d'Ormesson , aussi Maître des Requêtes, mort Doyen des Conseils du Roy , l'an 1665 , & arriere petit fils de Mre Olivier le Fèvre , Seigneur d'Ormesson , d'Eaubonne , & de Lezeau , Président de la Chambre des Comptes de Paris ; Conseiller d'Etat , & Contrôleur Général des Finances , mort l'an 1600 , cette Famille s'est alliée à celle de Hennequin , de Verthamont , de Pommereu , le Goux de la Berchere, de Fourcy , Esydeau , le Maître de Bellejamme , & de la Bourdonnaye &c.

Messire Daniel François Voysin ,
Chevalier Seigneur du Mesnil-Voysin
Chancelier & Garde des Sceaux de

P

France , Commandeur des Ordres du Roy , mourut la nuit du premier au deux Fevrier 1717. âgé de 62 ans, ne laissant que des filles de son mariage avec feüe Dame Charlotte Trudaine , sœur de M. Trudaine Conseiller d'Etat & Prevost des Marchands de cette Ville , & fille de Messire Charles Trudaine Maître des Comptes à Paris. La premiere de ses filles est mariée depuis l'an 1706. à Mrs Louis le Goux de la Berchere Comte de la Rochepot Conseiller d'Etat , Chancelier de feu Monseigneur le Duc de Berry. La seconde, depuis l'an 1710. à Charles Guillaume de Broglio , dit le Marquis de Broglio , depuis Maréchal des Camps & Armées du Roy , & Gouverneur de Graveline. Et la troisième , depuis l'an 1711. avec Alexis Magdelaine Rosolie de Chastillon Comte de Chastillon , alors Colonel d'un Regiment de Dragons de son nom , depuis Brigadier General des Armées du Roy , Grand Bailly de Haguenau , & Commissaire Gene-

ral de la Cavalerie legere de France; neveu de M. le Marquis de Chastillon Chevalier des Ordres du Roy, & aujourd'hui le seul restant de la Maison de Chastillon sur Marne, l'une des plus grandes, des plus puissantes, des plus anciennes & des plus illustres maisons du Royaume.

Feu M. le Chancelier qui donne lieu à cet article, avoit esté élevé à cette haute dignité le 5 Juillet 1714. étant alors Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre. Il avoit esté successivement Conseiller au Parlement de Paris l'an 1674. Maître des Requestes Ordinaire de l'Hostel du Roi, en 1683. & Intendant de Justice en Hainaut en 1688. & enfin Conseiller d'Etat Ordinaire l'an 1708. Il étoit fils de Messire Jean-Baptiste Voisin, Seigneur de la Noraye, Maître des Requestes Ordinaire de l'Hostel du Roy, mort à Tours, où il étoit Intendant de Justice l'an 1672, & de Dame Madeleine Guillart.

La charge de Chancelier-Garde des Sceaux de France, vacante par
P ij

cette mort , a esté donnée le 2. de ce mois à Mre Henry François Daguesseau Procureur General au Parlement , & ci-devant Avocat General ; il est fils de Mre Henry Daguesseau Conseiller d'Estat Ordinaire , & du Conseil de Regence, mort le 17 Novembre 1716, & de feue Dame Claire Eugenie le Picart , sortie d'une des premieres familles de la robe , & fille de Mre Jean-Baptiste le Picart , Seigneur du Pleffis , Maistre des Requestes , & de Dame Catherine Talon , sœur de Dame Marie Susanne Talon mere de Mre Louis Phelypeaux Comte de Pontchartrain , ci-devant Chancelier & Garde des Sceaux de France , duquel M. le Chancelier Daguesseau se trouve par cette alliance neveu , à la mode de Bretagne : il est petit fils de Mre Antoine Daguesseau Maistre des Requestes Ordinaire de l'Hostel du Roy , President au Grand Conseil & Intendant de Justice en Picardie, puis Premier President du Parlement de Bordeaux l'an 1631. & Conseiller du Roy .

M E R C U R E . 173

en son Conseil d'Etat, & Direction de ses finances, mort l'an 1645, & de dame Anne de Gyves sa troisième femme.

M. le Chancelier est marié depuis l'an 1694. avec Dame Anne le Fevre d'Oimellon, sortie d'une des premières familles de la robe.

Il a pour freres Mre Jean Baptiste Paulin Daguesseau Prestre Docteur de la Faculté de Paris, & Mre Joseph Antoine Daguesseau Seigneur de Valjouant Conseiller au Parlement de Paris, & ci-devant Avocat du Roy au Châtelet ; & pour Sœur, Dame Marie-Catherine Daguesseau, à présent veuve de Messire Charles-Marie de Saulx Comte de Tavannes, Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement de Bourgogne, & Grand Bailly de Dijon, mere de Mr le Comte de Tavannes, qui a épousé Mademoiselle Amelot, fille de Mr Amelot de Gournay, ci-devant Ambassadeur en Espagne, & Sœur de Mr Amelot de Gournay Président à Mortier au Parlement de Paris.

P iij

174 L E N O U V E A U

& de Dame Magdelaine Dagueſſeau
femme de Mre Pierre Hector le
Guerchois maître des Requeſtes.

La Charge de Procureur General
au Parlement de Paris , vacante par
la promotion de M. Dagueſſeau à
celle de Chancelier , a eſté donnée
le même jour à Mre. Guillaume
François Joly de Fleury Avocat Ge-
neral au Parlement, Charge qu'il
exerçoit depuis la mort de Mre Omer
Joſeph Joly Seigneur de Fleury ſon
Frere aîné, il eſt fils de Meſſire Jean
François Joly, Seigneur de Fleury
Avocat General au Parlement de
Metz, puis Conſeiller en celui de
Paris, mort Conſeiller de la Grande
Chambre le 11 Oôtobre 1702, & de
Dame Madelaine Talon, Sœur de
Denis Talon Avocat General, puis
Preſident à Mortier au Parlement
de Paris, fille de Mre. Omer Talon,
& nièce de Mre. Jacques Talon
tous deux Avocats Generaux au Par-
lement & couſins germains de Da-
me Marie Suſanne Talon , mere de
M. le Chancelier Pontchartrain, &

de Dame Catherine Talon Grande-Mere maternelle de M. Daguesseau à present Chancelier de France ; il est petit fils de Mre. Jean Joly , Seigneur de Fleury , Conseiller au-Parlement de Bretagne l'an 1629, puis au Grand Conseil , & de Charlotte Bourlon ; il sort d'une famille distinguée dans la Robe , établie depuis long-tems à Dijon où elle s'est alliée avec les plus considerables , & où elle subsiste encore en plusieurs branches.

M. l'Abbé de Fourcy , Chanoine de Nôtre-Dame de Paris , mourut le 24 de ce mois..



Le 24 de ce mois le R. P. Poirée Professeur d'Eloquence , au College de Louis le Grand , prononça un Discours Latin , dans lequel il traita la question.

S'il est permis de s'appuyer des mœurs dont le germe se montre dans le premier âge des Princes , pour augurer leur grandeur future.

L'Orateur commença son Discours par cette grande Image. Le Soleil dans les Cieux, les Roys sur la Terre, offrent un grand spectacle. Ce fut là pour ainsi dire son Texte. Il divisa son discours en deux Parties. Dans la première, l'Orateur fit voir que dès la plus tendre enfance, la nature produisoit des signes favorables ou sinistres du futur caractère des Princes, que dans le choix de leurs amusements même, on pouvoit présenter leurs affections dominantes. Il alla plus loin : il prétendit que le caractère de l'âme étoit pour l'ordinaire imprimé dans le visage, que les passions & les mœurs se monstroient dans les yeux de l'homme. Enfin il fit sentir combien ces paroles naïves que la nature hazarde dans un âge où elle n'est suspecte d'aucune dissimulation, combien dis-je ces paroles doivent entrer en considération dans le Jugement qu'on ose porter des jeunes Souverains. Cela étoit soutenu du spectacle intéressant des inclinations naissantes de

Sa Majesté; de ses amusements favoris, de plusieurs discours où son ame se montre sans déguisement, qui furent présentés comme autant d'oracles qui présageoient un Regne illustre.

Dans la seconde partie, l'Orateur établit que tant d'augures favorables qui avoient fondés nos espérances dans la première partie, ne suffisoient pas encore pour établir une ferme confiance; & que les dons de la nature devoient être cultivés dans les enfans par une heureuse éducation : Il examina l'éducation à, differents égards; Par la nature des preceptes, & des Leçons qu'on présente au Prince; par les exemples dont on soutient ces Leçons, & par le caractère des personnes auxquelles le Prince est confié.

Cela donna lieu à l'Orateur de faire de magnifiques éloges de Mgr. le Duc du Maine, de M. le Maréchal de Villeroy, de Mde la Duchesse de Vantadour, de M. de Fleury, ancien Evêque de Frejus.

178 LE NOUVEAU

Le mois prochain nous donnerons un extrait plus étendu de cet éloquent Discours, qui reçut les applaudissements d'une assemblée Illustre, composée des Cardinaux de Rohan, de Polignac & de Bissy, de plus de trente Evêques, de grand nombre de Magistrats & autres personnes distinguées de tous les ordres.

L I V R E S

*Nouvellement imprimez
à Paris.*

T Ibiades, nouveau genre de de Pièces pour la Flute & le Haut-Bois, de la composition du sieur Chauvon Huissier de la Chambre de S. A. R. Monseigneur le Regent, chez Foucault, rue saint Honoré, à l'Aigle d'or, in-quarto
Reflexions politiques & morales,

M E R C U R E. 179

par M. l'Abbé Pegere, dédiées à M. le Duc de Noailles, chez Billiot, rue de la Harpe, à la Ville de Paris, on en donnera l'Extrait le mois suivant.

Le sieur Marais ordinaire de la Musique de la Chambre du Roy, ayant composé un nouveau Livre de Pieces, à une & à trois Violes, avertit le Public, qu'il espère l'exposer en vente à la fin du mois de Mars prochain, on en parlera pour lors plus au long.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

Après vous avoir entretenu, Mr de ce qu'il y a à Paris de nouvelles importantes ; il est juste que pour vous égayer, je passe à quelques bagatelles qui puissent vous intéresser ; si l'on doit donner le nom de bagatelles à ce qui peut faire plaisir. Je sçais l'estime que vous faites de la plupart des Acteurs qui composent la Comedie Italienne. Vous entendés leur langue ; vous avez

178 L E N O U V E A U

demeurez longtemps dans leur Pays, & vous êtes plus capable qu'un autre d'en juger. Vous avez aperçu une troupe entière dans les yeux, & sur le visage de *Lelio* ; en effet on y voit son cœur & son esprit ; & quoiqu'on ne sçache pas l'Italien, on ne perd presque rien de tout ce qu'il dit. C'est l'éloge qu'en a fait une grande Princesse ; & ce suffrage lui fait d'autant plus d'honneur qu'il s'accorde avec celui du Public. Je ne vous parleray point de l'élégance de *Flaminia*, de la naïveté de *Sirria*, de l'abondante facilité de *Mario*, du jeu sçavant du Docteur du naturel de *Pantalon*, de la vivacité de *Violette*, ni du Jeu sensé de *Scapin*. C'est à notre charmant *Arlequin*, que je m'arête : vous sçavez qu'elles sont les graces de ce *Pantomime*. Qu'elle aimable Balourdise ; qu'elle variété de tons, qu'elle abondance de lazis ; vous ignorez ce que nous voyons avec un plaisir infini ; c'est qu'il se perfectionne tous les jours ; la nature

Pa-

mit à côté de ce que nous avons vu de meilleur en ce genre, & il y a apparence que l'étude, & l'exercice l'élèveront jusqu'au premier degré de son art.

Dernierement après la représentation du *Boufon à la Cour*, il s'avança sur le bord du Theatre, & se servant d'un jargon moitié *François* & moitié *Italien* qui fait plaisir dans sa bouche. Messieurs, dit-il, je veux vous dire *una piccioté* Fable, que j'ai lûe ce matin : car il me prend quelque fois envie de *diventer Sçavant* : Mais *la diro* en Italien ; & ceux qui l'entenderanno, l'expliqueranno à ceux qui ne l'entendent. Alors il conta fort comiquement la Fable du Meunier, de son fils & de l'Ane. Comme cet Apologue est sçu d'un chacun : je ne la rapporterai point, en tout cas on peut avoir recours à M. de la Fontaine.

Il seroit à souhaiter que je pusse rendre ici les gestes dont *Arlequin* accompagna cette fable il descendoit de l'Asne avec le meunier, il y mon-

Q

toit avec le jeune homme , il trotoit devant eux , il prenoit le ton des Controllers , & celui des Controlleuses ; & après son recit , il ajouta en François ; venons Messieurs à l'application ; je suis le bon homme & je suis son fils , je suis encore l'Anne. Plusieurs personnes me disent, *Arlequin* faut parler François , les Dames ne vous entendent point , & bien des hommes ne vous entendent guères , lorsque je les ay remercié de leurs avis ; je me portai d'un autre côté , où des Seigneurs me dirent , *Arlequin* , vous ne devez pas parler François , vous ruinerez vostre feu. Je suis bien embarrassé , parlerai-je *Italien* , parlerai-je François. Je vous le demande, Messieurs , alors un homme du parterre qui avoit apparemment recüeilli les voix , répondit , parlez comme il vous plaira , vous ferez toujours plaisir ; *Arlequin* fit une grande reverence , avec un serviteur très humble , Messieurs. On battit des mains , & chacun s'en alla content.



Le 20. de ce mois le sieur de Rieux Banquier de la rue Quinquempois, passant dans la rue des Bourdonnois avec un de ses amis, fut enveloppé tout à-coup par une vingtaine d'Archers ; malgré le nombre , s'étant un peu dégagé , il tua d'abord le sieur Jollain Archer de la Monnoye, qui avoit voulu, comme étant la Mouche, se saisir de lui ; un autre Archer nommé le Blanc, eut un moment après le même sort ; son ami de son côté ayant mis l'épée à la main , en blessa quelques-uns ; mais à la fin l'un & l'autre accablez de toutes parts , le Banquier fut obligé de céder à la force ; les Archers l'entraînèrent au Fort-l'Evêque , où on dit qu'il est mort ; pour son second, il eut le malheur en se retirant d'être percé par derrière d'un coup d'épée à travers le corps, dont il expira deux heures après. Un Officier arrêta l'Archer, le fit conduire en prison , où l'on

182 LE NOUVEAU

continuë vivement les Informations de part & d'autre.

Milord Stairs est parti ces jours passez, pour se rendre à Londres, d'où il reviendra incessamment.

Madame la Comtesse d'Arco fut entermée le mois passé à saint Sulpice.

SUITE DES LIVRES nouvellement imprimez.

Comedies Italiennes, chez Cou-
telier, Quay des Augustins, in 12.

Connoissance des Temps pour 1717,
chez Mariette, rue S. Jacques..

L'Odissee d'Homere, par Madame
Dacier, à l'Imprimerie Royale.

Le second Tome du grand Com-
merce, par Barrême, chez la veuve
Villery, Quay de Conty.

Dialogue sur les plaisirs par M.
Dupuy, chez Estienne, rue S. Jac-
ques, in-12.

Des Amortissemens & Franchises,
par M. Jarry, chez la veuve le Fèvre,
au Palais.

Bibliothèque des Prédicateurs, tome troisiéme des Mysteres , in 4°. chez Estienne , rue S. Jacques.

Vie de Me. Chantal par M. l'Abbé de Marfolier , chez Babuty , rue S. Jacques , 2 vol. in. 12.

Calendrier de la Cour , chez Collombat , rue S. Jacques.

Vie de S. Cyprien , chez Estienne , in 4°. rue S. Jacques.

Methode pour étudier la Geographie , chez Hochereau , Quay des Augustins. 4. vol. in 12.

Secret concernant les Arts & Metiers, chez Jombert, rue S. Jacques.

Le Tenturier parfait , chez le même.

Les Amœnitez de la Critique , ou Dissertation , & Remarque sur divers points de l'Antiquité Ecclesiastique & Prophane , chez Delaulne, rue saint Jacques.

Sermons du Pere Bourdaloue de la Compagnie de Jesus , en 3. vol. in 8°. & en 4. vol in 12. de l'Imprimerie Royale.

La Clef des Chanfonniers, ou Re-

Q.ij

Recueil des Vaudevilles depuis un an & plus. Notez & recueillis , chez Ballard, au Mont Parnasse.

Recueil des Enigmes les plus curieuses de ce tems , chez le Gras au Palais.
Almanac Royal de l'année 1717, chez d'Houry , devant la rue S. Severin.

Ephemerides des mouvemens Célestes, chez Colombat rue S Jacques.

Homere défendu contre l'Apologie du R. P. Hardouin , ou suite des causes de la corruption du goût par Me. Dacier , chez Coignard rue S. Jacques.

La Critique abrégée des ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques chez le Conte , Quay des Augustins.

Sphere Historique , ou explication de tous les Signes du Zodiaque, chez Cailleau , Quay des Augustins.

Traité des Ponts & Chaussées , chez le même.

Des connoissances utiles à la vie, chez Ganeau rue S. Jacques.

De l'Imprimerie de J. F R A N Ç O I S
G R O U , rue de la Huchette,
au Soleil d'or. 1717.

T A B L E

A vant - Propas.	
Deffense de la Poësie Française.	1
Lettre en vers , & en prose de M*** à M***	49
Conte par M. Roy.	50
Relation écrite de Moscou du premier Janvier 1717.	51
Harangue faite au Roy par M. de Breslai Ambassadeur des Sau- vages Algonkim.	63
Extrait de l'Iliade travestie.	66
Extinction , & amortissement de plusieurs rentes constituées sur l'Hotel de Ville , & sur dif- ferens revenus du Roy.	79
Historiette dediée à Madame la Comtesse de . . . par M. de Bonneval. Les noms de Poligni, & de l'Esclaches sont feints.	92
Description de l'incendie arrivé	

TABLE.

<i>le 16. Fevrier dans les rues de S. Martin, & de S. Mery,</i>	112
<i>Précis des Arrests, Déclarations, Edits, &c. depuis le premier Janvier 1717.</i>	118
<i>Article des nouvelles Etrange- res.</i>	135
<i>Ode Anacronstique par M. Re- mond de S. Mare, Auteur des Dialogues des Dieux.</i>	141
<i>Article des Enigmes.</i>	142
<i>Sarabande par M. Dufreny.</i>	144
<i>Article des nouvelles de Pa- ris.</i>	146
<i>Epoque Remarquable.</i>	157
<i>Article des Morts.</i>	167
<i>Analise du Discours prononcé en Latin par le R. P. Poirée, Pro- fesseur d'Eloquence,</i>	175
<i>Livres nouvellement imprimez,</i>	178
<i>Extrait d'une Lettre,</i>	178
<i>Avanture,</i>	181
<i>Suite des Livres.</i>	182

APPROBATION.

Nous avons lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le *Manuscrit* de Février 1717, & nous n'y avons rien trouvé qui en puisse empêcher l'impression. Fait à Paris ce 28. Février 1717.

CAPON.

TERRASSON.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien Amé le Sr FRANÇOIS BUCHET, nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer, & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre *Manuscrit François & Galant*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privileges sur ce nécessaires. A ces causes, voulant favorable-

ment traiter ledit Sieur Exposé, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Livre en tels volumes, forme, marge, caractère, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter de la date desdites Présentes; à condition néanmoins que chaque Volume portera son Approbation expresse de l'Examineur qui aura été commis à cet effet. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité, & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Mercure François & Galant, en tout, ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement. sans la permission expresse, & par écrit dudit sieur Exposé, ou de ceux qui auroient droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Exposé, & de tous dépens, dommages & in-

terests, à la charge que ces Presentes seront enregistrees tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de Notre tres cher, & feal Chevalier Chancelier de France le sieur Voisin Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des presentes, du contenu desquels vous mandons & enjoignons de faire jouir led. sieur Exposant ou ses ayants causes, plainement & paisiblement sans souffrir qu'il lui soit fait aucun troubles ou empêchemens. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amés & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, nonobstant clameur de Haro Chartre Normande & Let-

ares à ce contraires. Car tel est note plaisir. Donné à Paris, le dix-neuvième jour de Janvier, l'ande grace mil sept cent dix-sept, & de notre Règne, le deuxième. Par le Roy en son Conseil

FOUQUET.

Il est ordonné par Edit de Sa Majesté, de 1686, & Arrêts de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par chacun des Privileges, ne seront vendus que par un Libraire ou Imprimeur.

Registré sur le Registre 4. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 3. n°. 134, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13 Aoust 1703. A Paris, ce premier Fevrier 1717.

Signé, DELAULNE, Syndic.

ERRATA.

Page 69. ôté le point apres Merlin. Page 73. l. & s'admirant à sa toilette Pag. 75 l. encor & non encore. Pag. 76 l. omis au lieu de mis. Pag. 77. l. par au lieu de pour, au 2e Vers Pag. 78. l. c'est une Genie & non Gente. Pag. 78 Ne fais-tu pas qu'un l. qu'ici. Pag. 78. l. sont toujours. Pag. 103. Ne manqueroit, l. ne manqueroient. Pag. 112. l. d'ajouter cinq. l. ôté alla. Pag. 140. l. dernière l. l. pour. Pag. 143 l. plaît. Pag. Pag. 155. l. Monseig. le Prince de Cony. Pag. 156. l. Maignien. Pag. 156. l. de la Rochelle. P. 161. l. Robe. Pag. 163. l. Ruffé. Pag. 163. l. quelle récompense. Pag. 168. l. Janvier. Pag. 147. l. Fauconnier. Pag. 151. l. Aluer. Pag. 159 on lui donne, l. on lui donna. Pag. 160. l. D amans magnifiques. Pag. 162 l. de Voyage. au lieu de Voyagusc. Pag. 164. l. qui la découvre.

LE
NOUVEAU
MERCURE.

Le prix est de 15. sols.

Mars 1717.



A PARIS,
Chez { PIERRE RIBOU, Quay des
Augustins, à l'Image S. Louis.
ET
GREGOIRE DUPUIS, rue S.
Jacques, à la Fontaine d'or. }

M. D. C. C. X V I I.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

335398

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
1905



AVANT-PROPOS.

IL est bien difficile que dans un Ouvrage tel que celui-ci, dont le Recueil & l'impression se suivent de si près, il n'échape de certaines fautes involontaires, que l'on ne peut reformer que dans le Mercure suivant. J'avouë ingénûment que j'en ai remarqué qui méritent nécessairement la correction. Dans celui de Janvier, à l'article des Morts, le mot en abrégé de M^e s'est glissé presque par tout, au lieu de celui de M^{re}, le premier signifiant Maître & le second Messire.

A l'article des Mariages,

Aij

AVANT-PROPOS.

on a qualifié M. Pavyot de Procureur general de la Chambre des Comptes de Rouen, ce qui est faux ; il est Procureur general au Parlement de Rouen.

Dans le Mercure de Février, page 51, on auroit dû avertir dans le Conte de M. Roy, que la deuxiême Adresse n'est pas de cet Auteur, mais d'une autre main.

Qu'à la page 163, au lieu de Mess. les Gentils-hommes de la Chambre, il faut lire de la manche. Qu'on s'est également trompé, lorsque l'on a marqué que la Cour avoit accordé une pension de 720 livres au petit Furet ; on sçait seulement que Sa Majesté lui fait donner de tems en tems quelque argent pour son entretien.

AVANT-PROPOS.

A la page 166 , il faut changer le nom de Bigot en celui de M. Bidault

C'est à tort que l'on a dit , que le Sieur de Rieux étoit mort en prison de ses blessures ; il se porte aussi bien que son ami , que le bruit populaire avoit fait expirer deux heures après , d'un coup d'épée reçu par derrière.

On aura l'indulgence de me pardonner quelques autres fautes plus legeres , en faveur du désir pressant que j'ai de perfectionner cet Ouvrage , n'aspirant qu'à le rendre aussi utile qu'amusant. Je répondrois bien par avance de son utilité pour les Gens de Lettres , si j'étois assés heureux que de recevoir de tems en tems des pièces aussi curieuses que celles qui sont à la tête des deux mois précédens,

A iij

AVANT-PROPOS.

*Et que la nouvelle Dissertation
par laquelle j'entre en ma-
tiere.*

*A l'égard de l'amusement ,
si je trouve le secret de plaire,
j'aurai atteint à la fin que je
me propose.*



L E

NOUVEAU
MERCURE

DISSERTATION

SUR

LES LANGUES EN GENERAL.

ET SUR

LA LANGUE FRANCOISE
 EN PARTICULIER.

Par M. l'Abbé de Pons.



E donnai au Mercure de
 Janvier dernier, une Dis-
 sertation sur le Poëme
 Epique contre la Doctri-
 ne des Disciples d'Aristote. Ces

8 LE NOUVEAU

Messieurs n'ont pas coutume de demeurer oisifs ; quand il s'agit de défendre les droits sacrés de leur Ecole. Je m'attendois donc à trouver dans le Mercure suivant une réponse de leur part ; mais une réponse haute , impérieuse , où mon attentat seroit sévèrement réprimé.

Ce n'est pas là tout ; j'avois , dans cette même Dissertation , engagé une espèce de querelle avec les Poëtes , Nation guerrière & difficile à calmer , quand une fois elle est irritée.

J'étois dans les horreurs de cette double guerre , quand le Mercure de Février me tomba dans les mains ; je n'y trouvai rien de la part des Docteurs Aristoteliciens , j'en louai Dieu ; autre bonne fortune , j'y trouvai un Ouvrage sous le titre de *Dessense de la Poësie Françoisé*. Je reconnû dans cet Ouvrage un Poëte galant-homme , qui défendoit avec chaleur les prétendus

M E R C U R E. 9

droits de son art , sans appeller à son secours l'Apostrophe injurieuse , l'ironie insultante ; sans violer aucun des égars que la société civile a consacrés pour ainsi dire , à l'union generale.

Le Public semble avoir dispensé les gens de Lettres , de ces sortes de devoirs ; ils ont acquis cette dispense à force d'excès , la société s'accoutume à les regarder comme un peuple féroce & indisciplinable , qu'il faut abandonner par pitié à sa dure impolitesse , à sa grossière rusticité. Voilà un genre d'indulgence , qui n'accommoderoit pas mon amour propre.

Le Reverend Pere D. C. de la Compagnie de Jesus , Auteur de l'Ouvrage dont j'ai parlé , est assurément de mon goût ; son procédé m'en est caution ; ce même procédé fera voir , que la contrariété des sentiments entre gens de Lettres , n'aliène pas toujours les cœurs.

10 LE NOUVEAU

Je crois, au reste, que le Public seroit en état de juger à présent la question controversée entre le R. P. D. C. & moy ; notre procès me paroît suffisamment instruit ; on peut voir ce que j'ay dit dans le Mercure de Janvier , sur les Vers & sur la Prose , on lira ensuite la réponse de mon adversaire , après quoi je prie le Lecteur de retourner pour dernier examen , au Mercure de Janvier : il sentira que j'ay dû lui sauver l'ennuy d'une réplique inutile.

Il y a pourtant dans la réponse du R. P. D. C. une chose sur laquelle je ne puis lui faire grace, il s'appuye de l'autorité de feu M. l'Archevêque de Cambrai , pour faire à notre langue certains reproches , dont il me paroît important de la justifier ; c'est ce qui m'a fait naître l'idée de la dissertation suivante que je divise en plusieurs articles , dont le premier , ne contient que des éclaircissmens préliminaires.

ARTICLE PREMIER.

De l'Origine des Langues & de leur fin.

Toutes les langues du monde sont nées du besoin que les hommes ont éprouvés de se communiquer réciproquement leurs pensées.

Chaque langue particulière a été instituée par un certain Peuple, pour lui fournir des signes représentatifs de ses pensées.

Les Philosophes distinguent trois sortes de pensées. *Idée*, *Jugement*, *Raisonnement*; ajoutons-en une quatrième que nous nommerons, *Sentiment*.

L'Idée est la pensée de l'esprit que les Langues expriment par les *Noms*, comme

<i>Dieu.</i>	<i>Homme</i>	<i>Lyon.</i>	<i>Arbre.</i>
<i>Sagesse.</i>	<i>Impuissance.</i>	<i>Ferocité.</i>	<i>Sterilité.</i>
<i>Sage</i>	<i>Impuissant.</i>	<i>Feroc.</i>	<i>Sterile.</i>

Le *Jugement* est la pensée de l'esprit, que les Langues expriment par les verbes comme quand je dis.

Dieu est sage.

Je fais un jugement composé de deux idées; sçavoir, de l'idée de *Dieu*, & de l'idée de *Sage*, que j'unis par le verbe, *est*, qui en est comme le lien; & lorsque je dis.

Dieu n'est pas impuissant.

Je juge que l'idée d'*impuissance* ne convient point à l'idée de *Dieu*, c'est pourquoi je désunis ces deux idées par le verbe, *est*, soutenu de la particule négative.

Si l'on me demande a présent la définition de la pensée de l'esprit, apelée *Jugement*, je réponds, que le jugement n'est autre chose que l'acquiescement de l'âme ou son refus d'acquiescer à l'union de plusieurs idées concordantes ou discordantes entr'elles.

La

La troisième espèce de pensée, est appelée par les Philosophes *Raisonnement*.

Or le *Raisonnement* n'est autre chose que plusieurs jugemens si intimement liez ensemble, qu'il y a pour ainsi dire, unité entr'eux, comme quand je dis.

Tout estre spirituel est immortel.

Or, l'âme humaine est spirituelle,

Donc, l'âme humaine est immortelle.

Voilà un raisonnement exprimé par trois propositions, dont chacune contient un jugement particulier.

Nous voilà arrivés à la quatrième pensée de l'esprit, appelée *Sentiment*. Ce genre de pensée n'est gueres connu des Philosophes; mais les gens de Lettres ne me sçauront pas mauvais gré de l'avoir mise ici en honneur.

J'entend par *Sentiments*, les différentes modifications de notre âme, ses passions, ses affections.

Les *Sentiments* s'expriment dans

B

44 LE NOUVEAU

les Langues, par certains modes des verbes. Par exemple le sentiment impérieux est exprimé par le mode qu'on appelle *Impératif*, le désir, par le mode qu'on appelle *Optatif*

Impératif. arrête ? approche ?

Optatif. plutôt - à Dieu que ?

Les Modifications de l'âme s'expriment aussi dans les Langues par les adverbes & les interjections.

Adverbes . . . Comment ? vite ? hors d'icy ?

Interjections. . . . Hélas ! gares ? gares ? paix
paix, bon ! courage ?

ARTICLE SECOND.

De la clarté des Langues.

La clarté d'une langue ne peut venir que de deux choses ; l'une, de ce qu'elle a des signes distincts pour chaque idée ou pensée de l'esprit ; l'autre, de ce que par les constructions, elle assigne à ses mots un ordre, qui suit d'assez près, ce-

lui que nos idées ont entr'elles.

Toutes les Langues satisfont au premier devoir ; chaque pensée de l'esprit y trouve son signe particulier ; il arrive pourtant quelques-fois, mais cela est assez rare, pour ne devoir pas être cité en reproche ; il arrive, dis-je, quelques-fois dans toutes les Langues, qu'un même mot exprime différentes choses, comme nous voyons en François du mot *son*.

Il m'a vendu *son* cheval

Il aime le *son* des cloches.

Voilà du *son* de farine.

Dans une phrase qu'il exprime un jugement ou un raisonnement, il ne suffit pas pour la clarté, que chaque expression de cette phrase présente à l'esprit son idée particulière sans équivoque ; il faut encore que la construction de cette phrase assigne aux idées successives, l'ordre dans lequel l'esprit les a conçues.

Par exemple, si je disois.

Que les Anges, de simple

Bij

*direction par la voye , pensées
leurs se communiquent , affir-
ment quelques Theologiens.*

Voilà une phrase composée de termes, dont chacun présente distinctement son idée particulière ; cependant, cette phrase n'est pas claire, parcequ'elle pervertit l'ordre naturel des idées. Restituons cet ordre.

*Quelques Theologiens affir-
ment , que les Anges se com-
municuent leurs pensées , par
la voye de simple direction.*

Les personnes qui ne connoissent point d'autre Langue que la Françoisse , auroient de la peine à croire que les Latins eussent introduits dans leur idiome, le désordre, dont je viens de donner l'exemple ; il est pourtant vrai que ma phrase Françoisse, toute ridicule qu'elle paroît, est littéralement traduite du Latin.

*Angelos , simplicis directionis
viâ, cogitationes sibi suas com-
municare , asserunt aliqui Theo-
logi.*

Les Scoliaſtes ne m'accuſeront

pas , d'avoir malignement choisi un exemple rare de l'excès des Latins ; je ne cite point ces périodes immenses , ces phrases prétendues sonores , dont le sens vaste , mais confus , ne commence à se développer , que lorsqu'il plaît au verbe dominant , de se montrer ; verbe , que l'Orateur Romain s'obstine à faire marcher à la suite de toutes les idées , qu'il auroit dû précéder , selon l'ordre de nos conceptions.

Quelques personnes dévouées aux Latins , ont prétendus me prouver , que ce désordre ne répandroit pas dans les Ouvrages Latins , la même obscurité qu'il répandroit dans les nôtres , si nous voulions l'imiter. Ils en donnent pour raison , que la terminison variée des noms Latins dans leurs différents cas , prépare l'esprit à l'employ qu'ils doivent recevoir du verbe , & des autres parties du discours , qui ne se sont point encore montrées ; au lieu que , les noms François n'étans variés dans leurs

Bij

18 LE NOUVEAU

différents cas, que par les articles trop uniformes, il ne seroit pas facile de pressentir leur destination.

Verifions cette Remarque, en comparant un nom Latin avec un nom François.

<i>Nominatif</i>	<i>Musa</i>	la Muse
<i>Genitif</i>	<i>Musæ</i>	de la Muse
<i>Datif</i>	<i>Musæ</i>	à la Muse
<i>Accusatif</i>	<i>Musam</i>	la Muse
<i>Vocatif</i>	<i>Musa</i>	la Muse
<i>Ablatif</i>	<i>Musâ</i>	de la Muse

Dans le nom Latin, je ne trouve que l'*Accusatif*, qui ait sa terminaison particulière, & qui ne puisse être appliquée à aucun autre cas, *Musam*.

Dans le nom François, je ne vois que le *Datif*, dont l'article ne puisse passer aux autres cas, *à la Muse*.

Continuons. Dans notre nom Latin; le *Nominatif*, le *Vocatif*, & l'*Ablatif*, ont une terminaison commune; *Musa* . . . le *Genitif*

& le *Datif* se terminent de même,
Muse.

Dans le nom François, le *Nominatif*, l'*Accusatif* & le *vocatif*, ont le même article, *la Muse*. Le *genitif* & l'*ablatif* ont aussi un article commun, *de la Muse*.

Tout est parfaitement égal ici entre nos deux Langues; le nom *Templum* & tous ceux de la première déclinaison ne sont pas plus variés que ne le sont nos articles François.

Que conclure de cela, sinon, que dans le Latin, comme dans le François, indistinctement, si la construction présente ces noms avant les expressions qui les doivent régir dans le discours, on ne peut deviner sûrement leur destination.

Il y a des noms Latins, dont la terminaison varie un peu plus les cas, qu'il n'arrive aux noms de la première déclinaison; mais enfin, on ne m'en citera jamais aucun, qui soit singulièrement varié.

LE NOUVEAU

dans tous les différents cas ; ainsi il s'en faut beaucoup , que l'objection qu'on nous a faite , justifie parfaitement les constructions de la Langue Latine.

Il est bon d'observer , que les Romains n'affectoient les constructions excessivement violentes , que dans les harangues fastueuses & autres ouvrages appartenants à la haute éloquence. L'importance & la singularité des matières que l'Orateur traitoit dans ces sortes de discours , lui étoient garants de l'avidité d'attention de son Auditoire ; il abusoit pour ainsi dire , de son droit , & comme s'il eût voulu associer ses Auditeurs à sa peine & leur faire acheter les grandes choses qu'il leur avoit préparées ; il construisoit son discours si violemment , que l'Auditeur étoit chargé du travail continu de restituer l'ordre naturel , aux idées confusément disjointes dans chaque période.

Dans les Ouvrages Moraux ou Philosophiques , dans les Ouvrages familiers , tels que les Epîtres ; en-

fin dans les Ouvrages voïez au délassément & à la joye, comme les Comedies ; les Latins ne s'écartoient gueres de l'ordre que la nature assigne aux idées, ce qui prouve encore que le désordre des constructions dans les ouvrages fastueux, exigeoit d'eux, une attention laborieuse & fatigante.

Nos premiers Auteurs voulurent, à l'imitation des Latins, introduire ces constructions violentes dans notre Langue ; heureusement la raison reclama de bonheur contre cet abus : la Nation Françoisse, ennemie de tout vain travail, reprouva cette fatigue ingrate qui n'offre rien de flateur à l'amour propre.

L'ordre & la clarté sont les principales graces que nous cherchons aujourd'huy dans nos ouvrages.

Je ne sçai par quelle fatalité la verité à tant de peine à se faire entendre de ces mêmes hommes qui en sont, disent-ils ; si avides ? aux premières approches on lui fait insulte, elle tient ferme, & à force de constance & d'opiniâtreté, elle se

fait enfin recevoir chez nous ; est elle acüillie du torrent, il s'éleve encore des voix fidèles à l'erreur, qui gémissent affectueusement sur sa ruine.

Un des premiers hommes de notre âge, feu M^r l'Archevêque de Cambray, lui, que notre Langue a si bien servi dans ses Ouvrages, a reproché à cette même Langue, l'ordre uniforme de ses constructions. Le R. P. D. C. m'a dénoncé ce reproche dans le Mercure de Février dernier.

J'ay beaucoup de respect pour feu M^r l'Archevêque de Cambray : mais ce respect ne va pas jusqu'à subjuguier ma raison, je m'écarteray de lui sans façon, lorsqu'il ne me semblera pas dans la route du vrai. Examinons si son grief est fondé ; voici ses paroles.

Rien de plus uniforme que les constructions de la Langue Françoisse ; on voit toujours venir d'abord un Nominatif Substantif qui mène son Adjectif

comme par la main , son verbe ne manque pas de marcher derriere, suivi d'un Adverbe qui ne souffre rien entr'eux. & le regime appelle aussi-tôt un Accusatif qu'on ne peut déplacer.

Cela est vray. Les mots sont placés dans notre Langue à peu près dans cet ordre. Pourquoi cela ? c'est que nos idées sont conçûes par notre esprit dans cet ordre même.

J'ay demandé à un Peintre , pourquoi il assignoit toujours le même ordre aux parties du visage humain dans ses Tableaux ? Il m'a répondu , c'est que la nature a assigné cet ordre même aux parties du visage humain.

J'insistay : mais , Monsieur , si dans ce Tableau où vous avez peint plusieurs figures humaines dans des attitudes différentes , avec des affections variées , vous vous étiez avisé de varier encore la position des Parties du visage ? Si vous aviez placé , tantôt les deux yeux au front ; tantôt le nez au menton ; enfin si

vous aviez tiré party de toutes les différentes Combinaisons qu'on peut imaginer dans la position des parties du visage humain , votre ouvrage auroit le mérite d'une plus grande variété : mon esprit s'occuperoit agréablement du travail de restituer aux traits déplacez , leur véritable position : Le Peintre n'hésita pas à me croire un échappé des petites Maisons : il me rendit grâces de mon excellent avis , & m'assûra , d'un grand sérieux , que dorénavant il ménageroit dans ses Tableaux ce genre de variété, jusques-là inconnu à son Art.

Revenons à notre affaire. On souhaiteroit que la Langue Françoisse voulut introduire une agréable variété dans ses constructions. Mais cela ne se peut faire sans pervertir l'ordre que la nature a assigné à nos idées. On est choqué de voir toujours *un nom Substantif mener son Adjectif comme par la main* : mais fait-on bien attention , que ces deux noms sont les signes représentatifs de deux idées ,
que

que l'esprit ne divise par aucune idée intermédiaire ? *Le Verbe*, dit-on, *se présente suivie d'un Adverbe*, & *le régime appelle l'accusatif* ? Vous avez raison : Mais voilà l'ordre de nos pensées, & loin qu'on doive faire un démerite à notre Langue, d'être fidèle à cet ordre, on doit au contraire lui en tenir grand compte.

Dans les Arts de pure imitation, dans la Peinture, par exemple ; il ne faut pas chercher une autre variété, que celle dont la Nature a décoré les objets qu'on se propose d'imiter ; c'est ce qu'avoit senti le Peintre dont j'ay parlé. Son Tableau présentoit aux yeux plus de trente Figures humaines, distinguées entr'elles, par leurs attitudes différentes, par leurs différents aspects, par leurs expressions ou passions variées : mais comme la nature n'a pas varié dans les hommes, la position des parties du visage, le Peintre n'eût gardé de se persuader qu'il avoit eû tort de n'avoir pas con-

26 LE NOUVEAU

credit en cela les vûes de la nature.

Les langues sont dans le cas des Arts imitateurs , elles ont été instituées pour représenter nos pensées ; ainsi elles doivent se conformer à la nature de ces mêmes pensées.

Un jugement , un raisonnement , par exemple , sont composez d'idées très - différentes ; une Langue doit avoir des signes différents pour imiter ce genre de variété.

Ces mêmes jugemens ou raisonnemens , quoique composez d'idées très différentes , sont néanmoins conçus par l'esprit dans un certain ordre fixe , il faut que les Langues imitent cet ordre dans leurs constructions.

ARTICLE TROISIEME.

De la Richesse des Langues.

La Richesse d'une Langue est proportionnelle à l'étendue des connois-

sances acquises par le Peuple particulier qui l'a formée.

La Langue que parlent les *Lapons*, dont l'intelligence n'embrasse qu'un très-petit cercle d'idées, ne peut être que fort pauvre; Si l'on dégrossissoit ces Peuples, en portant chez eux les Sciences & les Arts, à mesure que leurs idées se multiplieroient, on verroit croître leur idiome; le besoin de commercer entr'eux des connoissances acquises, leur feroit inventer de nouveaux signes, de nouvelles expressions; & cette même Langue, pauvre dans une certaine époque, pourroit avec le tems, se trouver aussi riche qu'aucune qui fut dans l'Univers.

C'est ainsi que la Notre, toute indigente qu'elle étoit, il n'y a pas encore trois siècles, est enfin parvenue à ce point de richesse où nous la trouvons aujourd'hui. L'étude des Sciences & des Arts a multiplié nos idées; nous avons exercé notre jugement à saisir tous les rapports qu'elles ont entr'elles.

Cij

18 LE NOUVEAU

à mesure que nous nous sommes formez , nous nous sommes communiqués nos progres , les uns aux autres ; il a donc fallu convenir de nouveaux signes ; voilà l'histoire des progres de notre Langue qui grossira encore, si les Sciences & les Lettres ne cessent pas d'être en honneur en France.

Messieurs les Erudits prétendent que la Langue Grecque & la Langue Latine , sont infiniment plus riches que la Françoisé ; lorsqu'ils voudront verifler cette proposition , je les prie de se souvenir , qu'il faut commencer par nous prouver , que les Grecs & les Latins ont eûs l'esprit plus cultivés que nous , & qu'ils ont portés plus loin que nous, les Arts & les Sciences ; Qu'ils avoient un plus grand nombre de connoissances que nous n'en avons acquises , que leur raison s'étoit plus exercée que la notre , dans l'art délicat d'envisager les idées par tous leurs différens aspects ; enfin , si nous sommes vaincûs du côté de l'esprit , nous passerons condamnation pour notre Langue.

Une idée qui peut être considérée par l'esprit sous différents aspects, a dans notre Langue autant de signes différents, qu'il y a de faces sous lesquelles elle peut être aperçue.

Il y a des gens qui pensent bonnement, que ces différents signes sont Synonymes entr'eux, parce qu'ils expriment le même fonds d'idée : mais ils se trompent, chacun de ces mots exprime une modification particulière de l'idée commune à tous, il la présente à l'esprit par un côté singulier, avec un accessoir distinct de toute autre acception ; ainsi chacun de ces prétendus synonymes doit être considéré comme présentant son idée ou sa perception particulière. Exemple.

Berger. Vacher.

Un Payfan croit que ces deux mots veulent dire précisément la même chose : ils reveillent en lui la même idée sans aucun accessoir plus ou moins ignoble. Ces deux mots affectent différemment les personnes éclairées. Pourquoi cela ? Le voicy.

C ii j

30 LE NOUVEAU

Le Payſan groſſier & ignorant croit que de tout tems , l'emploi de garder les Troupeaux , a été le partage des miſérables ; il ne ſoupçonne pas que l'Univers ait jamais eû une autre forme que celle qu'il y aperçoit ; il croit que de tout tems il y a eû entre les hommes la même ſubordination , les mêmes diſtinctions qu'il y découvre actuellement.

Un homme plus éclairé ſçait , qu'il a été un tems où tous les hommes indiffiſtinctement , menoient la vie champêtre. Les Troupeaux & le Labourage faiſoient toutes leurs richèſſes , chaque famille faiſoit un Peuple dont le chef étoit le Roy. c'eſt en ce ſens que la tradition nous dit que les enfans des Rois gardoient les Troupeaux ; l'avarice & l'ambition n'avoient point encore fait bâtir ces Villes ſuperbes qui dominant aujourd'hui nos Campagnes.

La mémoire de ces vieux tems nous eſt chère ; nous aimons qu'on

nous en retrace l'idée dans ces fictions ingénieuses , où l'on nous peint les mœurs douces & tranquilles des premiers âges. Les Bergers qu'on introduit dans ces Poëmes , ne sont point nos hommes rustiques , abrutis par la servitude & par la misère. Ces hommes que nous nommons *Vachers*, expression à laquelle il se joint un sentiment de mépris & de dégoût, qui n'est point attaché au mot générique, *Berger*.

Ainsi, si je disois en parlant des Eglogues de M^r de Fontenelles , que les hommes champêtres qu'il y introduit, ne sont pas des *Vachers*, mais des *Bergers*.

Qui ne comprendroit pas, que je veux dire par là, que M^r de Fontenelles donne aux Bergers de ses Eglogues les mœurs douces , les passions tranquilles de la vie champêtre , en leurs sauvant cette rusticité servile & dégoûtante , qui caractérise nos *Vachers*.

Les mots, *Fermeté*, *Courage*,

Valeur, Magnanimité, Intrépidité, expriment l'idée générale d'une même vertu ; mais chacun de ces mots , que quelques gens croient synonymes , sont néanmoins différents entr'eux , en ce que chacun exprime le fonds commun de l'idée générale , avec un petit accessoir singulier.

Brillant, éclatant, resplendissant, ne sont point adjectifs synonymes, chacun de ces adjectifs présente l'idée commune à tous , avec une modification particulière.

Il en est de nos jugements, comme de nos idées. Les verbes qui sont les signes de nos jugements , se multiplient autant de fois que le même jugement peut être porté avec différents accessoires. Si l'on disoit à un homme.

Vous en avez menti.

Vous parlez autrement que vous ne pensez.

Voilà le même jugement exprimé en deux manières ; mais il est porté avec des accessoires différents.

MERCURE. 37

Dans la première façon, il est accompagné d'insulte ; dans la seconde, il est mêlé de circonspection & de politesse.

J'entrerois volontiers dans l'exacte discussion des différences délicates, qui distinguent tous les prétendus Synonymes de la Langue Françoisé. Quoique cet examen fût un peu métaphisique, je ne desespérerois pas de le rendre amusant ; j'en ferai l'essai quelque jour. Mais le temps m'appelle au quatrième article de ma Dissertation.

ARTICLE QUATRIEME.

*De l'impossibilité d'entendre
parfaitement les Langues
mortes.*

L'intelligence parfaite d'une Langue, suppose le discernement sûr de tous les signes établis dans cette Langue, pour représenter les idées, les jugements, les sentiments ; en

34 LE NOUVEAU

un mot , toutes les pensées variées de l'esprit.

Nous avons vu dans l'article précédent , que la même idée peut être aperçue sous différens aspects , que la même passion de l'âme peut être représentée avec des modifications différentes , que le même jugement peut être porté avec des accessoires variés : il faut donc , pour entendre parfaitement une Langue , avoir la clef des signes prétendus synonymes , dont chacun caractérise , par un accessoire singulier , la pensée commune à tous. Il ne suffit pas d'avoir commercé long-tems avec les personnes qui parlent bien une Langue vivante , pour être au fait de tous ces mystères : il faut encore avoir le sentiment délicat , pour ne jamais confondre ces signes voisins.

S'il y a si peu de gens qui soient en état d'assigner les différences fines , qui distinguent les faux synonymes de nôtre Langue. Comment pourons-nous espérer d'entendre

jamais les Langues mortes , à ce degré de certitude & de confiance que nous atteignons si rarement & si difficilement dans la nôtre même ?

Il y a tant de siècles que la Langue Latine ne se parle plus chez aucun Peuple du monde , qu'il n'y a pas moyen de vérifier par la voye des témoignages , si un mot employé par *Horace* , exprimoit précisément de son tems, l'une ou l'autre de deux idées qui ont irreconciliablement divisé ses Commentateurs.

S'il s'élevoit une querelle de cette espece entre Nous , sur une expression tirée d'un Auteur Italien , l'Academie de la *Crusca* , la décideroit souverainement.

Messieurs les Commentateurs ont beau nous dire , qu'ils ont la clef des Langues mortes , qu'ils en connoissent toutes les finesses , qu'ils ont un sentiment distinct de la propriété fixe & incommunicable de chaque expression , soit Grecque,

soit Latine : j'ose leur dire , qu'ils se font illusion. Il n'y a que le commerce habituel avec le Peuple qui parle une certaine Langue , qui puisse en décèler l'élégance & les graces ; un Scoliaſte pourra bien développer le fond général des pensées dans un ouvrage , ſoit Grec , ſoit Latin : mais il perdra les aspects ſinguliers de chaque idée , les acceſſoires , ſoit augmentatifs , ſoit diminutifs de chaque paſſion exprimée , & par conſéquent il ne pourra ſçavoir précifément , comment l'Auteur original a façonné , pour ainſi dire , chacune de ſes pensées dans ſon ouvrage.

*Pallida mors aequo pulſat pede
pauperum tabernas.**

Regumque turres.

La pâle mort frappe d'un pied égal , aux Cabannes des pauvres & aux Palais des Rois.

* Horace , Ode 4. L. 1.

Voilà

Voilà ce que le texte Latin traduit littéralement , présente à l'esprit ; il n'y a pas autre chose pour qui ne veut pas deviner.

Or c'est l'art de deviner bien , c'est-à-dire , favorablement pour l'Auteur original , qui fait les bons Traducteurs. L'éducation nous a révélé , que tout est divin dans les Ouvrages d'Horace ; ainsi malheur à qui le dégradera dans une traduction. De deux Traducteurs, celui qui aura peut-être le plus falsifié son texte , par les graces neuves & originales dont il l'aura paré , sera toujours celui que nous jugerons l'avoir mieux deviné.

C'est ce que comprend parfaitement le peuple Traducteur ; aussi ces Messieurs ne sont-ils plus allés dupes , pour oser donner au Public des Traductions Littérales ; ils sentent qu'ils n'ont rien de trop de tout leur genie , pour soutenir dans leurs Traductions , la réputation qu'ils ont donnée aux anciens.

Les Scoliaſtes me permettront

D

38 LE NOUVEAU

s'il leur plaît , de remarquer ici , en passant , que leur foy sur l'infailibilité des anciens , quelque ferme qu'elle paroisse , ne laisse pas de chanceler de tems à autre ; il leurs arrive quelquefois de nous escamoter dans leurs traductions certains traits , qu'ils ne nous dissimuleroient pas , s'ils n'en estoient un peu blessés.

Voici la Traduction de l'illustre M^r Dacier , sur le passage cité d'Horace.

*La mort renverse également
les Palais des Rois , & les
Cabanes des Pauvres.*

Je voudrois bien sçavoir , pourquoi M^r Dacier dissimule dans sa Traduction ce mot *Pallida* ? Pourquoi ne dit-il pas la *Pâle mort* &c. auroit-il esté blessé de cette Epithète ?

Je m'apperçois encore , que M^r Dacier , supprime ces deux mots , *Æquo pede , d'un pied égal* ?

MERCURE.

39

Horace nous peint la mort *frappant du pied* ; pourquoi supprimer cette circonstance ? Je remarque que M^r Dacier juge Horace plus sévèrement que je ne ferois ; car je n'aurois point hésité à tirer party de cette circonstance. N'est-il pas raisonnable de dire , que la mort qui méconnoît tous égards , toute distinction , ne s'avise pas de grater respectüusement à la porte des Rois , mais qu'elle heurte brutalement avec le pied.

*Fores calcibus insultavit. **

Il a heurté insolemment avec le pied.

Encore un mot. M^r Dacier traduit le mot Latin *Pulsat* , par le mot François *Renverse*. Il lui plaît de deviner ici. Car enfin , il ne me niera pas que *Pulsare ostium* , ne signifie dans Plaute & dans Terence, *Heurter , fraper à une porte*. Il y

* Plaute.

40 LE NOUVEAU

a plus, s'il avoit à nous exprimer en Latin, *renverser une maison*, il ne s'aviserait jamais de dire, *pulsare domum*, il se serviroit sûrement de l'un des verbes suivants. *Demoliri*, *disturbare*, *pervertere*, *subvertere*, *evertere*.

*Evertère Domos totas optantibus ipsis,
Dii faciles. **

Mais je veux pour un moment que le verbe *Pulsare*, pût avoir, chez les Latins, l'un ou l'autre de nos deux sens indifféremment. Je demanderai encore à M^r Dacier, comment il a découvert, dans lequel de ces deux sens, Horace a voulu l'employer ici. Si M^r Dacier justifie son choix, il me revient un coupable. Je demanderai au R. P. Tarteron, qui nous a donné une élégante traduction d'Horace, sur quel fondement il prétend, que le mot *Pulsare*, signifie ici *fraper*. Voici donc sa Traduction.

** Juvénalis, Sat. 2.*

M E R C U R E. 47

La triste mort frappe sans distinction aux Palais des Rois, comme aux Cabanes des Pauvres.

Le R. P. Tarteron a esté bien affecté de l'image, qui présente la mort, frapant sans distinction aux Palais des Rois, comme aux Cabanes des Pauvres ; il n'a pas eu besoin pour rendre cette image, de détourner la signification ordinaire du verbe *pulsare*.

Pour M^r Dacier, il a voulu un peu plus de bruit & de fracas dans tout ceci ; il lui a semblé plus vif de présenter la mort renversant indistinctement les Palais des Rois & les Cabanes des Pauvres ; cette image lui a paru plus digne du génie d'Horace ; il n'en a pas fallu davantage pour le conduire peu à peu à croire fermement, que c'est là le véritable sens d'Horace.

Le R. P. Tarteron supprime *Æquo pede*, comme M^r Dacier.

Revenons au mot *Pallida*. J'ai vû des gens qui sçavoient fort mau-

vais gré à M^r Dacier de l'avoir supprimé ; ces bonnes gens donnoient en même-tems à cette expression un sens actif & un sens passif. D'abord , ils l'entendoient dans le sens passif , *la pâle mort* , ils se représentoient donc la mort , comme un spectre *pâle & décharné*. Ensuite , le sens actif se montroit , *la pâle mort* , c'est-à-dire , la mort qui répand la pâleur ; comme *la mort terrible* , voudroit dire , *la mort qui répand la terreur*.

Voilà les illusions que l'ignorance de la Langue Latine produit chez les Erudits mêmes.

Revenons au R. P. Tarteron , il ne supprime point le mot *pallida* comme M^r Dacier ; mais il ne lui plaît pas de le rendre en François par le mot *pâle* , il soupçonne que le mot Latin auroit bien pû exprimer du tems d'Horace , l'idée que nous attachons au mot François *triste*.

Je passerai tout à ces Messieurs , pourvu qu'ils conviennent de bon-

ne foy, qu'ils ne font que deviner. Au reste, le R. P. Tarteron est heureux en conjectures; il lui suffit, que l'Auteur original fournisse le fonds des pensées: on peut se reposer sur son génie, du soin d'y joindre les graces accessaires: il taille, façonne, corrige, supprime, & le tout pour le mieux: je veux dire au grand profit du Poëte Latin.

Avoüez sincerement, Messieurs, que vous traduisez moins les Auteurs Grecs & Latins, que vous ne vous traduisez, pour ainsi dire, vous mêmes. S'il arrive quelquefois que vos Traductions déplaisent au Public; n'imputez pas ce mauvais succez à l'impuissance de notre Langue; cette excuse n'est plus recevable; la Langue Françoisse a donné depuis un siècle des chefsd'œuvres dans tous les genres, elle est glorieusement sortie de toutes épreuves. Il faut chercher ailleurs les raisons de votre infortune. Vous éprouvez, dites vous, votre incapacité à traduire dignement les

44 LE NOUVEAU

Auteurs anciens, cet aveu coûteroit un peu plus à votre amour propre, si vous aviez bien senti les véritables raisons de cette incapacité ; ne viendrait-elle point, de ce que vous n'entendez pas assez les Auteurs que vous voulez nous faire entendre ? examinés ceci. Peut-être sommes nous au fait.

Comme le traducteur ignore la propriété fixe de chaque expression, soit Grecque, soit Latine ; à la vûe d'une certaine expression, son imagination se remplit du sens vaste de tous les accessoires dont il sent que le fonds de l'idée exprimée pourroit être susceptible, le voilà dans une espece d'étourdissement & d'ivresse ; il ne s'avise pas de penser que ce mot, dont il lui plaît de s'étourdir, ne peut signifier à la fois tant d'accessoires variez & quelquefois contradictoires, il faut bien que dans les vûes de l'Auteur original, l'expression ait été fixée à un sens unique à un accessoire déterminé.

Or c'est ce sens fixe que notre

M E R C U R E. 49

Traducteur est enfin forcé de deviner, lorsqu'il veut rendre en François l'expression originale; il sort pour un moment de ses ténèbres, il secoüe tous ces sens variez & confûs qui l'obsedoient, ensuite il s'empare du fonds commun de l'idée que le mot exprime; ce n'est pas tout, comme il ignore sous quel aspect singulier l'expression originale présente cette idée, il choisit entre tous les aspects sous lesquels elle peut être envisagée, celui qui lui semble le plus gracieux. Lors donc qu'il a saisi l'idée par le côté auquel il a donné la préférence, notre Langue lui fournit l'expression qui répond à ses vûes. Le voilà content : mais un moment après je le vois rentrer dans l'yvresse, dont son travail l'avoit fait sortir; son imagination se remplit de nouveau de tout ce sens vague & confus qu'il avoit secoüé : il jette les yeux sur sa Traduction, il n'est plus content, ce n'est pas là ce que je sens, dit-il, Langue maudite,

tu ne me rendras jamais le sentiment que j'éprouve ? Eh , non , Monsieur ; ces sortes de miracles excèdent ses forces.

Je connois un homme d'esprit qui a passé soixante années, partie à Rome , partie à Paris ; comme le Commerce avec les deux nations lui a donné la clef des faux Sinonimes de l'une & de l'autre Langue , il n'est point embarrassé à traduire , il ne peut être le jouet des illusions qui travaillent nos Commentateurs , chaque expression, soit Italiene , soit Françoisé, présente sans aucun équivoque à son esprit , l'idée fixe dont elle est le signe ; il ne s'avise pas d'y chercher autre chose. Si les Scoliaſtes entendoient de même les Langues, Grecque & Latine , ils ne nous donneroient pas des Traductions si discordantes entr'elles sur le même Auteur , le Texte offriroit le même sens à tous ; chacun d'eux seroit content , lorsque notre Langue lui auroit fourni les expressions

propres à rendre le sens qu'il auroit distinctement conçu , il ne craindrait pas d'avoir manqué son coup.

Je ne vois les Commentateurs d'accord entr'eux , qu'en un seul point ; le même texte Grec ou Latin les enflâme au même degré , je les vois tous dans un ravissement égal.

Mais s'ils osent chacun en particulier me traduire le texte enchanteur , les voilà désunis. Je m'aperçois que chacun a son Idole particulière. Comment donc ? Messieurs , qui dois-je croire ici ? à qui d'entre vous le Divin Horace a-t'il révélé son véritable sens ? Qu'il me donne des preuves de sa mission , & je me joins à lui pour faire tête aux faux Antoufistes.





A MADAME DE GONDRIN

EPITRE DE M^r AROUET.

*Sur le péril qu'elle avoit couru en
traversant la Loire.*

S Avez-vous, gentille Douïairiere,
Ce que dans S U L L Y l'on faisoit,
Lorsqu'E O L E vous conduisoit,
D'une si terrible maniere.
Certain esprit malin rioit,
Et pour vous déjà preparoit
Une Epitaphe familiere;
Disant qu'on vous repêcheroit
Incessamment dans la riviere.
Cependant L'ESPAR, la VALIERE,
GUICHE, SULLY, tout soupiroit,
Roussi comme un Diable juïoit,
Et l'Abbé COURTIN qui pleuroit,
En voyant votre heure derniere,
Adressoit à Dieu sa priere,
Et tout bas pour vous marmotoit
Quelque Oraison de son Breviaire.
Mais quel spectacle ! J'envisage
Les Amours, qui de tous côtez,
Ministres

Ministres de vos volontez ,
S'opposoient à l'affreuse rage
Des vents contre vous irritez :
Je les vois, ils sont à la nage ,
Et plongez jusqu'au cou dans l'eau ,
Ils conduisent vôtre bateau ,
Et, vous voilà sur le rivage.
GONDRIIN , songez à faire usage
Des jours qu'Amour a conservez.
C'est pour lui qu'il les a sauvez ,
En faut-il dire davantage ?
Daignez pour moi vous employer ,
Près de ce DUC aimable & sage ,
Qui fit avec vous ce voyage ,
Où vous pensâtes vous noyer ;
Et que vôtre bonté l'engage ,
A conjûrer un peu l'orage ,
Qui sur moi gronde maintenant ,
Et qu'enfin au PRINCE REGENT
Il tienne à peu près ce langage.
PRINCE , dont la vertu va chan-
ger nos destins ,
Toi , qui par tes bienfaits signales ta
puissance ,
Toi , qui fais ton plaisir du bonheur
des humains ,
PHILIPPE , il est pourtant un
E

30 LE NOUVEAU

malheureux en France

Du Dieu des vers un fils infortuné ,

Depuis un temps fut par toi
condamné

A fuir loin de ces bords qu'embellit ta présence ,

Songes que d'Apollon souvent les
favoris

D'un Prince assûrent la mémoire ;

PHILIPPE, quand tu les
bannis ,

Souviens - toi que tu te ravis
Autant de témoins de ta gloire :

Jadis le tendre OVIDE eût un pareil
destin ,

AUGUSTE l'exila dans l'affreuse
SCYTHIE.

Auguste est un Heros , mais ce n'est
pas enfin ,

Le plus bel endroit de sa vie.

GRAND PRINCE puisse - tu
devenir aujourd'hui ,

Et plus clement qu'AUGUSTE , &
plus heureux que lui.

SONNET A UN GOUTEUX.

TU manges des Ragouts exquis,
Tu ne bois que du fin Cham-
pagne,

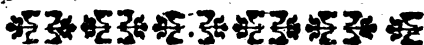
Et tu joins aux liqueurs d'Espagne,
Ces vins que le TURC a conquis.

Sous une housse d'Ecarlatte
Tes rideaux sont d'un gros Damas.
La Hollande a filé tes dras,
Et tes Matelats sont d'Oüate.

Dois tu, Geronte, t'étonner
De voir qu'une goutte cruelle,
Qui traîne sa sœur la Gravelle,
Ne veuille point t'abandonner.

Je l'a trouverois ridicule,
De quitter tes festins avec ton
lit molet,
Pour s'en aller jeûner, avec un Ca-
maldule;
Ou coucher sur la dure avec un
Recoler.


E ij



SUR LA PROMOTION
 DE MONSEIGNEUR LE CHANCELIER
 D A G U E S S E A U.

O D E.

DE Themis le Temple s'ouvre,
 Quel éclat frappe nos yeux !
 PHILIPPE , je te découvre
 Dans ce séjour glorieux.
 Apuy de son culte auguste,
 Tu cherches un homme juste
 Pour nous dispenser ses Loix ;
 Un regard de la Déesse
 Fait connoître à ta sagesse,
 Sur qui doit tomber ton choix.



Il est un esprit sublime,
 Qui rempliroit ce haut rang,
 Si nos vœux & notre estime
 Décidoit d'un choix si grand.
 Tu nous préviens, tu le nommes,

M E R C U R E.

33

C'est lui qu'à tant de grandshommes
Ta sagesse a préféré.

C'est D'AGUESSEAU, quelle joye,
Sur tous les fronts se déploie
A ce nom si réveré !



L'innocence moins timide
Descend des Cieux pour le voir ,
J'entends l'injustice avide
En rugir de désespoir.
La Piété le devance ,
L'intégrité , la prudence ,
Paroissent à ses côtez :
On y voit briller le zele
Et la fermeté fidelle
Qui soutint nos libertez.



L'Eloquence triomphante
Grossit la superbe Cour ,
Et par sa gloire elle augmente
La pompe d'un si beau jour :
Telle enflamant Demostenes ,
Elle tona dans Athènes ,
Telle à Rome elle éclata ;

Eiij

LE NOUVEAU
Quand son Orateur illustre
La montrait dans tout son lustre
Au Senat qui l'adopta.

Que de Vertus le couronnent !
Que de talens rassemblez !
Tous les beaux Arts l'environnent
De nouveaux bienfaits comblez.
Il vous aime doctes Fées,
Elevés-lui des Trophées,
Préparés - lui des Concerts ;
Son apuy fera paroître,
Des Vers tels qu'en firent naître
Les RICHELIEUX, les COLBERTS.

Le louer, c'est rendre hommage]
A la main qui la placé,
Elle acheve par ce gage
Notre bonheur commencé.
Dans un choix si plein de gloire,
Chantés Filles de Memoire
L'infatigable Heros,
Dont la bonté paternelle,
La vigilance éternelle,
Assurent notre repos.



Il éternise le Regne
 De la Paix & de Themis ,
 Il ne veut plus que l'on craigne
 D'Opreffeurs, ni d'Ennemis.
 Sa voix dans nos Villes calmes
 Change à l'ombre de ses palmes ,
 Le Soldat en Laboureur.
 MARS perdant sous sa Regence ,
 L'efpoir de troubler la France ,
 Porte aux THRACES sa fureur.



La face de cet Empire ,
 Reprend un nouvel éclat :
 PHILIPPE qui peut décrire
 Tes heureux foins pour l'Etat.
 Pourfuis Heros Magnanime ,
 Du beau zele qui t'anime
 Remplis notre jeune Roy.
 Qu'il croiffe , qu'il te contemple
 Qu'il puiffe fur ton exemple
 Se faire aimer comme toi.



E iij

*Ecritte de Constantinople , le 7
Novembre 1716.*

NE vous êtes vous pas imaginé, M^r, sur la foy des Relations, que CONSTANTINOPLE étoit la Ville de l'Univers la plus superbe, & la mieux barie. Quelle illusion ! Il est vray, que si on n'en voyoit jamais que la situation, ses dehors & son port, on en porteroit ce jugement ; rien de plus beau en effet. Figurez-vous une grande Ville en perspective, barie sur sept montagnes, de même que Rome. Comme elles sont disposées en forme d'Amphiteatre, tout ce qu'il y a de frapant, se présente d'un coup d'œil à la vûe. Le mélange des Cyprès avec les frontispices des Maisons, peintes de diverses couleurs ; les Domes & Minarets des Mosquées ; le magnifique Temple de Sainte Sophie. les Piramides, ou Colonnes, telles que celles du Marché des femmes, d'une hauteur extraordinaire ; celles de Marcien, ainsi que la Colonne brulée, le vieux & le nou-

veau Serail avec ses Tours, ayant pour horison le plus beau Ciel du monde ; Tout cela rassemblé , produit le plus merveilleux spectacle de la Nature. Qui ne croiroit après une description aussi véritable , qu'elle paroît fabuleuse , que les dedans sont autant de Palais , & de chef - d'œuvres de l'art ; rien moins que cela , lorsqu'on y est une fois entré , on ne peut s'imaginer que ce soit la même Ville. On cherche Constantinople dans Constantinople-même. Les ruës en sont tortuës & inégales , sales & puantes par la négligence des habitans ; ce qui pourroit bien ne pas peu contribuer à la peste , dont cette Ville est si frequemment affligée. Elles sont d'ailleurs la plupart étroites , & baties de bois. Dans un endroit, les maisons sont hautes , dans un autre , fort basses : En un mot , elles sont telles , qu'on a de la peine à y marcher , & à s'y soutenir ; Voilà au juste , une image fidelle de cette Capitale de l'Empire Ottoman.

*Mé-
ris des
Tures
our les
utres
Vations
pour
eurs
emmes.* **O**N peut presque porter le même jugement des Citoyens de cette grande Ville : Il faudroit ne les voir que de loin , sans trop les approcher : Comme c'est une Nation méprisante & orgueilleuse , le Commerce civil en est insupportable ; les Ambassadeurs - même ne sont pas à couvert de leurs avanies , & de leurs mépris. Je me soucie bien (disoit un jour le Grand Visir Kupruli à Mr de la Haye nôtre Ambassadeur) que le chien mange le pourceau , ou que le pourceau mange le chien , pourvu que les affaires de mon Maître aillent bien. Il fit cette fière réponse , à l'occasion de quelques avantages remportez par les François en Flandres sur les Espagnols , voulant insinuer par-là , qu'il ne considéroit les Chrétiens , que comme des especes de Bêtes. Ce qu'il y a de fort plaisant , c'est qu'ils ne pensent pas plus avantageusement sur le compte de leurs femmes. A peine leurs font-

M E R C U R E.

ils l'honneur de les tenir pour des animaux raisonnables ; aussi ne leurs permettent-ils pas d'entrer dans leurs Mosquées , & ils ne croient pas qu'elles aillent en Paradis. Cependant avec tout ce mépris , ils en sont si jaloux , & s'en défient tellement , à cause de leurs foiblesses , qu'ils ne leur permettent pas de voir aucun homme ; & une femme qui montreroit son visage découvert, ou ses mains nuës, seroit deshonorée , & on la châtieroit à coups de latte. Plus elles sont élevées en dignité , plus elles sont malheureuses , du moins par rapport à la liberté ; car comme les gens de qualité ont chez eux des bains , elles sont par-là obligées d'être renfermées au logis , gardées par des Eunuques ; & par conséquent , hors d'état de prendre au dehors , le moindre divertissement. Cette vie retirée les entretient dans une oisiveté , qui fait, qu'elles ne songent qu'aux moyens de se procurer du plaisir , à quel-

66 LE NOUVEAU

que prix que ce soit, ayant naturellement du penchant au libertinage. Comme elles sont superbes, elles ont, comme nos Parisiennes, une forte passion pour leurs ajustemens, n'étans jamais assez richement parées à leur gré. Quoiqu'elles soient ordinairement fort blanches, elles ont pourtant recours à l'art, pour relever leur beauté, se peignant les sourcils & les paupieres d'un noir, dont elles tirent avantage. Leurs ongles sont aussi colorés d'un rouge obscur. Comme elles se baignent presque tous les jours, elles sont d'une propreté, à laquelle on n'atteint pas dans nos Pais Occidentaux.

Puisque je suis sur le chapitre des femmes, je ne les quitteray point, sans vous faire part des cérémonies qui se pratiquent, lorsque le Sultan marie une de ses filles à quelque Grand de sa Porte. Honeur qui est ordinairement funeste à l'Epoux.

Le

Le jour étant venu pour l'en- *Du*
 trevuë ; les Eunuques introduisent *Maria-*
 le futur dans le cabinet de la SUL- *ge des*
 TANE, qui est voilée sur un Sofa. *Filles du*
 Elle se leve, lorsqu'elle l'apperçoit, *Sultan.*
 pour marquer son consentement.
 Il entre ensuite, fait trois profon-
 des reverences, & s'arrêtant au
 milieu, fait sa priere pour la prof-
 perité de son Epouse, & de leur
 Mariage. demeurant ainsi les bras
 croisez sur l'estomac, jusques a ce
 qu'elle lui dise, comme à un Es-
 clave, S'OU GUETIR, donne-
 moi de l'eau, qui est préparée dans
 une coupe d'or, qu'il lui présente
 à genoux ; elle leve son voile pour
 boire, & se fait voir. Cepen-
 dant les filles apportent un bassin
 d'or, sur lequel il y a deux assietes
 de porcelaine & une paire de pi-
 geons. L'Epoux la prie de manger ;
 elle fait la dédaigneuse, il l'adou-
 cit enfin par de nouveaux présens,
 & l'oblige d'en gouter. Après cet
 honneur, il se retire au son des
 instruments de musique, & attend
Mars 1717. F

62 LE NOUVEAU

l'ordre de devenir tout-à-fait son Epoux. Le jour venu , il est averty par un Eunuque , & conduit en deshabillé & en Robe de chambre par une Introduëtrice , dans l'Appartement de la Sultane ; alors se mettant à genoux aux pieds du lit , il lui chatoüille doucement la plante des pieds , & insensiblement se couche auprès d'elle. Le lendemain , les conviez reviennent de bonne heure à la même porte , avec la musique pour l'éveiller , & le mener au bain ; alors la nouvelle mariée lui donne une Toilette , garnie d'une Chemise , Camifole , Caleçon , Mouchoir & un Turban , qu'il met à la sortie ; il passe delà dans l'Appartement des hommes , auxquels il donne un grand repas. La Sultane fait un semblable regal aux Dames. Ainsi finit cette Cérémonie , suivie souvent après , de la mort du nouvel Epoux , étranglé par ordre du Grand Seigneur , pour s'emparer de ses richesses , & redonner ensuite sa Fille à quelque autre , qui doit avoir le même sort.

MERCURE. 63

Pour le Sultan , vous n'aurez *Le*
d'autres particularités de moi , que *Sultan*
celle-ci. Lorsqu'il est au lit , il y *dans son*
a au milieu de la chambre deux *lit.*
grands Chandeliers d'or , avec de
grosses bougies ambrées , qui brû-
lent toute la nuit , pendant que
deux Dames , nommées FIRASCH ,
où sentinelles , veillent & font la
garde. Il a toujours aux pieds de
son lit , une Maîtresse qui s'y coule
au moindre signe.

Si je ne craignois de faire une *Du*
Histoire plutôt qu'une Lettre , je *Gouver-*
vous entretiendrois de ce que j'ai *ment &*
appris de l'intérieur du Serrail , *de quel-*
des principaux Officiers de la PORTE , *ques*
de l'Etat du Gouvernement , tant *Points*
Civil , que Militaire ; des forces *de la*
& des revenus de cet Empire. Je *Religion*
n'omettrois point les impertinences *des Turcs*
qu'ils débitent sur le Paradis de
de Mahomer , où selon l'Alcoran.
On y verra le MOUTON D'ABRAHAM ,
le VEAU DE MOYSE , la FOURMI
DE SALOMON , le PERROQUET DE LA
REINE DE SABA , L'ANE D'EDRAS ,

F ij

64 LE NOUVEAU

la BALEINE DE JONAS, le CHIEN DES SEPT-DORMANS, & le CHAMEAU DE MAHOMET. Mais il ne feroit pas à propos que je préférasse ces matieres, qui ont esté traitées par tant de Voyageurs, à celles du tems. Je continuërai donc cette Lettre par les nouvelles suivantes.

Nouvelles de Constantinople.

Malgré la peste, qui enleve icy une infinité de personnes de tout âge, la PORTE n'est pas moins occupée à faire tous les préparatifs nécessaires pour être en état d'ataquer même ses Ennemis, tant sur le Danube, qu'aux Echelles du Levant.

Comme toute idée de Paix est effacée, par la quantité d'especes que le G. S. a fait répandre de toutes parts : cette profusion, jointe à l'orgueil des Infidels, les a tellement enflés, que le DIVAN s'est trouvé tout à coup comme inspiré, pour faire les derniers efforts contre l'Allemagne.

Il ne se propose pas moins , que de mettre en campagne 5. à 600. mille hommes, en différentes Armées , pour faire connoître aux Imperiaux , que la perte d'une bataille ne suffit pas pour décourager les Otomans , & les porter à mandier une Paix honteuse. Le Peuple est ici dans une pleine allegresse, sur ce que le MURTY a remis entre les mains de sa Hautesse , un Sabre d'un très grand prix , dont la poignée , est un Talisman prétendu , où l'on voit luire la Lune à la faveur d'un Eclipse du Soleil ; & dans cette interception de lumiere , on apperçoit un Aigle ; qui ayant pris l'effort , se précipite sur une Mosquée.

D'ailleurs le grand Etendart de MAHOMET , a esté transporté d'ici , à Andrinople , pour encourager par cette espee d'Oriflame , les fidels Musulmans à réparer toutes les pertes de la Campagne dernière. Ils ne doutent pas que le G. S. marchant en personne , avec

une Armée des plus formidables ,
il ne porte la terreur jusques à
VIENNE.

Ils prétendent commencer leurs
attaques par la POLOGNE , afin d'y
attirer une puissante diversion des
Armées Imperiales , pour couvrir
la HONGRIE ET LA SILESIE ,
se flétant que les POLONOIS
presque ruinez de leurs longues
Guerres intestines , & de l'épui-
sement de leurs Finances , que les
Armées étrangères ont consumées ,
ne seront pas en état de s'opposer
à l'irruption des Turcs , & des
Tartares ; principalement si les
Moscovites sont occupez contre la
SUEDE. Pour cet effet , le Sul-
tan qui fait son séjour à ANDRI-
NOBLE , pour être plus à portée
de donner ses ordres , presse vi-
vement tous les HORDES , ZI-
AMETS , TIMARIOTRES , SAN-
GIACS & BACHAS de se trou-
ver au RENDEZ-VOUS avec
tous leurs Corps de Troupes , sur
la fin d'Avril , sous peine du con-

DON. Non content de ces dispositions sur Terre , on n'épargne ni soins , ni dépenses , pour mettre en Mer une Flote , qu'ils nomment déjà par avance **L'INVINCIBLE** , & dont ces Peuples se promettent de merveilleux succès en **ITALIE**. Les Equipages se remplissent journellement de Marins de toutes sortes de Nations Européanes , qui préfèrent leur service à celui des **VENITIENS** , au grand préjudice de la Chrétienté. •

**ARRIVÉE DE M^r DE BONNAC
A CONSTANTINOPLE.**

DÉPART DE M^r DESALEURS.

Monsieur de Bonac , qui succède à M^r DESALEURS , en qualité d'Ambassadeur de la France à la Porte , est arrivé ici en très bonne santé. Madame son Epouse , qui la suivi dans son Ambassade , quoique grosse , a soutenu en femme forte , les fatigues de

68 LE NOUVEAU

la Mer. Elle vient d'accoucher heureusement d'un fils : la mère & l'enfant se portent bien. Le nouvel Envoyé va prendre son Audience à Andrinople, où S. H. fait sa résidence, & où il sera obligé de faire la sienne.

M^r Desaleurs, qui a si bien mérité du Roy & de sa Patrie, par ses services importants à la Porte, s'est embarqué le sept Novembre sur le TOULOUSE, il doit être de retour à Paris, & avoir présenté à S. M. les trois Lettres, qui lui ont esté remises ; l'une du Grand Seigneur, l'autre de son Grand Vizir, & la troisième du Musty ; je crois intéresser votre curiosité, en vous les communiquant toutes traduites. Vous reconnoîtrez sans peine, par le stile poli de celle du Pontife des Musulmans la difference que l'on peut remarquer entre un homme de Guerre & un homme de Lettre ; élevez tous deux à la Cour ; l'une est peu suivie, & trop familiere ; l'autre au

MERCURE. 69

contraire , est pleine d'égards & de
tours , qui décèlent un homme
d'esprit. Mais avant que d'en ve-
nir à la lecture , il est nécessaire
pour l'intelligence de ces Lettres,
que je fasse précéder la filiation des
six derniers Empereurs Turcs ,
à commencer par IBRAHIM grand
pere du Sultan ACHMÉD , qui
regne aujourd'huy.

FILIATION

Des six derniers Empereurs

Otomans.

IBRAHIM Empereur Turc en
1640 , étranglé par les Janis-
faires en 1648. fut remplacé par
son fils MAHOMET IV. déposé
en 1687.

Soliman III. 2^e. fils d'Ibrahim,
occupa le Throne la même année ,
& mourut en 1691.

Achmet II, troisième fils d'I-
brahim , succéda à son frere & mou-
rut en 1695.

70 LE NOUVEAU

MUSTAPHA II. fils de Mahomet IV. & frere du Sultan , qui regne aujourd'huy , fut aussi-tôt proclamé Empereur , après la mort de son oncle Achmet II. Il fut déthroné après un Regne de 6 à 7 ans.

ACHMET III. son cadet , aujourd'huy regnant , fut installé à sa place en 1703.

De plusieurs enfans qu'il a eu , il ne lui est resté que deux fils , l'un nommé MAHOMETH , né en 1705. le six Decembre , & l'autre , ABDUMELECK , né d'une Esclave en 1709.

Il fit épouser la même année , une de ses filles à ALI-BOCH , Grand Visir.

Traduction de la Lettre du Grand Seigneur au Roy.

LA gloire des plus majestueux Rois de la croyance de JESUS , le choisi entre les Princes de la Religion du Messie , l'Arbitre de

MERCURE. 71

toutes les Nations Chrétiennes,
Seigneur de majesté & d'honneur,
Patron de loüange & de gloire,
LOUIS EMPEREUR DE FRANCE,
dont la fin des jours soit comblée
de bonheur & de félicité.

A l'arrivée de cette sublime &
imperialle Lettre , vous sçavez
que la Lettre d'amitié & de com-
pliments , qui m'a esté envoyée
de votre part , estant arrivée , &
ayant esté présentée avec sa tra-
duction au pied de mon Throne
Imperial , Siege de la Justice , & de
l'équité , par l'entremise de mon
Visir IBRAHIM PACHA , pré-
sentement CAIMACAM DE MON EMPE-
RON IMPERIAL , dont la gran-
deur soit de durée , j'ay connu par
son contenu plein de sincérité &
d'amitié , que de l'avis du glo-
rieux , parmi les Princes de la
Croyance de JESUS , le choisi
parmi les Grands Honorez de la
Religion du Messie , dont la
fin soit heureuse : LE DUC D'OR-
LEANS VOTRE ONCLE, ET

72 LE NOUVEAU

VOTRE REGENT , par rapport à votre Minorité , vous aviez trouvé à propos de rappeler l'Exemplaire des Grands de la Religion du Messie le Comte Desalleurs , dont la fin soit hûreuse , à qui votre GLORIEUX BIS-AYE UL , qui a quitté ce monde passager , avoit ci-devant confié l'Ambassade de mon hûreuse PORTE , me priant , pour , en recompense de ses longs services , le faire jouir du repos qu'il a merité , & qui lui est dû , de vous le renvoyer. Et me marquant en même tems , que vous n'oublierez rien pour entretenir , & maintenir la forte , constante , & sincere amitié , que vos glorieux Ancêtres ont toujours eüe avec ma sublime PORTE , dont la félicité est attachée à l'Eternité ; Il est très sûr , & très veritable , que nous entretiendrons , & maintiendrons aussi du côté de votre Personne Imperiale , l'amitié , & la bonne correspondance , qu'il y a toujours eüe jusques à present , entre
Nos

MERCURE. 73

Nos Ancêtres de glorieuse mémoire & les Vôtres, avec les mêmes soins que vous y avez apporté de votre part. Ayant donc trouvé convenable, suivant votre prière, de vous renvoyer votre susdit Ambassadeur, qui est un vieillard très sage, très prudent, & très consommé dans les affaires, qui a très parfaitement bien rempli les devoirs de son Ambassade, pour se rendre auprès de vous. Je vous écris par lui cette Lettre, qui marque la félicité, & la prospérité, & vous reconnoîtrez, quand vous la recevrez, la pensée, & le désir, que j'ay d'entretenir & maintenir, comme il se doit, la bonne intelligence, & la forte & sincère amitié, qui est entre nous. Ecrit dans le commencement de la Lune de Zilkade Icherife, l'an 1128; cela répond à peu près au 15 Octobre 1716.

A Andrinople la bien gardée,
lieu de Victoire, & de prospérité.

Mars 1717.

G

*Traduction de la Lettre écrite
au Roy, par Ibrahim Pacha
Kaimacam de l'Etrier, à An-
drinople.*

LE plus glorieux des grands Princes de la Croyance de JESUS, choisi d'entre les Eminents Potentats de la Religion du Mes- sie , Arbitre des differents qui arrivent parmi le Peuple Chrê- tien , revetû de magnificence & de majesté , Seigneur d'honneur , & de gloire, le très sincere, très fidel , & très honoré LOUIS E M- PEREUR DE FRANCE , pour qui nous avons un respect, & une affection singuliere : Que Dieu fasse que votre fin soit hûreuse. Après avoir offert à Votre Majesté des saluts purs , & sinceres , qui fortifient l'amitié , les fondemens de la bonne correspondance & de l'union , nous lui faisons sçavoir avec sincérité, que le très magni-

fique, puissant, & formidable Empereur mon Maître, le protecteur des Rois, & l'azile des grands Monarques, Seigneur des deux Mers, & de deux Terres, Serviteur des deux nobles & sacrées Villes MEQUE, & MEDINE, Roy des Rois, LE SULTAN ACHMED, fils de Sultan Muhamed, & petit fils de Sultan Ibrahim; que Dieu perpetuë à jamais sa Monarchie; a reçu la Lettre Imperiale, que Votre Majesté lui a envoyée, laquelle a été renduë, & présentée par l'entremise de son très humble serviteur, à l'Auguste Throne de SA MAJESTE' IMPERIALE, & après l'avoir fait traduire, S. M. I. a vû par son contenu, que V. M. désire, de l'avis de son Oncle le très honoré, & Notre sincere Amy le DUC D'ORLEANS, REGENT de S. M., à cause de sa Minorité, qui est le choisi d'entre les grands Princes de la Religion du Messie, la fin duquel soit heureuse. Cette Lettre contient en-

core , que V. M. désire d'affermir , & entretenir l'union , & l'amitié , qu'il y a entre les deux Empires. S. M. I. avec sa science ordinaire , a aussi parfaitement compris tout ce qui y étoit détaillé plus au long. J'ay reçu en même tems , la Lettre , que V. M. m'a fait l'honneur & la grace de m'écrire , remplie d'amitié , dont j'ay reçu une joye extrême. V. M. verra par le rapport que lui fera son Ambassadeur , que de tout tems je me suis employé en tout ce que j'ay pû , à favoriser les affaires qui ont dépendus de moi. Son Ambassadeur a donc été congédié , ainsi que V. M. l'a désiré ; & en considération de la sincere amitié , & bonne correspondance , qu'il y a depuis si si long tems , entre les deux Empires , il a été émané une Lettre Imperiale , remplie d'honneur , & d'amitié , qui est envoyée à V. M. par le retour de son Ambassadeur. J'ay pris la liberté de l'accompagner d'une des miennes , qui est

pleine de soumission, & de cordialité : Lorsque V. M. recevra la Lettre Impériale, & qu'Elle verra son contenuë, nous espérons, qu'Elle voudra mettre son attention, pour fortifier, affermir, augmenter la sincere, & parfaite amitié, qui regne depuis si long-tems, entre les deux Empires. Ecrit vers le commencement de la Lune de Zilchide, l'an de l'Hégire 1128, ce qui revient à peu près au 15 Octobre 1716. A Andrinople la bien gardée.

*Traduction de la Lettre du
Moufty, au Roy.*

LA gloire des plus majestueux Monarques de la Croyance de JESUS-CHRIST, choisi d'entre les Princes glorieux de la Religion du Meffie, l'Arbitre de toutes les Nations Chrétiennes, Seigneur de Majesté, & d'honneur, digne de louange, & de gloire, Notre très sincere, & très honoré Seigneur LOUIS XV, Empereur
Güj

de France , que la fin de vos jours soit comblée de bonheur ; après vous avoir assuré de mes bons Offices , & de mes très affectueux Saluts. V. M. sçaura , que la Lettre d'amitié qu'Elle a écrite à Notre très Illustre , & très Puissant Empereur , qui est le soutien de notre Religion , le Dessenfleur de tout le monde , & le Puissant victorieux Roi, des Rois, le S^r de la Terre & des deux Mers , le Serviteur des deux plus Augustes , & plus sacrées Citées. LA MEQUE & MEDINE , fils de l'Empereur Muhamed , & petit fils de l'Empereur Ibrahim , que son Règne dure jusqu'au jour du Jugement , lui a été renduë par l'entremise de son Ministre, le très-heureux & très-puissant Ibrahim Pacha Kaïmacham de l'Etrier. Elle contenoit en substance , que M^r le COMTE DESALLEURS, qui résidoit à la sublime Porte , s'est acquité des fonctions de son Ambassade , de la maniere que V. M. le souhaittoit : que de l'avis de Votre ONCLE MONSIEUR

LE DUC D'ORLEANS, le plus glorieux d'entre les Princes de la Nation Chrétienne , & de la croyance du Messie , qui est présentement Régent durant votre Minorité ; Elle a jugé à propos de le rapeler auprès d'Elle : Elle contenoit encore , que V. M. maintiendrait , & seroit toujours constante dans l'amitié qui est entre vous , & la sublime Porte. Voilà à peu près son contenu. Présentement que vous demandés le susdit Ambassadeur , on lui a donné pleine liberté de partir , quand bon lui semblera , & V. M. jugera par la présente , que nous ne désirons rien tant que de voir régner , comme nous avons vû par le passé , l'union & l'amitié qui a été plusieurs siècles entre les deux Empires : & fondez que nous sommes sur cette ancienne amitié , il a été consigné au susdit Ambassadeur , la Lettre qu'il vous remettra de la part de notre Empereur. J'ai été très satisfait de voir l'ancienne amitié que V. M. a toujours conservée pour la sublime Porte , &

•• LE NOUVEAU

d'avoir eu l'honneur de recevoir une de vos Lettres, qui me témoigne votre amitié & votre affection. Ainsi pour y correspondre, j'écris cette Lettre à V. M. que j'envoie avec celle de notre Empereur, par laquelle je lui fais sçavoir que je prendrai toujours beaucoup de part à ce qui la regarde. Au reste, nous espérons que V. M. voudra bien agréer les sincères protestations que nous lui faisons, & qu'Elle aura la bonté d'y correspondre, comme Elle a fait jusques à présent.

ABDULRAHIM MOUFTY.

Donné le premier du mois de Zilkide-Icherif, l'an 1128.

NOUVELLES DE PARIS.

On fit mention dans le Mercure dernier, d'un Cierge présenté au Roi par M^r de Montempuys, Recteur de l'Université. Le petit Discours qu'il adressa à S. M., reçut des applaudissements sincères de toute la Cour; je crois que l'on me sçaura gré de le donner tel qu'il le prononça.

82
HARANGUE

HARANGUE

FAITE AU ROY

PAR M^r DE MONTEMPUYS,
Recteur de l'Université.

*En présentant un Cierge à S^A MAJESTÉ
au Louvre, le premier Février*

1717.

SIRE,

L'Université réglant les vœux qu'elle adresse à Dieu pour Vous, sur l'état présent de VOTRE MAJESTÉ, est toute occupée du moment auquel doit commencer Votre Instruction.

Tems précieux pour VOTRE MAJESTÉ, SIRE, qui sera le seul de Votre Vie, où l'on osera Vous parler sincèrement sur vos actions, & où n'étant point chargé de Vos Etats, Vous pourrez ne penser qu'à Vous même, & Vous donner

82 LE NOUVEAU

tout entier à ce qui peut former
Votre Esprit, & régler Vos Mœurs.

Tems important pour Votre
Royaume, dont la gloire & le bon-
heur dépendent des Principes que
VOTRE MAJESTÉ va rece-
voir sur la Religion, sur l'Eglise,
sur les Droits de Sa Couron-
ne, & sur Ses devoirs; & de
l'habitude qu'Elle prendra de s'y
conformer.

Mais quelles espérances d'une
Education parfaite ne donnent pas
à Votre Peuple, SIRE, la droi-
ture & l'élévation de Vos sentimens
cultivés par la Personne illustre qui
a eû soin de Votre Enfance, les qua-
lités naturelles de Votre esprit,
l'expérience & le dés-interessement
des Personnes qui sont apellées à
l'honneur de Vous conduire & de
Vous instruire !

Pour Nous, SIRE, persuadés
que nous sommes, que la bonne con-
duite des Rois, est pour leur Peu-
ple une Loi puissante, nous serons
les premiers à tirer avantage du pro-

grés que Vous ferez dans les Sciences ; nous proposerons Votre Exemple à Vos jeunes Sujets qui sont confiés à nos soins , & nous ferons en sorte que lors que Vous ferez en état de leur donner des Loix, SIRE, Vous reconnoissiez avec quelle application nous leur aurons donné des leçons de respect, d'obéissance & d'amour envers VOTRE MAJESTÉ.

Le 25, le Roy accorda à M^r le Duc de S. Simon tous les honneurs du Louvre.

Le 26 M^r Le Duc de Chaulnes fut gratifié par le Roy, de la survivance de la Charge de Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Chevaux Legers pour M^r son fils, âgé de six ans, Sa Majesté y a joint un Brevet de retenuë de quatre cent mille livres, en cas de mort.

Le 27 à trois heures M^{gr} le Duc Regent s'étant rendu chez le Roy, S. M. reçût le Serment de M^r le Marquis de Gesvres, pour la survivance de la Charge de Premier

84 LE NOUVEAU

Gentil-homme de la Chambre , en présence de M^r le Duc de-Tresmes son pere & de quantité de Seigneurs.

Cette Cérémonie avoit été précédée de celle du Serment prêté, quelques moments auparavant , par M^r le Prince de Soubize, pour la Charge de Capitaine-Lieutenant des Gendarmes, entre les mains de M^r le Maréchal de Tallard. Ce droit appartenoit autrefois au Conêtable : mais depuis l'extinction de cette Charge , les Grands Officiers ont la liberté de choisir , pour recevoir la prestation de leur Serment , celui des Maréchaux de France qui leur agréé davantage.

Après le Serment prêté par M^r le Marquis de Gesvres ; le Roy accompagné de M^{gr} le Duc Regent , de M^{gr} le Duc , de M^{grs} les Princes , de M^r le Maréchal de Villeroy &c. Sa Majesté voulut voir du balcon de la Salle des Cent-Suisses , la Compagnie des Gendarmes de quartier ; M^r le Prince de Rohan , & M^r le Prince de Soubize à cheval , firent

furent faire divers mouvemens. Après que la Compagnie eut défilé, M^r le Prince de Rohan demanda l'ordre au Roy, qui répondit, qu'on pouvoit s'en aller. S. M. parut prendre beaucoup de plaisir à cette revue.

Ce fut dans ce temps-là que Madamie Duchesse de Berry arriva dans un magnifique Carosse, escortée d'un détachement de ses Gardes; elle monta chez le Roy, d'où elle se rendit avec S. M. dans la Chapelle, pour y tenir sur les Fonds de Batême une fille de M^r le Marquis de Monchy, Maître de la Garde-Robe de feu M^{gr} le Duc de Berry; le Roy y avoit été précédé par M^r le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. Monsieur l'Abbé de Maulevrier & M^r l'Abbé d'Argentré Aumôniers du Roy. S. M. étoit accompagnée de M^r le Maréchal de Villeroy, de M^r le Prince Charles Grand Ecuyer de France, de tous les Officiers des Gardes. Le Roy portoit un habit de Velours couleur de Pourpre enrichi de gros boutons de

Mars 1717.

H

diamans. Madame Duchesse de Berry y avoit été précédée par M^r l'Abbé de Castriez nommé à l'Archevêché de Tours, son premier Aumonier, M^r l'Abbé de Rouget, & M^r l'Abbé de Parthenay ses Aumôniers : elle étoit accompagnée de M^{de} la Duchesse de Saint Simon sa Dame d'honneur, de M^{de} la Marquise de Pons sa Dame d'atour, de ses Dames du Palais, de M^r le Marquis de Coëns son Chevalier d'honneur, de M^r le Chevalier d'Hautefort son premier Ecuyer, & du reste de sa Maison. Cette Princesse portoit une Robe d'une étoffe d'or, toute couverte de pierreries ; sa coëffure en étoit toute brillante. M^{de} la Duchesse de Saint Simon s'y distingua aussi par une grande quantité de Diamans sur sa robe, & à sa coëffure. Le Roy fit pareillement l'honneur à M^r le Marquis d'Arfy, un des quatre Gentils-hommes de la Manche, de tenir son fils avec M^{de} la Duchesse du Mayne.

Cette double cérémonie fut faite

par M^r le Grand Aumônier, M^{rs} les Curez de Saint Germain l'Auxerrois & de Saint Sulpice, présents, au premier Batême, & M^r le Curé de S. Roch au second. M^r le Curé de Saint Germain l'Auxerrois assista aux deux, avec l'Etole. Tous ont signés sur le Registre.

Un monde infini s'étoit assemblé pour voir ces cérémonies extraordinaires ; d'autant plus que ç'étoit le jour de la présentation des Placets.

L'Abbaye reguliere de Clairemaisons en Artois, est vacante. Celle de S. Ambroise de Bourges l'est pareillement par la mort de M^r l'Abbé de Fourcy.

Le premier de ce mois M^r le Maréchal de Villeroy ayant jugé à propos d'établir une règle constante pour tous les exercices de S. M. fit lever le Roy à huit heures & demie.

Le 3. on créa une troisième Charge d'Huiffier de l'Anti-chambre, en faveur de M^r Pernault le cadet, par la confiance que l'on a en lui. On a crû cette augmenta-

H ij

tion nécessaire , à cause des difficultés & des peines qui sont attachées à ce poste , qui demande des soins & une attention toute particulière: Elle a été créé a l'instar des deux autres , avec l'attribution des mêmes gages : mais afin que ce nouvel Officier ne puisse pas préjudicier aux droits de ses Confreres : il a été statué qu'il ne partagera point les droits anciens avec eux. Le Roy , pour le dédommager de ces retranchemens , a ordonné qu'on en fit un état , afin de les lui payer par quelque autre équivalent au *pro rata*. La survivance de la Charge de M. N. *Pernault* l'aîné , accordée à son cadet , reste comme elle étoit.

On a fait un retranchement qu'on a crû nécessaire pour les dépenses du Roy sur sa Table , & dans chaque Office ; ce qui peut monter en tout à 50. mille écus.

L'Abbaye de S. GILBERT à Clermont en Auvergne , est vacante par la mort de M^r l'Abbé L'ARCHER. Chapelain ordinaire du Roy , cy-

devant Sacristain de la grande Chapelle, Charge qu'il avoit vendue à M^r l'Abbé Gault, Chapelain du Roy, & Beau-frere de M^r le Procureur du Roy au Châtelet.

Le Roy ayant appris, que deux de ses Gardes avoient été mordus par un chien de chasse enragé, S. M. touchée de leur accident, a eu la bonté de leur donner à chacun 100 pistoles, pour aller à la Mer.

Le Traité d'Alliance Deffensive entre la France, l'Angleterre, & la Hollande, conclu à la Haye le 4^e Janvier 1717, a été rendu public. Il est divisé en huit Articles, & un 9^e séparé. Il contient en substance, que le Roy Très-Chrétien s'oblige d'engager celui qui a pris le Titre de Prince de Galles, pendant la vie du feu Roy Jacques II. & après la mort dudit Roy, celui de Roy de la Grande Breragne, de sortir du Comtat d'Avignon, & d'aller faire son séjour au delà des Alpes, immé-

H iij

diatement après la signature du présent Traité, & avant l'échange des Ratifications. De plus, que le Roy Très - Chrétien promet de ne permettre en aucun tems à l'avenir, à la personne ci-dessus-désignée, de revenir à Avignon, ou de passer par les Terres dépendantes de la Couronne de France, sous prétexte de retourner, où à Avignon, où en Lorraine, ou même de mettre le pied en aucun lieu de la Domination de S. M. T. C.

Que lesdits Sérénissimes Rois, & lesdits Seigneurs Etats Généraux s'engagent réciproquement de refuser toute sorte d'azile, & de retraite aux Sujets de l'un d'entr'eux, qui auront été, ou pourront être déclarés Rebelles, aussi-tôt que la requisition en aura été faite par celui des Contractans, dont ces rebelles auront été reconnus sujets, & même de contraindre lesdits rebelles de sortir des Terres de leur obéissance dans l'espace de huit jours, après que le Ministre:

dudit Allié en aura fait la requisi-
tion , au nom de son Maître.

Que le Roy Très-Chrétien con-
sent , que le nouveau Canal de
MARDICK ne servira à autre
usage , qu'à l'écoulement des eaux ,
& au Commerce nécessaire pour
la subsistance & l'entretien des Peu-
ples de cette partie des Païs Bas.
Ce Commerce ne sera fait qu'a-
vec des Bâtimens , qui ne pour-
ront avoir plus de 16 pieds de lar-
geur ; pour cet effet , le grand pas-
sage de la nouvelle Ecluse de
Mardick ; qui a 40 pieds de lar-
geur , sera détruit de fond en
comble , & les matériaux détruits
ne pourront servir pour aucun
Port, Havre , ou Ecluse à Dun-
kerque , ou à Mardick , ou en
quelque endroit que ce soit , à 2
lieuës de distance d'aucune de
ces deux Places.

2°. Que la petite Ecluse restera
à l'égard de sa profondeur com-
me elle est à présent , pourvû que
sa largeur soit réduite , à 16
pieds..

92 LE NOUVEAU

3°. Que les jettées & les fascinages depuis les DUNES , où la Marée monte sur LESTRAN , quand elle est la plus haute , jusques à la plus basse Mer , seront rasés des deux côtés , le long du nouveau CHENAL par tout , au niveau de Lestran.

4°. Qu'après la Ratification du présent Traité , on est convenu , qu'on emploiera un nombre suffisant d'Ouvriers à la destruction des jettées le long du nouveau Chenal. La démolition sera commencée le 5^e Avril , & achevée , s'il se peut , à la fin du mois de Juin 1717.

5°. Que la démolition des Dignes ou jettées des deux côtez du vieux CHENAL , ou Port de Dunkerque , sera mise par tout au niveau de Lestran , depuis la plus basse Mer , jusques en dedans de la Ville de Dunkerque.

Comme l'objet & le véritable but de cette Alliance , entre lesdits Seigneurs Rois , & Etats Generaux , est de conserver , & main-

tenir réciproquement la Paix , & la tranquillité de leurs Royaumes , & Etats. Ces Puissances sont convenues , que si quelqu'un desdits Alliés étoit attaqué par quelque Prince , ou Etat que ce fut , les autres Alliés interposeront leurs Offices auprès de l'agresseur , pour procurer satisfaction à la partie lésée , & l'engager à s'abstenir entièrement de toutes sortes d'hostilités. Mais que si ces bons offices n'avoient pas l'effet que l'on se promet , pour concilier l'esprit des deux Parties ; Alors ceux des Contractans , qui n'auront point été attaqués , seront tenus de secourir sans retardement , leur Allié , & fourniront ; sçavoir.

Le Roy Très-Chrétien huit mille hommes de pied , & deux mille de Cavalerie.

Le Roy de la Grande Bretagne , huit mille hommes de pied , & deux mille de Cavalerie.

Les Etats Generaux , quatre

94 LE NOUVEAU

mille hommes de pied , & mille de Cavalerie.

Que si l'Allié qui sera engagé dans la Guerre , veut plutôt avoir du secours par Mer , ou même préfère de l'argent aux Troupes de Terre , ou de Mer , on lui en laissera le choix. Pour cela , on est convenu , que mille hommes de pied seront évalués à la somme de dix mille livres par mois , & mille hommes de Cavalerie à celle de 30. mille livres. Les secours par Mer , seront évalués , suivant la même proportion.

Il a été stipulé pareillement , que si les Royaumes , ou Etats de quelqu'un des Alliés , sont traversés par des dissensions intestines , celui qui se trouvera dans ces troubles , sera en droit de demander , que ces Alliez lui fournissent les secours ci-dessus exprimés : bien entendu que cette garantie reciproque ne regarde que les Etats & Possessions que ces Puissances ont respectivement en Europe.

MERCURE. 95

Le 5. M^r le Cardinal de Noailles eût l'honneur de saluer LE ROY, après deux mois d'absence causée par la petite verole de M^r l'Abbé de Gontault. Cette Eminence témoigna à S. M. combien ce terme lui avoit paru long.

Le 7. M^r Cantin ancien Officier du Roy, Barbier, Perruquier, M^c d'Hôtel, Premier Valet de Chambre & de Garde-Robe, mourut d'une Paralyse, dont il avoit esté attaqué il y a environ cinq ans.

Le 8. le S^r LODUMIER arracha deux dents au Roy, l'une qui branloit, & l'autre qui étoit mal placée. Le Roy souffrit cette opération douloureuse avec beaucoup de fermeté & de patience ; il garda la chambre par précaution.

Le 9. M^r Caterby, Chef du Goblet vin du Roy, eut l'agrément de la Charge de M^r Vassal, Huissier du Cabinet du Roy, du Semestre de Janvier à 55000. livres. S. M. en memoire des anciens services de sa famille lui a accordé un Brevet de

96 LE NOUVEAU

retenuë de 30000 livres.

M. le Baron de SCHUMK Envoyé extraordinaire du Duc de VIRTEMBERG, eut le matin sa premiere Audience du Roy, dans laquelle il complimenta S. M. sur son Avenement à la Couronne.

Le 10 M^r le Marquis de la VRILLIERE, accompagné de M^r de SEIGNELAY, & de plusieurs autres Seigneurs est entré chez le Roy, qui a signé le Contrat de Mariage de M^r le Comte de Seignelay cy-devant Abbé, avec M^{lle} de Valsasine, originaire d'Allemagne, & Nièce du Prince de la Tour, Général des Postes de l'Empire.

M^r le Marquis de Thesut, à qui on avoit ôté il y a quelques années un Regiment de son nom, levé à ses dépens, ayant présenté un Placet à M^{gr} le Duc Regent, sur le rapport de M^r le Maréchal de Villars à S. A. R. on lui a fait la justice de le rétablir dans la Charge de Colonel. Ce Marquis est sorti d'une des plus anciennes Maisons de Bourgogne.

L'on

M E R C U R E 27

L'on écrit de *Limoges* que sur la nouvelle de la nomination de M^r D A G U E S S E A U à la dignité de Chancelier & Garde des Sceaux de France , les Habitans avoient donnés des marques éclatantes de leur zele & de leur joye pour cette Promotion. Puisque le Dimanche 14 Février , le Corps de l'Hôtel de Ville fit exécuter un beau Feu d'Artifice , aux acclamations publiques , accompagnées de plusieurs décharges d'artillerie.

Cette cérémonie fut suivie d'un grand repas que donna la Cour Præsidentiale , où les Consuls de l'Hôtel de Ville assisterent.

Cette Capitale a raison de se féliciter d'avoir donné le jour à ce premier chef de la Justice ; elle conserve avec soin dans ses Registres, la réponse flâteuse que feu M^r Daguessseau Conseiller d'Etat , pour lors Intendant de cette Province , fit aux Officiers de l'Hôtel de Ville : étant allez en Corps le complimenter sur la naissance de son fils

Mars 1717.

I

98° LE NOUVEAU.

premier né , qui est M^r le Chancelier d'aujourd'huy , il leur répondit avec bonté , Messieurs , le Ciel m'a donné un Successeur & à votre Ville , un Protecteur.



La Comedie intitulée *la Vie est un Songe* , a été si favorablement reçûe du Public , que je mériterois sa censure ; si je ne lui en communiquois pas un extrait fidel.

Fragement d'une Lettre.

La Pièce Italienne intitulée, *la Vie est un Songe* , est en quelque façon une traduction de la Tragi-Comedie Espagnole de *Don Pedro Calderon* , intitulée, *la Vida es Sueno*. Cette traduction est cependant différente de celle qui a été imprimée sous le nom du *Cigognini* ; quoiqu'elle ne soit pas de lui. Celle-cy est bien plus raisonnablement écrite , & quoique le stile se sente en quelques endroits de l'enflure de son Original, & qu'il ait conservé un certain goût

MERCURE. 99

de Terroir, dont les Traductions ne peuvent être tout - à - fait exemptes; on a adouci ou corrigé dans celle-cy, la plupart des traits qui caractérisent les Ouvrages du *Cigognini* Ecrivain, qui avoit rassemblé dans son stile, presque tous les défauts que l'on reprochoit aux Auteurs Italiens du dernier siècle : mais venons à la Pièce en elle - même.

Basilio Roy de Pologne, naturellement soupçonneux & crédule, eut de sa femme *Clotilene* un fils, qu'il nomma *Sigismond*. Sa mere mourut en couche, les prodiges qui accompagnerent cette naissance, les songes qui troublerent le repos de *Clotilene* & du Roy *Basilio* effrayerent ce Prince superstitieux. Il chercha dans l'art de l'Astrologie de quoi calmer ses craintes. Les Astrologues lui prédirent que son fils seroit un Prince cruel & emporté, qui violant les droits les plus sacrés de la Nature, & de la Royauté, le chasseroit un jour du Trone. *Basilio* Prince d'un esprit foible, crût de-

I. ij.

333098

200 LE NOUVEAU

voir régler sa conduite sur ces prédictions. Il répandit le bruit que son fils étoit mort , & le fit élever dans une terre au milieu d'un désert sous la conduite de *Crotalde* , Seigneur de sa Cour , auquel il avoit confié son secret. Des Gardes posées aux avenues de la Tour en défendoient l'approche aux Passans. Le Prince Sigismond à qui l'on avoit fait un mystère de sa naissance , étoit retenu dans sa Tour par une chaîne qui lui permettoit à peine de s'en éloigner de quelques pas ; la lecture , & la conversation de *Crotalde* faisoient toute son occupation , & il n'avoit jamais vû d'autres hommes que son Gouverneur , ou si vous voulez son Geollier & ses Gardes, jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

C'est dans ce temps que commence la Pièce. Le Théâtre représente un bois , & au fonds une Tour dont les portes sont fermées.

ACTE PREMIER.

Arlequin entre en roulant sur le Théâtre, il est suivi par un Cavalier inconnu; tous deux se plaignent de l'accident qui les a précipitez avec leurs chevaux dans le fonds de ce Vallon. On entend un bruit de chaînes qui les effraye. Les portes de la prison s'ouvrent, & l'on aperçoit à la sombre lueur d'une lampe, le Prince Sigismond apuyé sur une table avec des Livres auprès de lui. Il sort de sa Tour pour s'avancer au milieu du Théâtre; *Arlequin* & son Maître se cachent, Sigismond paroît à demi nud, couvert d'une espèce de casaque de peau de Tygre, & coëffé d'un bonnet pittoresque de même étoffe; il est ceint par le milieu du corps d'une chaîne qui va s'attacher au fonds de la Tour dont il est sorti. Dispensés moy M^r, je vous prie, de vous dépeindre la Noblesse, & la grace que *Lelio* avoit scû répandre sur

I iij

cet habillement, en conservant toute la férocité, & la rudesse du caractère de Sigismond qu'il représentoit. Vous connoissés le jeu de cet Acteur, auquel le Public ne cesse point de rendre justice; Qu'il vous fût donc qu'il étoit encore infiniment au dessus de tout ce que vous en avez vû. Ses gestes, & ses attitudes de corps & de visage, formoient autant de Tableaux parfaits, au jugement même des plus grands Maîtres, & ces Tableaux étoient variés à chaque représentation, par des attitudes toujours nouvelles, parce qu'elles n'étoient point apprises, & qu'elles étoient l'effet d'une imagination vivement pénétrée du caractère general de Sigismond & des situations particulières dans lesquelles il se trouve pendant le cours de la Pièce. Après que Sigismond a déclamé pendant quelque tems contre l'injustice du sort qui le fait gémir dans une si dure captivité, sans l'avoir mérité par aucun crime, il aperçoit Arlequin & son Maître.

La fureur le transporte , il se jette sur eux , & les veut mettre en pièces, pour les empêcher d'aller faire ailleurs le récit de ses malheurs. La bonne mine du maître d'Arlequin attendrit Sigismond. Sa vûë excite dans son cœur des mouvements d'une tendresse qu'il n'avoit jamais ressentie. Il le relève , & l'interroge sur l'accident qui l'a pût conduire en ce lieu. Dans ce moment , Crotalde entre à la tête des Gardes du Prince , & veut faire tuer cet étranger qu'il voit en conversation avec Sigismond. Celui-ci se met au devant , & menace Crotalde sur lequel il se veut jeter pour l'empêcher de maltraiter cet inconnu, dont la vûë a fait tant d'impression sur lui. Crotalde, à l'aide de ses Gardes , se rend maître du Prince , & malgré ses emportements , l'entraîne dans sa Tour , où il le renferme. Cette situation , ainsi que celle du moment , auquel le Prince se jette sur l'Inconnu , forme un de ces tableaux , dont je vous

ai parlé , & qui sont en grand nombre dans la Pièce. Lorsque le Prince est renfermé dans sa Tour, l'Inconnu se met aux pieds de Crotalde , & lui donne son Epée. Crotalde surpris , en jettant les yeux dessus, demande à l'Inconnu , d'où il la tient ? Qui il est ? Quelle est sa Famille ? De quel Pais il vient ? Celui-ci répond , qu'il est *Moscovite* : Qu'il n'a jamais connu son pere : Qu'il vient en *Pologne*, pour se venger d'un affront : Que cette Epée lui a été donnée par une femme , dont il refuse de dire le nom , & qu'en la lui donnant , elle lui a dit d'aller à la Cour de *Pologne* , & qu'un Cavalier de cette Cour l'assisteroit de son crédit , s'il lui voyoit cette même Epée ; ainsi il le prie de la faire garder soigneusement. Crotalde , qui a témoigné pendant ce discours , combien il y prenoit de part , s'éloigne , lorsqu'il est fini , & dit à *Paris*, qu'il ne lui est plus permis de méconnoître son fils ; que cette Epée

est celle qu'il donna en partant de *Moscovie*, à une femme qu'il avoit épousée secrètement ; qu'en la quittant , il l'avoit laissée grosse , & qu'il lui avoit promis de reconnoître pour son fils , celui qu'elle lui enverroit avec cette Epée. Il est donc persuadé , que cet Inconnu est son fils.

Après quelques moments d'irrésolution sur la conduite qu'il doit tenir ; il se détermine à le conduire à la Cour, & à découvrir sa naissance au Roy , s'il n'y a point d'autre moyen d'empêcher qu'on ne lui ôte la vie , pour satisfaire à la Loy , qui condamne à la mort ceux qui verront le Prince *Sigismond*. Il fait donc emmener cet Etranger avec Arlequin ; & c'est par où finit le premier Acte.

ACTE SECOND.

Le second Acte représente une Salle du Palais de *Basilie*. Attolphe Duc de *Moscovie*, vassal & neveu

du Roy de *Pologne*, y entre avec *Stella* sa cousine, & nièce du même Roi : Leur conversation est interrompuë par l'arrivée de *Basilio*, & de ses confidents. Ce Prince touché de l'état auquel il a réduit son fils, découvre à son neveu *Astolphe*, & à sa nièce *Stella*, tout ce qu'il a fait à ce sujet, & il leur déclare, qu'avant de les marier ensemble, & de les désigner ses successeurs, il veut reconnoître, quel est au vray le caractère du Prince *Sigismond* son fils, & le faire apporter endormi, dans son Palais, afin d'éprouver par la maniere, dont il se conduira, si les prédictions de l'Astrologie ne l'ont point abusé. Tous applaudissent à cette résolution. Dans ce tems ; *Crotalde* arrive avec l'Inconnu, & *Arlequin*. Tous les autres se retirent. Le Roy accorde la grace de l'Inconnu, sans même que *Crotalde* lui découvre sa naissance ; il n'a pas la même facilité pour *Arlequin*, & il ordonne

qu'on le pende. Arlequin , qui ne peut goûter cette destination , viole plus d'une fois le cérémonial. Enfin voyant qu'il ne peut rien obtenir , & entendant répéter , que la parole des Rois est irrévocable , il se jette aux pieds du Roy , & lui demande une grace. Le Roy lui promet de lui tout accorder , hors la vie. Arlequin demande , que le Roy soit lui-même l'exécuteur de cet Arrêt. Basilio qui s'est prêté pendant quelques moments à la frayeur de ce valet bouffon , lui accorde sa grace , & Arlequin se livre aux transports d'une joye , qui n'est gueres plus respectueuse , que sa douleur l'avoit été. Les Zeleateurs scrupuleux des bienséances auroient pû être blessés de certains endroits de cette Scene , si les graces naïves qu'Arlequin répand dans ses moindres actions , & la joye que sa présence inspire aux Spectateurs , leurs permettoient de faire attention à des Critiques , même bien fondées. Le

Roy se retire , en ordonnant *Crotalde* de venir lui parler dans son cabinet , & celui-ci reste seul avec l'Inconnu , lui rend son Epée , & lui demande le nom de son Ennemy. Il nomme *Astolphe* , Duc de Moscovie ; mais reprend *Crotalde* , ne m'avez-vous pas dit que vous étiez son Sujet. Vous ne pouvez avoir reçu de votre Souverain une injure , dont l'honneur vous oblige de poursuivre la vengeance. Avez-vous une sœur , une femme , qu'il ait outragé ? Non , répond l'Inconnu , qui paroît se troubler à la vûe de *Crotalde*. Il ajoute qu'il doit lui suffire , que l'habit qu'il porte , est un déguisement , qui cache ce qu'il est. *Crotalde* le presse de nouveau ; Enfin l'Inconnu avouë , après s'être deffendu quelque tems , qu'il est femme , & qu'*Astolphe* est son Ennemi. *Tu sei Donna ?* dit *Crotalde* , si è *Astolpho. è il mio nemico* , répond l'Inconnu , faisant assés connoître par ces deux mots , de quelle nature

MERCURE. 109

ture peut être l'offense , qu'il veut venger. Il faudroit transcrire ici toute cette Scene , pour vous en donner une juste idée ; car elle est dialoguée , avec une précision & une vivacité , qui ne laissent rien à désirer ; elle finit le second Acte.

ACTE TROISIEME.

Le troisième Acte représente le même endroit du Palais ; Crotalde y vient apprendre au Roy , que ses Ordres sont exécutés ; que le Prince a été conduit à la Cour, après avoir été endormi par un breuvage, & qu'il est dans un Appartement du Palais. Le Roy ordonne de lui découvrir son rang, & de paroître auprès de lui en qualité de Gouverneur. Après qu'ils se sont retirés , le fonds du Théâtre s'ouvre : On voit le Prince Sigismond couché sur un lit magnifique, & proprement habillé. Une Symphonie douce amuse les spectateurs , tandis que Sigis-

Mars 1717.

K

no LE NOUVEAU

mond s'éveille, & témoigne par tous ses gestes, la surprise où le jette le spectacle qui l'environne ; il prend enfin la parole, ne sçait, si ce qu'il voit, est un songe ou une vérité ; on achève de l'habiller, c'est-à-dire, qu'on lui donne un chapeau, des gants & une épée. Vous me dispenserez de vous décrire cette Scene en détail, parce qu'elle est composée de plusieurs Actions, dont le mérite consiste dans le jeu même. Enfin Crotalde survient, & se met aux pieds de Sigismond. Le Prince est fort étonné de ce changement dans la façon d'agir de son Gouverneur. Crotalde lui découvre qu'il est né pour régner ; Mais que la crainte d'une maligne influence, est la cause de la manière, dont on l'a élevé jusques alors. Ce discours allume la fureur de Sigismond, qui reproche à Crotalde la barbarie avec laquelle il l'a retenu si long-tems dans une affreuse captivité, éloigné du rang qui lui appartenait. *Crotalde* ne peut

MERCURE. 111

répondre à ces reproches ; son silence persuadant Sigismond de la justice de ses plaintes. Il s'abandonne à sa fureur , & tire son Epée pour le tuer. On s'opose à cet emportement. Crotalde se sauve , & Sigismond menaçant ceux qui l'ont retenu , jure que le premier , qui s'oposera à sa volonté , il le jettera par la fenêtre. Dans ce moment , Astolphe Duc de Moscovie entre pour le saluer , le Prince le reçoit avec beaucoup de fierté , & trouve mauvais , qu'il ose se couvrir devant lui , tandis que le reste des Sujets de son pere ne le fait pas. Pantalou qui a commencé à prêcher Sigismond , veut encore lui donner en cette occasion , des Leçons de civilité. Stella entre dans le même tems , le Prince va à elle avec précipitation , la salue , la regarde , paroît charmé de sa beauté , lui dit des douceurs , & veut même lui baiser la main. Astolphe qui aime Stella , souffre impatiemment ces témoignages , & ces pro-

K ij

112 LE NOUVEAU

restations d'amour. Pantalon qui s'en aperçoit , tire Sigismond d'auprès de Stella , & lui représente qu'elle est destinée pour épouser Astolphe. Sigismond reçoit assés mal cette remontrance , & Pantalon s'obstinant à le fatiguer de ses conseils , il le menace d'exécuter le serment qu'il vient de faire. Pantalon dit qu'il ne peut en venir à cette violence, contre un homme de sa condition ; eh bien , nous allons le voir , dit Sigismond. En le saisissant avec fureur , il l'entraîne vers la fenêtre , & l'enlevant malgré sa résistance , le précipite ; Astolphe & Stella se retirent en détestant sa barbarie. Dans ce moment Basilio entre & demande à Sigismond , quelle est la cause de ce tumulte ; ce n'est rien , C'est un homme que j'ai fait voler par la fenêtre , répond tranquillement le Prince ; Arlequin l'avertit avec tous les ménagemens que l'aventure récente de Pantalon peuvent inspirer , que c'est à son pere qu'il parle ; il est peu ému de cette nou-

velle. Vous jugez, Monsieur, que la voix de la Nature ne doit être guères forte, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de cette impression, que l'éducation & le souvenir des soins paternels, forment dans nos cœurs. Basilio se retire assés mécontent de Sigismond, & ce Prince reste seul avec Arlequin. C'est alors que ce dernier devient sensible au malheur de Pantalon, dont il avoit regardé le saut avec assés de gayeré, Sigismond, lui demande qui il est. Arlequin après avoir hésité quelque tems, répond qu'il est *Gentilhuomo da Trattenimento*, & que son emploi est de faire rire; eh bien, faites-moi rire, dit Sigismond, en le regardant avec un visage & des yeux, près desquels Heraclite auroit paru enjoué. Depuis que je suis né, je n'ai jamais éprouvé ce que c'est que le rire: je veux que tu me l'apprenes: sinon, tu sçais comme j'ai traité un homme dont les discours me fatiguoient. Arlequin employe tout ce qu'il croit de plus propre à égayer

l'esprit du Prince ; mais les efforts même qu'il fait pour y réussir , ne fervans qu'à l'irriter contre lui , il court risque d'aller tenir compagnie à Pantalon ; lorsqu'une femme entre dans son Appartement : C'est la fille de Crotalde qui avoit paru d'abord en habit d'homme ; & que son pere a mise auprès de la Princesse Stella, sous le nom d'ASTREA , après lui avoir fait prendre des habits convenables à son sexe. Sigismond frappé de cette vûë , va à elle avec empressement , la retient malgré sa résistance, & lui parlant de son amour avec la vivacité d'un homme qui ne connoît de Loix que ses desirs , il paroît peu disposé à s'assujettir aux longueurs du Cérémonial que le respect a introduit auprès des Dames, chez les Nations policées. Crotalde, qui a toujours esté écouté , & qui craint les suites de cette aventure pour sa fille , se montre dans ce moment , il l'arrache des mains du Prince , & saisit son épée , afin de mettre obstacle à sa fureur. Après

une lutte de quelques moments , qui est accompagnée de toute la noblesse , & de toute la vérité possible. Sigismond renverse Crotalde , & sans Astolphe qui est attiré par le bruit , il lui alloit ôter la vie. Basilio que la même cause amène , interrompt le combat des deux Princes , & reproche à Sigismond sa ferocité & ses emportemens. Celui-ci prend la parole , & fait de violens reproches à son pere sur la conduite qu'il a tenuë jusqu'alors à son égard , & se retire en lui faisant des menaces , qui donnent lieu au Roy de craindre , que la prédiction des Astres ne s'accomplisse. Ainsi étant demeuré seul avec Crotalde , il lui ordonne de chercher le moyen de rendormir Sigismond , & de le faire remporter dans sa Tour sous ses premiers habits. Ce qui finit le troisième Acte.

ACTE QUATRIEME.

Quelque envie que j'aye d'être

court , & quelque attention que j'apporte à supprimer tout ce qui n'est pas nécessaire , pour l'intelligence des Scenes , je m'aperçois que je vous entretiens depuis long-tems ; ainsi vous me pardonnerez , si je supprime des Scenes entieres , & si j'en étrangle quelques autres. Sigismond est donc reporté dans la Tour , on le voit endormi sur une Natte , dans son premier habit. Basilio son pere , qui est venu avec Crotalde , est attendri de cette vûë ; mais bientôt , ce sentiment est effacé par les discours du Prince , qui tout endormi qu'il est , menace les jours de Crotalde , & le Sceptre de son pere. Le Roy se retire pour n'être point aperçu de Sigismond , dont le sommeil commence à se dissiper. Crotalde acheve de l'éveiller : Sigismond est dans la surprise que vous pouvez vous imaginer. Il étoit que ce qu'il voit , est un songe : En vain Crotalde l'assûre qu'il veille , & qu'il ne doit point en douter , puis-

qu'il entend sa voix. Ce que j'ay vû , n'étoit donc qu'un songe , dit le Prince ; mais si c'étoit un songe , comment étoit - il possible que je vous visse ? & que je vous entendisse alors , avec la même réalité , que je le fais dans cet instant ? comment pourrois - je m'assurer , que ce qui m'arrive dans ce moment , n'est pas un songe ? Crotalde lui demande compte de son prétendu rêve ; Sigismond en fait le recit , & Crotalde prend de là occasion de lui faire des reproches sur le peu d'effort qu'il fait , pour résister à ses passions , & reprimer ses emportemens : Il lui dit , qu'il a fait un pareil songe ; parceque , pendant la veille il s'est rempli l'esprit d'une grandeur chimérique , & lui débite les principes d'une morale , que l'on n'acusera pas de relâchement , puisqu'il veut lui persuader , que les actions qu'il fait en dormant , peuvent être criminelles , ou vertueuses , à cause qu'elles partent de la disposition

113 LE NOUVEAU

habituelle de son cœur. A l'occasion des grandeurs, dont Sigismond croit avoir vu une image dans son songe ; il tient des discours qui ne démentent pas les principes de sa morale, & lui dit, que les grandeurs de cette vie, n'ont aucune réalité ; que cette vie même n'est qu'un songe, toujours prêt à se dissiper, & qu'à notre réveil, il ne nous restera plus, que le souvenir amer d'un bien dont nous avons abusés. Le Prince frappé de cette morale, rêve un moment, promet de se régler toujours sur ces principes, & rentre dans sa Tour. Ce qui finit l'Acte 4^e, dont je vous ai supprimé, comme vous voyez, la plus grande partie.

ACTE CINQUIEME.

Le cinquième Acte commence par l'arrivée de Scaramouche, à la tête d'une bande de Revoltez. Les Peuples de *Pologne* instruits de la naissance du Prince Sigismond,

viennent forcer sa prison pour le mettre sur le Trône, afin d'empêcher que le Sceptre ne passe entre les mains d'un Etranger. Sigismond les rebute d'abord, & prend tout ce qu'il voit, pour l'illusion d'un nouveau songe. Il se rend enfin à leurs instances, & souffre que l'on brise sa chaîne; il prend une massue dont Scaramouche est armé, en disant qu'il va peut-être se réveiller, & se retrouver dans les fers. Dans ce moment Crotalde entre, & se croyant perdu, il se jette aux pieds de Sigismond, qui le relève avec bonté, & le prie de vouloir bien l'assister de ses Conseils & de sa prudence dans la guerre qu'il va entreprendre. Crotalde lui représente que c'est contre son pere, & contre son Roy qu'il va combattre, & qu'il perira plutôt que de se rendre complice de ce crime. Sigismond dont le cœur n'est pas tout-à-fait vertueux, s'emporte contre Crotalde, qui se met à ses pieds pour recevoir la mort que Sigismond semble

120 LE NOUVEAU

prêt à lui donner , tenant même sa Massue élevée sur sa tête : mais une reflexion sur ce qui lui est arrivé , le ramène à la clémence ; il ordonne à Crotalde de se relever , d'aller trouver le Roy , & se dit à lui-même qu'il ne sçait , si tout ce qu'il voit , n'est pas un songe , dont l'illusion est prête à se dissiper à tous les moments. Crotalde se retire donc , & dans le tems que Sigismond ordonne à ses Troupes de marcher. Rosaura sa fille entre , & dit à Sigismond qu'elle implore son secours contre Astolphe , de qui elle a reçu un outrage dont elle ne peut espérer ni satisfaction ni vengeance. Sigismond surpris de la vûe de cette femme , ne peut concevoir qu'un songe ait tant de rapport avec la vérité ; ni comment il révoit , étant éveillé , cette même personne dont la vûe avoit fait tant d'impression sur son cœur dans son dernier songe ; & comme il se craint lui-même & qu'il sent ce que cet objet peut sur son cœur , il lui répond
sans

sans oser la regarder , qu'il la vangerà , & fort pour aller se mettre à la tête de ses Troupes. Basilio vient sur le Théâtre , après que Sigismond en est sorty , & quelque tems après , on entend la voix de Sigismond qui ordonne à ses Soldats de poursuivre & d'arrêter le Roy. Il entre , Basilio avance en lui disant d'achever de remplir sa destinée , de le renverser à ses pieds , & de se baigner dans son sang. Sigismond prend la parole , reproche à Basilio que c'est lui seul qui a causé tous ses malheurs , & cela par les mêmes moyens qu'il avoit choisi pour en détourner le cours. Si ces vaines prédictions qui vous ont abusé , lui dit-il , avoient parlé de moi , comme d'un fils vertueux & soumis , comme d'un Prince modéré ; n'auriez vous pas crû corrompre mon naturel ? n'auriez vous pas crû vous opposer à l'effet des influences , en me donnant une éducation capable de m'inspirer de la férocité ? N'auriez vous pas craint les ressentimens

Mars 1717.

L

118 LE NOUVEAU

habituelle de son cœur. A l'occasion des grandeurs, dont Sigismond croit avoir vû une image dans son songe ; il tient des discours qui ne démentent pas les principes de sa morale, & lui dit, que les grandeurs de cette vie, n'ont aucune réalité ; que cette vie même n'est qu'un songe, toujours prêt à se dissiper, & qu'à notre réveil, il ne nous restera plus, que le souvenir amer d'un bien dont nous avons abusés. Le Prince frappé de cette morale, rêve un moment, promet de se régler toujours sur ces principes, & rentre dans sa Tour. Ce qui finit l'Acte 4^e, dont je vous ai supprimé, comme vous voyez, la plus grande partie.

ACTE CINQUIEME.

Le cinquième Acte commence par l'arrivée de Scaramouche, à la tête d'une bande de Revoltez. Les Peuples de *Pologne* instruits de la naissance du Prince Sigismond,

M E R C U R É. 119

viennent forcer sa prison pour le mettre sur le Trône, afin d'empêcher que le Sceptre ne passe entre les mains d'un Etranger. Sigismond les rebute d'abord, & prend tout ce qu'il voit, pour l'illusion d'un nouveau songe. Il se rend enfin à leurs instances, & souffre que l'on brise sa chaîne; il prend une massue dont Scaramouche est armé, en disant qu'il va peut-être se réveiller, & se retrouver dans les fers. Dans ce moment Crotalde entre, & se croyant perdu, il se jette aux pieds de Sigismond, qui le relève avec bonté, & le prie de vouloir bien l'assister de ses Conseils & de sa prudence dans la guerre qu'il va entreprendre. Crotalde lui représente que c'est contre son pere, & contre son Roy qu'il va combattre, & qu'il perira plutôt que de se rendre complice de ce crime. Sigismond dont le cœur n'est pas tout-à-fait vertueux, s'emporte contre Crotalde, qui se met à ses pieds pour recevoir la mort que Sigismond semble

120 LE NOUVEAU

prêt à lui donner , tenant même sa Massuë élevée sur sa tête : mais une reflexion sur ce qui lui est arrivé, le ramène à la clémence ; il ordonne à Crotalde de se relever , d'aller trouver le Roy , & se dit à lui-même qu'il ne sçait, si tout ce qu'il voit , n'est pas un songe, dont l'illusion est prête à se dissiper à tous les moments. Crotalde se retire donc, & dans le tems que Sigismond ordonne à ses Troupes de marcher. Rosaura sa fille entre , & dit à Sigismond qu'elle implore son secours contre Astolphe , de qui elle a reçu un outrage dont elle ne peut espérer ni satisfaction ni vengeance. Sigismond surpris de la vûe de cette femme , ne peut concevoir qu'un songe ait tant de rapport avec la vérité ; ni comment il révoit, étant éveillé , cette même personne dont la vûe avoit fait tant d'impression sur son cœur dans son dernier songe ; & comme il se craint lui-même & qu'il sent ce que cet objet peut sur son cœur, il lui répond
sans

sans oser la regarder , qu'il la vanger , & fort pour aller se mettre à la tête de ses Troupes. Basilio vient sur le Théâtre , après que Sigismond en est sorti , & quelque tems après , on entend la voix de Sigismond qui ordonne à ses Soldats de poursuivre & d'arrêter le Roy. Il entre , Basilio avance en lui disant d'achever de remplir sa destinée , de le renverser à ses pieds , & de se baigner dans son sang. Sigismond prend la parole , reproche à Basilio que c'est lui seul qui a causé tous ses malheurs , & cela par les mêmes moyens qu'il avoit choisi pour en détourner le cours. Si ces vaines prédictions qui vous ont abusé , lui dit-il , avoient parlé de moi , comme d'un fils vertueux & soumis , comme d'un Prince modéré ; n'auriez vous pas crû corrompre mon naturel ? n'auriez vous pas crû vous opposer à l'effet des influences , en me donnant une éducation capable de m'inspirer de la férocité ? N'auriez vous pas craint les ressentimens

Mars 1717.

L

un fils qui n'auroit dû vous considérer que comme son Tiran , & non , comme son Pere. Puisque pour satisfaire une crainte chimerique , vous l'aurez condamné à une captivité affreuse. Sigismond ajoute à ce discours , que si l'âge & l'expérience de Basilio , ne lui ont point appris à prévenir l'effet de ces prédictions ; c'est à lui de faire voir sa facilité ; en même tems il jette sa Massue , & se prosternant aux pieds de son pere , il lui dit d'assurer ses jours & son Sceptre , en lui ôtant la vie ; Basilio attendri par ce spectacle , le relève , l'embrasse , & veut lui remettre sa Couronne. Le Prince la refuse , en disant que ce seroit accomplir ces Oracles imposteurs , que de lui ôter le Sceptre : il consent enfin à partager le Thrône avec lui. La première action d'autorité qu'il fait , est de forcer Astolphe de réparer l'honneur de Rosaura ; en l'épousant , Crotalde déclare qu'elle est sa fille. Sigismond donne la main à Stella , qui repete en différentes

occasions qu'il craint à tous moments , que ce qu'il voit , ne soit qu'une vaine illusion , & que se réveillant , il ne se trouve dans les fers & dans la prison ; & qu'il n'oubliera jamais que toute notre vie n'est qu'un songe .

Voilà , Monsieur , ce que c'est que la *Pièce de la Vida és un Sueño* ; Si je ne vous croyois encore plus las de lire , que je ne le suis , d'écrire , je vous parlerois du *Sanfon* , Pièce d'un genre tout - à - fait nouveau , que les Italiens représentent avec un succès prodigieux : mais je remets cela à la première occasion.



L'Auteur de la Pièce des Pin-
cettes a créé de nouveau , le Poë-
me suivant des Tisons. Quel
feu d'imagination ! Quelle fécondité
sur une matiere aussi ingrate , où
la plûpart de nos Versificateurs
ne verroit que des Tisons , & ne
produiroit tout au plus que de
la fumée , sans lumière ; au lieu

Lij

que celui-ci, par un art qui lui est singulier, sçait tirer des sujets les plus simples, & qui présentent le moins d'idées, de petits miracles de Poësie.

*Non fumum ex fulgore, sed ex
fumo dare lucem
Cogitat, ut speciosa dehinc mi-
racula promat.**

● LES TISON S.

PUisque des vents du Nord, la
cohorte incivile,
Sortant de ses froides prisons,
Vient encore infester la Campagne,
& la Ville;
Cherchons en nos foyers, contre
eux, un sûr azile,
Et revenons à nos Tisons.
Chers Tisons, on a tort de vous
quitter sans peine,
Aux premières lueurs de la belle
saison ;

* Art. Poët. d'Hor.

Un rayon de Soleil échapé dans
la Plaine,

Fait à tous vos-clients désertier la
maison.

Chacun vous abandonne , on sort,
on se promene ,

On foule l'herbe , & le gazon ;
Ce n'est que le froid seul , qui
vers vous , nous rameine,
Ce devrait être la raison.

Je reconnois que rien n'égale
le vif éclat de ces couleurs ,
Que sur l'émail brillant des fleurs
Un Printemps naissant nous étale.
L'ame s'épanouit au rendre &
doux effort ,

Que pour rendre aux forests leur
premiere verdure ,

Fait à chaque instant la Nature.
Tout germe par ses soins , tout re-
pousse , tout sort ;

Mais il faut l'avoüer , ce riche é-
clat m'allarme ,

Il débauche nos sens , & flate no-
tre orgueil ;

Et comme j'en connois le charme

L'iii

J'en connois auffi tout l'écueil.
 Bientôt l'esprit s'éveille , & l'homme
 se dissipe.

Adieu sages réflexions ;
 Le cœur s'échape & s'émancipe,
 Entraîné par ses passions ;
 Il fuit Esclave volontaire ,
 Un penchant long-tems combattu ;
 Tisons , que vous aurez à faire ,
 Pour rendre l'homme à sa vertu !
 Travaillez-y, c'est votre ouvrage.
 Employez ces moyens insinuans &
 doux ,

Que selon les sujets , les esprits &
 les goûts,
 Quand & comme il vous plaît, vous
 mettez en usage.

Que j'entends bien votre langage !

Que j'y remarque de douceur ;
 Et que vous sçavez bien vous ou-
 vrir un passage ,

Jusques dans le fond de mon cœur !
 Par d'utiles leçons que j'écoute &
 que j'aime ,

Vous me ramenez à moi-même ;
 On badine avec vous , & tout en
 badinant ,

La vérité se fait entendre ;

Vous blamez ma conduite, & loin
de la défendre,

Je la condamne incontinent:

Que quelque autre Censeur eût osé
me reprendre,

Pour m'excuser peut-être, aurois-
je fait effort,

Mais sans peine avec vous je con-
viens, que j'ay tort.

Vous m'apprenez & mieux qu'un
Livre.

Ce qu'il faut éviter ou suivre ;
Et je m'instruis plus avec vous
Que je ne le ferois même avec ce
Seneque,

Qui de nos entretiens jaloux
Se morfond dans un coin de ma
Bibliothèque,

Et peut-être tout bas, murmure
contre nous,

Qu'il murmure, s'il veut, c'est tout
ce que sçait faire

Ce douxereux Atrabilaire,
Sous qui, le Stoïcisme à jadis triom-
phé.

Philosophe bien étoffé,
Au milieu d'une Cour délicate &
brillante,

128 LE NOUVEAU

Qui le croiroit ? ce Stoïque effronté ,

Avec un million de rente ,
En termes rous fleuris , prêchoit la
pauvreté.

Mais dans ses vains écrits , je ne
vois rien qui touche ,

Antithéses , brillants fatras ;
Envain aux passions il livre cent
combats ,

Tout au plus il les effarouche ,
Mais il ne les réforme pas.
La vertu qui chez lui , paroît notre
ennemie.

N'est qu'une vertu de Chimie ;
Loin d'aimer à la suivre , on la craint ,
on la fuit ;

Et malgré les grands mots , qu'a-
vec pompe il étale ,
De vos avis secrets je tire plus de
fruit ,

Que du clinquant de sa morale.
Je prise moins encore ces Auteurs
fastueux ,

Déclamateurs guindez , gens à flux
de paroles ,

Orateurs la plupart frivoles ;

Dans leur marche toujours bouil-
lants , impétueux ,

Sur de vains lieux communs ils ai-
ment à s'étendre ;

Tifons , vous m'en dites moins
qu'eux ,

Et vous m'en faites plus entendre.
Peut-être trouverois-je à beaucoup
moins de frais ,

Plus de plaisir & de fruit dans
l'Histoire :

Mais les Historiens , même les plus
parfaits ,

Convienient si peu sur les faits ,

Que je ne sçais bien souvent au-
quel croire.

D'ailleurs , que disent-ils ? ce qu'ils
ont ramassé

Des Chroniques du tems passé.

Et que m'importe à moy de tous
les coups d'épée

Qu'ont fait donner jadis & César
& Pompée ?

Ce qui se passe sous nos yeux ,
Ce qui peut de plus près nous tou-
cher , nous instruire ,

Voilà les faits dont je suis curieux ;

128 LE NOUVEAU

Qui le croiroit ? ce Stoïque effronté ,

Avec un million de rente ,
En termes tous fleuris , prêchoit la
pauvreté.

Mais dans ses vains écrits , je ne
vois rien qui touche ,

Antithéses , brillants fatras ;
Envain aux passions il livre cent
combats ,

Tout au plus il les effarouche ,
Mais il ne les réforme pas.

La vertu qui chez lui , paroît notre
ennemie.

N'est qu'une vertu de Chimie ;
Loin d'aimer à la suivre , on la craint ,
on la fuit ;

Et malgré les grands mots , qu'a-
vec pompe il étale ,

De vos avis secrets je tire plus de
fruit ,

Que du clinquant de sa morale.

Je prise moins encore ces Auteurs
fastueux ,

Déclamateurs guindez , gens à flux
de paroles ,

Orateurs la plupart frivoles ;

MERCURE. 129

Dans leur marche toujours bouillants , impétueux ,

Sur de vains lieux communs ils aiment à s'étendre ;

Tisons , vous m'en dites moins qu'eux ,

Et vous m'en faites plus entendre.

Peut-être trouverois-je à beaucoup moins de frais ,

Plus de plaisir & de fruit dans l'Histoire :

Mais les Historiens , même les plus parfaits ,

Conviennent si peu sur les faits ,

Que je ne sçais bien souvent auquel croire.

D'ailleurs , que disent-ils ? ce qu'ils ont ramassé

Des Chroniques du tems passé.

Et que m'importe à moy de tous les coups d'épée

Qu'ont fait donner jadis & César & Pompée ?

Ce qui se passe sous nos yeux ,

Ce qui peut de plus près nous toucher , nous instruire ,

Voilà les faits dont je suis curieux ;

130 L E N O U V E A U

Et c'est ce qu'avec vous je m'occu-
pe à déduire.

Peut-être ici quelqu'un qui n'en fait
pas semblant ,

Prête déjà l'oreille , & croit qu'à
basse note ,

Je vais en vous ravitaillant ,
Développer quelque Anecdote.

Quiqu'il soit, il nous conoît peu :

Ni vous , ni moi , Tifons , nous ne
nous niêlons guères ,

De vouloir au hazard , sans guide ,
sans aveu ,

Pénétrer des secrets, qui pour nous
sont mystères.

Pourquoi fait-on ceci ? Que ne
fait-on cela ?

Je laisse aux Cerveaux frénétiques
De nos fainéants Politiques.

A sonder ces abîmes-là.

Tandis que le Navire flotte ,

J'ignore jusques au danger ,

Et me remets de tout , tranquille
passager ,

A la sagesse du Pilote.

A quoi donc nous occupons nous,
Quand vous & moi , Tifons , nous

MERCURE.

131

Sommes tête à tête ?

Le grand Livre du monde, ou les
sages, les fous ,

Egalement figurent tous ,
A nos réflexions de lui-même se
prête.

Ce que j'ai vû le jour , se retrace
le soir ,

Dans mon esprit, comme dans
un miroir.

Le fracas d'une grande Ville:

Ou chez les petits & les
grands

Les passions sont le premier
mobile;

Tous ces gens occupez d'intérêts
différents ,

Qui pleins de leurs projets , occu-
pez de leurs vœux ,

Toujours pressez, toujours cou-
rants ,

Roulent de toutes parts , ainsi que
des Torrents ,

Et viennent inonder les rues . . .

A juger d'eux en ce moment,
Par leur activité, par leur empres-
sement ,

132 LE NOUVEAU

Vous croiriez qu'ils n'ont qu'une
affaire ,

Et que tout leur bonheur dépend
uniquement ,

De ce qu'en ce jour ils vont faire.
La nuit enfin les chasse , ils rentrent
au logis :

Rentrent-ils plus contents , qu'ils
n'en étoient sortis.

Helas ! plus accablez cent fois d'in-
quiétude ,

Qu'ils ne l'étoient , en sortant le
matin ,

Ils n'ont trouvé dans leur chemin
Que dureté , qu'ingratitude :

Occupez à ronger leur frein

Ils se font de leurs maux une triste
habitude ,

Et malgré la rigueur d'un sort trop
inhumain ,

Victimes de leur servitude ,

Ils recommenceront encor le len-
demain.

La coutume en effet les condamne
à ces peines ;

Sans murmurer contre elle il faut
baïsser les bras ;

C'est

M E R C U R E. 135

C'est agir , travailler , que de porter ces chaînes ,
Et l'on est fainéant , si l'on ne le fait pas.

Ainsi le conçut dans Athènes
Ce Cinique fameux .qui par un trait nouveau ,
Pour n'être seul oisif , remuoit son tonneau.

Il faisoit bien , j'en fais de même ,
Et fondé comme lui , sur de bonnes raisons.

J'entre autant que je peux dans le commun Systeme ,

En remuant & tournant mes Tisons.
Arbitre de leur sort , sans craindre de reproche ,

Je les tourne , retourne , & règle entr'eux les rangs ,

Je les écarte , ou les rapproche ,
Je les hausse , les baisse , ainsi que je l'entends :

Mais que me revient-il des peines que je prends ?

Eh que vous revient-il des vôtres ,
Gens importants , Gens affairez ,
Qui dupes de vos soins , & tous

M

134 LE NOUVEAU

les jours leurrez

Vous croyez cependant plus sages
que les autres ?

Avoüez-le de bonne foi,

Vous tisonnez tous comme moi.

Nous suivons en cela l'exemple de
nos Peres :

Ils ont tisonné tous, ainsi que nos
Ayeux ,

De même dans leur temps en feront
nos neveux :

Je suis donc Tisonneur & ne m'en
cache gueres ;

Mais du moins , est-il vray que j'ay
bien des Confreres.

J'en ay dans tous les rangs , &
dans tous les états.

Et tel est du métier , qui ne le pen-
se pas.

Ce Sçavant par exemple , attaché
sur son Livre ,

Mais qui n'invente rien , ne dit rien
de nouveau ,

Des Auteurs qu'il regrate , & qu'il
vend à la livre ,

Croit égaler la gloire , & que son
nom doit vivre ,

M E R C U R E. 135

Comme le leur au delà du tom-
beau ;

Il se flatte , Dieu lui pardonne ;
Mais il est mon Confrere , & com-
me moi , tisonne.

D'autres en font autant , qu'on pour-
roit blasonner ;

Et plus on voit de près les affaires
des hommes ,

Plus on est convaincu que tous
tant que nous sommes ,

Nous ne faisons que tisonner.

Ici le champ est vaste , & la matie-
re est belle ,

Mais sans autre détail , bornons-
nous à ces traits :

Dans sa malignité caustique & cri-
minelle ,

Le Lecteur a l'ame cruelle ,

Et voudroit portraits sur portraits ,

C'est par-là que chez nous prof-
pere

Le venin dangereux de ces Livres
parlants ,

Où sous des traits à peu près res-
semblants ,

On croit de son prochain trouver le

Mij

136 L E N O U V E A U

caractère.

On ne nomme point dira - t'on :
Tantpis ; le plus souvent il vaudroit
mieux le faire ,
Et faute de fixer le lecteur par un
nom ,

A droite , à gauche , il fonde , il
devine , il soupçonne

Et c'est en nommer cent que ne
nommer personne.

Pour nous qui sommes seuls , & qui
parlons tout bas ,

Tisons , de mes discours & de tous
mes mysteres

Uniques confidens , & sûrs dépositaires ,

Cette précaution ne nous regarde
pas.

Avec d'autres que vous je suis sur
la réserve ,

J'écoute tout , j'approfondis ,

Et pèse assez ce que je dis ;

Mais sans crainte avec vous je me
livre à ma verve.

Je vous ouvre mon cœur , je vous
dis mes secrets ,

Et dans les vôtres je sçai lire :

C'est peu de chose , & même on
 n'en feroit que rire ;
 Mais n'importe , Tisons , soyons
 toujours discrets ,
 Et gardons-nous de les redire.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

*Extrait d'une Lettre de Vienne
 du 20 Mars.*

Messieurs Montague & Collieres, Ambassadeurs d'Angleterre & d'Hollande à la Porte, sont autorisés par les pleins pouvoirs de leurs Maîtres, d'offrir leur Médiation pour la Paix entre les deux Empires; ils sont chargés de faire tout leur possible pour engager le Grand Seigneur de céder à l'Empereur, Themessvar, Belgrade & leurs dépendances; de renoncer aux prétentions que la Porte peut avoir dans la Valachie, de faire raser la Forteresse nouvellement construite à Choczin, sur les Frontières de la Pologne: comme ayant été faite au

M iij

138. LE NOUVEAU

préjudice de la teneur du Traité de Carlovvits; que la Porte conviendra d'un accommodement, enforte que l'Italie soit mise en sûreté, au moyen dequoi, l'Empereur n'insistera pas à la restitution de la Morée; que ces Médiareurs représenteront surtout le danger qu'il y auroit pour la Cour Ottomane de perdre tout ce qu'elle possède en Europe; si l'Empereur Chrétien poussoit vivement la guerre, étant en état de faire des Conquêtes bien avant dans l'Empire Musulman, capables de soulever la pluspart des Turcs, qui, dit-on, murmure toujours contre cette guerre. On a eu nouvelle que M^r Montagûe est arrivé à Belgrade; on attend presentement avec impatience l'effet de ses instructions, jointes à celles du sieur Collières.

On a appris par les mêmes Lettres que les Principaux Valaques Ecclesiastiques & Seculiers, qui se sont réfugiés en Transilvanie, ont dressés un Mémoire que les Députés

qu'ils envoient à la Cour Impériale, doivent présenter au nom de toute la Nation, par lequel ils offrent de soumettre la Province de Valaquie à la domination de l'Empereur; à condition qu'elle sera gouvernée comme auparavant, par un Hospodar, ou Prince particulier qui sera Feudataire de S. M. I. mais les Ministres Imperiaux prétendent au contraire, que ce Pais sera regi par un Gouverneur Impérial de la même manière que l'est aujourd'hui la Transilvanie; de sorte que la qualité de Prince sera éteinte & le Gouvernement sera despotique, comme dans les autres États que la Maison d'Autriche s'est appropriez,

A Rome ce 3 Mars 1717

Le Carnaval nous a fourni des amusemens de toute espece, jamais le Cours n'a été plus brillant, nos Dames Romaines plus magnifiques, les Comedies, Operas plus frequents, les Réjouissances plus uni-

verselles, ce sera bien autre chose l'année prochaine, si l'on vient à bout de rembarer le Turc. Les Princes Clement & Philippe de Baviere sont arrivez ici assez à tems, pour jouir des divertissemens du Carnaval, leurs Altesses Serenissimes se firent voir Lundy incognito au Cours, & virent ensuite d'un Balcon du Comte de Bolognetti, la course des Chevaux; M^r Santini leur Gouverneur, qui avoit accompagné l'an passé le Prince Electoral leur frere, a régalé de la part de ce Prince, d'un Diamant de prix, la Comtesse Bolognetti, en reconnoissance du bon accueil qu'il en a reçu pendant son séjour à Rome.

Il faut convenir que le Carnaval de Rome mérite la curiosité des Etrangers, & que c'est sans contredit le plus beau & le plus galant de toute la Chrétienté.

Le Marquis de Saint Pieri est aux Arrêts dans sa maison & condamné à 500 écus d'amande, pour avoir

fait joüer chez lui une Comedie & donné le Bal ensuite un Vendredi, ce jour étant le seul de la semaine où les spectacles sont interdits, cela s'appelle payer les violons bien cher.

Le Chevalier de S. Georges ne vient plus à Rome, & les préparatifs qu'avoit fait le Cardinal Gualterio pour le recevoir, deviennent inutiles, l'appartement étoit disposé à la Royale: en y changeant peu de chose, il conviendra à M^r le Duc de la Feuillade. S. S. a eû avis que ce Prince étoit sorti d'Avignon le 6 de Février, qu'il a passé par le Piémont, où il a reçu tous les honneurs imaginables du Roy de Sicile, par le Parmesan & le Boulonois, pour se rendre à Pesato. Dom Carlo Albani Neveu du Pape est nommé pour aller audevant de lui & le conduire jusqu'au lieu destiné à sa retraite.

Réponse de Mr le Marquis de Montesleon Ambassadeur d'Espagne, à la Lettre de Mr Stanhope Secrétaire d'Etat, datée du 18 Février, touchant la détention de Mr de Gillemborg Ambassadeur de Suède en Angleterre.

M. j'ay reçu hier au soir la Lettre que votre Excellence m'avoit fait l'honneur de m'écrire le même jour, pour m'informer des raisons que S. M. a, de faire arrêter le C. de Gillemborg Ministre du Roy de Suède, & de s'assurer de tous ses papiers. Après avoir remercié votre Excellence de la bonté qu'Elle a eue de me faire connoître les sentimens de S. M. suivant l'ordre qu'elle en avoit reçu, comme je suis par là en état d'en informer fidelement le Roy mon Maître, je ne puis faire autre chose que d'attendre sa réponse pour la communiquer pareillement à V. Exc. cependant je suis obligé de dire que

MERCURE. 143

c'est un grand malheur qu'on n'ait pu trouver d'autre moyen d'assurer la Paix dans les Etats de S. M. & la tranquillité de l'Europe, aussi bien que la seureté des présentes Alliances, qu'en arrêtant la personne d'un Ministre public & en faisant tous les papiers qui sont les dépositaires sacrés des secrets de son Maître; de quelque manière qu'on envisage ces deux faits, ils paroissent blesser véritablement le droit des gens. J'ay l'honneur d'être &c. *Ce 18 Février 1717.*

A Londres, le 20. Mars 1717.

Le 5. on publia ici les Lettres du Comte GYLLEMBORG, des Barons GORTZ, SPARR & autres contenant le dessein d'exciter dans la GRANDE BRETAGNE une Rebellion qui devoit être soutenuë par les forces de la SUEDE.

Ces Lettres sont au nombre de trente-six, depuis le 25. Septembre 1716. jusqu'au 10. Février 1717.

Lettre du Baron de Gortz, au Comte de Gyllemborg. à Paris le six Janv. 1717

Selon ces imprimez , l'entreprise devoit s'exécuter au mois de Mars , lorsque les vents de l'Est régnent, & que l'on s'y attendroit le moins. Le Roy de Suède , à l'exemple de Scipion , devoit venir en personne avec 12000 hommes , porter la Guerre dans les Pays de ceux qui ont voulu , & veulent encore la perte de celui-ci. Sçavoir. 3000 hommes d'Infanterie, & 4000 de Cavalerie , dont il y en auroit d'abord 500. montés. Le Pays étant plusque suffisant pour fournir des chevaux de remonte. La Flote Suédoise devoit être pourvue de l'Artillerie nécessaire , & de quoy armer 15 à 20000. hommes , qui ne demandoient qu'un corps de Troupes réglées , auxquelles , ils pussent se joindre , étant sûr que de dix personnes , il s'en trouveroit neuf mécontentes , qui désiroient le rétablissement du PRETENDANT. S. M. Suédoise devoit faire publier à son arrivée , un Manifeste ; par lequel il déclaroit n'avoir point d'autre intention que de rétablir le Préten-

Let. 4^e. du Comte Gyllemborg au Baron Gortz. de Londres le 12 Oct. 1716.

dant sur le Thrône d'Angleterre , de maintenir les Libertés de la Nation , & de la Religion Anglicane. D'ailleurs l'argent ne devoit pas manquer , puisque la Cour d'AVIGNON offroit 60. mille livres sterlins d'avance , *ad captandam benevolentiam* ; joins à un million de florins que les Amis de ce Prince s'engageoient de faire toucher en Hollande au Baron GORTZ , qui en avoit déjà reçu 100000 livres , afin de faire travailler avec toute la diligence possible à l'Armement , qui se faisoit à Gotténburg , & aux préparatifs nécessaires pour cette Expédition. Pendant ces dispositions secrètes , on prenoit des mesures , pour faire congédier par le Parlement , la moitié de l'Armée , comme étant à charge à l'Etat , dans l'esperance que cette Partie mécontente se joindroit aux Rebelles : Mais le principal objet du Comte de Gyllemborg étoit , d'empêcher par toutes sortes de moyens , un Armement Naval en Angleterre ,

Mars 1717.

N

Billet du
même , de
Londres du
16 Octobre
1716.

jusques au mois de Mai , afin que
 la Flote de son Maître pût être la
 premiere en Mer , & ne trouvât
 point d'oposition de la part de
 celle des Anglois. Non content
 de ces précautions , il paroît par
 une Lettre de la Haye, du 17 No-
 vembre 1716, de M^r GUST , au
 C. de Gyllemborg son frere , que
 le Czar n'étoit pas éloigné d'en-
 trer dans cette Ligue , y étant for-
 tement sollicité par un nommé
 ERSKINS Médecin & Conseiller pri-
 vé de ce Prince. Ce confident écri-
 voit à Milord MARR son Cousin
 Germain , que le Grand Duc s'é-
 tant broüillé avec ses Alliez , il
 paroissoit tout-à-fait disposé à faire
 sa Paix avec la Suede , & à cesser
 ses hostilitez contre ce Royaume ;
 Qu'haïssant mortellement le Roy
 Georges , & connoissant la juste
 cause du Prétendant : Il ne sou-
 haitoit rien plus ardemment ,
 qu'une Conjoncture favorable, pour
 pouvoir le retablir dans ses Royau-
 mes ; que son Maître ayant ce-

pendant tout l'avantage contre la Suede , il ne lui convenoit pas de faire le premier pas : mais que si le Roy vouloit hazarder la moindre démarche, l'accommodement seroit bientôt conclu entr'eux.

Dans la même Lettre , le Pré-tendant fait prier le Baron Sparr de lui procurer la permission de se retirer à *STOLKOM* : mais cet Ambassadeur ne le juge pas à propos, par la raison que ce seroit déclarer la Guerre , à son de trompe , & ruiner entierement leurs affaires.

Dans une Lettre du 8 Janvier 1717, le Baron Gortz envoie à Mr le Comte de Gyllemborg, une Copie du plein pouvoir , qu'il avoit reçu du Roy , pour traiter & conclure toutes affaires , qui concernent le service & les interêts de la Nation. Il est datté de Lunden en Scanie , du 23 Octobre 1716

Enfin par la dernière Lettre du Comte de Gyllemborg à ce Baron , qui étoit retourné de Paris à la Haye ; le Comte lui fait observer

N ij

que l'Aimement de l'Escadre Angloise se fera de bonne heure ; apparemment , pour prévenir la destruction , dont on croit le DANEMARK menacé ; & qu'ainsi , il est nécessaire de prendre de justes mesures , pour être les premiers en Mer.

Toutes ces Circonstances convaincront sans doute , les plus incrédules , que la Conspiration n'est pas une Nouvelle chimérique. Bien des gens , malgré l'évidence de ces preuves , ont encore de la peine à se persuader , que le Roy de Suède accablé de toutes parts , par des Ennemis très-puissants , ait voulu entreprendre de passer en Angleterre , avec une Flote & des Troupes , pour faire une invasion , en faveur du Prétendant , tandis qu'il laissoit son Païs au premier occupant.

PLACET A. S. A. ROYALE

*Monseigneur le Duc d'Orléans , Régent du Royaume ,
présenté par les petits Enfans
du Sieur Duperier , Direc-
teur des Pompes , employé
sur un Rolle de la Cham-
bre de Justice , pour 12500
livres.*

REGENT, dont j'ay chanté la
Valeur, la Prudence,
Je voudrois aujourd'huy célébrer
ta Clémence :
Quand cinq Chiffres maudits m'ac-
cablent sous leur poids,
Rayant les deux premiers, ne m'en
laisse que trois.
Cinq cens francs, c'est assez pour
les gens de ma sorte,
Je ne puis supporter une Taxe
plus forte :
La fortune pour moi Marâtre en
ses présens

N iij

150 LE NOUVEAU

M'a donné peu de biens , & plus
de trente enfans. *

Six sont à tes genoux , guidez par
mes lumieres ;

Ils sont au Ciel pour toi , chaque
jour des prieres :

Le plus âgé de tous n'a pas dix
ans complets.

Juge , s'ils ont besoin de sentir tes
biens - faits.

Daigne te souvenir qu'en par-
lant de leur pere ,

Tu dis au Magistrat , qui sçait , l'art
de te plaire ,

Dont ta main liberale a comblé le
souhait ,

Que Duperier attende , il sera sa-
tisfait.

Charmé de ce beau mot ,
rempli de confiance ,

Pénétré de respect & de recon-
noissance ,

A tes ordres soumis j'ay gardé le
racet ,

Grand Prince , acheve , & mets un
bon sur ce Placet.

* 19. d'une premiere femme , & 12
avec celle d'aujourd'huy.

E N I G M E.

Homme Lettré doctement me
compose

Sur le papier.

Son Ecolier

Aux crédules mortels , éloquem-
ment m'expose :

Serois-je en classe une Leçon ,

Harangue d'Ecolier , oïï , non ;

Peut-être ; devinez ; je passe , je repasse

Avec grace , ou sans grace ,

De pertuis en pertuis ,

De réduits en réduits :

Un Discours Oratoire a fortune
pareille ,

Passant de bouche en bouche , &
d'oreille en oreille ,

Dans les Réduits de maints petits
Cerveaux.

Je pèse plus que je ne vaux

Dans un des réduits que j'occupe ;

Suis - je un Discours. Non , non ,
n'en foyez plus la dupe.

152 LE NOUVEAU
AUTRE.

Admirez de mon sort l'étrange
destinée ,

En tout temps à couvert : je suis
toujours mouillée ,

Et fais beaucoup de bien , comme
beaucoup de mal ;

Aussi seroit-il très fatal
De ne pouvoir de moi , tirer aucun
service :

- Rarement on se peut passer de mon
office.

Le beau sexe , sur tout , qu'on blâ-
me assez souvent ,

De m'employer imprudemment.
Chacun pour son malheur , en fait
l'expérience :

Puisque par un Arrest du sort ,
Autrefois pareille imprudence
Vous a fait condamner à mort ;
Mais éclaircissions ce mystère :

L'Avocat , le Prédicateur ,
Le Magistrat , le Confesseur ,
Ne pourroient pas sans moi remplir
leur ministère.

MERCURE. 153

Je fais la garde d'un Palais,
Dans lequel on n'entre jamais:
Enfin je suis d'un grand usage
En tout teins, en tous lieux, mais
plus au fol, qu'au sage;
Et l'Artisan, comme le Roi,
A, tous les jours besoin de moi.



Le mot des Enigmes du mois passé
étoit la *Noix*, & la *Glace*. Ceux qui
les ont devinées, sont Nabote &
Gambille, le Devoyé Cambré, le
Pigeon Patu, le Basson de la rue
d'Enfer, la petite Camuson de la
rue S. Lambert, le faiseur des Ju-
jottes, le Rognôgnant Vicomte, le
Préludeur Dupré, l'aimable Manon,
l'Enrhumé Marin, la grosse Cato,
la grande & la petite Marie-Anne,
le grand Guigneur, l'Amoureux
Bondarois.

SONNET

Bouts rimez à remplir.

Nabotte

Bec

Salamalec

Culotte.

Calotte

Sec

Echec

Bigotte.

Iroquois

Carquois

Cinique.

Faucon

Pique

Flacon.

CHANSON.

Vous fuyés-légère Hirondelle,
 Vous prévenés la saison des
 frimats,

Vous volés en d'autres climats,
 Où le rendre Amour vous appelle.



Que votre sort me paroît beau ,
Vous reviendrez à la suite de Flore ;
Vous vous enflammerés encore ;
Votre Amour est toujours nouveau.



Suite des Nouvelles de Paris.

Le 12. le Roy donna à M^r l'Abbé de Beringhen, le Prieuré de Pignan, situé dans l'Evêché de Frejus.

Le 15. M^r de Saint Herem obtint la survivance du Gouvernement de Fontainebleau, avec l'aplaudissement de toute la Cour, il en a remercié le Roy.

Le 16. M^{de} de Saint Herem, conduite par M^{de} la Duchesse de S. Simon, eut l'honneur de faire la réverence au Roy.

Le 18 M^r le Comte de Dreux Grand Maître des Cérémonies, exerçant par provision la Charge de Grand Maréchal des Logis du Roy,

a eû un Brevet pour continuer l'exercice de cette Charge jufqu'à ce que M^r le Marquis de Cany fon neveu ait atteint l'âge de 16 ans, pour en faire les fonctions par lui même.

Le 18 l'affaire de Madame de Sallo Abbefle des Cordelieres, fut décidée en fa faveur ; elle a fait trop de bruit dans le monde pour n'en pas former un article des plus curieux de ce Recüeil.

Denife Elifabeth de Sallo, fille de feu M^r de Sallo Confeiller au Parlement, recommandable par fa naiffance & fon mérite litteraire, fut mife dès l'âge de fept ans dans le Convent des petites Cordelieres : Elle y fit fa profeflion à l'âge de 16, & pendant 40 années qu'elle a demeuré dans cette Communauté, elle en a paffé plus de 20, Maîtrefle des Pensionnaires. Après la mort de M^{de} BETAUT Abbefle, elle fut éluë en fa place le 11 Avril 1711.

La Tranquilité regna dans ce Monaftere jufques au 30 Décembre

1714.

que ses Religieuses la soupçonnant d'être la cause, que le sieur RENGAR n'avoit pas eû la continuation de ses pouvoirs, l'accuserent devant le GENERAL, d'Intrusion, d'Ir-régularité, & de Jansenisme. Sur ces plaintes, le Provincial des Cordeliers accompagné des sieurs HENRIOT ET LE ROUGE pour Commissaires; Après avoir entendus tous les Grieffs intentez contr'elle : elle fut enfin déposée par Sentence dudit Provincial, déclarée inhabile à être élüe Abbessè, & privée de voix active & passive. Cette Abbessè ayant apelé de cette Sentence, fut reléguée par Lettre de Cachet, dans le Convent des Cordelieres DE CHAULNY. Après la mort du Roy, ayant demandé son rapel qu'elle obtint; elle vint poursuivre son apel, comme d'abus, au Parlement. M^r CHEVALIER Avocat s'étant chargé de son affaire, commença à plaider le premier, & le deuxiême Jeudy de Carême. M^r Guyot de Chesne

Mars 1717.

O

Avocat du Promoteur & Monsieur de Lombreuil, celui du Provincial, plaidèrent les trois Jeadis suivants, & le dernier Jeady qui étoit le 11. M^r Chevalier replica avec un aplaudissement général : il apuya fort, sur ce que les deux Avocats adverses (forcés par la verité) n'avoient pû refuser des éloges à la sagesse, au bon esprit, & à la solidité de vertu de M^{de} de Sallo. *Salutem ex inimicis nostris*, s'écria-t'il.

Le 18 de ce mois M^r de Lamoignon Avocat Général commença de plaider à huit heures, & un quart ; & ne finit qu'à midi, avec l'admiration de toute l'Assemblée : Il représenta à la Cour que toute la France étoit attentive à sa décision ; Que cette Abbessé avoit été interrogée sur les questions les plus épineuses de la Théologie, qui agitent aujourd'huy l'Eglise de France, que cependant il croyoit avoir de bonnes raisons pour ne pas lire en public les dépositions des Témoins touchant sa Doctrine, que la Cour

pouroit voir les informations, si Elle le jugeoit à propos. Il conclut qu'il y avoit abus dans la Procédure, dans le jugement du Provincial; & par conséquent au Rétablissement de l'Abbesse. De plus il requit la Cour que trois Livres contenant les Statuts des Cordeliers, qui lui avoient été remis entre les mains, fussent supprimés, comme étant contraires à l'autorité des Roys, des Juges Royaux & des Evêques : Défense d'avoir d'autres Statuts que ceux qui auroient été enregistrés à la Cour, en vertu de Lettres Patentes. Après un délibéré, on fit retirer tout le monde, une heure après, on rouvrit les Portes. M^r le Premier Président prononça l'Arrêt, qui porte, qu'il y avoit eû abus dans la Procédure & dans ce qui s'en est ensuivi. Ordonne que les Cordeliers ne pourront avoir de Statuts, que de la permission du Roy, par des Lettres Patentes Registrées en la Cour, que l'Arrêt sera lû au Prochain Chapitre Provincial, dans le

Avocat du Promoteur & Monsieur de Lombreiil , celui du Provincial, plaidèrent les trois Jeudis suivans, & le dernier Jeudy qui étoit le 11. M^r Chevalier repliqua avec un aplaudissement général : il apuya fort, sur ce que les deux Avocats adverses (forcés par la verité) n'avoient pû refuser des éloges à la sagesse , au bon esprit , & à la solide vertu de M^{de} de Sallo. *Salutem ex inimicis nostris* , s'écria-t'il.

Le 18 de ce mois M^r de Lamoignon Avocat Général commença de plaider à huit heures , & un quart ; & ne finit qu'à midi , avec l'admiration de toute l'Assemblée : Il représenta à la Cour que toute la France étoit attentive à sa décision ; Que cette Abbessé avoit été interrogée sur les questions les plus épineuses de la Théologie , qui agitent aujourd'huy l'Eglise de France, que cependant il croyoit avoir de bonnes raisons pour ne pas lire en public les dépositions des Témoins touchant sa Doctrine , que la Cour

pouvoit voir les informations, si Elle le jugeoit à propos. Il conclut qu'il y avoit abus dans la Procédure, dans le jugement du Provincial; & par conséquent au Rétablissement de l'Abbesse. De plus il requit la Cour que trois Livres contenant les Statuts des Cordeliers, qui lui avoient été remis entre les mains, fussent supprimés, comme étant contraires à l'autorité des Roys, des Juges Royaux & des Evêques: Défense d'avoir d'autres Statuts que ceux qui auroient été enregistrés à la Cour, en vertu de Lettres Patentes. Après un délibéré, on fit retirer tout le monde, une heure après, on rouvrit les Portes. M^r le Premier Président prononça l'Arrêt, qui porte, qu'il y avoit eû abus dans la Procédure & dans ce qui s'en est ensuivi. Ordonne que les Cordeliers ne pourront avoir de Statuts, que de la permission du Roy, par des Lettres Patentes Registrées en la Cour, que l'Arrêt sera lû au prochain Chapitre Provincial, dans le

Grand Convent des Cordeliers & dans ceux de la Province. Deffenfe aux Cordeliers, de mettre à execution lefdits Statuts, & notamment en ce que par iceux, il est deffenfu de se pourvoir devant les Archevêques & Evêques Royaux.

Ce Prononcé fut aplaudi unanimement par tout l'Auditoire qui étoit des plus nombreux, parce qu'il s'agissoit d'une Abbefse perpétuelle déposée.

Le 19. M^r le Maréchal de Villeroy ayant pris médecine, pria M^{de} la Duchesse de Vantadour, de venir servir le Roy à Table ce jour là, ce qu'elle continua le lendemain.

Le 20. on ap^rit la mort de M^r l'Evêque de S. Paul trois Châteaux, Suffragant de l'Archevêché d'Arles.

Le Navire **S P R I T**, ponté de Construction Hollandoise, nommé la Ville de Paris, conduit par le Capitaine Jean Darra, arriva le 20 de ce mois, vis-à-vis le gros Pavillon du Louvre. Il est parti de

la Rade du Havre, le dix du courant , chargé de Marchandises.

Cette Epreuve jointe à la premiere, dont on a parlé dans le Mercure de Janvier , persuade que la Navigation de la Mer, en droiture dans cette Capitale , est très facile à établir.

M^{rs} Cabot de Cailletot , & Ronay , Auteurs de cette entreprise , ont fournis au Conseil, des Mémoires fort amples , sur l'utilité que Paris , & le Royaume en retire-roient. Ils font voir que l'avantage qu'on en recevra , réfléchira nécessairement sur tout le Commerce de la France ; que l'abondance pourra toujours couler dans cette Ville , & à beaucoup moins de frais ; Puisque la facilité , & l'accélération de la voiture, animeront davantage le Marchand , à faire venir plus librement des Danrées , dont il ne craindra plus le dépérissement , comme il arrivera toujours , lorsqu'on sera obligé de décharger une seconde fois & à moitié Route , ces mêmes

O. iij

166 LE NOUVEAU

Marchandises, dans des Bateaux découverts; ce qui les retardoit en Riviere 2 & 3 mois, en alteroit la qualité, faisoit perdre le tems de la vente, & les chargeoit de frais considérables. Ces Messieurs ont satisfait pleinement aux Objections, qu'on a pû leur proposer, contre un Etablissement, qui va au bien public.

M^r le Comte de Kinigseg, Ambassadeur de l'Empereur en France, Gouverneur des Pais Bas, ci-devant, son Plenipotentiaire, arriva Samedi 20 Mars de Bruxelles à Paris, accompagné de M^{de} l'Ambassadrice son Epouse, de M^{lle} de Lanois sa Cousine, de M^r le Comte Charles de Kinigseg, & de M^r le Marquis de Catinara ses Neveux, avec une suite nombreuse de Gentils-hommes Allemands, des D^{lles} de M^{de} l'Ambassadrice, de plusieurs Pages & Officiers à cheval.

Le 21 de ce mois, Dimanche des Rameaux, le Roy se rendit à la Chapelle du Palais des Tuille-

ries, précédé par M^r l'Evêque de Frejus son Précepteur, par M^r l'Abbé de Maulevrier, & M^r l'Abbé de Cambou ses Aumôniers, accompagné de M^r le Duc du Maine, de M^r le Maréchal de Villeroy son Gouverneur, & de plusieurs Seigneurs. S. M. assista à la Bénédiction des Palmes, & l'après diné au Sermon du P. Terrasson de l'Oratoire, & aux Vêpres chantées par la Musique.

Le Lundy 22. M^r le Chancelier se rendit aux grands Augustins, pour l'Extinction de la Chambre de Justice. Il étoit précédé par ses Gardes, & ceux de la Prévoté de l'Hôtel, commandés par M^r de Monticour Lieutenant de la Compagnie, à la suite des Chanceliers de France. Les Huissiers de la Chancellerie, & ceux de la Chaîne, dont deux portoient les Masses, marchans devant lui avec ses Valets de pied, & un Cent-Suisse du Roy; Il fut reçu à la porte par le Supérieur de la Maison, qui le complimenta.

Delà, il fut conduit dans une Chapelle qu'on lui avoit préparée, pour entendre la Messe, où huit Députés de la Chambre de Justice allerent le prendre, & le conduisirent dans la Chambre, à la quelle il fit ce Discours.

MESSIEURS,

Je viens vous annoncer la fin
 „ de vos travaux, & la satisfaction que le Roy & M^{te} le Regent
 „ ont eüe du Zele & du courage avec
 „ lequel vous avez fournis votre pénible carrière : les Peuples du Royaume demandoient la vengeance
 „ des concussions & vexations immenses, qui les avoient affligés
 „ pendant de si longues années. Vous
 „ avez été choisis pour remplir un si redoutable Ministère ; mais les remèdes peuvent devenir des maux,
 „ lorsqu'ils durent trop long-tems.
 „ A la vüe de tant de Personnes,
 „ qui gémissent des peines qu'elles
 „ endurent, le Peuple tombe dans

une espèce de Consternation, qui
 fait languir le Corps Politique ; &
 telle est son inconstance, qu'il pas-
 se tout d'un coup de la Haine qu'il
 avoit conçûe , à la Compassion
 des Miseres, où elles se trouvent
 réduites , & s'accoutume enfin, à
 les croire innocentes, lorsqu'il les
 voit trop long-tems malheureuses.
 C'est à la sagesse du Souverain,
 de tempérer la nécessité des Loix
 avec l'indulgence ; ainsi la même
 sagesse , qui a donné l'être à la
 Chambre de Justice , en ordonne
 présentement la fin, & vous ren-
 voye à des fonctions plus douces,
 mais non moins importantes. Il
 auroit été plus avantageux au Pu-
 blic , & à vous Messieurs , que la
 même Voix qui vous a assemblez ,
 vint vous annoncer la fin de votre
 Carrière ; mais je puis vous assu-
 rer , que Personne ne sent mieux
 que moi, l'Eloge , qui est dû au
 zele que vous avez pour la Ju-
 stice si vous n'avez pû remplir
 en son entier , l'Objet qui vous étoit

le
 Fen Ad.
 Chanc.
 Voyez.

„ proposé ; du moins , vous auriez la
 „ satisfaction précieuse , d'avoir ar-
 „ rêté le cours d'une déprédation
 „ sans bornes , & de sçavoir que la
 „ Chambre de Justice va devenir un
 „ Epoque , où le bon ordre dans
 „ les Finances va succéder aux Abus
 „ qui s'y étoient glissés , la lumière ,
 „ à l'Obscurité : & la sagesse qui nous
 „ gouverne , n'aura plus que le plai-
 „ sir de faire goûter ses bienfaits ,
 „ & d'établir la grandeur du Roy , &
 „ le bonheur de ses Sujets.

M^r de la Moignon premier Pré-
 sident de la Chambre de Justice ,
 lui répondit en peu de mots ; il
 s'étendit particulièrement sur la
 gloire , qu'il s'étoit acquise au Ba-
 reau , en qualité d'Avocat General ;
 quoique dans un âge peu avancé ,
 ayant réuni les qualités d'un par-
 fait Orateur , à celles d'un grand
 Magistrat. Il mit dans un beau
 jour , ce qu'il avoit fait depuis ,
 dans la Charge de Procureur Ge-
 neral , avec tant de gloire , pour
 maintenir les Loix du Royaume.

M E R C U R E 171
& les Libertés de l'Eglise Galli-
cane.

On lût ensuite l'Edit du Roy, portant suppression de la Chambre de Justice ; on en ordonna l'Enregistrement , & on en fit la Publication.

Par cet Edit, le Roy supprime la Chambre de Justice, quitte, remet & pardonne à tous ceux qui sont compris, tant dans l'Edit portant Etablissement de ladite Chambre de Justice, que dans les Déclarations rendues en conséquence, tous les Délits commis par eux, à l'occasion des Finances & Deniers publics : les décharge de toute recherche & solidité, pour raison des Condamnations qui peuvent être intervenues contre leurs Associez ; En ce toutefois non compris à l'égard des Comptables, le simple des Omissions de Recettes, faux & double Emploi, Fausse Reprises & Erreurs de Calcul, pour lesquels, les Prévenus ne pourront être poursuivis que Civilement, le tout en payant par ceux

72 LE NOUVEAU

qui ont esté taxés, les sommes pour lesquelles ils ont été employés dans les Rôles arrêtés au Conseil ; comme aussi sans préjudice du payement de leur part personnelle, des condamnations intervenuës contr'eux , & ce, sans préjudice de l'exécution des Arrêts rendus par ladite Chambre , qui seront executés selon leur forme & teneur : les saisies réelles & mobilières des biens , meubles & immeubles qui ont été & qui seront faites , en execution desdits Rôles arrêtés au Conseil & des Condamnations prononcées à ladite Chambre de Justice , seront portées à la Cour des Aydes de Paris , en la première Chambre de ladite Cour : Au surplus les Comptes des Officiers comprables seront rendus comme auparavant, en ladite Chambre de Justice.

Le 23 M^r le Prince de Conty qui se destinoit pour la Campagne de Hongrie , étant allé voir le Roy. S. M. lui dit M^r le Prince de Conty, vous n'irés point en Hongrie,

grie , vôtre présence m'est nécessaire , je vous accorde le Gouvernement de Poitou , & je vous donne place dans mes Conseils.

En effet , M^r le Marquis de la Vieuville abandonne ce Gouvernement , moyennant la somme de 100000 livres à ce Prince , qui le laisse jouir durant sa vie de tous les Revenus , montans à 40000 livres de Rentes ; cette Grace a été suivie de celle , d'entrer au Conseil de Regence , quoiqu'il n'ait que 22 ans , étant né le dix Novembre 1695.

Le 24. M^r Desalleurs , qui est revenu de son Ambassade de la Porte , est venu présenter au Roy , une Lettre du Grand Seigneur , dont on a vû la Traduction ci-devant , avec celles du Visir , & du Mufty.

M^r l'Abbé Dubois , en considération de ses services , a été admis au Conseil des Affaires Etrangères , & fait Secrétaire du Cabinet du Roy , à la place de feu M^r de Calhères ; il tiendra la plume.

P.

Le Roy a gratifié M^r le Premier President de Mesmes d'un Don de 500000 livres.

On travaille avec empressement aux Equipages de M^s le Prince de Dombes , qui va servir en Hongrie. Ils consistent en 12. Mulets, 20. Chevaux de main, une Berline, une Chaise de Poste , & trois Surtouts. Ce Prince emmene avec lui son Gouverneur , 4. Valets de chambre , & 6. Valets de pied.

Le Prince de Pons , & le Chevalier de Lorraine son frere, ont obtenu la même permission.

Le Jedy Saint 25 , le Roy alla à dix heures du matin , accompagné de M^s le Duc d'Orleans , de M^s le Duc , & de tous les Princes , dans la Salle des Cent-Suisses , où S. M. y trouva 13 pauvres Enfans , couverts d'un drap rouge , avec un linge , qui leur pendoit au col. M^r l'Evêque de RENNES , en Habits Episcopaux , y officia à la place de M^r le Cardinal de Rohan , qui étoit absent. M^r le Cardinal de

M E R C U R E. 176

Polignac , M^r l'Abbé de Maulévriert , M^r l'Abbé de Cambou , M^r l'Abbé de la Vieuville, & M^r l'Abbé de Froulay , tous Aumôniers du Roy , y assisterent en Rocher.

La Cérémonie commença par une courte Instruction , où M^r l'Abbé Bion , qui en avoit esté chargé , se proposa de montrer , que les Grands doivent regarder les moindres hommes avec respect.

Après un trait assés vif sur les bassesses des Courtisans , Source ordinaire du mépris des Grands pour les hommes ; il entra en matiere , & tira ses preuves de la Dignité de l'homme en general ; & de la Misere des Grands en particulier.

De la Dignité de l'homme en general. Il est formé à l'image de Dieu ; il a esté racheté du Sang d'un Dieu ; il est appelé au Royaume de Dieu.

De la Misere des Grands en particulier. Leur Condition est la plus malheureuse pour le salut ; ils ne sont faits que pour servir les autres ; leur Grandeur n'est que la suite & l'effet du péché. Verités hardies que M^r

l'Abbé Bion ne traita, qu'après avoir prévenu l'abus que la Malignité humaine pouroit en faire. „ Car si les Grands, dit-il, sont portés à mépriser le commun des hommes ; le Commun des hommes n'est gueres moins disposé à médire des Grands ; & malheur à moi, si en voulant détromper les uns, je venois autoriser les autres. Vous, donc Esprits chagrins, Cœurs superbes, s'il en étoit quelqu'un. Vous, dis-je, à qui l'Orgueil, où la mauvaise humeur rend toute domination importune, & qui, peut-être, vous faisiez déjà un plaisir malin, d'entendre ici décrier la Grandeur ; prenez à votre tour les réponses de la Religion. Que, les Grands, vous dira-t-elle, s'affligent de leur Etat, comme de la condition la plus malheureuse pour le salut : Qu'ils engémissent, comme d'une espèce de désordre dans la Nature : Qu'ils se regardent comme des victimes dévouées au bien public. C'est à eux seuls, qu'il appartient de se

voir sous cette face si humiliante. Mais pour vous, il ne vous est permis de les envisager, que comme tenans à votre égard, la place du Souverain Etre, que comme Dépositaires d'une autorité, qui n'est autre, que celle de Dieu-même : en un mot, que comme des Personnes sacrées, en qui vous devez honorer l'image visible du Tout-Puissant.

Après cette digression, qui étoit nécessaire, pour autoriser la Morale un peu vive de M^r l'Abbé Bion, contre les Grands ; il revint à son sujet, & Dévelopa ses six Réflexions, mais d'une manière si précise, qu'il n'est pas possible d'en rien extraire. Je rapporterai seulement ce qui regarde la Cinquième ; savoir, que les Grands ne sont faits, que pour servir les autres. Que vous soyez établis, leur dit-il, pour servir au bien public, indépendamment de ce que la Religion nous enseigne sur ce point ; En faut-il d'autre preuve, que la con-

P iij

178 LE NOUVEAU

duite du sage Prince , qui nous gouverne ? dès que le sacré dépôt de l'Autorité Royale lui fut confié , ne l'a-t'on pas vû , ramenant la Grandeur à sa véritable fin ; non seulement se consacrer lui-même tout entier au bonheur de cet Empire , mais dans la Nécessité indispensable de partager le Travail , s'associer encore par préférence , les plus Distingués d'entre Vous. Ah ! ne méprisez donc pas des hommes , dont la félicité doit être nôtre unique objet ; & puisqu'ils ne sont point indignes de vos soins. Respectés-vous, vous-mêmes, en les respectant.

Le discours finit par cette Apostrophe au Roy.

SIRE,

„ Il y auroit plusieurs Conséquences à tirer de ces principes pour la conduite particulière des Souverains. Mais je laisse aux Grands hommes qui vous environnent, le soin de vous les développer. C'est

„ à eux qu'il est réservé de nous
„ former en vous, un Monarque selon
„ le cœur de Dieu : & sans préten-
„ dre diminuer de leur gloire , j'ose
„ assurer, S I R E., que par la droi-
„ ture de vostre esprit , & plus en-
„ core par celle de vostre cœur, vous
„ leur rendrez bien aisée une fone-
„ tion, d'ordinaire si épineuse. Per-
„ mettez-moi seulement, en finissant
„ ce Discours, de vous adresser en-
„ core les paroles de J. C. à ses
„ Apôtres, lorsqu'il va achever l'Ac-
„ tion éclatante que vous allez com-
„ mencer. C'est, qu'après avoir con-
„ nu l'important devoir que je viens
„ d'établir , & que la Cérémonie de
„ ce jour vous rappellera chaque an-
„ née, vous serez heureux , même
„ selon le monde, si vous l'accom-
„ plissez fidelement. Oüi, S I R E.
„ vous serez heureux, parce que nous
„ le serons nous-mêmes, & que le
„ bonheur d'un bon Prince n'est
„ point distingué de la félicité de
„ ses peuples. Verité essentielle dont
„ Votre M A J E S T E' fera un jour

180 LE NOUVEAU

„ le fondement de sa politique , &
 „ qui après l'avoir rendu sur la Ter-
 „ re, les delices de ce vaste Empire,
 „ lui procurera dans le Ciel la Cou-
 „ ronne que Dieu reserve aux Roys
 „ selon son Cœur.

Au reste, je ne crois pas neces-
 faire de dire ici, qui est M^r l'Abbé
 Bion : il est assés connu par le Pa-
 negyrique de S. Louis qu'il a pro-
 noncé en 1715. devant Messieurs de
 l'Académie François.

Le Sermon fini. Mr l'Evêque de
 Rennes monta en chaire, la Mitre
 sur la tête, la Crosse en main, &
 donna l'Absoute. Le Roy vint aussitôt
 laver les pieds des 13. Pauvres,
 représentans les Apôtres : après
 avoir versé de l'eau sur leurs pieds,
 & les avoir essuyez, il les leur baïsa.
 Cette Ceremonie finie, on servit les
 Pauvres dans l'ordre suivant. M^r
 Desgranges M^e des Ceremonies, pre-
 cedé d'un Huissier; M^r le Marquis
 de Dreux grand M^e des Ceremonies
 avec son bâton de Commandement,
 suivi de treize M^{es} d'Hostel; M^{rs}

le Duc grand M^e de la Maison du Roy , portant un bâton parsemé de Fleurs-de-Lis d'or , marchaient les premiers , en faisant une profonde Reverence, lorsqu'ils passaient devant S. M. Ensuite venoit M^{gr} le Duc d'Orleans , portant un Plat de bois , sur lequel estoient treize petits pains avec une Galette, suivi de M^r le Marquis d'Estampes son Capitaine des Gardes : M^{gr} le Comte de Charollois y portoit une Cruche pleine de vin avec une coupe par dessus , le tout de bois. M^{gr} le Prince de Conti, M^{gr} le Duc du Maine, M^{gr} le Prince de Dombes , M^{gr} le Comte d'Eu portoitent , l'un, un plat de poissons, l'autre de legumes ; des confitures & du fruit , étant suivis du grand Echançon , du grand Panetier & des Gentilhommes servans qui estoient au nombre de treize, portans aussi chacun leur plat ; à mesure que l'on apportoit ces plats au Roy , S. M. les donnoit aux Pauvres. Cette Ceremonie recommença jusqu'à 13. fois , parce que l'on servoit treize

182 LE NOUVEAU

plats à chaque pauvre. La cérémonie finie, le Roy se rendit aux Feüillants pour y entendre les Tenebres.

Le 28. jour de Pâques , le Roy ayant assisté à tout l'Office du matin, avec une modestie exemplaire, soutenuë de beaucoup de dignité, entendit le Sermon prêché par le R. P. Terrasson. Cet Illustre Prédicateur acheva d'enlever les suffrages de toute la Cour, par le compliment qu'il adressa à S. M. & qui fit la conclusion de son Discours. Pour en voir tous les rapports, il faut remarquer que dans l'Article qui le précédoit, il avoit été établi que la Resurrection Spirituelle (pour être parfaitement conforme à la Resurrection de JESUS-CHRIST selon la Chair) devoit être perseverante, & exempte d'une nouvelle mort.

„ C'est de vous, O mon Sauveur,
 „ que nous atendons cette impor-
 „ tante Grace, & le grand Mitté-
 „ re que nous Célébrons, devient
 „ le plus ferme appui de notre espe-

rance : Mais si la plus pure Inocence n'est pas moins sujette à l'instabilité, que la nouvelle. vie que nous embrassons, elle n'a pas un moindre intérêt à obtenir, des mérites de votre Résurrection, la précieuse Grace de la Perseverance. Et, pour qui l'emploirions - nous, O mon Dieu, avec plus de Zele? que pour ce digne Fils de votre Droite, qui fait aujourd'hui la ressource, & les délices de tout votre Peuple : déjà, Seigneur, vous l'avez en quelque sorte ressuscité au monde, lorsqu'en ces tristes jours, où nous vîmes presque s'éteindre avec lui, toutes nos espérances, vous le ranimâtes de votre souffle, & que par les tendres ménagements de la fidele Gardienne de sa premiere Enfance, vous le rendîtes à la lumière, & à nos plus ardents désirs : Mais ce miracle de votre amour n'en est pas encore le plus important, & la Conservation de son innocence signalera bien plus votre misericorde que la conservation de sa vie. Tout im-

ploie pour lui, Seigneur, une gra-
 ce si singulière, & les dons mêmes,
 que vous avez si abondamment ver-
 sé dans son âme, en sont les con-
 solans présages. Cette heureuse
 disposition à la piété ; cette aten-
 tion respectueuse que nous lui avons
 vû donner à vôtre parole, en un âge
 qui n'y apporte gueres que de l'ennui,
 & des inquiétudes ; ce Caractere de
 gravité, qui sans lui rien ôter de ses
 graces les plus brillantes, tourne
 toutes ses affections du côté des
 choses serieuses, & le laisse sans ar-
 deur, & sans goût pour tous les
 frivoles amusemens ; tant d'autres
 vertus naissantes, si heureusement
 cultivées par les sages Ministres de
 son éducation prêtent chaque jour
 de nouvelles forces à nos espéran-
 ces. Mais Seigneur, c'est au milieu
 des écueils que flotte son Innocence,
 & le Trône même qui devoit en
 rehausser l'éclat, sera pour elle le
 plus dangereux. Bientôt l'yvresse de
 la Grandeur, le Poison de la Flâ-
 terie, l'Enchantement des plaisirs,

conspi-

conspireront à la corrompre ; & comment se garentira-t'elle de leurs atteintes , si votre Puissante Grace ne veille sans cesse à la protéger ? Ah ! Seigneur , ne permettez pas qu'une si belle Fleur soit jamais flétrie. C'est pour un Roy que nous vous implorons , pour un Roy aussi pur à vos yeux , qu'il est aimable aux nôtres : Que votre amour soit à jamais gravé dans son cœur. Que votre Loy soit toujours la règle de ses entreprises. Qu'il ne perde jamais de vûë , ni vos Jugemens , ni vos Récompenses : Et randis que l'Illustre Prince , Dépositaire de sa Puissance , signale sa sagesse à lui préparer sur la Terre , un Royaume paisible , & florissant ; signalez , Seigneur , votre miséricorde à préparer , dans le Ciel , à l'un , & à l'autre , des Couronnes éternelles , & incorruptibles.

ARTICLE DES MORTS.

M^{re} François de la Fonds, Seigneur de la Beuvriere , Colonel d'un Regiment d'infanterie , mourut le 25 Février 1717. Il étoit fils de

Q

186 LE NOUVEAU

M^{re} Claude de la Fonds, Seigneur de la Beuvriere, Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roy, ci-devant Intendant de Justice en Franche Comté, puis és Armées du Roy en Allemagne, puis en Alsace; & de Dame Jeanne Bence; & petit fils de Jacques de la Fonds, Seigneur de la Beuvriere, Secrétaire du Roy, & Garde des Rolles des Offices de Finance, mort en 1679, & de Marguerite Bauvelier: Il étoit neveu de Dame Marguerite de la Fonds, femme de M^{re} Philippes - Auguste le Hardy, Marquis de la Trouffe, Chevalier des Ordres du Roy.

Dame Marie-Victoire-Armande de la Tremoille, femme d'Emanuel - Theodose de la Tour, Duc d'Albret, Pair & Grand Chambellande France, qu'elle avoit épousé le premier Février 1696, mourut le cinq Mars 1717, en sa quarantième année, laissant, entr'autres enfans deux fils, & une fille mariée à M^r le Duc de Melun. Elle étoit sœur de M^r le Duc de la Tremoille, & fille de feu Char-

les Belgique - Hollande Duc de la Tremoille, de Thoiars, de Chastelleraut & de Loudun, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, Premier Gentil-Homme de la Chambre de S. M. & de Magdeleine de Crequy. Les Noms de la Tour en Auvergne, de la Tremoille en Poitou, & de Crequy en Picardie, sont si grands, & si illustres; & par conséquent vous doivent être si connus, que je crois pouvoir me dispenser, de vous en donner ici aucun détail Généalogique.

M^{re} François de Callieres Chevalier, Seigneur de la Roche-Chellay, & de Gigny, Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils, Secrétaire du Cabinet de S. M., l'un des quarante de l'Academie Françoisse, & ci-devant Ambassadeur Extraordinaire, & Plenipotentiaire de France à Risvvick, mourut le 5 Mars 1717, sans laisser de posterité.

Dame N. de Riants, femme de M^{re} Anne-Charles Goissard, Seigneur de Monfabert, Conseiller au Parlement, mourut le 16 Mars

Qij

1717. Elle étoit fille de feu Armand de Riants Comte de Regmalart, & Baron de Voré au Perche, Cornette général des Dragons de France, & de feu Thérèse Angelique Bourlon, petite fille de François de Riants, Maître des Requêtes, & de Louise de Moucy, & arriere petite fille de François de Riants Seigneur de Houdangeau au Perche, Maître des Requêtes & Conseiller d'Etat, lequel étoit fils de Gilles de Riants, Baron de Villeray au Perche, Président-à-Mortier au Parlement de Paris, & Chancelier de M^{te} le Duc d'Anjou, frère du Roy, mort l'an 1597, fils de Denis Riants, Seigneur de Villeray, aussi Président-à-Mortier au Parlement de Paris. Outre l'avantage que la famille de Riants a, d'être décorée des premières Charges de la Robe depuis plus de 160 ans: Elle a encore celui de s'être alliée aux Maisons de Blosset Torcy, de Mariden, Champagne la Suze, de Beauxoncles, de Laval, d'Angennes, le Comte Nonant, &

à plusieurs familles distinguées dans la Robe.

Pour M^r Goissard de Monfabert, il est fils de M^{re} Marc Anne Goissard aussi Conseiller au Parlement, & de Dame Anne le Maistre, Dame de Monfabert, petit fils d'André Goissard Maître des Comtes à Paris, & arriere petit fils de Jacques Goissard reçu Secrétaire du Roy, l'an 1608, & de Marie Seyvin,

M^r d'Albergoti Lieutenant Général des Armées du Roy, & Chevalier de ses Ordres, Gouverneur de Sar - Louis, Colonel du Regiment Royal Italien, mourut d'apoplexie à Paris, le 23 de ce mois, âgé de 63 ans, étant né à Florence le 25 Mai 1654.

M^r le Marquis d'Albergoti son Neveu, a obtenu l'agrément pour ce Regiment.

Le P. Hubert Prêtre de l'Oratoire célèbre Predicateur, mourut le 22 Mars 1717.

M A R I A G E S.

M^{re} Antoine Gaspard de Colins Comte de Mortagne, cy - devant Premier Ecuyer de S.^a A. R. Ma-

Q iij

dame Duchesse d'Orleans , & aussi Capitaine Lieutenant des Gardes de Bourgogne , a épousé le... mars. D^{lle} Charlotte de Rohan , fille aînée de M^{re} Charles de Rohan , Prince de Guemené Duc de Montbazou , Pair de France & de Dame Charlotte Elizabeth de Cochefilet de Vaurineux ; Mr le Comte de Mortagne sort d'une famille originaire des Pais - Bas , où elle tient rang entre les plus distinguées , il est veuf de deux femmes. La première étoit de la maison de Montgommery , & la seconde étoit de celle de Baufremont. il a passé de ces Alliances à celle de la maison de Rohan , dont tout le monde connoît la grandeur & l'ancienneté.

M^{re} Charles Eleonor Colbert , Comte de Seignelay , Epousa le 11 mars 1717. D^{lle} Anne de la Tour Taxis , fille de M^{re} François-Sigismond de la Tour Taxis , Comte de Valsassine , & du S. Empire , Lieutenant General des Armées de l'Empereur & Gouverneur des Villes & Duché de Limbourg , &

de feüe Dame-Anne du Val. Sans entrer ici dans aucun détail généalogique sur la naissance de M^r le Comte de Seignelay ; je vous dirai seulement , qu'il est fils & petit fils de deux des plus grands Ministres , que la France ait encore eüs ; que feu M^r le marquis de Seignelay son frere aîné avoit épousé M^{le} de Furstemberg , fille du Prince de Furstemberg , d'une des plus anciennes , & des plus illustres maisons d'Allemagne ; & que M^r le Comte de Creüilly aussi son frere aîné , est marié depuis environ trois ans avec M^{le} Spinola , fille du Prince Spinola , Prince de Vergagne , & de l'Empire , & Grand d'Espagne ; pour la naissance de la nouvelle mariée , elle est aussi des plus illustres : je remercié vous en instruire amplement dans mon premier Journal.

Fragment d'une Lettre à l'Auteur du Mercure , repris d'une faute considérable d'impression , qui s'est glissée dans le Mercure de Février.

Vous n'ignorez pas M. que dans

la distribution des graces, il est des regles que M^{rs} le Regent, à l'exemple du feu Roy, s'est prescrites : il n'y a certainement pas manqué à l'égard de M. le Marquis de Montesquiou fils du Maréchal de ce nom ; puisqu'outre que ce jeune Seigneur, à qui M. son pere a acheté le Regiment d'Isenghien, est dans sa 17^e. année, & non dans sa 8^e. comme il est marqué dans vostre Journal de Février ; il a encore satisfait à ces regles, en servant le Roy dans sa premiere Compagnie des Mousquetaires commandée par M. d'Artagnan son oncle à la mode de Bretagne, & sorti comme lui, de la maison de Montelquiou, l'une des plus anciennes & des plus illustres du Royaume. Ayez pour agréable de corriger cette erreur. Je suis, &c.

AVIS au Public.

L'Auteur du Mercure, reconnoît tous les jours de plus en plus, qu'il a besoin necessairement des bontez du Public, pour la continuation de son Journal : c'est un ouvrage qui ne peut se soutenir, que par quelque sorte d'indulgence pour son travail. Il la

lui demande donc tres-humblement, & prie en même temps les personnes curieuses de ne lui point refuser les secours de leur Porte-feuille ; si elles souhaitent , qu'il n'abandonne pas un livre qui deviendrait infailliblement à charge , autant au Lecteur qu'à l'Auteur. On adressera les pacquets destinez pour le Mercure , affranchis de port, à M. Pierre Ribou, Quay des Augustins, à l'Image S. Louis ; sinon ils resteront au rebut.

On a esté obligé par l'abondance des matieres du temps , de renvoyer différentes Pieces au mois d'Avril. Entr'autres, un Memoire très-curieux de feu M. le maréchal de Rosen ; l'Extrait des Reflexions Politiques & morales ; la suite des Tables de l'extinction des Rentes amorties, depuis l'imposition des Taxes sur les Gens d'affaires ; le précis des Edits & Declarations , &c. l'Annonce des Livres nouveaux ; le Compliment de messieurs de la Basoche , &c.

On vend chez Pierre Ribou , sur le Quay des Augustins, à l'Image S. Louis, un Livre nouvellement imprimé sous le Titre de *Roland l'A-*

194 LE NOUVEAU

meuroux de matheo maria Boyardo,
Conte di Scandiano, en deux vol.
In douze, ornez de figures, le prix
est de 5. liv.

Cet ouvrage est un de ces Romans
de Chevalerie, qui ne plaisent que
par la variété & la singularité des
Avantures, mais où l'on ne doit
point espérer de vrai - semblance,
d'ordre, ni de liaison; les Historie-
res y sont contées naïvement, les
Fictions galantes sont heureusement
imaginées. Le sublime cependant
ne s'y rencontre que rarement : ce
n'est pas à la vérité manque de
Héros; car on pourroit presque en
conter dans ce Poëme, autant qu'il
y a de Chants; mais quoique Pairs
de France, ils sont par fois brutaux
& grossiers : pour s'en convaincre,
qu'on se donne la peine de lire le
Combat de Renaud & de Roland
devant Albraque, on y verra le Comte
d'Angers, traiter le Seigneur de
Montauban, de Voleur de grand che-
min, & celui-ci, reprocher à l'autre,
d'avoir employé la trahison contre
tous les Guerriers qu'il avoit vaincu.
Le nouveau Traducteur avoit trop

de discernement pour ne pas sentir qu'une querelle digne des Achilles & des Agameimnon, ne seroit nullement de nôtre goût : aussi l'a-t'il judicieusement retranchée & adoucie : il en a fait autant de la conversation de ces deux Paladins à leur sortie de chez la Fée Morgagne, du combat d'Agrikan suivi de sa conversion & quelques chants après de sa Canonization ; enfin dans plusieurs endroits, il a sçu réformer avec discernement, la plûpart des Aventures qui, dans l'Original, ne sont quelquesfois ni ammenées, ni finies. De sorte que par tous les petits changements que le Traducteur a fait à propos ; ce Poëme Italien est devenu très amusant dans nôtre Langue : car quoique le stile du Boyard pêche par la bassesse : on ne s'en aperçoit point du tout dans la nouvelle Traduction, d'où je conclus que l'Auteur s'est fait du moins autant d'honneur, qu'au Poëte, qu'il nous a fait conoître

On trouve chez Pierre Prault, à l'entrée du Quay de Gêvres, tous les Edits, Déclarations, Arrests &c, tant anciens, que nouveaux.

F I N.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le
MERCURE de Mars 1717, où j'en ay rien trouvé
qui ne m'ait paru mériter l'impression. Fait à Paris,
28 Mars 1717. TERRASSON.

T A B L E.

A vant-propos.	
Dissertation sur les Langues en general, & sur la Langue Française en particulier, par Mr l'Abbé de Pops.	7
Epître de Mr Arrôlier à Madame de Gondrin.	48
Vers à un Gouteux.	51
Ode sur la promotion de M. le Chanc. Dagueffieu.	52
Lettre curieuse de Constantinople sur les affaires du Toms.	56
Filiation des 6. derniers Empereurs Otomans.	69
Traduction de la Let. du G. S. à l'Emper. de France.	70
Traduction des Lettres écrites au Roy, par Ibrahim Pacha & le Musly.	74 & 77
Nouvelles de Paris.	80
Harangue faite au Roi par M. de Montempuis Rect de l'Université	81
Extrait du Traité d'Alliance entre la France, l'An- gletterre & la Hollande.	89
Extrait de la Comédie intitulée la vie est un songe.	98
Les Titans, Poème du P. D. C.	104
Nouvelles Etrangères.	117
Extrait des Lettres du Comte de Gyllenborg, des Barons Gortz, Sparre &c.	143
Placet à S. A. R. Monseigneur le Duc Regent, présenté par les petits enfans du sieur Dupertier	149
Chapitre des Engins.	151
Bouts rimez à remplir.	154
Chanson.	154
Suite des Nouvelles de Paris.	159
Discours de M. le Chanc. à la Chambre de Justice.	168
Extrait de l'Edit du Roy, portant extinction de la Chambre de Justice.	171
Extrait du Discours que M. l'Abbé Bion prononça devant le Roy le jour de la Cène.	175
Autre Extrait du Discours que le R. P. Terrasson pro- nonça dev. le Roy le jour de Pâques.	181
Mors.	185
Mariages.	189
Fragment d'une Lettre à l'Auteur du Mercure.	191
AVIS au Public.	193

41

MAR 3 - 1930

1935
②

Presented by

the Century Association

to the

New York Public Library

14 Jan. 05.

